



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023

SOMMAIRE

1- Communication Financière Résultats au 31 décembre 2023	3
2- Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Consolidés Exercice du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2023	32
3- Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Comptes sociaux Exercice du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2023	106
4- Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes Exercice du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023	175
5- État des honoraires versés aux contrôleurs de comptes 2023	204
6- Rapport de Gestion BMCI 2023	206
7- Synthèse du Rapport ESG 2023	286
8- Liste des communiqués de presse publiés en 2023	334

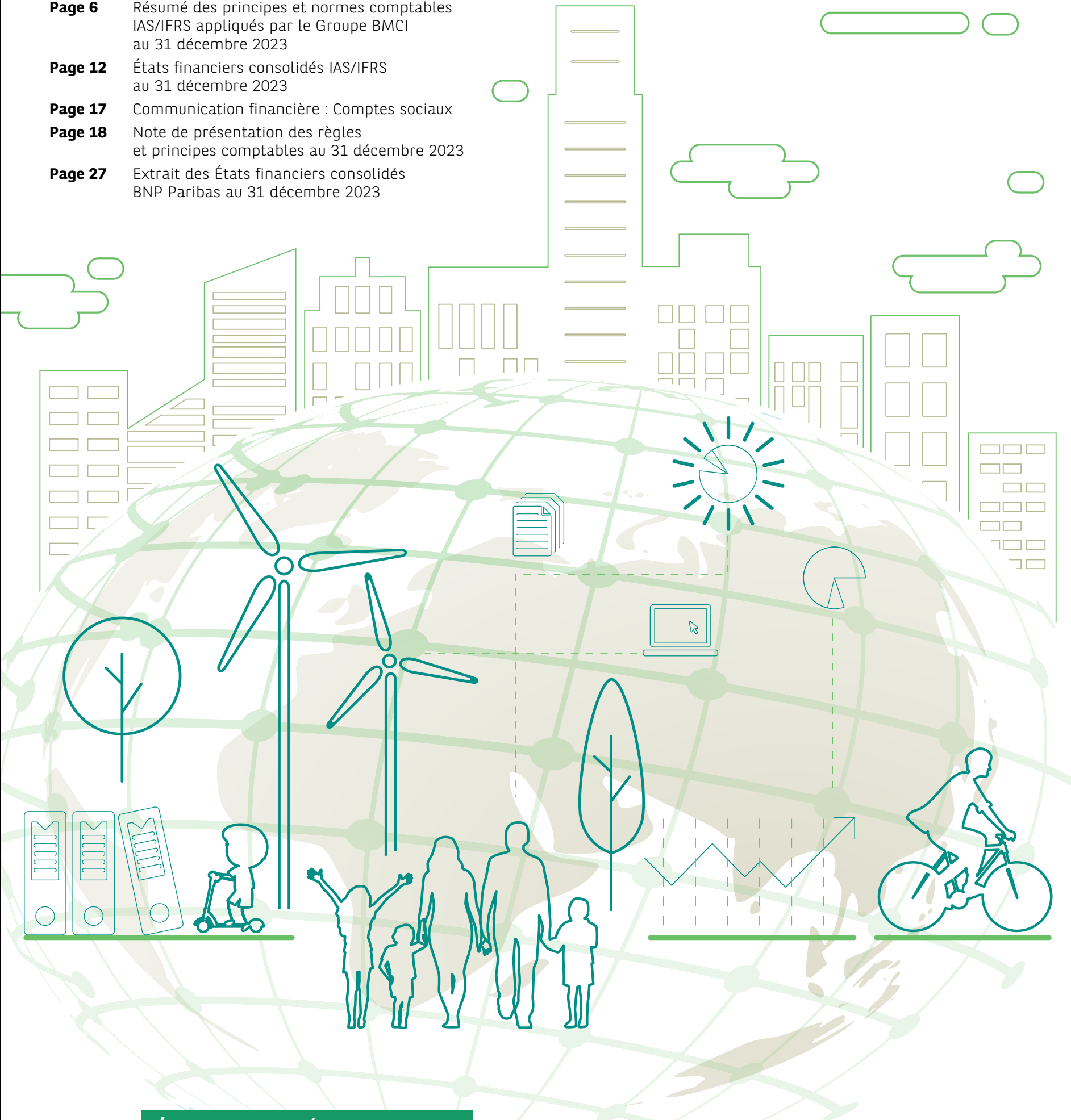


1-COMMUNICATION FINANCIÈRE

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2023

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Page 2	Communiqué : Résultats au 31 décembre 2023
Page 3	Communication financière : Présentation et gouvernance du Groupe BMCI
Page 5	Communication financière : Comptes consolidés
Page 6	Résumé des principes et normes comptables IAS/IFRS appliqués par le Groupe BMCI au 31 décembre 2023
Page 12	États financiers consolidés IAS/IFRS au 31 décembre 2023
Page 17	Communication financière : Comptes sociaux
Page 18	Note de présentation des règles et principes comptables au 31 décembre 2023
Page 27	Extrait des États financiers consolidés BNP Paribas au 31 décembre 2023



ÉTATS AU 31 DÉCEMBRE 2023



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

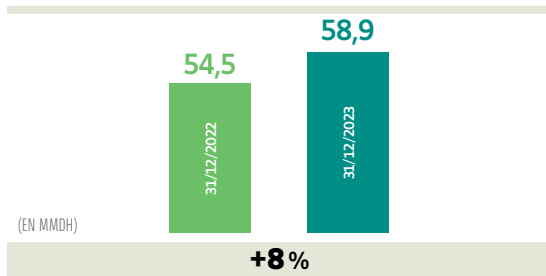
La banque
d'un monde
qui change

Le groupe BMCI poursuit sa dynamique, avec une nouvelle production des crédits amortissables qui a enregistré une hausse de **19%** par rapport au 31 décembre 2022 et un Produit Net Bancaire Consolidé de **3,44 milliards de dirhams**, soit une hausse de **12,6%** par rapport au 31 décembre 2022. Les Frais de Gestion Consolidés s'élevèrent à **2,19 milliards de dirhams** et le Coefficient d'Exploitation Consolidé s'établit à **63,7%**. Le Coût du Risque Consolidé s'est établi à **633 millions de dirhams**, soit une hausse de **12,8%** par rapport au 31 décembre 2022. Le Résultat Avant Impôt Consolidé atteint **613 millions de dirhams** et le Résultat Net Consolidé s'élève à **171 millions de dirhams**, impacté par la charge d'impôt suite au dénouement du contrôle fiscal.

	SOCIAL	CONSOLIDÉ
PRODUIT NET BANCAIRE	3,20 MILLIARDS DE DIRHAMS	3,44 MILLIARDS DE DIRHAMS
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1,10 MILLIARD DE DIRHAMS	1,25 MILLIARD DE DIRHAMS
RÉSULTAT NET	194 MILLIONS DE DIRHAMS	171 MILLIONS DE DIRHAMS
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	66,6%	63,7%
CRÉDITS PAR CAISSE À LA CLIENTÈLE	49,59 MILLIARDS DE DIRHAMS	58,85 MILLIARDS DE DIRHAMS
RATIO DE SOLVABILITÉ	15,2%	13,5%
RATIO DE LIQUIDITÉ	175%	124%

CRÉDITS PAR CAISSE À LA CLIENTÈLE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

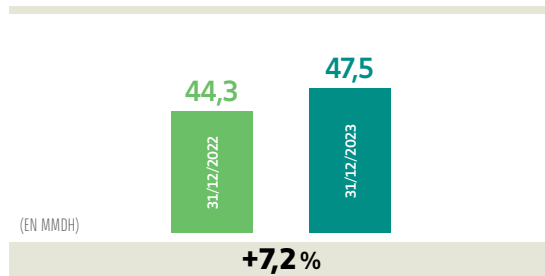
Les Crédits par Caisse à la Clientèle Consolidés ont atteint 58,9 milliards de dirhams à fin décembre 2023 contre 54,5 milliards de dirhams au 31 décembre 2022, soit une hausse de 8%.



DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

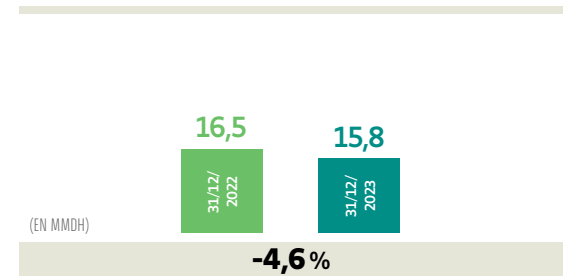
Les Dépôts de la Clientèle Consolidés ont enregistré une hausse de 7,2% pour atteindre 47,5 milliards de dirhams à fin décembre 2023 contre 44,3 milliards de dirhams au 31 décembre 2022.

Les ressources non rémunérées représentent 75,7% à fin décembre 2023.



ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

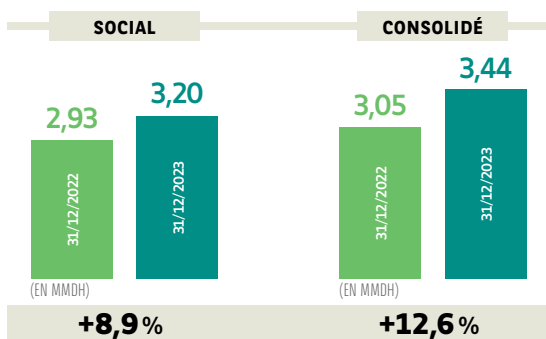
Les Engagements par Signature Consolidés se sont établis à 15,8 milliards de dirhams à fin décembre 2023, soit une baisse de 4,6% par rapport au 31 décembre 2022.



PRODUIT NET BANCAIRE (EN MMDH)

Le Groupe BMCI a réalisé un Produit Net Bancaire Consolidé de 3,44 milliards de dirhams à fin décembre 2023 en hausse de 12,6% par rapport à fin décembre 2022, essentiellement du fait de la hausse du résultat des opérations de marché et de la marge d'intérêts respectivement de +58,7% et +5,9%.

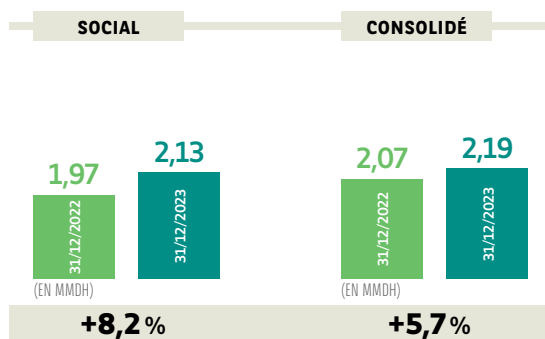
Au niveau des comptes sociaux, le Produit Net Bancaire s'élève à 3,20 milliards de dirhams, en hausse de 8,9% par rapport à fin décembre 2022.



FRAIS DE GESTION (EN MMDH)

À fin décembre 2023, les Frais de Gestion Consolidés s'élevèrent à 2,19 milliards de dirhams.

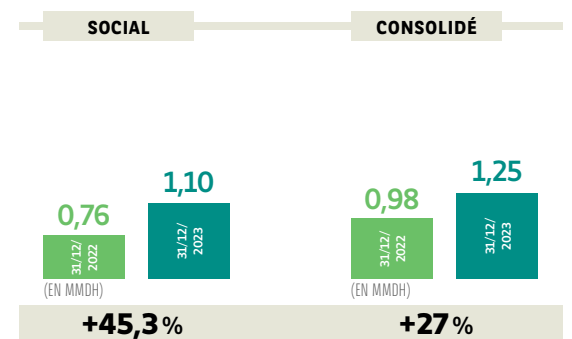
Par ailleurs, le Coefficient d'Exploitation Consolidé s'affiche à 63,7% à fin décembre 2023, en baisse par rapport à décembre 2022.



RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (EN MMDH)

Le Résultat Brut d'Exploitation Consolidé s'établit à 1,25 milliard de dirhams à fin décembre 2023, soit une hausse de 27% par rapport à fin décembre 2022.

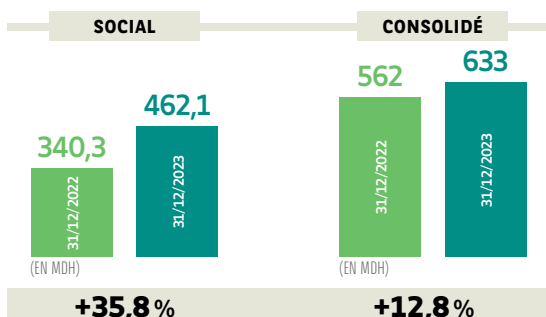
Au niveau des comptes sociaux, le Résultat Brut d'Exploitation est en hausse de 45,3% par rapport à fin décembre 2022.



COÛT DU RISQUE (EN MDH)

Le Coût du Risque Consolidé a enregistré une hausse de 12,8% à fin décembre 2023 par rapport à fin décembre 2022 reflétant une politique prudente en matière de provisionnement.

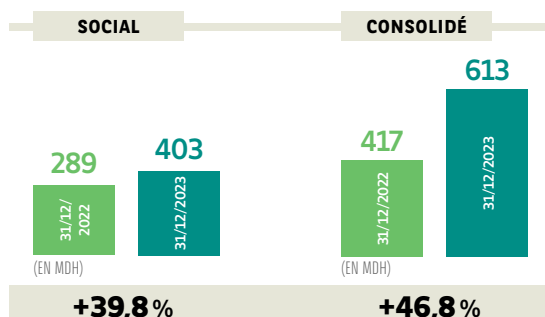
Le taux de couverture des créances par les provisions des comptes sociaux s'établit à 80,75%.



RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (EN MDH)

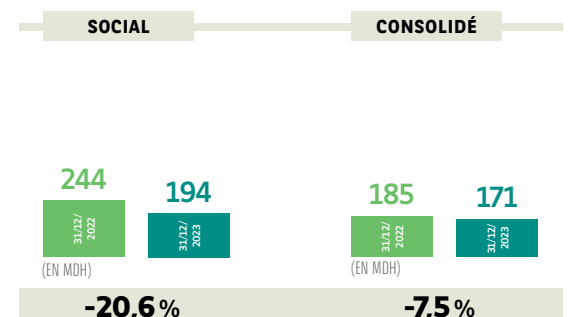
Le Groupe BMCI affiche un Résultat Avant Impôts Consolidé de 613 millions de dirhams à fin décembre 2023, soit une hausse de 46,8% par rapport à fin décembre 2022.

Pour les comptes sociaux, le Résultat Avant Impôts enregistre une hausse de 39,8% par rapport fin décembre 2022.



RÉSULTAT NET (EN MDH)

Le Résultat Net Consolidé s'est établi à 171 millions de dirhams à fin décembre 2023, soit une baisse de 7,5% par rapport à fin décembre 2022. Au niveau des comptes sociaux, le Résultat Net s'établit à 194 millions de dirhams, soit une baisse de 20,6% par rapport à décembre 2022. La baisse du résultat net est due à la charge d'impôt suite au dénouement du contrôle fiscal à la BMCI portant sur les exercices 2019 à 2022.



L'agence internationale de rating Fitch a confirmé au mois de janvier 2024 les ratings de la BMCI, traduisant sa solidité financière. Pour rappel, ces notations sont parmi les meilleures obtenues à l'échelle nationale :

Note à long terme : **AAA (mar)** • Perspective d'évolution de la note à long terme : **Stable** • Note à court terme : **F1+ (mar)** • Note de soutien extérieur : **3**

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Présentation et gouvernance du Groupe BMCI



LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Suivant l'article 15 des statuts de la BMCI, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus.

Sur le plan de la gouvernance, l'Assemblée Générale réunie le 26 juin 2023 a donné quitus entier aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, les Cabinets Deloitte Audit et PwC Maroc, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs pendant l'exercice écoulé. En outre, constatant l'arrivée à échéance des mandats des commissaires aux comptes Deloitte Audit et PwC Maroc et sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en qualité de nouveaux commissaires aux comptes les Cabinets « BDO » et « FIDAROC GRANT THORNTON », pour une durée de trois exercices, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2025.

En matière de constitution, l'Assemblée Générale a ratifié les nominations ainsi que les cooptations suivantes :

- La nomination de M. Abdelmajid Fassi-Fihri, en tant que nouveau représentant permanent de « BNP Paribas IRB Participations », en remplacement de M. Didier Mahout ;
- La cooptation de M. Gilbert Coulombel en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance et ce, pour la durée restante du mandat de M. Alain Fonteneau, démissionnaire, dont le mandat expirera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- La cooptation de Mme Soumaya Tazi, en qualité de membre indépendant du Conseil de Surveillance, et ce pour un mandat arrivant à expiration à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- La cooptation de M. Philippe Dumel, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Jean-Paul Sabet, pour un mandat arrivant à expiration à la date de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a pris acte des démissions respectives de M. Mohamed Hassan Bensalah ainsi que d'Atlantasanad Assurance, représentée par M. Mustapha Bakkoury, de leurs mandats de membres du Conseil de Surveillance de la BMCI.

En matière de fonctionnement, le Conseil de Surveillance a mené un exercice d'auto-évaluation qui a permis d'apprécier son fonctionnement et celui de ses Comités Spécialisés et d'identifier les axes de progrès appropriés.

Nom	Qualité	Date de nomination	Expiration du mandat
M. Jaouad HAMRI	Président du Conseil de Surveillance - Membre indépendant	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Michel PEBEREAU	Vice-Président	27-mai-04	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Mme Janie LETROT	Membre indépendant - Présidente du Comité d'Audit	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Christian DE CHAISEMARTIN	Membre - Responsable des risques Europe-Méditerranée au sein de BNP Paribas	21-juin-18	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. François BENAROYA	Membre - Responsable Territoire Europe-Méditerranée au sein de BNP Paribas	22-fév-22	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Gilbert COULOMBEL	Membre	16-déc-22	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Yves MARTRENCHAR	Membre - Président du CNRG	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Philippe DUMEL	Membre	26-juin-23	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Mme Dounia TAARJI	Membre indépendant - Présidente du Comité des Risques	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Mme Soumaya TAZI	Membre indépendant	08-mars-23	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
AXA Assurance Maroc, représentée par Mme. Meryem Chami depuis le 19 octobre 2020	Membre	26-mai-06	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
BNP Paribas IRB Participations, représentée par M. Abdelmajid Fassi-Fihri, depuis le 18 novembre 2022	Membre	26-mai-06	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023



TROIS COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMITÉ D'AUDIT

COMITÉ DES RISQUES

COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE GOUVERNANCE

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Comptes consolidés



NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2008 avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

Les États financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base de :

- La juste valeur pour les actifs financiers à la juste valeur par Capitaux Propres, les actifs financiers à la juste valeur par résultat et les instruments dérivés.
- Le coût historique pour les autres actifs financiers les autres actifs et passifs non financiers.

DESCRIPTION DES RETRAITEMENTS IFRS & PRINCIPES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE DE CONSOLIDATION, NORMES APPLIQUÉES PAR LE GROUPE ET REGROUPEMENT D'ENTREPRISE

Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables

La norme IFRS17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017, remplacera la norme IFRS4 « Contrats d'assurance ». Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Ladite norme n'est pas applicable pour le contexte de la BMCI.

Note relative au changement de méthode comptable :

Aucun changement de méthode comptable de gestion n'a été opéré au cours de l'exercice.

CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES

Le mode de la comptabilisation et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

Périmètre de consolidation : Notions de contrôle et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe BMCI regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe BMCI consolide, le cas échéant, les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini dites « entités ad'hoc » contrôlées et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

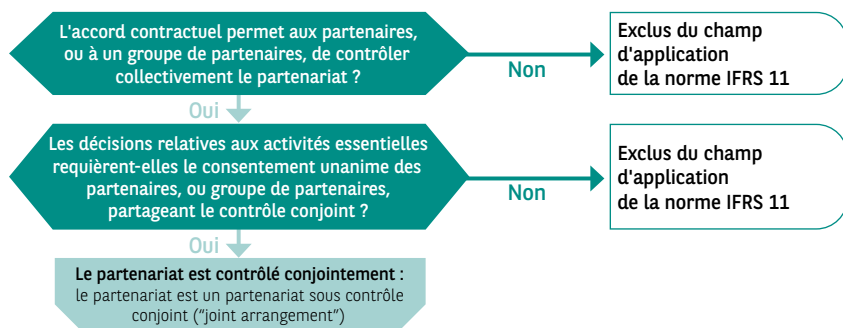
➤ Les entreprises sur lesquelles le Groupe BMCI exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif (IFRS 10) d'une filiale lorsqu'il est en mesure de :

- Détenir le pouvoir sur l'entité,
- Exposer ou avoir des droits sur les rendements variables provenant de son implication dans l'entité,
- Avoir la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à affecter le montant de ses rendements.

➤ Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle d'une part et d'autre part lorsqu'il :

- Est exposé ou a des droits à des rendements variables provenant de son implication dans le partenariat,
- À la capacité d'affecter ses rendements grâce à son pouvoir sur le partenariat.

L'appréciation du contrôle conjoint se résume comme suit :



La norme IFRS 11 définit deux catégories de partenariats :

➤ Les co-entreprises (« joint-ventures »), dans lesquelles les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité possèdent des droits sur l'actif net de celle-ci. Chaque coentrepreneur comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

➤ Les activités conjointes (« joint opérations »), dans lesquelles les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs relatifs à celle-ci et comptabilisent les actifs et passifs concernés proportionnellement à leurs droits et obligations vis-à-vis du partenariat.

➤ Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence (IAS 28). Le groupe exerce une influence notable lorsqu'il possède le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

L'existence de l'influence notable de la BMCI peut généralement être mise en évidence par :

- La représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue
- La participation au processus d'élaboration des politiques financières et opérationnelles de l'entité
- Des transactions significatives entre la BMCI et l'entreprise détenue
- Un échange de personnels dirigeants
- La fourniture d'informations techniques essentielles.

Le périmètre de consolidation de la BMCI au 31 décembre 2023 :

Dénomination	Secteur d'activité	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
BMCI BANK	Banque	Top	-	-
BMCI Banque Offshore	Banque	IG	100%	100%
BMCI Leasing	Leasing	IG	86,91%	86,91%
ARVAL Maroc	Location longue durée	MEE	33,34%	33,34%
BMCI Finance	Banque d'affaire	IG	100%	100%
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	IG	100%	100%
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	IG	100%	100%
AKAR REAL ESTATE (EX IMMOBILIÈRE Sidi Maârouf)	Société immobilière	IG	100%	100%
DIGIFI	Établissement de paiement	IG	69,81%	69,81%
DIGISERV	Développement de services digitaux	IG	73,93%	73,93%

1- INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation des actifs financiers

Trois catégories d'actifs sont définies dans la norme IFRS 9 (Instruments Financiers) :

Coût amorti (« AC »)

- Détenus aux fins de percevoir des flux de trésorerie contractuels (critère du modèle de gestion)
- Instruments de dette classiques dits « vanille » (critère « SPPI », à savoir uniquement des versements de capital et d'intérêts)

Comptabilisation :

- Au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif
- Dépréciations pour risque de crédit (perte attendue) comptabilisées au compte de résultat

Juste valeur par capitaux propres (FVOCI), décliné en deux sous-catégories

- « FVOCI » pour les instruments de dette
- Détenus aux fins de percevoir des flux de trésorerie contractuels ET pour être vendus (critère du modèle de gestion)

- Instruments de dette classiques dits « vanille » (critère « SPPI », à savoir uniquement des versements de capital et d'intérêts)

Comptabilisation :

- Intérêts comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif
- Plus-values et moins-values latentes résultant des variations de valeur de marché comptabilisées en capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et plus-values/moins-values de change comptabilisées au compte de résultat

- « FVOCI » pour les instruments de capitaux propres

- Détenus aux fins de percevoir des flux de trésorerie contractuels ET pour être vendus (critère du modèle de gestion)

- Instruments de dette classiques dits « vanille » (critère « SPPI », à savoir uniquement des versements de capital et d'intérêts)

Comptabilisation :

- Intérêts comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif
- Plus-values et moins-values latentes résultant des variations de valeur de marché comptabilisées en capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et plus-values/moins-values de change comptabilisées au compte de résultat

Juste valeur par le résultat (FVPL)

- Catégorie par défaut : instruments non classés dans d'autres catégories

Comptabilisation :

- Variations de valeur de marché comptabilisées dans le compte de résultat
- Intérêts et dividendes comptabilisés dans le compte de résultat

À l'exception des actifs financiers désignés sur option à la FVPL à la comptabilisation initiale en cas de non-concordance comptable, deux critères sont utilisés pour établir comment classer et évaluer les actifs financiers :

- Le Modèle de Gestion (« Business Model ») suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers :

Le modèle de Gestion doit refléter la manière avec laquelle l'entité gère les actifs financiers en vue de générer des cash-flows.

Trois modèles de Gestion possibles :

- **Held To Collect contractual cash flows (HTC)** la collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « collecte »

- **Held To Collect and Sale (HTC&S)** la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « collecte et vente »

- **Autre (Held For Sale - HFS)** Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « autre/vente »

Le modèle de gestion peut être évalué à partir de différents indicateurs tels que :

- Comment les différentes activités sont gérées (limites définies dans la gestion quotidienne...)
- La cohérence par rapport au reporting interne et la façon dont la performance du modèle de gestion et des actifs financiers qu'il couvre est évaluée et présentée aux principaux dirigeants de l'entité (en fonction des différentes sous-activités/portefeuilles gérés, de la granularité des portefeuilles, de leur interdépendance, etc.)

- Les risques qui influent sur la performance du modèle de gestion et, plus particulièrement, la manière dont ils sont gérés (définition de limites de risque et existence de comités des risques, etc.)
- Le mode de rémunération des managers (par exemple, l'évaluation à la juste valeur de la performance comme base de rémunération).

- Le niveau des ventes passées (indicateur des flux de trésorerie réalisés par le passé) et toute autre information pertinente (telle que les prévisions de ventes futures, etc.)

Les caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Ce critère s'appuie sur l'existence ou non de modalités contractuelles au niveau de l'instrument donnant lieu à dates spécifiées à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et versements d'intérêts sur le principal restant dû (désigné comme le test « SPPI ») (Solely Payments of Principal and Interests). Les flux de trésorerie contractuels qui sont seulement des remboursements du principal et versements d'intérêts sur le principal restant dû sont cohérents avec ceux d'un contrat de prêt de base, ou « vanille », dans lequel les intérêts représentent la contrepartie de :

- La valeur temps de l'argent et le risque de crédit qui sont typiquement les principales composantes des intérêts,

- D'autres risques (risque de liquidité par exemple) et coûts (frais administratifs par exemple) liés à la détention d'un prêt de base pendant une période de temps donnée,

- Une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt de base.

Si un instrument a des caractéristiques contractuelles qui peuvent accroître la variabilité des flux de trésorerie, il ne peut être comptabilisé en AC ou en FVOCI.

Par défaut, les instruments de capitaux propres et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à la juste valeur par le résultat (FVPL). Cependant, les instruments de capitaux propres (actions) peuvent être constatés à la juste valeur par capitaux propres au cas par cas (sans recyclage des profits et pertes constatés en « OCI »).

Dès lors que l'option de désigner un instrument de capitaux propres à la FVOCI est retenue

- Seuls les dividendes qui ne représentent pas la récupération d'une partie du coût de l'investissement sont constatés en résultat (cf. encadré ci-dessous).

- Les variations de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en OCI.

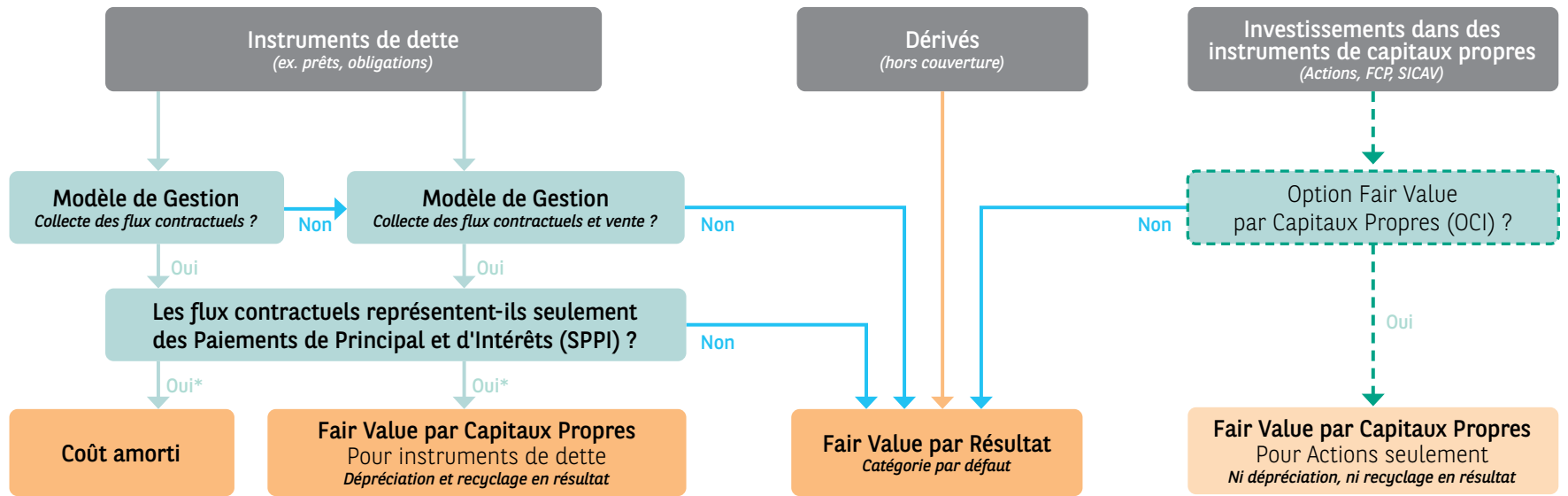
- Les variations de justes valeurs constatées en OCI ne sont pas ultérieurement transférées en résultat (elles peuvent être transférées en profit ou perte cumulé(e) au sein des capitaux propres). Par conséquent, en cas de vente de l'investissement, aucun profit ou perte n'est comptabilisé lors de la cession.

Détermination du critère SPPI

- À la date de comptabilisation initiale sur la base des faits et circonstances en présence à cette date

- Évalué dans la devise dans laquelle l'actif financier est libellé

L'arbre de décision ci-dessous synthétise les dispositions d'IFRS9 en matière de classement et d'évaluation :



* Si l'option Fair Value n'est pas utilisée. Possible pour incohérence comptable

Classement et évaluation des passifs financiers

Les dispositions relatives aux passifs financiers n'ont pas beaucoup changé

- Les passifs financiers sont classés en deux catégories : juste valeur par le résultat (« FVPL ») et autres passifs au coût amorti.
 - Pour les dérivés incorporés dans des passifs financiers, les principes de séparation et l'application des dispositions d'IAS 39 ont été conservés dans IFRS 9.
 - L'option juste valeur (« FVO ») a été conservée (pour les non-concordances comptables, l'existence d'un dérivé incorporé, le traitement à la juste valeur).
- Le seul changement introduit par IFRS 9 concernant les passifs financiers a trait à la comptabilisation des variations de juste valeur résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur sur option, qui sont à constater en capitaux propres (« OCI »).

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat. Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues. Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Dans le cadre de l'IFRS 9, le portefeuille de la banque est segmenté en trois « Buckets » correspondant chacun à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« Bucket1 ») : si, à la date d'arrêt, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) ;
 - Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« Bucket2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou en défaut ;
 - Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou en défaut (« Bucket3 ») : la provision pour dépréciation est évaluée par définition des perspectives de récupérations des actifs en défaut. La définition du défaut est alignée avec celle précisée dans la directive 19G de la BAM et elle est cohérente avec celle utilisée pour la gestion du risque de crédit interne.
- Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments entrant dans le champ de la dépréciation

IFRS 9. L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 implique que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêt, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêt en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

Actifs financiers dépréciés ou en défaut

Définition du défaut

Un actif financier est considéré en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu. Les événements concernés peuvent, à titre d'exemple, porter sur : l'existence d'impayés généralement supérieurs 90 jours ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.

Le Processus de mise en défaut repose notamment sur :

- Retail : une revue mensuelle des facilités éligibles au passage en défaut est effectuée en « comité des tiers dé-classables » sur la base d'un outil détectant les clients présentant des critères de défaut.
- Corporate : une revue est faite dans le cadre des comités Risques.

Appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut ou des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés dans la partie Coût du risque.

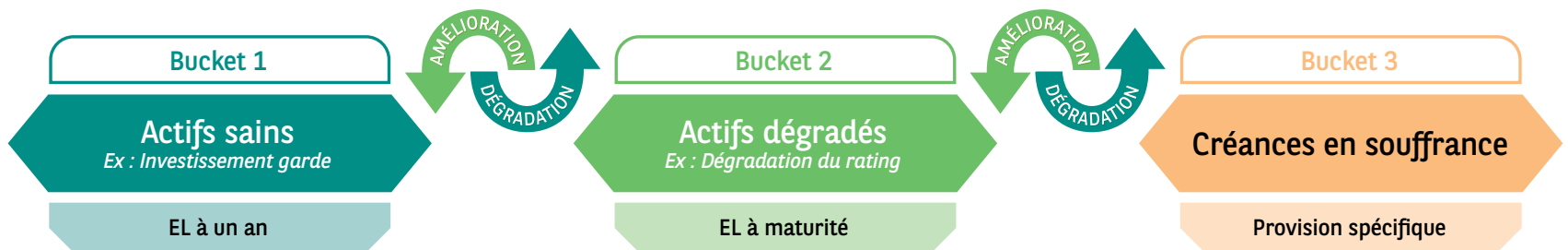
Mesure des pertes attendues

Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition. En pratique, pour les expositions classées en Bucket 1 et en Bucket 2, les pertes attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (Bucket1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de l'instrument financier (Bucket 2).

En effet, le calcul des pertes attendues est déterminé selon les principes suivants :

- lors de l'origination de l'autorisation : le calcul de la dépréciation (EL) se fait à horizon d'un an pour les actifs à risque faible, au regard de leur notation.
- lors des évaluations ultérieures : Les encours présentant des dégradations du rating entrant dans le cadre des critères d'augmentation significative du risque de crédit sont transférés au Bucket 2 et leur dépréciation est calculée à maturité.
- lorsque le risque est avéré, le calcul de la dépréciation est déterminé sur la base des flux futurs de récupération actualisés.

Les règles sont précisées dans le schéma ci-dessous :



Les paramètres de calcul des dépréciations sont détaillés ci-dessous :

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sur la durée de vie sont pris en compte. La maturité utilisée correspond globalement à la durée résiduelle entre la date d'arrêt et la date d'échéance.

Probabilités de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné. La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (point in time - « PIT »).

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note

interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des récupérations globales (TRG). Pour le Corporate, l'évaluation des TRG est réalisée en comité sur la base d'une analyse combinant les notations, le type d'engagement et les garanties sous-jacentes. Pour le Retail, l'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique. (Ce volet est détaillé dans la partie Coût de Risque)

Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées. Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, la banque peut décider d'exercer la garantie et il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie. Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé et classé au bilan selon l'intention de gestion.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » définit les modalités de calcul de la valeur de marché ainsi que les informations à fournir en annexe lorsque d'autres normes permettent ou requièrent une évaluation à la valeur de marché ou des informations sur cette valeur. Pour déterminer la valeur de marché selon IFRS 13, la BMCI donne la priorité d'abord à l'utilisation de prix directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques avant de recourir à des paramètres internes.

Les paramètres utilisés dans les techniques de valorisation sont classés dans une hiérarchie à trois niveaux, en fonction de l'observabilité de ces paramètres, la primauté étant donnée au niveau 1, puis au niveau 2 et enfin au niveau 3.

Impact des méthodes de valorisation sur la hiérarchie

Pour procéder à l'évaluation des instruments financiers, la BMCI utilise l'une des quatre techniques suivantes :

- **Technique du prix** : utilisation d'un prix pour évaluer un produit identique ; cette technique est principalement utilisée pour l'évaluation des valeurs mobilières, mais également pour les contrats à terme normalisés (futurs) et certaines options cotées. Si l'instrument est fongible, liquide et identique au contrat coté, il s'agit d'une évaluation de « niveau 1 » selon les normes IFRS, mais s'il est uniquement similaire il est classé au « niveau 2 ».
- **Technique de comparaison** : elle utilise des produits similaires et souvent des liens entre les caractéristiques des produits pour réaliser l'évaluation. Elle peut également utiliser des multiples de marché. Les techniques de comparaison conduisent généralement à des valeurs de marché de niveau 2 ou 3, en fonction du degré de similarité des instruments et des ajustements passés pour prendre en compte les spécificités de l'instrument évalué.
- **Technique de réplique par modèle** : elle consiste à décomposer le produit en composantes ou facteurs de risque afin de répliquer sa valeur de manière statique ou dynamique. Cette technique équivaut mathématiquement à valoriser en utilisant la théorie des martingales et en faisant des prévisions pour toute évaluation équivalente à l'évaluation en risque neutre.
- **Technique des flux de trésorerie attendus** : consiste à prévoir le flux de trésorerie futurs incertains des instruments financiers puis à les actualiser en tenant compte d'une prime de risque de marché. Pour cela diverses techniques sont disponibles, notamment la modélisation macro-économique en utilisant des fonctions d'« utilité » et l'analyse des statistiques historiques. Il est à noter que cette technique ne fournit pas de couverture de la valeur puisque c'est l'objectif principal de la Technique de réplique par modèle.

2- CONTRATS DE LOCATION

Définition :

Selon l'IFRS 16, il y a un contrat de location lorsque le bailleur ne garde plus un droit de substitution substantiel d'une part et d'autre part, le preneur acquiert le droit de contrôler l'utilisation de l'actif pendant une période donnée en échange d'une contrepartie :

Existence d'un actif identifié*

* Pas d'actif identifié si le fournisseur conserve un droit de substitution substantiel



Droit pour le preneur de contrôler l'utilisation du bien pour une période déterminée et moyennement une rémunération

- Décider l'utilisation du bien déterminé (comment et pour quelle fin l'actif est utilisé)
- Obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien



LOCATION

Les composantes locatives et non locatives sont comptabilisées séparément :

- La norme IFRS 16 s'applique à la composante locative
- D'autres normes s'appliquent à la composante non locative

Les preneurs peuvent faire le choix par catégorie de bien sous-jacent de comptabiliser les composantes locatives et non locatives en tant que contrat de location. En pratique, le groupe n'applique pas cette mesure de simplification.

Pour les bailleurs, il y a toujours lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Méthode de transition

Le Groupe BMCI a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée pour laquelle le droit d'utilisation est la valeur comptable considérant comme si la norme avait été appliquée depuis la date de commencement et les paiements de location à l'ouverture étant actualisés en utilisant la date d'emprunt supplémentaire du preneur à la date de la première application (1^{er} Janvier 2019).

Par conséquent, l'impact FTA de la norme IFRS 16 est comptabilisé en capitaux propres.

La BMCI a opté pour les deux exemptions rendues possible par la norme :

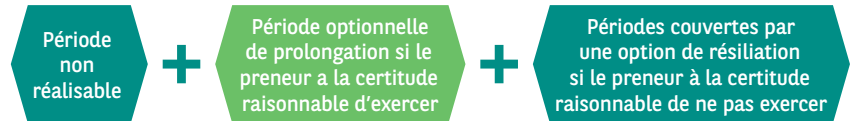
- Contrat de location relatif à des bien de faible valeur.
- Contrat de location ayant une durée inférieure à un an.

Comptabilité du preneur : Comptabilisation, évaluation et présentation

Étapes	Description
Comptabilisation et évaluation initiale	Initialement comptabilisation d'un droit d'utilisation de l'actif et d'un passif de location à la valeur actualisée des paiements de loyers. L'actif de droit d'utilisation est ajusté des préparations de loyers, avantages reçus, coûts directs initiaux engagés par le preneur, estimations des coûts de restauration, d'enlèvement et de démantèlement
Évaluation ultérieure du droit d'utilisation et du passif de location	Le droit d'utilisation de l'actif est amorti conformément à la norme IAS 16 Immobilisations corporelles Le preneur augmente le passif lié au contrat de location afin de refléter les intérêts et réduits le passif des paiements de loyers effectués
Présentation du droit d'utilisation dans les États financiers	Séparément des autres actifs (non pris en location), ou avec les actifs sous-jacents correspondants en détaillant en annexe les postes contenant les actifs de droit d'utilisation. Charges d'amortissement en frais généraux
Présentation du passif de location dans les États financiers	Séparément des autres passifs, ou avec ces autres passifs et communication en annexe des postes contenant les passifs de location. Charges d'intérêts en Produit Net Bancaire

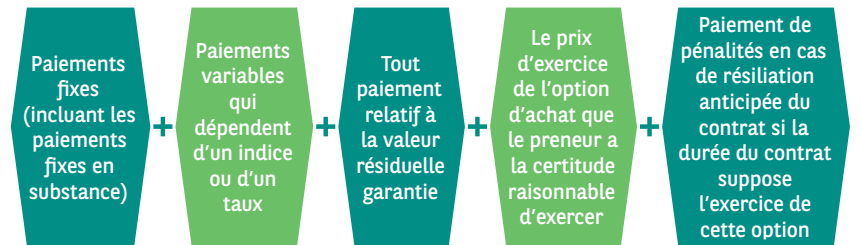
Durée du contrat de location

En ce qui concerne la durée de location, elle est synthétisée comme suit :



Passif de location :

Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée de :



L'évaluation ultérieure du passif de location correspond aux situations nécessitant une réévaluation du contrat ainsi que leur impact :

- Changement dans l'évaluation initiale de la durée de la location ou des options d'achat/résiliation :
 - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
 - Révision du taux d'actualisation
- Changements dans les indices ou les taux affectant les paiements :
 - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
 - Taux d'actualisation inchangé

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle retenue par le Groupe BMCI est supposée nulle.

La durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survalueurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Le Groupe BMCI adopte les principes suivants :

- L'approche par composants.
 - Une durée d'amortissement qui reflète la durée d'utilisation effective du bien par la banque.
- L'amortissement retenu est un amortissement linéaire calculé sur la durée d'utilité de l'actif.

Tableau des composants Groupe BMCI.

Nature du composant	Durée d'amortissement en années	POIDS DU COMPOSANT
Gros œuvre	60	59%
Façade	30	18%
IGT	20	23%

3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'approche retenue par le groupe BMCI pour le traitement des logiciels qui constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles consiste à distinguer entre les logiciels dédiés à la clientèle et les logiciels internes d'infrastructures.

La durée d'amortissement est déterminée selon la consommation des avantages économiques en fonction de l'utilisation.

Catégories d'immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels dédiés à la clientèle	3 ans
Logiciels internes d'infrastructure	8 ans

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

4- GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise.

5- IMMEUBLES DE PLACEMENT

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, un immeuble de placement doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Dans ce cas, la juste valeur doit être indiquée en annexe.

6- AVANTAGES AU PERSONNEL

Principe

L'objectif de la norme IAS 19 est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et les informations à fournir à leur sujet. Cette norme impose de comptabiliser :

- un passif lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir ;
- une charge lorsque l'entité consomme l'avantage économique résultant des services rendus par un membre du personnel en échange d'avantages du personnel.

Classification des avantages au personnel

La norme IAS 19 prévoit quatre catégories d'avantages accordés aux salariés au titre des services rendus :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, les congés de maladie payés, les primes payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice, ...
- les avantages à long terme : médailles du travail, primes payables douze mois ou plus après la fin de l'exercice, ...
- les avantages postérieurs à l'emploi eux-mêmes classés en 2 catégories : régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies (retraite, frais de santé et prévoyance pour les retraités, ...)
- les indemnités de fin de contrat de travail : principalement les avantages payables suite à une décision de l'entreprise de mettre fin à l'emploi avant l'âge de la retraite permis par la convention collective ou accord d'entreprise (indemnités de licenciement...) ou du salarié d'accepter le licenciement en échange de ces avantages (départ volontaire).

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Constitution d'une provision en interne
- Externalisation de l'obligation de verser des prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

Méthode

La valorisation des régimes à prestations définies implique le recours à des techniques actuarielles afin de quantifier d'une manière fiable le montant de l'engagement naissant des avantages accumulés par le personnel durant les exercices écoulés.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est celle des « Unités de Crédit Projetées », qui présente les caractéristiques suivantes :

- Méthode actuarielle, basée sur l'estimation des prestations futures probables (à partir des salaires projetés à l'échéance de la prestation), qui repose sur le principe suivant lequel chaque période de service rendu donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.
 - Méthode rétrospective, qui définit la valeur de l'engagement au moment de l'évaluation en se fondant sur le rythme d'acquisition des droits prévu au régime. L'objectif est d'attribuer à chaque année passée la quote-part de droits lui revenant.
- L'estimation de la valeur des engagements doit s'appuyer sur des hypothèses actuarielles qui influent sur le coût des prestations. Ces hypothèses sont relatives aux variables :
- démographiques : taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite
 - financières : taux d'actualisation, progression estimée des salaires à effectifs constants

Options retenues par la BMCI

À la fin de chaque exercice, la BMCI comptabilise une provision couvrant ses engagements relatifs aux régimes à prestations définies : Ouissam Choghl et indemnités de fin de carrières. La méthode utilisée est celle des « unités de crédit projetées ».

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe des taux (Taux de référence des Bons de Trésor) publiée par Bank Al-Maghrib et arrêtée à la date de clôture de l'exercice. Les taux de cette courbe sont ramenés en fonction de la maturité des Bons de Trésors aux durées moyennes d'exigibilité des prestations. Les autres paramètres d'estimation de l'engagement découlent de la table de mortalité en usage au Maroc, du taux de progression des salaires à effectifs constants estimé par la BMCI ainsi que des statistiques liées à la rotation du personnel observée sur plusieurs années.

Quant aux avantages à court terme, La BMCI a constaté une provision relative au coût salarial lié aux congés maladie et maternités sur les douze mois après la clôture de l'année.

7- COÛT DU RISQUE

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dotations et reprises de dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (Bucket1 et Bucket2) relatifs aux crédits et aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres ;
- les dotations et reprises de dépréciations des actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (Bucket3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ;

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux incidents et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

Augmentation significative du risque de crédit

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

- Facilités accordées aux grandes entreprises, institutions financières, États souverains et obligations
- L'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie. La détérioration de la qualité de crédit est considérée comme significative et la facilité (ou l'obligation) classée en Bucket2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 3 crans (par exemple, un passage de la note 4- à la note 5-).

La mesure de simplification « risque de crédit faible » autorisée par IFRS 9 (i.e. selon laquelle les obligations avec une notation « investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en Bucket1, et celles avec une notation « non-investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en Bucket 2) est utilisée uniquement pour les titres de dette pour lesquels aucune note interne n'est disponible en date de comptabilisation initiale.

- Facilités accordées aux PME et clientèle de détail.

L'augmentation significative du risque de crédit est également liée la note interne de crédit de la contrepartie. Du fait d'une volatilité plus importante dans l'échelle de notation interne utilisée, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en Bucket2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 6 crans.

Informations prospectives

BMCI prend en compte des informations prospectives dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit ainsi que dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss - « ECL »). S'agissant de la détermination de l'augmentation significative du risque de crédit, au-delà des règles fondées sur la comparaison des paramètres de risque entre la date de comptabilisation initiale et la date de reporting, celle-ci est complétée par la prise en compte d'informations prospectives comme des paramètres macroéconomiques sectoriels ou géographiques, susceptibles d'augmenter le risque de crédit de certaines expositions. Ces informations peuvent amener à resserrer les critères de passage en Bucket2, et ainsi augmenter le montant de pertes de crédit attendues pour des expositions considérées comme particulièrement vulnérables au regard de ces paramètres prospectifs.

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, BMCI a fait le choix de retenir 3 scénarios macroéconomiques :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire ;
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de « stress-test » réalisés par le Groupe ;
- un scénario favorable, permettant de prendre en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est principalement établi par le biais de la modélisation des probabilités de défaut. Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macroéconomiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 50 % pour le scénario central ;
- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario adverse a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie.

8- PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS

Cette norme remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction », leurs interprétations et introduit un principe fondamental selon lequel la comptabilisation du chiffre d'affaires doit traduire, pour le montant auquel un vendeur s'attend à avoir droit, le transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service.

La norme IFRS 15 énonce une approche développée comprenant 5 étapes successives depuis l'identification du contrat conclu avec le client jusqu'à la reconnaissance en résultat d'un produit lorsqu'une obligation de performance est remplie :

ÉTAPE-1 | L'identification des différents éléments des contrats conclus avec les clients

ÉTAPE-2 | L'identification des obligations de performance

ÉTAPE-3 | L'évaluation du prix de la transaction avec la prise en compte ou non des rémunérations variables

ÉTAPE-4 | L'allocation du prix aux différentes obligations de performance

ÉTAPE-5 | La comptabilisation des revenus

9- IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe consolidé sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale. La gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

L'IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés.

L'interprétation IFRIC 23 clarifie la mise en œuvre de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » en matière de comptabilisation et d'évaluation, lorsque l'incertitude entoure le traitement de l'impôt sur le résultat.

Cette incertitude peut avoir une incidence sur la détermination du bénéfice imposable, des bases fiscales, des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés et des taux d'imposition.

Plus spécifiquement, il est nécessaire de déterminer si les positions fiscales décidées par l'entité seront validées ou non par l'autorité fiscale compétente.

10- DÉRIVES

L'ensemble des opérations portant sur des instruments dérivés sont initiées à des fins de transaction et sont de ce fait comptabilisées en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

11- DÉRIVES INCORPORÉS

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.
 - Séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
 - Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.
- Au 31 décembre 2023, aucun instrument financier comprenant un dérivé incorporé n'a été identifié.

12- DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts de la clientèle sont comptabilisés au coût historique.

13- PROVISIONS DU PASSIF

Une provision doit être comptabilisée au passif lorsqu'une entité a une obligation actuelle (explicite ou implicite) découlant d'un événement passé, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Quand il est significatif, l'effet de l'actualisation des flux de trésorerie futurs devant être décaissés pour éteindre l'obligation est obligatoirement comptabilisé quand la sortie des ressources dépasse un an.

14- PASSIFS ÉVENTUELS

La BMCI a reçu de la part de l'Office des Changes, courant le mois de mars 2023, un avis de vérification portant sur les opérations de change. La vérification sur place est en cours et la Banque n'a reçu aucune notification à la date d'arrêtés des comptes.

La BMCI a reçu de la part de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), en janvier 2024, un ordre de mission de vérification comptable au titre des exercices 2020 à 2023. La vérification sur place est en cours et la Banque n'a reçu aucune notification à la date d'arrêtés des comptes.

15- UTILISATION DES ESTIMATIONS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des États financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations pour la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme pour l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans l'élaboration des notes relatives aux États financiers.

Les résultats futurs définissent des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont eu recours à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les États financiers. C'est le cas notamment :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- De l'usage de modèles internes basés sur les flux de récupération passés pour le calcul des provisions pour dépréciation des crédits regroupés par classes homogènes de risques »
- Du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes afférentes aux États financiers,
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe BMCI est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de détail ;
- Banque offshore;
- Financements spécialisés : BMCI Leasing et ARVAL ;

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en tenant compte des prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe BMCI.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés par le moyen des fonds propres - normalisés par pôle - utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des Établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

La nouvelle réglementation sur le calcul des fonds propres selon les normes Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi une nouvelle hiérarchie des fonds propres a été instaurée :

- les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 - CET1-);
 - les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du CET1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
 - les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)
- Les fonds propres du Groupe BMCI sont calculés conformément à la circulaire de Banque Al-Maghrib n°14/G/2013

Ratio de Solvabilité

Dans le cadre de la réglementation prudentielle, le ratio de solvabilité du Groupe BMCI est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et les montants pondérés au titre du risque de crédit, de marché et du risque opérationnel, et ce conformément à la circulaire de Banque Al-Maghrib n° 26/G/2006.

Prévisions du capital

Les ratios prévisionnels de BMCI sur base individuelle et consolidée sur les 18 prochains mois sont largement supérieur au minimum réglementaire en vigueur : 8,0% au niveau du ratio sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), 9,0% au niveau du ratio de solvabilité sur fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), et 12,0% sur fonds propres global grâce à la politique interne de gestion du capital.

Évolution du ratio prévisionnel sur base sociale

Montant en millions MAD	déc.-2023	juin-2024	déc.-2024	juin-2025
	Réalisé	Projection	Projection	Projection
CET1 Ratio (Seuil Min 8%)	11,3%	11,0%	10,8%	10,5%
Tier 1 Ratio (Seuil Min 9%)	12,6%	12,3%	12,0%	11,7%
Tier 2 Ratio	2,6%	2,5%	2,8%	2,7%
Ratio de solvabilité (Seuil Min 12%)	15,2%	14,8%	14,7%	14,4%

Évolution du ratio prévisionnel sur base consolidée

Montant en millions MAD	déc.-2023	juin-2024	déc.-2024	juin-2025
	Réalisé	Projection	Projection	Projection
CET1 Ratio (Seuil Min 8%)	10,2%	9,9%	9,7%	9,4%
Tier 1 Ratio (Seuil Min 9%)	11,4%	11,1%	10,8%	10,6%
Tier 2 Ratio	2,1%	2,0%	2,3%	2,2%
Ratio de solvabilité (Seuil Min 12%)	13,5%	13,1%	13,1%	12,8%

Fonction et stratégie de gestion des risques

Le Groupe BMCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité.

Aussi, Le Groupe BMCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank Al-Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BMCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BMCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BMCI.

Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ce dispositif :

- La Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BMCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.

- La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamentale de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.

Le dispositif de contrôle interne de la BMCI couvre les familles de risques suivantes :

- Le risque de taux et de liquidité ;
- Le risque de crédit et de contrepartie ;
- Les risques de marché ;
- Les risques opérationnels.

Par ailleurs, une fonction « conformité » a été mise en œuvre dans le cadre du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Il s'agit d'une structure indépendante directement rattachée au Directoire, chargée du suivi du risque de non-conformité, lequel est défini comme étant le risque d'exposition à un risque de réputation, de perte financière ou de sanction en raison de l'observation des dispositions légales et réglementaires ou des normes et pratiques en vigueur.

1- LE RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- **La Note de Contrepartie**, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BMCI qui bénéficie d'un crédit, quelque soit la nature de la contrepartie.

- **Le Taux de Récupération Global**, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie

Ces deux données, utilisées à la BMCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations.

La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de clientèle et la Direction des Risques.

Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit ad hoc. Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

Contrôles de 1^{er} niveau : Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.

Contrôles de 2^{ème} niveau : La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant un contrôle de 2^{ème} niveau sur le risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques, de PSF dédiés et de divers comités de suivi des Risques.

Contrôles de 3^{ème} niveau : Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tous, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque; les limites sectorielles sont revues périodiquement.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné.

La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ; contreparties appartenant à la même région géographique ; garants) et de mettre en place des limites pour chaque type d'exposition.

Ces limites sont validées et suivies par les instances dirigeantes.

2- RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ses paramètres et des corrélations entre ces paramètres, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles :

- Risque de taux d'intérêt,
- Risque de change,
- Risque sur titre de propriété,
- Risque sur produit de base,
- Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes Bâloises.

Principes fondamentaux

Dans l'objectif d'encadrement et de maîtrise des risques de marché, la BMCI a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux normes Baloises et aux standards du groupe BNP Paribas. Ce dispositif est basé sur plusieurs principes parmi lesquels :



- Maîtrise et suivi des risques sur les expositions
- Développement des activités de marché dans le cadre de comités nouveaux produits avec analyse approfondie des risques engendrés par ces activités
- Respect de la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques
- Adoption des standards du groupe et des meilleures pratiques en matière de gestion des risques de marché

La gestion du risque de marché au niveau de la BMCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- Un contrôle de 1^{er} niveau assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.
- Un contrôle de 2^{ème} niveau matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marché qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VaR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PnL dégagés par l'activité du trading.

En plus d'un suivi fonctionnel par l'entité GRM « Group Risk Management » du Groupe BNP Paribas

- Un suivi fonctionnel de 3^{ème} niveau assuré par l'Audit Interne/Inspection Générale
- Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité :
- Position de change : Limite en VaR, en volume et par sens ;
 - Position de taux : Limite en position moyenne par bande d'échéance ;
 - Position obligataire : Limite en VaR et en sensibilité par bande d'échéance ;
 - Position sur option : Limite sur Grecs (Delta – Gamma – Vega).

Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

La VaR (Value at Risk) GEAR

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements normaux des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné. Le Groupe retient un niveau de confiance de 99% et un horizon de temps d'une journée. Les principaux groupes de facteurs simulés sont :

- Prix d'actions et leurs volatilités implicites ;
- Taux d'intérêts, Titres / Swaps de taux ;
- Matières premières ;
- Cours de change et leurs volatilités implicites...

Les simulations des facteurs de risque sont calculées en utilisant l'approche Monté Carlo qui capte la non-normalité des paramètres de marché aussi bien que interdépendance entre les facteurs de marché.

Gestion du Risque de Change

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BMCI correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suite à l'évolution des cours des devises. Il trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change.

Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : Une limite en GEaR « Gross Earning at Risk » (équivalent VaR), des limites en volumes de position de change (Short // Long) et des Limites sur Grecs (Delta – Gamma – Vega) pour les options de change

Risque de Taux et Risque Obligataire

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché. Il trouve ses principales sources dans les positions de trésorerie et obligataires.

Le risque de taux à la BMCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance et une limite globale en équivalent un an (One Year Equivalent) pour la Trésorerie. Une limite en GEAR et des limites de sensibilité par bande d'échéance dites PV01 pour l'activité Trading Obligataire.

Système de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations / Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise.

Contrôlés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis au Responsable ALM Trésorerie et Capital Markets à la Direction Générale et à la Direction des Risques.

Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en terme de VaR sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress Test

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trésorerie sont réalisés mensuellement depuis 2005. Ils sont effectués selon deux approches :

- Une approche «Mark To Market» qui consiste à calculer l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt sur le résultat du portefeuille.
- Une approche "Funding" qui consiste à calculer l'impact, sur le résultat de trésorerie, dû à une crise de liquidité. C'est une approche fondée sur le refinancement O/N du Liquidity Gap.

3- RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale,
- Respecter les ratios de liquidité internes au groupe BNP Paribas (LCR, NSFR)
- Assurer la liquidité de la BMCI à court terme et gérer le GAP de liquidité à long terme
- Eviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating,
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût ;
- Maîtriser les risques financiers,
- Atténuer la variabilité des résultats,
- Limiter le risque de taux au travers du choix de la maturité du portefeuille de Titres, au travers de la maturité des emprunts et en orientant la politique commerciale par la détermination du Taux de Cession Interne adéquat.

L'ALM suit les risques de taux d'intérêt et de liquidité sur 3 périmètres distincts :

- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés aux opérations clientèles regroupées dans les livres dénommés Book Commercial.
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés au Book Fonds Propres.
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité résultant de la somme des sous composantes précédentes.

L'ALM suit et intègre par ailleurs ces risques au niveau du groupe BMCI, intégrant ainsi les principales filiales de financement.

L'ALM suit ces risques de taux d'intérêt et de liquidité pouvant provenir d'une:

- corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...)
- incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...)
- existence d'options comportementales sur des produits clientèle longs à taux fixe ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...)

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière opération est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance.

Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoulées » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'imprime de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) et de liquidité sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bp.

Par ailleurs, les imprimes de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. Un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la Banque et de ses concurrents. Périodiquement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler :

- le niveau d'exposition du groupe en termes de risque de taux et de liquidité
- le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques
- la réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché.
- le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

4- RISQUES OPÉRATIONNELS

Bank Al-Maghrib définit le risque opérationnel comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le « Groupe BNP Paribas », le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif.

Les choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al-Maghrib en la matière.

APPLICATION DE LA REGLEMENTATION BÂLE II

Le nouveau dispositif Bâle II est entré en vigueur au Maroc en janvier 2007 pour les approches standards de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels.

Dès la publication de ces textes par le régulateur, la banque a engagé un large chantier induisant la mobilisation significative des équipes et ce afin d'être conforme à la réglementation Bâle II sur les méthodes standards. Ces travaux ont amené à la mise en place d'un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard. Il permet d'aboutir aux exigences réglementaires au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel.

Le régulateur a édicté les textes relatifs au Pilier II « Dispositif de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes » ainsi que le Pilier III « Dispositif sur la discipline de marché ».

Par ailleurs, l'analyse des textes réglementaires relatifs au Pilier II a permis à la BMCI de structurer des chantiers complémentaires avec pour objectif l'alignement à la réglementation et l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des risque

Courant l'année 2013, la BMCI a mis en place un dispositif de maîtrise du risque portant sur le périmètre de la clientèle des particuliers et professionnels en déployant la notation Retail automatisée ; la particularité NEGCOM et le déclassement en défaut automatique.

La notation automatique Retail/Déclassement concerne tous les clients particuliers et professionnels et se base sur les caractéristiques intrinsèques ainsi que sur l'historique de leur relation avec la BMCI (flux confiés, solde, ancienneté de la relation, irrégularités...etc.). La note de contrepartie est mise à jour chaque huitième jour du mois via un traitement automatique. Il s'agit donc de mesurer à partir d'une approche multicritère standard et systématique le niveau de risque d'un client.

La notation automatique est opérationnelle depuis le 08/10/2013

ORGANISATION ET GESTION DES RISQUES

Risque de crédit

La BMCI a mis en place en conformité avec les directives de Bank Al-Maghrib relatives au Pilier II de Bâle II, un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques adapté à la nature, au volume et au degré de complexité de ses activités. Ce dispositif qui transpose par ailleurs les normes du Groupe BNP Paribas, lui permet notamment :

- d'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels elle est exposée ;
- de maintenir l'exposition aux différents risques dans les limites globales arrêtées par la réglementation en vigueur et / ou fixées par le Directoire et approuvées par le Conseil de Surveillance.
- d'évaluer et conserver en permanence les niveaux et les catégories des fonds propres ainsi que leur allocation compte tenu de la nature et du niveau des risques auxquels la BMCI pourrait être exposée.

Risques de marché

Dans le cadre des dispositions Bâle II en matière de fonds propres et de répartition des risques, la BMCI applique la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché. L'effet de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché n'est pas important puisqu'elle ne représente que 1% du total des exigences de tous les risques.

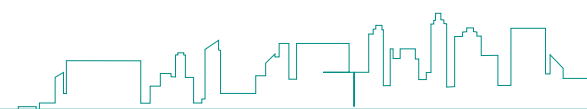
Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, la BMCI a mis en place un dispositif en vue de se conformer aux exigences Bâle II. La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BMCI s'appuie sur :

- des comités réguliers où l'État Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Coordination du Contrôle Interne, Comité de la Conformité, Comité d'Audit).
- une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004, et rattachée à la Direction de la Conformité depuis avril 2008.
- une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour.
- un outil de gestion du risque opérationnel dédié, commun à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historiques et des incidents potentiels de risque opérationnel.

Le Groupe BMCI a mis en place un système d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, basé sur :

- l'élaboration de cartographies des processus et des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe BMCI.
- un dispositif de collecte des incidents historiques de risques opérationnels impliquant l'ensemble des entités opérationnelles, complété par un processus d'attestation périodique de la fiabilité et l'exhaustivité des données.
- l'identification et l'analyse qualitative et quantitative des incidents potentiels de risques opérationnels. Cette démarche permet de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en terme de risques opérationnels.
- Par ailleurs, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'opère notamment à travers :
 - la maîtrise des risques extrêmes basée sur le dispositif de continuité d'activité qui a atteint un niveau de maturité global satisfaisant.
 - des actions préventives et correctives mises en place suite aux incidents historiques significatifs constatés. À ce titre, le dispositif de contrôle permanent a atteint un niveau de maturité certain avec une couverture optimale du périmètre par la Direction du Contrôle Permanent Groupe, l'utilisation d'outils ayant permis l'industrialisation des contrôles et l'amélioration de leur qualité et la mise en place d'actions préventives et correctives permettant de couvrir les risques majeurs.
 - un processus de validation des produits, activités et organisations nouvelles (PAON) et des Transactions Exceptionnelles, mettant en exergue les risques associés et les conditions de mise en œuvre ainsi que les règles de contrôle appropriées.
 - un dispositif de maîtrise des activités externalisées essentielles.
 - des actions de sensibilisation sur les sujets de Risque Opérationnel menées auprès des entités opérationnelles.



BILAN ACTIF IFRS

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 362 880	776 704
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 796 340	1 821 550
➤ Actifs financiers détenus à des fins de transactions	1 459 550	1 524 355
➤ Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	336 790	297 155
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 489 698	2 600 560
➤ Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 489 698	2 600 560
➤ Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		
Titres au coût amorti	6 980 794	5 791 517
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1 162 315	1 905 445
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	58 853 849	54 487 657
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements des activités d'assurance		
Actifs d'impôt exigible	165 059	56 686
Actifs d'impôt différé	301 326	317 750
Comptes de régularisation et autres actifs	1 259 012	1 150 367
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans des entreprises mises en équivalence	14 987	16 744
Immobilisations de placement	24 070	25 819
Immobilisations corporelles	1 142 062	1 175 962
Immobilisations incorporelles	561 158	540 184
Écarts d'acquisition	87 720	87 720
TOTAL ACTIF IFRS	75 201 270	70 754 665

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS CONSOLIDÉ

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	3 536 036	3 072 737
Intérêts et charges assimilés	1 107 655	780 340
MARGE D'INTÉRÊT	2 428 381	2 292 397
Commissions perçues	533 100	549 877
Commissions servies	68 831	61 666
MARGE SUR COMMISSIONS	464 269	488 211
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	610 846	393 997
➤ Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	506 180	393 652
➤ Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	104 666	345
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-6 544	-13 322
➤ Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-6 544	-13 322
➤ Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Produits nets des activités d'assurances		
Produits des autres activités	90 266	43 460
Charges des autres activités	149 468	150 513
PRODUIT NET BANCAIRE	3 437 749	3 054 229
Charges générales d'exploitation	1 938 719	1 837 339
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	251 844	234 983
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 247 186	981 907
COÛT DU RISQUE	633 364	561 587
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	613 822	420 321
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4 046	6 527
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-5 083	-9 543
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	612 785	417 305
Impôts sur les bénéfices	441 760	232 417
RÉSULTAT NET	171 026	184 888
Résultat hors groupe	-199	-43 727
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	171 224	228 615
Résultat par action (en dirham)	13	17
Résultat dilué par action (en dirham)		

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
RÉSULTAT NET	171 026	184 888
Éléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	5 536	-92 043
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés	-2 048	34 056
Éléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	1 243	-1 843
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	-400	651
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4 331	-59 179
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	175 357	125 709
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	175 555	169 436
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	-199	-43 727

BILAN PASSIF IFRS

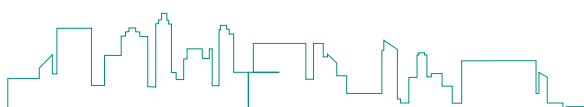
	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 674	2 876
➤ Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 674	2 876
➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	6 303 229	6 998 061
Dettes envers la clientèle	47 464 482	44 269 129
Titres de créance émis	6 676 580	5 962 623
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt courant	9 799	31 150
Passifs d'impôt différé	186 741	244 123
Comptes de régularisation et autres passifs	4 094 553	3 697 001
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions pour risques et charges	744 140	761 516
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	2 302 362	1 509 885
Capital et réserves liées	6 541 881	6 541 881
Réserves consolidées	501 262	552 322
➤ Part du groupe	474 700	485 026
➤ Part des minoritaires	26 562	67 297
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	3 540	-791
Résultat net de l'exercice	171 026	184 888
➤ Part du groupe	171 224	228 615
➤ Part des minoritaires	-199	-43 727
TOTAL PASSIF IFRS	75 201 270	70 754 665
CAPITAUX PROPRES	7 217 709	7 278 300
➤ Part du groupe	7 191 346	7 254 731
➤ Part des intérêts minoritaires	26 364	23 569

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	612 785	417 305
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	251 844	234 983
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	636 123	592 045
+/- Dotations nettes aux provisions	-17 376	6 619
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4 046	6 527
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	15 493	81 205
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS	890 131	921 379
DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS ET DES AUTRES AJUSTEMENTS	890 131	921 379
+/- Flux liés aux opérations avec les Établissements de crédit et assimilés	-1 304 562	5 080 093
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 819 557	-1 603 850
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	866 768	-1 026 364
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	288 907	152 770
- Impôts versés	-615 330	13 632
DIMINUTION/(AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	-2 583 774	2 616 280
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	-1 080 858	3 954 964
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-2 289	-11 139
+/- Flux liés aux immobilisations de placement	1 750	1 750
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-238 918	-152 772
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-239 457	-162 161
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-239 027	-132 793
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	792 477	-751 919
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	553 450	-884 712
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	-766 865	2 908 091
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	-766 865	2 908 091
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	1 057 079	-1 851 012
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	776 704	1 582 393
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	280 375	-3 433 405
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	290 214	1 057 079
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 362 880	776 704
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	-1 072 666	280 375
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-766 865	2 908 091

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Impôts courants	165 059	56 686
Impôts différés	301 326	317 750
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	466 385	374 435
Impôts courants	9 799	31 150
Impôts différés	186 741	244 123
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	196 541	275 273
Charge d'impôts courants	478 915	131 565
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-37 156	100 852
CHARGES NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	441 760	232 417
LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	171 026	184 888
Charges d'impôt sur les bénéfices	441 760	232 417
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	72,1%	55,7%
ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'impôt en vigueur	37,8%	37,0%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Imposition forfaitaire		
Différences permanentes		
Changement de taux	0,8%	0,0%
Déficit reportable		
Autres éléments	33,6%	18,7%
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	72,1%	55,7%


TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 327 928	5 213 953	-	639 052	58 388	7 239 321	15 233	7 254 555
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-132 793	-	-132 793	-5 143	-137 936
Autres	-	-	-	-23 839	-	-23 839	57 206	33 367
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022	-	-	-	228 615	-	228 615	-43 727	184 888
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	-59 179	-59 179	-	-59 179
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	2 606	-	2 606	-	2 606
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (D)+(E)+(F)	-	-	-	2 606	-59 179	-56 573	-	-56 573
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉC 2022	1 327 928	5 213 953	-	713 641	-791	7 254 731	23 569	7 278 300
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Élimination des Réévaluations sur titres AFS reclassés en Titres au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2022 CORRIGÉS	1 327 928	5 213 953	-	713 641	-791	7 254 731	23 569	7 278 300
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-239 027	-	-239 027	125	-238 902
Autres	-	-	-	5 010	-	5 010	2 869	7 878
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023	-	-	-	171 224	-	171 224	-199	171 026
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	4 331	4 331	-	4 331
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-4 923	-	-4 923	-	-4 923
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (D)+(E)+(F)	-	-	-	-4 923	4 331	-592	-	-592
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 327 928	5 213 953	-	645 925	3 540	7 191 346	26 364	7 217 709

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

En milliers de DH

	31/12/2023	31/12/2022
TITRES ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	1 489 698	2 600 560
Effets publics et valeurs assimilés	1 489 698	2 600 560
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Titres cotés	-	-
Titres non cotés	-	-
Titres de participations non consolidés	-	-
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	1 489 698	2 600 560

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

En milliers de DH

	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur au Bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au Bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	1 467 202	5 305	-	2 554 782	1 017	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	2 286	-	-	2 286
Créances rattachées	22 496	-	-	45 778	-	-
VALEUR AU BILAN DES INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	1 489 698	5 305	2 286	2 600 560	1 017	2 286
Total gains et pertes latents	-	5 305	2 286	-	1 017	2 286
Impôts différés	-	2 122	914	-	376	686
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux Propres recyclables	-	3 183	1 371	-	641	1 600
GAINS ET PERTES LATENTS INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	-	3 183	1 371	-	641	1 600

IMMEUBLES DE PLACEMENT

En milliers de DH

	31/12/2022	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Valeur brute	46 076	-	-	-	-	-	46 076
Amortissements et provisions	20 257	-	-	-	-	1 749	22 006
VALEUR NETTE AU BILAN	25 819	-	-	-	-	-1 749	24 070

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

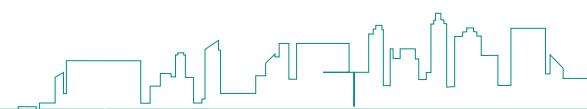
En milliers de DH

	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains et constructions	1 210 864	377 379	833 485	1 215 172	294 081	921 091
Equip. Mobilier, installation	766 260	599 800	166 460	702 031	560 784	141 247
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	703 792	561 675	142 117	654 926	541 302	113 624
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 680 916	1 538 854	1 142 062	2 572 129	1 396 167	1 175 962
Logiciels informatiques acquis	1 050 574	591 920	458 654	1 029 381	588 877	440 504
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	102 504	-	102 504	99 680	-	99 680
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 153 078	591 920	561 158	1 129 061	588 877	540 184

ÉCARTS D'ACQUISITIONS

En milliers de DH

	31/12/2022	Variation périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Valeur brute	87 720	-	-	-	87 720
Cumul des pertes de valeurs	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	87 720	-	-	-	87 720



PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ASSIMILÉS AU COÛT AMORTI

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	1 162 315	1 905 445
Comptes et prêts	278 188	1 162 590
Valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	880 666	738 949
TOTAL EN PRINCIPAL	1 158 853	1 901 539
Créances rattachées	5 405	5 486
Provisions	1 944	1 580
Valeur nette	1 162 315	1 905 445
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	5 214 239	3 760 544
Comptes à vue	1 085 721	79 885
Comptes et avances à terme	4 119 686	3 675 994
Prêts subordonnés	-	-
Créances rattachées	8 832	4 665

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	6 303 229	6 998 061
Comptes et emprunts	5 341 462	5 989 045
Valeurs données en pension	950 988	1 000 926
TOTAL EN PRINCIPAL	6 292 450	6 989 971
Dettes rattachées	10 779	8 090
VALEUR AU BILAN	6 303 229	6 998 061
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	5 231 534	3 788 895
Comptes ordinaires créditeurs	48 577	52 385
Comptes et avances à terme	5 174 918	3 731 845
Dettes rattachées	8 039	4 665

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	En milliers de DH					
	Solde au 31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Variations	Solde au 31/12/2023
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	267 446	24 621	-	-	10	292 077
Provision pour engagements sociaux	115 812	2 984	3 736	-	-1 243	113 817
Provision pour litige et garanties de passif	97 773	-	10 946	-	-	86 827
Provision pour risques fiscaux	-	-	-	-	-	-
Provision pour impôts	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	280 485	174 294	220 401	-	17 041	251 419
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	761 516	201 899	235 083	-	15 808	744 140

MARGE D'INTÉRÊT

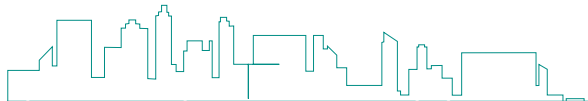
	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	3 195 424	593 498	2 601 926	2 770 539	466 647	2 303 892
Comptes et prêts / emprunts	2 681 059	332 142	2 348 917	2 296 071	192 159	2 103 912
Opérations de pensions	5 341	4 731	610	6 366	4 093	2 273
Opérations de location-financement	509 024	256 625	252 400	468 102	270 395	197 707
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	58 621	175 437	-116 816	71 350	101 011	-29 661
Comptes et prêts / emprunts	58 621	139 388	-80 767	71 350	95 047	-23 697
Opérations de pensions	-	36 049	-36 049	-	5 964	-5 964
EMPRUNTS ÉMIS PAR LE GROUPE	-	338 720	-338 720	-	212 683	-212 683
TITRES DE DETTES	281 991	-	281 991	230 848	-	230 848
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	3 536 036	1 107 655	2 428 381	3 072 737	780 340	2 292 397

COMMISSIONS NETTES

	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
COMMISSIONS NETTES SUR OPÉRATIONS	102 915	50 490	52 425	116 215	43 620	72 595
☑ Avec les Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
☑ Avec la clientèle	81 272	50 490	30 782	96 322	43 286	53 036
☑ Sur titres	21 573	-	21 573	18 087	334	17 753
☑ De change	70	-	70	1 806	-	1 806
☑ Sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-	-	-	-
PRESTATION DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS	430 184	18 341	411 844	433 662	18 046	415 616
Produits nets de gestion d'OPCVM	9 049	-	9 049	28 193	10	28 183
Produits nets sur moyen de paiement	182 028	-	182 028	161 383	-	161 383
Assurance	87 336	-	87 336	77 515	-	77 515
Autres	151 771	18 341	133 431	166 571	18 036	148 535
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	533 100	68 831	464 269	549 877	61 666	488 211

INFORMATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL - BILAN AU 31/12/2023

	En milliers de DH				
	Banque de détail	Sociétés de financement spécialisées	Banque offshore	Autres	Total
TOTAL BILAN	65 454 785	4 947 539	4 509 726	289 220	75 201 270
Dont					
ÉLÉMENTS D'ACTIF					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 751 545	-	-	44 795	1 796 340
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 450 778	-	-	38 920	1 489 698
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1 085 566	-	76 542	207	1 162 315
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	49 629 484	4 800 442	4 406 881	17 043	58 853 849
Immobilisations corporelles	1 065 833	119	6 053	70 057	1 142 062
ÉLÉMENTS DU PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 133 053	145	2 154 219	15 812	6 303 229
Dettes envers la clientèle	46 407 356	20 499	1 036 627	-	47 464 482
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	2 302 362	-	-	-	2 302 362
Capitaux propres	7 180 922	188 465	40 722	-192 400	7 217 709



RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS 9

	CRÉANCES ET ENGAGEMENTS			DÉPRÉCIATIONS		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
RÉPARTITION DES DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKETS SOUS IFRS 9 AU 31/12/2023						
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	1 489 766			68		
Prêts et créances sur les Établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dettes	1 489 766			68		
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	58 171 363	7 964 885	8 259 937	322 189	654 176	6 422 861
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	1 164 259	-	-	1 944	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	50 025 977	7 964 885	8 259 937	319 913	654 176	6 422 861
Titres de dettes	6 981 127	-	-	333	-	-
TOTAL ACTIF	59 661 129	7 964 885	8 259 937	322 257	654 176	6 422 861
Engagements hors bilan : Répartition par buckets sous IFRS 9	12 554 732	3 200 406	647 036	30 507	71 924	189 636
TOTAL	72 215 860	11 165 292	8 906 973	352 765	726 100	6 612 497
RÉPARTITION DES DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKETS SOUS IFRS 9 AU 31/12/2022						
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	2 600 656			96		
Prêts et créances sur les Établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dettes	2 600 656			96		
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	52 232 113	8 940 431	8 666 410	342 772	844 751	6 466 812
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	1 907 024	0	0	1 580	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	44 533 172	8 940 431	8 666 410	340 793	844 751	6 466 812
Titres de dettes	5 791 917	-	-	400	-	-
TOTAL ACTIF	54 832 769	8 940 431	8 666 410	342 868	844 751	6 466 812
Engagements hors bilan : Répartition par buckets sous IFRS 9	13 266 058	3 247 435	642 935	32 224	63 458	171 764
TOTAL	68 098 827	12 187 865	9 309 345	375 093	908 208	6 638 576

COÛT DU RISQUE CONSOLIDÉ

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS SAINS (BUCKET 1 ET BUCKET 2)	204 436	82 357
BUCKET 1 : PERTES ÉVALUÉES AU MONTANT DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES POUR LES 12 MOIS À VENIR	22 328	-26 743
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	28	102
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	20 583	-31 801
Engagements par signature	1 717	4 956
BUCKET 2 : PERTES ÉVALUÉES AU MONTANT DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES POUR LA DURÉE DE VIE	182 109	109 100
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	190 575	80 737
Engagements par signature	-8 466	28 363
DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS DÉPRÉCIÉS (BUCKET 3)		
BUCKET 3 : ACTIFS DÉPRÉCIÉS	26 079	-331 725
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	43 951	-264 669
Engagements par signature	-17 872	-67 056
Autres actifs	-	-
Provisions pour Risques et charges hors risque de crédit (IAS 37)	-49 130	-172 209
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	181 386	-421 577
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-834 039	-151 095
Récupérations sur prêts et créances	19 289	11 085
↳ comptabilisés au coût amorti	19 289	11 085
↳ comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT	-633 364	-561 587

RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2023

	En milliers de DH					
	Banque de détail	Sociétés de financement spécialisées	Banque Offshore	Autres	Éliminations	Total
MARGE D'INTÉRÊT	2 330 577	95 422	54 265	-2 099	-49 784	2 428 381
MARGE SUR COMMISSIONS	415 671	-274	13 970	53 949	-19 047	464 269
PRODUIT NET BANCAIRE	3 303 487	100 895	65 286	77 793	-109 712	3 437 749
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 896 204	41 443	9 647	24 259	-32 834	1 938 719
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	538 003	60 422	49 837	37 352	-71 792	613 822
RÉSULTAT NET	167 346	20 039	29 227	20 498	-66 084	171 026
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	167 404	18 548	29 227	22 129	-66 084	171 224

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2023		31/12/2022	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les Établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeur reçus en pension				
Effets publics et valeurs assimilées				
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	1 418 196		1 479 866	
↳ Titres cotés				
↳ Titres non cotés	1 418 196		1 479 866	
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	-	336 790	-	297 155
↳ Titres cotés				
↳ Titres non cotés		336 790		297 155
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	41 354		44 529	
CRÉANCES RATTACHÉES				
JUSTE VALEUR AU BILAN	1 459 550	336 790	1 524 395	297 155

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs données en pension		
Instruments dérivés	1 674	2 876
JUSTE VALEUR AU BILAN	1 674	2 876

RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE AU 31/12/2023

Entreprises consolidées par :	En milliers de DH	
	Mise en équivalence	Intégration globale
ACTIF		
PRÊTS, AVANCES ET TITRES	42 455	5 263 176
Comptes ordinaires	42 455	1 085 721
Prêts		4 177 455
Titres		
Opération de location financement		
ACTIF DIVERS		8 152
TOTAL	42 455	5 271 328
PASSIF		
DÉPÔTS	-	1 085 721
Comptes ordinaires		1 085 721
Autres emprunts	-1 094 266	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
PASSIF DIVERS	-1 946	4 185 607
TOTAL	-1 096 212	5 271 328
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE		
Engagements donnés		1 769 481
Engagements reçus		1 769 481

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES AU 31/12/2023

Entreprises consolidées par :	En milliers de DH	
	Mise en équivalence	Intégration globale
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS		-3 936 949
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	33 694	-1 122 779
COMMISSIONS (PRODUITS)		-520 727
COMMISSIONS (CHARGES)		-64 997
PRESTATIONS DE SERVICES DONNÉES		
PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES	2 303	-2 172 786
LOYERS REÇUS	2 831	10 221

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	6 876 580	5 962 623
Titres de créances négociables	6 876 580	5 962 623
Emprunts obligataires		
DETTES SUBORDONNÉES	2 302 362	1 509 865
Emprunt subordonné		
↳ À durée déterminée	2 302 362	1 509 865
↳ À durée indéterminée		
TITRES SUBORDONNÉS		
↳ À durée déterminée		
↳ À durée indéterminée		
TOTAL	9 178 942	7 472 508

DÉTAIL DES TITRES DE DETTE PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

	31/12/2023		31/12/2022	
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation
États	6 981 127	-333	6 980 794	5 789 445
Autres administrations publiques				-249
Établissements de crédit				2 472
Autres				-151
TOTAL TITRES DE DETTE AU COÛT AMORTI	6 981 127	-333	6 980 794	5 791 917

PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

	En milliers de DH				
	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Revenu (CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financières					
Sociétés non financières	Arval Maroc	11 955	1 361 496	364 240	4 046
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MEE		11 955	1 361 496	364 240	4 046

VARIATION DE DROITS D'UTILISATION PAR ACTIF SOUS-JACENT	En milliers de DH		
	31/12/2022	Augmentations / Diminutions	Autres
IMMOBILIER			
Valeur brute (bail commercial)	574 441	-30 298	544 143
Amortissements et dépréciations (-)	194 175	23 369	217 544
TOTAL IMMOBILIER	380 265	-53 666	326 599
MOBILIER			
Valeur brute (Matériels informatiques)	45 971	-	45 971
Valeur brute (Automobiles LLD)	10 327	-	10 327
Amortissements et dépréciations (Matériels informatiques) (-)	45 971	-	45 971
Amortissements et dépréciations (Automobiles LLD) (-)	6 111	867	6 977
TOTAL MOBILIER	4 215	-867	3 349
TOTAL DROITS D'UTILISATION	384 481	-54 533	329 948
Impôt différé actif (IDA)	146 805	-	146 805
SOUS TOTAL	531 286	-54 533	476 753


VARIATION DE LA DETTE DE LOCATION	En milliers de DH			
	31/12/2022	Intérêts courus	Paiements	Autres
PASSIF DE LOCATION				
Dettes de location - (Bail Commercial)	392 554	9 589	-76 541	16 076
Dettes de location - (Matériel Informatique)	0	-	-	0
Dettes de location - (Automobiles LLD)	4 216	30	-922	3 324
TOTAL DROITS D'UTILISATION	396 771	9 618	-77 464	16 076
Impôt différé passif (IDP)	142 258	-	-17 702	124 556
Capitaux propres	-7 743	-	-	-7 743
Résultat	-	-	-	-1 628
SOUS TOTAL	531 286	9 618	-77 464	-19 330

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION	EN MILLIERS DE DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Capital en (DH)	1 327 928 600	1 327 928 600
Nombre d'actions	13 279 286	13 279 286
Résultat Par Groupe (KDH)	171 224	228 615
RÉSULTAT PAR ACTION (DH)	13	17

TRANSFERT DES DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	EN MILLIERS DE DH		
	DÉPRÉCIATIONS SUR ENCOURS AVEC PERTES ATTENDUES À 12 MOIS (BUCKET 1)	DÉPRÉCIATIONS SUR ENCOURS AVEC PERTES ATTENDUES À MATURETÉ (BUCKET 2)	DÉPRÉCIATIONS SUR ENCOURS DÉPRÉCIÉS (BUCKET 3)
AU 1^{er} JANVIER 2023	-342 772	-844 751	-6 466 812
DOTATIONS NETTES AUX DÉPRÉCIATIONS	20 583	190 575	43 951
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	-101 181	-105 764	-37 599
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période	92 767	141 527	2 406
TRANSFERT D'ACTIFS EN COURS DE VIE D'UN BUCKET À L'AUTRE	28 998	154 812	79 144
Transfert de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	21 471	-177 146	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-14 199	158 480	-
Transfert vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	3 482	90 235	-419 391
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-136	-10 589	10 686
Utilisations de dépréciations	-	-	834 039
AUTRES DOTATIONS/REPRISES SANS CHANGEMENT DE STRATE	18 379	93 832	-346 190
AU 31 DÉCEMBRE 2023	-322 189	-654 176	-6 422 861

ENGAGEMENTS DE GARANTIE	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	9 402 706	9 094 153
➤ D'ordre des Établissements de crédit	2 878 842	3 174 272
➤ D'ordre de la clientèle	6 523 864	5 919 881
➤ Cautions administratives et fiscales et autres cautions	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	5 275 236	5 567 625
➤ Des Établissements de crédit	3 387 494	3 838 307
➤ De l'État et d'autres organismes de garantie	1 887 742	1 684 275
➤ D'autres organismes de garantie	-	45 043

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	6 352 982	7 419 340
➤ Aux Établissements de crédit	20 914	97 150
➤ À la clientèle	6 332 068	7 322 190
➤ Autre engagements en faveur de la clientèle	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	-	-
➤ Des Établissements de crédit	-	-
➤ De la clientèle	-	-



AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15,
Hay Riad 10100 Rabat
Maroc

Aux Actionnaires de la
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI)
26, place des Nations-Unies
Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales (« le groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 7.317.759 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 171.026.

Nous confirmons que les états financiers consolidés ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités découlant de notre mandat selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation


Nous nous référons à la note sur les passifs éventuels jointe au présent rapport, qui expose les contrôles en cours dont fait l'objet la banque.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ces états, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	Question clé de l'audit	Réponse de l'audit
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe (BMCI) à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe (BMCI) constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.	Nous avons concentré nos travaux sur les prêts et créances les plus significatifs et réajusté sur les engagements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.	Nous avons examiné nos travaux sur les prêts et créances les plus significatifs et réajusté sur les engagements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.
Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.	Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :	examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; analyser les principaux paramètres retenus par le groupe BMCI pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2023 ; tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3.
L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :	déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils soient sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; établir le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.	Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.
Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliqués par le groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.	Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 66.251 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 7.387.	
Nous avons constaté que l'application du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel à un jugement et aux estimations de la direction.		



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de continuer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nous sommes indépendants des états financiers consolidés que les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport d'audit concernant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'elles sont de nature à fausser de manière substantielle ou collective, elles peuvent résulter de la fraude ou de l'erreur, que celle-ci soit intentionnelle ou non.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations et données fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurons relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.
Adelrahman GHAÏNE
Associé

Fidarc Grant Thornton
Fidarc MEXKORJAR
Associé

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Comptes sociaux





1-1 PRÉSENTATION

BMCI est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc en 1943. Les États de synthèse comprennent les comptes du Siège ainsi que des agences établies au Maroc.

1-2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les États de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux Établissements de Crédit.

La présentation des États de synthèse de la BMCI est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1-3 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Présentation générale des créances

- Les créances sur les Établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours : Créances à vue et à terme, pour les Établissements de crédit, crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Établissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

- Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:
 - Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
 - Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de:
 - 20% pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.
- Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.
- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1-4 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les Établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les États de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les Établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1-5 PORTEFEUILLE DE TITRES

1-5-1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1-5-2 Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). À chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultats

1-5-3 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont comptabilisés, coupon couru inclus dans le prix d'acquisition. Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. À chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Comme autorisé par le PCEC en cas de changement d'intention de gestion, un portefeuille d'instrument de dettes a été reclassé de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement ».

1-5-4 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon inclus dans le prix d'acquisition. À chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

1-5-5 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation

1-5-6 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1-6 LES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1-7 LES PROVISIONS POUR RISQUES GÉNÉRAUX

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

1-8 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Logiciels informatiques	7 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrains d'exploitation	non amortissables
Immeubles d'exploitation : bureaux	25 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans
Matériel informatique :	
Grosse informatique	10 ans
Micro informatique	7 ans

1-9 CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1-10 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

1-11 PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés, les produits et charges calculés sur une base prorata Temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Commissions

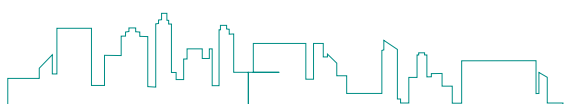
Les produits et charges, déterminés sur une base «flat» et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1-12 CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

1-13 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de retraites (wissam Al Choghl, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.



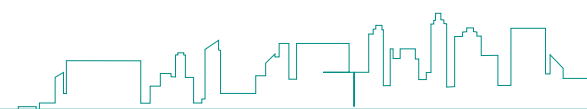
BILAN ACTIF	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	1 362 860	776 695
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	6 227 777	5 588 557
À vue	1 504 541	1 244 681
À terme	4 723 235	4 343 876
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	47 154 666	44 540 101
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	18 744 946	18 122 696
Crédits et financements participatifs à l'équipement	9 305 128	7 443 857
Crédits et financements participatifs immobiliers	16 283 662	16 289 637
Autres crédits et financements participatifs	2 820 931	2 683 911
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	2 437 252	2 922 722
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	3 806 784	4 279 591
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 897 509	4 043 550
Autres titres de créance	907 799	213 373
Certificats de Sukuks	-	21 194
Titres de propriété	1 475	1 475
AUTRES ACTIFS	1 194 627	1 009 078
TITRES D'INVESTISSEMENT	7 936 616	6 761 448
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 982 428	5 790 069
Autres titres de créance	954 188	971 379
Certificats de Sukuks	-	-
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	450 973	458 238
Participation dans les entreprises liées	224 377	231 723
Autres titres de participation et emplois assimilés	226 596	226 515
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
CRÉANCES SUBORDONNÉES	-	-
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS	-	-
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION	697 133	818 246
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORÉLLES	612 353	665 354
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	889 476	824 450
TOTAL DE L'ACTIF	72 770 516	68 644 479

HORS BILAN	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNÉS	17 325 707	18 370 646
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	50 000
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	6 211 492	7 096 769
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	4 612 748	5 354 929
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	6 501 467	5 868 948
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	5 145 024	5 535 281
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	3 257 282	3 805 963
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	1 887 742	1 684 275
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	45 043
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 626 321	4 461 990
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	238 438	193 773
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 529 069	2 187 440
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	281 991	230 848
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	63 799	101 511
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en Crédit-bail et en location	434 423	481 175
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	471 649	480 288
Autres produits bancaires	606 953	786 955
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-1 430 707	-1 527 335
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-115 244	-79 170
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	-337 608	-176 397
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-363 462	-223 906
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en Crédit-bail et en location	-368 014	-437 851
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	-246 379	-610 011
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	3 195 615	2 934 655
Produits d'exploitation non bancaire *	74 144	1 754
Charges d'exploitation non bancaire	-45 957	-19 311
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-2 128 976	-1 967 893
Charges de personnel	-896 984	-859 714
Impôts et taxes	-38 298	-39 839
Charges externes	-929 844	-841 681
Autres charges générales d'exploitation	-75 840	-54 085
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-188 011	-172 574
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	-1 859 243	-1 274 665
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-836 545	-677 182
Pertes sur créances irrécouvrables	-817 578	-199 866
Autres dotations aux provisions	-205 120	-397 618
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1 480 623	768 949
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 208 737	444 361
Récupérations sur créances amorties	20 001	11 133
Autres reprises de provisions	251 885	313 454
RÉSULTAT COURANT	716 205	443 488
Produits non courants	21 567	3 887
Charges non courantes	-334 299	-158 752
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	403 473	288 624
Impôts sur les résultats	-209 551	-44 283
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	193 922	244 340
TOTAL PRODUITS	6 202 654	5 236 579
TOTAL CHARGES	-6 008 732	-4 992 239
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	193 922	244 340

BILAN PASSIF	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	-	-
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	4 180 396	6 081 499
À vue	1 832 466	898 956
À terme	2 347 930	5 182 543
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	46 439 436	43 068 012
Comptes à vue créditeurs	33 422 509	30 918 886
Comptes d'épargne	5 946 316	6 264 162
Dépôts à terme	5 582 094	4 412 974
Autres comptes créditeurs	1 488 516	1 471 990
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS	-	-
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	8 744 007	7 150 809
Titres de créance négociables émis	8 744 007	7 150 809
Emprunts obligataires émis	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
AUTRES PASSIFS	2 919 861	2 605 143
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	699 752	699 324
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	-	-
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	-	-
DETTES SUBORDONNÉES	2 302 362	1 509 885
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT REÇUS	-	-
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	-	-
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL	5 184 453	5 184 453
CAPITAL	1 327 929	1 327 929
ACTIONNAIRES, CAPITAL NON VERSÉ (-)	-	-
REPORT À NOUVEAU (+/-)	778 399	773 086
RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	193 922	244 340
TOTAL DU PASSIF	72 770 516	68 644 479

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
(+) Intérêts et produits assimilés	3 034 967	2 601 000
(-) Intérêts et charges assimilés	816 314	479 473
MARGE D'INTÉRÊT	2 218 653	2 121 527
(+) Produits sur financements participatifs	14 531	11 062
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	14 531	11 062
(+) Produits sur immobilisations en Crédit-bail et location	434 423	481 175
(-) Charges sur immobilisations en Crédit-bail et location	368 014	437 851
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	66 409	43 323
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA (I)	0	0
(+) Commissions perçues	471 719	482 093
(-) Commissions servies	64 585	58 226
MARGE SUR COMMISSIONS (I)	407 133	423 867
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	63 602	3 650
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	3 737	-26 393
(+) Résultat des opérations de change	417 514	334 289
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	27 777	12 348
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	512 629	323 894
+/- RÉSULTAT DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE MOUDARABA ET MOUCHARAKA	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	76 868	105 190
(-) Diverses autres charges bancaires	100 608	94 209
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	3 195 615	2 934 655
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	67 894	-191 612
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	5 144	1 754
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	38 637	19 311
(-) Charges générales d'exploitation	2 128 976	1 967 893
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 101 039	757 593
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-425 385	-421 553
(+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	40 551	107 448
RÉSULTAT COURANT	716 205	443 488
RÉSULTAT NON COURANT	-312 732	-154 865
(-) Impôts sur les résultats	209 551	44 283
(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	193 922	244 340
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	188 011	172 574
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (I)	1 134	191 665
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	37 301	64 070
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	0
(+) Dotations non courantes	14 862	0
(-) Reprises de provisions	-11 741	-141 097
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-369
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	33 502	18 325
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières (I)	-69 000	0
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières (I)	7 320	0
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	395 311	549 508
(-) Bénéfices distribués	239 027	132 793
(+) AUTOFINANCEMENT	156 284	416 715



CRÉANCES SUBORDONNÉES DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Créances	Montant				Dont entreprises liées et apparentées		
	31/12/2023		31/12/2022		31/12/2023		31/12/2022
	Brut 1	Prov. 2	Net 3	Net 4	Net 5	Net 6	
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés				NEANT			
Créances subordonnées à la clientèle							
TOTAL							

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF		
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS	3 016	-
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	36 199	197
DÉBITEURS DIVERS	336 107	329 633
Sommes dues par l'État	328 985	321 337
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	2 332	2 272
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	4 790	6 024
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	85 651	98 914
COMPTES DE RÉGULARISATION	733 655	580 333
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	3 663	609
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	12 031	2 242
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	136 054	141 901
Autres comptes de régularisation	581 907	435 582
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	1 194 627	1 009 078

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIES DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	17 325 707	18 370 646
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	-	50 000
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de Crédit-bail	-	-
Engagements révocables sur produits participatifs	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	50 000
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	6 211 492	7 096 769
Crédits documentaires import	2 369 617	2 120 938
Acceptations ou engagements de payer	1 199 701	1 411 623
Ouvertures de crédits confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de Crédit-bail	-	-
Engagements révocables sur produits participatifs	7 408	7 049
Autres engagements de financement donnés	2 634 765	3 557 160
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	4 612 748	5 354 929
Crédits documentaires export confirmés	6 614	-
Acceptations ou engagements de payer	334	66 499
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	4 605 799	5 288 429
Engagements en souffrance	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DE L'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	6 501 467	5 868 948
Garanties de crédits données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	4 915 521	4 405 335
Autres cautions et garanties données	1 585 947	1 463 613
Engagements en souffrance	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	5 145 024	5 490 238
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	3 257 282	3 805 963
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	3 257 282	3 805 963
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE L'ÉTAT ET D'ORGANISMES DE GARANTIE DIVERS	1 887 742	1 684 275
Garanties de crédits	1 887 742	1 684 275
Autres garanties reçues	-	-

COMMISSIONS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Commissions	Montant
COMMISSIONS PERÇUES	471 719
Sur opérations de change	-
Sur opérations sur titres	-
Sur engagements sur titres	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	30 615
Sur moyens de paiement	182 028
Sur activités de conseil et d'assistance	23 290
Sur ventes de produits d'assurances	37 142
Commissions de fonctionnement de compte	40 943
Commissions sur prestations de service sur crédit	29 142
Sur autres prestations de service	128 558
COMMISSIONS VERSÉES	64 585
Sur opérations de change	-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-
Sur produits dérivés	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	-
Sur moyens de paiement	46 245
Sur activités de conseil et d'assistance	-
Sur ventes de produits d'assurances	-
Sur autres prestations de service	18 341

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	4 224	-
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	36 516	44
CRÉDITEURS DIVERS	1 047 957	1 093 196
Sommes dues à l'État	324 682	201 873
Sommes dues aux organismes de prévoyance	4 258	4 043
Sommes diverses dues au personnel	36	36
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	1 625	1 456
Fournisseurs de biens et services	16 715	67 614
Divers autres créditeurs	700 642	818 175
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 831 164	1 511 903
Compte de concordance Dirhams/devises	-	21 404
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	4 144	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	549	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	56	56
Charges à payer et produits constatés d'avance	1 508 284	926 729
Autres comptes de régularisation	-	-
Comptes transitoires ou d'attente créditeur	318 131	563 714
TOTAL	2 919 861	2 605 143

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Catégorie des titres	Produits perçus
Titres de participation	20 456
Participations dans les entreprises liées	42 913
Titres de l'activité de portefeuille	-
Emplois assimilés	-
TOTAL	63 369

ENGAGEMENTS SUR TITRES DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Titres achetés à réméré	0
Autres titres à livrer	0
ENGAGEMENTS REÇUS	Montant
Titres vendus à réméré	0
Autres titres à recevoir	0

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Bilan	Montant
ACTIF	5 334 226
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	29 246
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 061 892
Créances sur la clientèle	3 747 591
Titres de transaction et de placement et investissement	161 578
Autres actifs	279 508
Titres de participation et emplois assimilés	54 411
Créances subordonnées	-
Immobilisations données en Crédit-bail et location	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-
PASSIF	5 334 226
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	832 626
Dépôts de la clientèle	2 059 506
Titres de créance émis	-
Autres passifs	2 442 094
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-
Dettes subordonnées	-
HORS BILAN	6 488 819
Engagements donnés	6 476 406
Engagements reçus	12 413

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

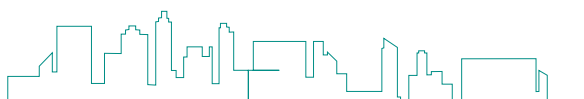
Titres	OPÉRATIONS DE COUVERTURE		AUTRES OPÉRATIONS	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	13 763 152	7 707 295		
Devises à recevoir	3 059 118	2 633 792		
Dirhams à livrer	2 032 486	1 878 382		
Devises à livrer	4 858 927	1 973 164		
Dirhams à recevoir	3 812 621	1 221 957		
Dont swaps financiers de devises	-	-		
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS		17 548		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		-		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		-		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		17 548		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		-		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		-		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		-		
TOTAL	13 763 152	7 724 843		

ÉTAT DES DÉROGATIONS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Indications de dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des États de synthèse	NEANT	NEANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DES MÉTHODES DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Nature des changements	Justifications des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT


AUTRES PRODUITS ET CHARGES DU 01/01/2023 AU 31/12/2023 En milliers de DH

PRODUITS ET CHARGES	MONTANT
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	360 575
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	606 953
AUTRES CHARGES BANCAIRES	246 378
Commentaires	
Dont gains sur titres de transaction	111 217
Dont plus-values de cession sur BDT	-
Dont Produits sur engagements sur titres	-
Dont Produits sur engagements sur produits dérivés	54 301
Dont produits sur opérations de change	417 584
Dont Divers autres Produits bancaires	13 069
Dont reprises de provision p/dep des titres de placement	10 783
Dont pertes sur titres de transaction	47 615
Dont moins-values de cession sur titres	7 046
Dont charges sur moyens de paiement	46 245
Dont autres charges sur prestations de service	18 341
Dont charges sur engagements de titres	-
Dont charges sur produits dérivés	26 523
Dont pertes sur opérations de change	-
Dont cotisation au fonds de garantie des dépôts	80 140
Dont dotations aux prov dépréciation des titres de placement	-
DIVERSES CHARGES BANCAIRES	20 468
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	MONTANT
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	74 144
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	45 957
Commentaires	
PRODUITS	
➤ Dont produits sur valeurs et emplois divers	76
➤ Dont plus-values de cession sur immobilisations financières	69 000
➤ Dont plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-
➤ Dont produits accessoires	-
➤ Dont autres produits d'exploitation non bancaire	5 067
CHARGES	
➤ Dont autres charges sur valeurs et emplois divers	5 135
➤ Dont moins-values de cession sur immobilisations	40 822
AUTRES CHARGES	MONTANT
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 859 243
Commentaires	
Dont dotations aux provisions pour créances en souffrance	810 513
Dont pertes sur créances irrécouvrables	817 578
Dont dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1 134
Dont dotations aux provisions pour risques d'exécution d'engagement par signature	26 033
Dont dotations aux provisions pour autres risques et charges	203 985
Dont dotations aux provisions réglementées	-
Dont dotations aux autres provisions	-
AUTRES PRODUITS	MONTANT
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1 480 623
Commentaires	
Dont reprise de provisions pour créances en souffrance	1 208 737
Dont récupérations sur créances amorties	20 001
Dont reprise aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	7 348
Dont reprise de provisions pour risque d'exécution d'engagement par signature	-
Dont reprise de provisions pour autres risques et charges	244 536
Dont reprise de provisions réglementées	-
Dont reprise des autres provisions	-
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	MONTANT
PRODUITS NON COURANTS	21 567
CHARGES NON COURANTES	334 299

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ DU 01/01/2023 AU 31/12/2023 En milliers de DH

PRODUITS ET CHARGES	MONTANT
PRODUITS	593 814
Gains sur les titres de transaction	111 217
Plus-value de cession sur titres de placement	-
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	10 783
Gains sur les produits dérivés	54 301
Gains sur les opérations de change	417 514
CHARGES	81 185
Pertes sur les titres de transaction	47 615
Moins-value de cession sur titres de placement	7 046
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-
Pertes sur les produits dérivés	26 523
Pertes sur opérations de change	0
RÉSULTAT	512 629

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023 En milliers de DH

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	716 205
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	5 444
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	111 669
Résultat courant théoriquement imposable (-)	609 980
Impôt théorique sur le résultat courant (-)	230 267
Résultat courant après impôts (-)	485 938
II. INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES	NÉANT

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023 En milliers de DH

DÉPÔTS	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			Total au 31/12/2023	Total au 31/12/2022
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	862 741	494 596	12 659 260	19 103 235	33 119 832	30 508 193
COMPTE D'ÉPARGNE	-	-	-	5 946 421	5 946 421	6 261 580
DÉPÔTS À TERME	100 000	244 659	2 686 159	2 497 342	5 528 160	4 394 615
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS (Y COMPRIS HAMISH AL JIDDIYA)	3575	234 738	1 303 630	249 086	1 791 029	1 882 549
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	0	1 988	23 897	28 109	53 994	21 075
TOTAL	966 316	975 981	16 672 946	27 824 193	46 439 436	43 068 012

Les entreprises non financières comprennent également les entreprises publiques non financières conformément à la présentation préconisée par le PCEC.

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION DU 01/01/2023 AU 31/12/2023 En milliers de DH

CHARGES	MONTANT
CHARGES DE PERSONNEL	896 984
Commentaires	
Dont salaires et appointements	510 127
Dont primes et gratifications	132 950
Dont charges d'assurances sociales	137 500
Dont charges de retraite	11 959
Dont charges de formation	20 257
Dont autres charges de personnel	84 191
CHARGES	MONTANT
IMPÔTS ET TAXES	38 298
Commentaires	
Taxe urbaine et taxe d'équité	-
Patente	20 132
Droits d'enregistrements	3 286
Timbres fiscaux et formules timbrées	356
Taxe sur les véhicules	-
Autres impôts, taxe et droits assimilés	14 525
CHARGES	MONTANT
CHARGES EXTERNES	929 844
Commentaires	
Dont loyers de Crédit-bail et de location	192 268
Dont frais d'entretien et de réparation	374 005
Dont rémunérations d'intermédiaire, et honoraires	81 293
Prime d'assurance	3 706
Frais d'électricité, d'eau, de chauffage et de combustible	17 824
Dont transports et déplacements	42 526
Mission et réception	9 437
Dont publicité et publication	35 988
Frais postaux et télécommunications	90 005
Frais de recherche et de documentation	13
Frais de conseils et d'assemblée	290
Dons et cotisations	4 284
Fournitures de bureau et imprimés	6 387
Dont autres charges externes	71 819
CHARGES	MONTANT
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	75 840
Commentaires	
Dont pénalités et dédits	-
Dont diverses autres charges générales d'exploitation	75 840
CHARGES	MONTANT
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	188 011
Commentaires	

CAPITAUX PROPRES DU 01/01/2023 AU 31/12/2023 En milliers de DH

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2022	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2023
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION				
Réserves et primes liées au capital	5 184 453	-	-	5 184 453
Réserve légale	132 793	-	-	132 793
Autres réserves	2 266 714	-	-	2 266 714
Primes d'émission, de fusion et d'apport	2 784 946	-	-	2 784 946
CAPITAL	1 327 929			1 327 929
Capital appelé	1 327 929	-	-	1 327 929
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
ACTIONNAIRES / CAPITAL NON VERSÉ				
REPORT À NOUVEAU (+/-)	773 086	5 313	-	778 399
RÉSULTAT NET EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)				
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	244 340	-	-	193 922
TOTAL	7 529 808	5 313		7 484 702

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR DU 01/01/2023 AU 31/12/2023 En milliers de DH

TITRES	Établissement de crédit et assimilés	Émetteurs publics	ÉMETTEURS PRIVÉS		Total au 31/12/2023	Total au 31/12/2022
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTÉS						
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Certificats de sukuk	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TITRES NON COTÉS	1 802 051	9 726 468	28	1 446	11 529 994	10 876 864
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	9 726 468	-	-	9 726 468	9 706 381
Obligations	0	-	-	-	0	0
Autres titres de créance	1 802 051	-	-	-	1 802 051	1 147 944
Certificats de sukuk	-	0	-	-	0	21 064
Titres de propriété	-	-	28	1 446	1 475	1 475
TOTAL	1 802 051	9 726 468	28	1 446	11 529 994	10 876 864

Les chiffres ci-dessus sont présentés hors intérêts courus

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			Total au 31/12/2023	Total au 31/12/2022
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRÉSORERIE	1 082 883	586	11 824 253	323 239	13 230 961	12 748 969
Comptes à vue débiteurs	6 656	586	2 985 097	243 267	3 235 606	3 301 913
Créances commerciales sur le Maroc	0		2 253 104	0	2 253 104	1 870 339
Crédits à l'exportation			107 083		107 083	185 799
Autres crédits de trésorerie	1 076 227		6 478 969	79 972	7 635 168	7 390 918
Autres financements participatifs de trésorerie						
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS À LA CONSOMMATION				5 413 925	5 413 925	5 295 089
Crédits à la consommation				5 409 597	5 409 597	5 291 044
Mourabaha à la consommation						
Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation				4 327	4 327	4 044
Autres financements participatifs à la consommation						
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS À L'ÉQUIPEMENT	1 957 167		7 101 085	205 456	9 263 708	7 397 408
Crédits à l'équipement	1 957 167		7 101 085	202 648	9 260 900	7 396 498
Mourabaha à l'équipement						
Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement				2 808	2 808	910
Autres financements participatifs à l'équipement						
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS			1 462 198	14 782 726	16 244 924	16 255 711
Crédits immobiliers			1 462 198	14 266 367	15 728 565	15 850 327
Mourabaha immobilière						
Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière				516 359	516 359	405 384
Autres financements participatifs immobiliers						
AUTRES CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		1 547 255	668	72	1 547 995	1 487 150
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	897 569		1 539 683		2 437 252	2 922 722
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	11 232	582	136 956	31 834	180 605	159 219
CRÉANCES EN SOUFFRANCE			541 789	730 760	1 272 549	1 196 555
Créances pré-douteuses			3 093	144 977	148 070	154 749
☑ Dont créances pré-douteuses sur financements participatifs						
Créances douteuses				367 525	328 460	695 985
☑ Dont créances douteuses sur financements participatifs						
Créances compromises				171 172	257 323	428 495
☑ Dont créances compromises sur financements participatifs						
TOTAL	3 948 851	1 548 423	22 606 631	21 488 011	49 591 917	47 462 822

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU MAROC			Établissements de crédit à l'étranger	Total au 31/12/2023	Total au 31/12/2022
	Bank Al-Maghrib Trésor public service des chèques postaux	Banque au Maroc	Autres Établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	759 334	13 889	86 914	111 273	971 410	608 025
VALEURS RECUES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
À terme	-	-	-	-	-	-
PRÊTS DE TRÉSORERIE	-	-	1 685 064	-	1 685 064	1 220 895
Au jour le jour	-	-	1 005 064	-	1 005 064	770 000
À terme	-	-	680 000	-	680 000	450 895
PRÊTS FINANCIERS	-	266 667	3 762 409	-	4 029 076	3 882 891
CRÉANCES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	-	-	-	-	-	-
Mourabaha						
Salam						
Autres financements participatifs						
AUTRES CRÉANCES		287 386	-	-	287 386	91 540
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR		7 377	6 797	-	14 174	10 090
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
Dont créances en souffrance sur financements participatifs						
TOTAL	759 334	575 319	5 541 184	111 273	6 987 111	5 813 441

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

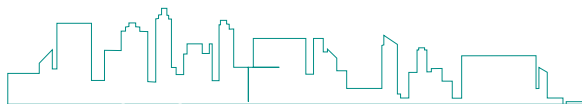
	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU MAROC			Établissements de crédit à l'étranger	Total au 31/12/2023	Total au 31/12/2022
	Bank Al-Maghrib Trésor public service des chèques postaux	Banque au Maroc	Autres Établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	800 914	31 330	82 878	587 134	701 342	148 883
VALEURS DONNÉES EN PENSION	-	-	150 074	-	150 074	0
Au jour le jour	-	-	150 074	-	150 074	0
À terme	800 914				800 914	1 000 926
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	794 000		0	727 592	1 521 592	4 158 248
Au jour le jour					0	44 637
À terme	794 000		0	727 592	1 521 592	4 113 611
EMPRUNTS FINANCIERS			6 649		6 649	6 649
DETTES SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		0	0		0	0
Mourabaha		0	0		0	0
Salam						
Autres financements participatifs						
AUTRES DETTES		990 939	2 322	0	993 261	759 669
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	5 105		207	1 252	6 564	7 123
TOTAL	1 600 019	1 022 269	242 130	1 315 979	4 180 396	6 081 498

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	1 418 196	1 418 196	1 418 600		-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 418 196	1 418 196	1 418 600		-	-
Obligations	-	-	-		-	-
Autres titres de créance	-	-	-		-	-
Certificats de sukuk						
Titres de propriété						
TITRES DE PLACEMENT	2 340 213	2 336 330	2 329 375	4 048	3 883	3 883
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 461 130	1 457 247	1 449 800	4 048	3 883	3 883
Obligations						
Autres titres de créance	877 608	877 608	878 100		0	0
Certificats de sukuk	0	0	0			
Titres de propriété	1 475	1 475	1 475		0	0
TITRES D'INVESTISSEMENT	7 776 762	7 775 468	7 720 568		1 294	1 294
Bons du trésor et valeurs assimilées	6 852 319	6 851 025	6 795 668		1 294	1 294
Obligations						
Autres titres de créance	924 443	924 443	924 900		-	-
Certificats de sukuk						
TOTAL	11 535 171	11 529 994	11 468 543	4 048	5 177	5 177

Non inclus les intérêts courus à recevoir.



TITRES DE CRÉANCE ÉMIS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

Nature titres	Date de jouissance	Date d'échéance	CARACTÉRISTIQUES			DONT			Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
			Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement	entreprises liées	autres apparentés	primes d'émission ou de remboursement	
Certificats de dépôt	09/12/2023	08/11/2024	100	3,10				189 000	
Certificats de dépôt	31/08/2023	02/09/2024	100	3,45				118 900	
Certificats de dépôt	16/11/2023	15/10/2025	100	3,60				68 200	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				20 000	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				100 000	
Certificats de dépôt	27/09/2023	28/03/2024	100	3,27				50 000	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				50 000	
Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18				6 000	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				100 000	
Certificats de dépôt	17/01/2023	16/01/2024	100	3,90				84 400	
Certificats de dépôt	01/02/2023	02/02/2024	100	4,00				77 900	
Certificats de dépôt	29/03/2023	02/04/2024	100	4,00				80 000	
Certificats de dépôt	21/04/2023	20/03/2025	100	4,00				18 500	
Certificats de dépôt	13/03/2023	14/03/2024	100	3,75				34 600	
Certificats de dépôt	18/08/2023	19/08/2024	100	3,70				15 000	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				100 000	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				30 000	
Certificats de dépôt	09/10/2023	09/10/2025	100	3,70				48 300	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				45 000	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				30 000	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				8 000	
Certificats de dépôt	10/07/2023	11/07/2024	100	3,60				113 200	
Certificats de dépôt	04/08/2023	20/09/2024	100	3,80				40 000	
Certificats de dépôt	11/08/2023	10/07/2025	100	3,60				15 100	
Certificats de dépôt	07/04/2023	08/04/2024	100	3,70				131 200	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				30 000	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				55 000	
Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49				20 000	
Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49				100 000	
Certificats de dépôt	27/02/2023	26/02/2024	100	3,75				40 000	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				30 000	
Certificats de dépôt	28/02/2023	01/03/2024	100	3,70				395 100	
Certificats de dépôt	10/03/2023	11/03/2024	100	3,70				26 000	
Certificats de dépôt	09/11/2023	11/11/2024	100	3,45				19 800	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				20 000	
Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18				80 000	
Certificats de dépôt	27/02/2023	26/02/2024	100	3,75				70 000	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				22 000	
Certificats de dépôt	05/05/2022	04/04/2024	100	2,90				35 000	
Certificats de dépôt	27/05/2022	26/04/2024	100	3,00				88 000	
Certificats de dépôt	10/02/2023	12/02/2024	100	3,90				142 000	
Certificats de dépôt	27/10/2022	26/09/2024	100	2,90				84 500	
Certificats de dépôt	02/11/2022	01/10/2024	100	2,90				37 600	
Certificats de dépôt	03/11/2022	02/10/2024	100	3,20				18 000	
Certificats de dépôt	11/11/2022	13/11/2024	100	3,20				16 000	
Certificats de dépôt	10/01/2023	10/01/2024	100	3,20				81 400	
Certificats de dépôt	23/06/2023	24/06/2024	100	3,70				29 500	
Certificats de dépôt	10/05/2023	13/05/2024	100	3,90				104 000	
Certificats de dépôt	10/10/2023	11/10/2024	100	3,40				152 400	
Certificats de dépôt	30/11/2023	02/12/2024	100	3,30				154 200	
Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18				50 000	
Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49				45 000	
Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18				25 000	
Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49				35 000	
Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18				25 000	
TOTAL								8 562 400	

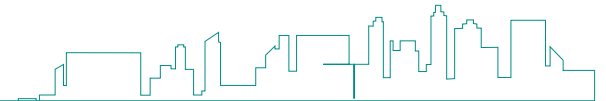
Nature titres	Date de jouissance	Date d'échéance	CARACTÉRISTIQUES			DONT			Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
			Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement	entreprises liées	autres apparentés	primes d'émission ou de remboursement	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				30 000	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				50 000	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				50 000	
Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49				100 000	
Certificats de dépôt	27/02/2023	26/02/2024	100	3,75				100 000	
Certificats de dépôt	27/02/2023	26/02/2024	100	3,75				50 000	
Certificats de dépôt	27/02/2023	26/02/2024	100	3,75				30 000	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				370 000	
Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18				100 000	
Certificats de dépôt	20/10/2022	23/10/2024	100	3,20				20 000	
Certificats de dépôt	29/12/2022	02/01/2024	100	3,20				50 800	
Certificats de dépôt	20/09/2023	23/09/2024	100	3,55				42 500	
Certificats de dépôt	28/04/2023	02/05/2024	100	3,75				45 000	
Certificats de dépôt	03/03/2023	04/03/2024	100	4,00				55 000	
Certificats de dépôt	28/04/2023	02/05/2024	100	3,70				160 800	
Certificats de dépôt	10/05/2023	13/05/2024	100	4,00				70 500	
Certificats de dépôt	08/06/2023	10/06/2024	100	3,70				223 100	
Certificats de dépôt	31/07/2023	01/08/2024	100	3,50				112 600	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				60 000	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				100 000	
Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49				75 000	
Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49				25 000	
Certificats de dépôt	21/04/2022	20/03/2024	100	2,25				15 000	
Certificats de dépôt	31/01/2023	01/02/2024	100	3,75				554 800	
Certificats de dépôt	17/02/2023	19/02/2024	100	3,75				61 400	
Certificats de dépôt	30/12/2022	02/01/2024	100	3,50				70 000	
Certificats de dépôt	17/01/2023	18/01/2024	100	3,75				15 500	
Certificats de dépôt	15/03/2023	18/03/2024	100	3,90				56 500	
Certificats de dépôt	16/03/2023	18/03/2024	100	4,00				55 100	
Certificats de dépôt	08/03/2023	11/03/2024	100	3,90				10 600	
Certificats de dépôt	28/12/2023	30/12/2024	100	3,25				346 100	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				120 000	
Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18				50 000	
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65				60 000	
Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18				10 000	
Certificats de dépôt	09/10/2023	09/10/2025	100	3,70				51 700	
Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18				150 000	
Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49				20 000	
Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49				200 000	
Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18				100 000	
Certificats de dépôt	17/01/2023	18/01/2024	100	4,00				68 500	
Certificats de dépôt	13/02/2023	14/02/2024	100	4,00				201 400	
Certificats de dépôt	24/02/2023	27/02/2024	100	4,00				103 000	
Certificats de dépôt	30/03/2023	01/04/2024	100	3,70				157 200	
Certificats de dépôt	06/04/2023	08/04/2024	100	4,00				166 500	
Certificats de dépôt	31/10/2023	01/11/2024	100	3,35				211 500	
Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49				45 000	
Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49				60 000	
Certificats de dépôt	27/09/2023	28/03/2024	100	3,27				50 000	
Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18				29 000	
Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49				25 000	
Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49				35 000	
TOTAL								8 562 400	

(1) Les chiffres ci-dessus sont présentés hors intérêts courus qui s'élèvent à 181 607 KDH

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition	Valeur comptable nette	Extrait des derniers États de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES LIÉES						224 377			
BMCI-LEASING	Crédit-bail	80 000	86,91%	111 714	111 714	31/12/2023	227 386	25 301	
BMCI BANQUE OFFSHORE	Banque offshore	KUSD 5 500	100%	55 454	54 411	31/12/2023	9 168	3 112	14 753
BMCI BOURSE	Intermédiaire boursier	5 000	100%	20 000	11 198	31/12/2023	10 934	-2 484	
BMCI FINANCE	Prise de participation	8 500	100%	8 500	8 500	31/12/2023	17 733	8 361	200
BMCI ASSURANCE	Intermédiaire en assurances	100	100%	100	100	31/12/2023	28 684	28 604	22 160
FCP BMCI GESTION SOLIDARI	Fonds	1 000	50%	500	500				
FCP BMCI ISR	Fonds	1 000	50%	500	500				
DELTA RECouvreMENT	Recouvrement des créances	2 000	100%	2 000	15	31/12/2023	-32	-47	
ARVAL MAROC	Location longue durée	30 000	33,34%	27 339	27 339	31/12/2023	44 955	11 955	5 800
AKAR REAL ESTATE	Société immobilière	10 100	100%	10 100	10 100	31/12/2023	14 422	2 382	
DIGIFI	Transfert de fonds	105 524	69,8%	160 520	160 520	22/09/2023	87 870	-17 141	
DIGI SERVICE	Services Digitaux	71 500	73,9%	52 864		30/06/2023	29 461	-3 366	
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS						226 596			
Centre monétique Interbank	Gestion cartes monétiques	98 200	13%	13 000	13 000	31/12/2022		39 345	2 600
NOVEC	Bureau d'études et d'ingénierie	25 700	2,82%	725	725	31/12/2022	538 978	-8 552	155
ARADEI	Sociétés de placement immobilier	1 064 578		171 380	171 380	31/12/2022		227 051	8 226
Société Interbank	Gestion cartes monétiques	11 500	22%	2 530	2 530	31/05/2022	12 166	-125	
BDSI	Maintenance et devel Inform	16 000	11%	1 760	1 760	31/12/2023	91 182	39140	3 796
Sté Immobil Interbancaire GBPM	Société immobilière	19 005	13%	2 534	2 050				
SOGEPiB	Gest & exploit parc indust	18 00							



VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature données	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Certificats de Sukuk			
Autres titres			
Hypothèques	48 294 332		
Autres valeurs et sûretés réelles	69 316 307		
TOTAL	117 610 638		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Certificats de Sukuk			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	583 800	BDT donnés en garantie CDG	583 800
TOTAL	583 800		583 800

PROVISIONS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

PROVISIONS	Encours 31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2023
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR :	6 020 737	811 647	1 226 868	1 193	5 606 710
Créances sur les Établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	5 736 991	810 423	1 208 737	693	5 339 370
Titres de placement & investissement	15 960	-	10 783	-	5 177
Titres de participation et emplois assimilés	244 313	1 134	7 348	500	238 599
Dépôts d'investissements et Wakala Bil Istithmar placés					
Immobilisations en Crédit-bail et en location	12 903	90	-	-	12 993
Immobilisations en Ijara					
Autres actifs	10 572	-	-	-	10 572
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	699 324	230 018	244 536	14 946	699 752
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	189 311	26 033	-	9	215 353
provisions pour risques de change	24	-	-	-	24
provisions pour pertes sur marchés à terme	2 876	-	2 103	631	1 404
provisions pour risques généraux et charges	507 113	203 985	242 433	14 306	482 972
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges					
Provisions réglementées					
TOTAL GÉNÉRAL	6 720 061	1 041 665	1 471 404	16 139	6 306 461

La BMCI a reçu de la part de l'Office des Changes, courant mars 2023, un avis de vérification portant sur les opérations de change. La vérification sur place est en cours et la Banque n'a reçu aucune notification à la date d'arrêté des comptes.

La BMCI a reçu de la part de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), en janvier 2024, un ordre de mission de vérification comptable au titre des exercices 2020 à 2023. La vérification sur place est en cours et la Banque n'a reçu aucune notification à la date d'arrêté des comptes.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

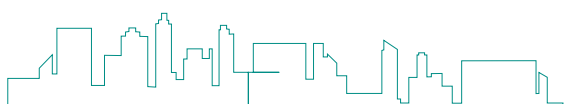
NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice (1)	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice (1)	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 175 080	139 207	86 962	1 227 326	589 701	81 927	56 655	614 973	612 353
Droit au bail	244 066	-	4 900	239 166	2 667	-	-	2 667	236 498
Immobilisations en recherche et développement									
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	931 015	139 207	82 062	988 160	587 034	81 927	56 655	612 305	375 855
Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 456 827	118 467	5 493	2 569 801	1 633 623	103 696	2 402	1 734 917	834 885
Immeubles d'exploitation	1 105 530	1 250	4 436	1 102 345	558 693	39 284	1 606	596 370	505 974
↳ Terrain d'exploitation	22 099	-	-	22 099	-	-	-	-	22 099
↳ Immeubles d'exploitation Bureaux	1 062 583	1 250	4 436	1 059 397	543 965	38 730	1 606	581 089	478 308
↳ Immeubles d'exploitation Logements de fonction	20 849	-	-	20 849	14 728	553	-	15 281	5 568
Mobilier et matériel d'exploitation	888 579	66 194	-	754 773	549 167	40 567	-	589 734	165 039
↳ Mobilier de bureau d'exploitation	178 305	7 629	-	185 935	158 435	5 582	-	164 018	21 917
↳ Matériel de bureau d'exploitation	52 368	809	-	53 178	50 073	1 083	-	51 156	2 021
↳ Matériel informatique	457 852	57 601	-	515 453	340 604	33 899	-	374 504	140 949
↳ Matériel roulant rattaché à l'exploitation	54	154	-	208	54	3	-	56	152
↳ Autres matériels d'exploitation									
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	612 275	51 023	1 057	662 242	502 104	21 866	796	523 173	139 068
Immobilisations corporelles hors exploitation	50 442	-	-	50 442	23 659	1 980	-	25 639	24 803
↳ Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
↳ Immeubles hors exploitation	46 075	-	-	46 075	20 256	1 750	-	22 006	24 070
↳ Mobilier et matériel hors exploitation	4 367	-	-	4 367	3 403	230	-	3 633	733
↳ Autres immobilisations corporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS EN COURS	81 219	-	26 628	54 591	-	-	-	-	54 591
TOTAL	3 713 126	257 674	119 083	3 851 718	2 223 324	185 623	59 058	2 349 889	1 501 829

(1) Ces rubriques comprennent également les mouvements Entrées et Sorties des immobilisations.

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Cumul des provisions	Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions		
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	1 851 063	294 314	548 248	1 597 129	368 014	887 004	90	-	12 993	697 133
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	1 818 032	290 484	543 995	1 564 522	368 014	887 004	0	0	0	677 518
↳ Crédit-bail mobilier en cours	1 988	-	1 796	192	0	0	-	-	-	192
↳ Crédit-bail mobilier loué	1 816 044	290 484	542 198	1 564 330	368 014	887 004	-	-	-	677 326
↳ Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
↳ Crédit-bail immobilier en cours										
↳ Crédit-bail immobilier loué										
↳ Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS À RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYÉS	3 740	3 830	-	7 570	0	0	0	0	0	7 570
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	29 291	-	4 253	25 038	-	-	90	-	12 993	12 045
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS À RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYÉS										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	1 851 063	294 314	548 248	1 597 129	368 014	887 004	90	0	12 993	697 133


TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
duits d'exploitation bancaire perçus	4 600 311	4 375 598
2. (+) Récupérations sur créances amorties	20 001	11 133
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	5 144	1 385
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	-2 131 998	-2 128 658
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-12 455	-986
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	-1 940 966	-1 795 319
7. (-) Impôts sur les résultats versés	-209 551	-44 283
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	330 487	418 870
Variation des :		
8. (+) Créances sur les Établissements de crédit et assimilés	-639 219	-700 695
9. (+) Créances sur la clientèle	-2 129 094	-3 047 163
10. (+) Titres de transaction et de placement	-702 361	-1 135 327
11. (+) Autres actifs	-185 549	137 382
12. (+) Titres Moudaraba et Moucharaka		
13. (+) Immobilisations données en Crédit-bail et en location	121 113	150 909
14. (+) Immobilisations données en Ijara		
15. (+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés auprès des EC et assimilés		
16. (+) Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	-1 901 103	2 714 025
17. (+) Dépôts de la clientèle	3 371 424	1 450 867
18. (+) Dettes envers la clientèle dur produits participatifs		
19. (+) Titres de créance émis	1 593 198	159 477
20. (+) Autres passifs	314 718	143 343
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-156 874	-127 181
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	173 613	291 689
21. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	70 000	-
22. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	1 389
23. (-) Acquisition d'immobilisations financières	-	-160 875
24. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-231 791	-205 612
25. (+) Intérêts perçus		
26. (+) Dividendes perçus	63 370	100 520
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-98 420	-264 579
27. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
28. (+) Variation de dettes subordonnées	750 000	-
29. (+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
30. (+) Émission d'actions		
31. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-700 000
32. (-) Dépôts d'investissement remboursés		
33. (-) Intérêts versés		
34. (-) Rémunérations versées sur DI et Wakala Bil Istithmar		
35. (-) Dividendes versés	-239 027	-132 793
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	510 973	-832 793
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	586 165	-805 683
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	776 695	1 582 377
VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 362 860	776 695

ACTIF DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

	En milliers de DH	
ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
1. VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	78 385	73 127
2. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	479	43 357
À vue	479	43 357
À terme		
3. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	524 214	411 995
Créances sur Mourabaha	524 214	411 995
Créances sur Salam		
Créances sur autres financements participatifs		
Autres créances sur la clientèle		
4. TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	21 194	21 194
Dont Certificats de Sukuk		
5. BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		
6. IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA		
7. TITRES D'INVESTISSEMENT TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS DIVERS		
Dont Certificats de Sukuk		
Dont titres de Moudaraba et Moucharaka		
8. DÉPÔTS D'INVESTISSEMENTS ET WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS		
9. AUTRES ACTIFS	4 530	10 263
TOTAL DES ACTIFS	607 608	559 935

PASSIF DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

	En milliers de DH	
PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
1. BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX		
2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉES	180 190	180 352
Dettes sur Mourabaha		
Dettes sur Salam		
Dettes sur autres financements participatifs		
Autres dettes sur les Établissements de crédit et assimilés	180 190	180 352
3. DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	16 736	13 800
Comptes à vue créditeurs	14 627	13 190
Autres comptes créditeurs	2 109	610
4. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS		
Dettes sur Mourabaha		
Dettes sur Salam		
Dettes sur autres financements participatifs		
5. AUTRES PASSIFS	192 703	154 295
6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	64	
7. DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT ET WAKALA BIL ISTITHMAR REÇUS		
8. DOTATION EN CAPITAL	205 000	205 000
9. REPORTS	6 487	1 397
10. RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6 429	5 090
TOTAL DES PASSIFS	607 608	559 935

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL AU 31/12/2023

INTITULÉS	En milliers de DH	
	Montant	Montant
RÉSULTAT NET COMPTABLE	193 922	193 922
Bénéfice net	193 922	
Perte nette		
RÉINTÉGRATIONS FISCALES	571 876	571 876
1. COURANTES	5 444	5 444
➤ Cadeaux à la clientèle	1 741	
➤ Redevances et locations non déductibles	444	
➤ Pénalités et amendes		
➤ Dons, subventions et cotisations	1 191	
➤ Sponsoring & Mécénat culturel	2 067	
➤ Frais de réception et événements exceptionnels		
➤ Dotations aux amortissement/ immos hors exploitation		
2. NON COURANTES	566 432	566 432
➤ IS	209 551	
➤ Pertes sur créances et comptes soldés (non couvertes par des provisions)	17 189	
➤ Pertes sur CES	20 700	
➤ Charges non courantes	228 374	
➤ Dotations aux amortissement/ immos hors exploitation	1 980	
➤ Provisions pour risques généraux	36 635	
➤ Provision pour risques et charges	49 330	
➤ Charges sur exercice antérieurs	2 673	
DÉDUCTIONS FISCALES		210 696
1. COURANTES		111 669
➤ Dividendes	63 369	
➤ Plus-value apport	48 300	
2. NON COURANTES		99 027
➤ Transfert de charges / redressées par le contrôle fiscal	11 341	
➤ Reprise de provision	87 686	
TOTAL	765 798	210 696
RÉSULTAT BRUT FISCAL		555 102
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		555 102
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
Exercice n - 4		
Exercice n - 3		
Exercice n - 2		
Exercice n - 1		
RÉSULTAT NET FISCAL		555 102
Bénéfice net fiscal (A - C)		555 102
ou déficit net fiscal (B)		
CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER		
Exercice n - 4		
Exercice n - 3		
Exercice n - 2		
Exercice n - 1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A).

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

TITRES	NOMBRE DE TITRES		MONTANTS	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Titres dont l'Établissement est dépositaire	120 632 548	119 168 363	70 708 489	62 934 365
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM domiciliés dont l'Établissement est dépositaire	9 893 991	13 324 157	6 587 639	7 429 614
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'Établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE AU 31/12/2023

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	15 096	12 053
Rémunération et produits assimilés sur opérations avec les Établissements de crédit		
Rémunération et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	14 531	11 062
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	430	991
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Produits sur immobilisations données en Ijara		
Commission sur prestations de service	135	
Autres produits bancaires		
Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	29	37
Charges sur opérations avec les Établissements de crédit et assimilés		
Charges sur opérations avec la clientèle		
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Charges sur immobilisations données en Ijara		
Autres charges bancaires	29	37
Charges sur immobilisations		
Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	15 067	12 016
Produits d'exploitation non bancaire		
Charges d'exploitation non bancaire		
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	4 799	3 936
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	64	0
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES		
RÉSULTAT COURANT	10 205	8 080
RÉSULTAT NON COURANT	0	-1
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	10 205	8 079
Impôts théorique	3 776	2 989
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	6 429	5 090



TABLEAU DES MARGES CONSTATÉES D'AVANCE SUR MOURABAHA AU 31/12/2023

BIENS	En milliers de DH						Encours des créances Mourabaha au 31/12/2023
	Montant brut au début de l'exercice	Marges sur opérations de l'exercice	Quote-part reprise en compte de résultat	Quote-part constatée en rémunération réservée	Quote-part de marge abandonnée	Montant brut au 31/12/2023	
MARGES CONSTATÉES D'AVANCE SUR MOURABAHA AVEC LES Établissements DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS							
MARGES CONSTATÉES D'AVANCE SUR MOURABAHA AVEC LA CLIENTÈLE							
➤ MOURABAHA							
➤ MOURABAHA POUR DONNEUR D'ORDRE	109 071	43 990	14 531		686	137 843	523 493
TOTAL	109 071	43 990	14 531		686	137 843	523 493

DETTE ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS AU 31/12/2023

DETTES	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE			En milliers de DH	
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS						
➤ Mourabaha						
➤ SALAM						
➤ Autre financements participatifs						
NÉANT						

TABLEAU DE VARIATION DES BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS PARTICIPATIFS AU 31/12/2023

BIENS	En milliers de DH											
	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions ou transferts au cours de l'exercice	- Montant des cessions au cours de l'exercice -		Montant brut au 31/12/2023	Provisions			Montant des reprises sur biens sortis	Montant des reprises sur biens en stocks	Cumul à la fin de l'exercice	Montant net au 31/12/2023
BIENS ACQUIS - MOURABAHA												
➤ Biens mobiliers												
➤ Biens immobiliers												
BIENS ACQUIS - MOURABAHA POUR DONNEUR D'ORDRE												
➤ Biens mobiliers	0	128 959	128 959	0	0	0	0	0	0	0	0	0
➤ Biens immobiliers	0	3 770	3 770	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BIENS ACQUIS - AUTRES FINANCEMENTS PARTICIPATIFS												
➤ Biens immobiliers	0	125 189	125 189	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	128 959	128 959	0	0	0	0	0	0	0	0	0

DETTES SUBORDONNÉES DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt		Durée	Conditions de remboursement anticipé, subordination et convertibilité	En milliers de DH				
	Cours	Taux			Montant de l'emprunt en monnaie nationale	Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
MAD	1 000 000	100	3,90%	10	1 000 000	0	0	0	0
MAD	74 800	100	3,38%	10	74 800	0	0	0	0
MAD	425 200	100	3,67%	10	425 200	0	0	0	0
MAD	750 000	100	6 01%	Perpétuelle	750 000	0	0	0	0
TOTAL	2 250 000				2 250 000	0	0	0	0

PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

NATURE	En milliers de DH				
	Montant Brut	Amortissements Cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Moins-values de cession
Droit au bail (fusion agence)	4 900	0	4 900		4 900
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation (WO IT Post bascule SAB)					
	82 217	56 655	25 562		25 562
Immeubles d'exploitation Bureaux (Fusion agence)					
	4 435	1 606	2 829		2 829
Frais des acquisitions des immobilisations	335	335	0		0
Agencement Aménagement Installation (Fusion agence)	1 059	848	211		211
Frais d'acquisition des immobilisations					
TOTAL GÉNÉRAL	92 946	59 444	33 502	0	33 502

DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

I. DATATION	
Date de clôture ⁽¹⁾	31 décembre 2023
Date d'établissement des États de synthèse ⁽²⁾	Mars 2024

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des États de synthèse.

II. ÉVÉNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ÈRE} COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

DATES	Indications des événements	
	Favorables	NÉANT
	Défavorables	NÉANT

AC3 Rue Al Mayssa, Secteur 15, Hay Riad 10100 Rabat, Maroc

Aux Actionnaires de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI)
26, place des Nations-Unies, Casablanca

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse ont été établis en conformité avec le référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus largement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'état de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous sommes acquiescés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur ces états.

Fondement de l'opinion

Nous avons remarqué à l'égard de ces états de synthèse, que ceux-ci ne comportent pas d'éléments qui nous ont permis de détecter toute anomalie significative qui pourrait entraîner les anomalies mentionnées dans le tableau des flux de trésorerie et elles sont considérées comme significatives lorsqu'elles sont associées à ce qui, individuellement ou collectivement, elles pourraient entraîner sur les données économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en compte.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous ne pouvons pas garantir que nous aurons détecté toutes les anomalies significatives ou les situations de fraude ou d'erreur, car la fraude peut être détectée par nous si elle est associée à des anomalies significatives ou si elle est associée à des anomalies significatives qui pourraient entraîner les anomalies mentionnées dans le tableau des flux de trésorerie et elles sont considérées comme significatives lorsqu'elles sont associées à ce qui, individuellement ou collectivement, elles pourraient entraîner sur les données économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en compte.

Observation

Nous vous renvoyons à l'égard de ces états de synthèse, que ceux-ci ne comportent pas d'éléments qui nous ont permis de détecter toute anomalie significative qui pourrait entraîner les anomalies mentionnées dans le tableau des flux de trésorerie et elles sont considérées comme significatives lorsqu'elles sont associées à ce qui, individuellement ou collectivement, elles pourraient entraîner sur les données économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en compte.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ces états, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

7, Boulevard Driss Slaoui, Casablanca, Maroc

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc ainsi que du contrôle interne adéquat considéré comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fautes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de promouvoir, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'état de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fautes ou d'erreurs, conçues et mises en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et hypothèses des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les contournements volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous acquiescions une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque.

Nous ne faisons aucune conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de prêter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations contenues dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'existence et le caractère précis des travaux d'audit et des opérations importantes, y compris toute défiance importante du contrôle interne que nous aurons relevée au cours de notre audit.

Vérfications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directeur général aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

Abderrahim ORINE
Associé

Fidarc Grant Thornton

Faïçal MEKOUAR
Associé



Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration de BNP Paribas le 31 janvier 2024.

Les États financiers consolidés sont présentés au titre des exercices 2023 et 2022. Conformément à l'annexe I du Règlement délégué (UE) n° 2019/980, il est précisé que l'exercice 2021 est consultable dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mars 2023 sous le numéro D 23-0087.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

	En millions d'Euros	
	Exercice 2023	Exercice 2022
ACTIF		
Caisse, banques centrales	288 259	318 560
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		
➤ Portefeuille de titres	211 634	166 077
➤ Prêts et opérations de pension	227 175	191 125
➤ Instruments financiers dérivés	292 079	327 932
Instruments financiers dérivés de couverture	21 692	25 401
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
➤ Titres de dette	50 274	35 878
➤ Instruments de capitaux propres	2 275	2 188
Actifs financiers au coût amorti		
➤ Prêts et créances sur les Établissements de crédit	24 335	32 616
➤ Prêts et créances sur la clientèle	859 200	857 020
➤ Titres de dette	121 161	114 014
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(2 661)	(7 477)
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	257 098	245 475
Actifs d'impôts courants et différés	6 556	5 932
Comptes de régularisation et actifs divers	170 758	208 543
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 751	6 073
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	45 222	38 468
Immobilisations incorporelles	4 142	3 790
Écarts d'acquisition	5 549	5 294
Actifs destinés à être cédés	-	86 839
TOTAL ACTIF	2 591 499	2 663 748
DETTES		
Banques centrales	3 374	3 054
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		
➤ Portefeuille de titres	104 910	99 155
➤ Dépôts et opérations de pension	273 614	234 076
➤ Dettes représentées par un titre 5.a	83 763	65 578
➤ Instruments financiers dérivés	278 892	300 121
Instruments financiers dérivés de couverture	38 011	40 001
Passifs financiers au coût amorti		
➤ Dettes envers les Établissements de crédit	95 175	124 718
➤ Dettes envers la clientèle	988 549	1 008 056
➤ Dettes représentées par un titre	191 482	155 359
➤ Dettes subordonnées	24 743	24 160
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(14 175)	(20 201)
Passifs d'impôts courants et différés	3 821	2 979
Comptes de régularisation et passifs divers	143 673	185 010
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	218 043	209 772
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	18 239	18 858
Provisions pour risques et charges	10 518	10 040
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	-	77 002
TOTAL DETTES	2 462 632	2 537 738
CAPITAUX PROPRES		
Capital et réserves	115 809	115 008
Résultat de la période, part du Groupe	10 975	9 848
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	126 784	124 856
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(3 042)	(3 619)
TOTAL PART DU GROUPE	123 742	121 237
INTÉRÊTS MINORITAIRES	5 125	4 773
TOTAL CAPITAUX PROPRES	128 867	126 010
TOTAL PASSIF	2 591 499	2 663 748

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS À L'EXERCICE 2023

	En millions d'Euros	
	Exercice 2023	Exercice 2022
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	11 725	13 214
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	3 658	823
ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT ET AUTRES AJUSTEMENTS HORS RÉSULTAT	8 495	21 838
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 245	6 465
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition	(32)	91
Dotations nettes aux provisions	3 646	3 193
Variation des actifs/passifs relatifs aux contrats d'assurance	(6 240)	(837)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(593)	(655)
Produits (charges) nets des activités d'investissement	(3 600)	265
Charges (produits) nets des activités de financement	506	(1 192)
Autres mouvements	8 563	14 508
DIMINUTION NETTE LIÉE AUX ACTIFS ET PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(58 119)	(88 712)
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle et les Établissements de crédit	(7 751)	(46 438)
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	(32 712)	(30 212)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(14 297)	(10 063)
Impôts versés	(3 359)	(1 999)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	(34 241)	(52 837)
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations	9 520	366
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(2 216)	(2 529)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	7 304	(2 163)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(8 698)	(2 578)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement	4 022	11 828
DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(4 676)	9 250
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	(3 506)	1 030
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(35 119)	(44 720)
dont augmentation (diminution) nette de la trésorerie des activités destinées à être cédées	9 909	(11 935)
SOLDE DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	317 698	362 418
Comptes actifs de caisse, banques centrales	318 581	347 901
Comptes passifs de banques centrales	(3 054)	(1 244)
Prêts à vue aux Établissements de crédit	11 927	10 156
Emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	(12 538)	(9 105)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	163	156
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »	2 619	14 554
SOLDE DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	282 579	317 698
Comptes actifs de caisse, banques centrales	288 279	318 581
Comptes passifs de banques centrales	(3 374)	(3 054)
Prêts à vue aux Établissements de crédit	8 352	11 927
Emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	(10 770)	(12 538)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	92	163
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »	-	2 619
DIMINUTION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	(35 119)	(44 720)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

	En millions d'Euros	
	Exercice 2023	Exercice 2022
Intérêts et produits assimilés	79 542	41 082
Intérêts et charges assimilés	(60 484)	(20 149)
Commissions (produits)	15 011	14 622
Commissions (charges)	(5 190)	(4 457)
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	10 346	9 352
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	28	138
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	66	(41)
Produits nets des activités d'assurance	2 320	1 901
dont Produits des activités d'assurance	8 945	8 759
Charges afférentes aux contrats d'assurance	(6 786)	(6 619)
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	10 254	(12 077)
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(10 093)	11 838
Produits des autres activités	18 560	15 734
Charges des autres activités	(14 325)	(12 752)
PRODUIT NET BANCAIRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	45 874	45 430
Charges générales d'exploitation	(28 713)	(27 560)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(2 243)	(2 304)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	14 918	15 566
Coût du risque	(2 907)	(3 003)
Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	(775)	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	11 236	12 563
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	593	655
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(104)	(253)
Écarts d'acquisition	-	249
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	11 725	13 214
Impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	(3 266)	(3 653)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	8 459	9 561
Résultat net des activités destinées à être cédées	2 947	687
RÉSULTAT NET	11 406	10 248
dont intérêts minoritaires	431	400
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	10 975	9 848
Résultat par action	8,58	7,52
Résultat dilué par action	8,58	7,52



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change



2-RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI)

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

Aux Actionnaires de la
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI)
26, place des Nations-Unies
Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales** (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7.217.709 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 171.026.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous vous renvoyons à la note sur les passifs éventuels jointe au présent rapport, qui expose les contrôles en cours dont fait l'objet la banque.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé d'audit	Réponse d'audit
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe BMCI à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe BMCI constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils soient sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 66.251 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 7.397.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe BMCI et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe BMCI pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2023 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

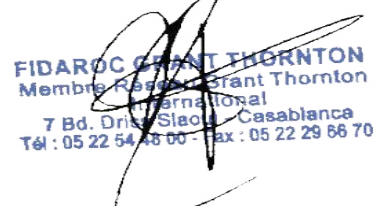
BDO Audit, Tax & Advisory S.A.



BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
AC9-Rue Al Maysse, Secteur 15
Hay Riad - 10100 - Rabat
Téléphone : 212 5 37 83 37 02 (4 06)
Télécopie : 212 5 37 83 37 11
ICE 001529604000091

Abderrahim GRINE
Associé

Fidaroc Grant Thornton



FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 68 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

PRINCIPES ET NORMES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE.

NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1er janvier 2008 avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes arrêtés au 31 Décembre 2023.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base de :

- La juste valeur pour les actifs financiers à la juste valeur par Capitaux Propres, les actifs financiers à la juste valeur par résultat et les instruments dérivés.
- Le coût historique pour les autres actifs financiers les autres actifs et passifs non financiers.

DESCRIPTION DES RETRAITEMENTS IFRS & PRINCIPES DE CONSOLIDATION :

PERIMETRE DE CONSOLIDATION, NORMES APPLIQUÉES PAR LE GROUPE ET REGROUPEMENT D'ENTREPRISE :

Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables

La norme IFRS17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017, remplacera la norme IFRS4 « Contrats d'assurance ». Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023

Ladite norme n'est pas applicable pour le contexte de la BMCI.

Note relative au changement de méthode comptable :

Aucun changement de méthode comptable de gestion n'a été opéré au cours de l'exercice.

CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Le mode de la comptabilisation et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- **Actifs et passifs monétaires libellés en devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- **Actifs non monétaires libellés en devises**

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour

de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

Périmètre de consolidation : Notions de contrôle et méthodes de consolidation

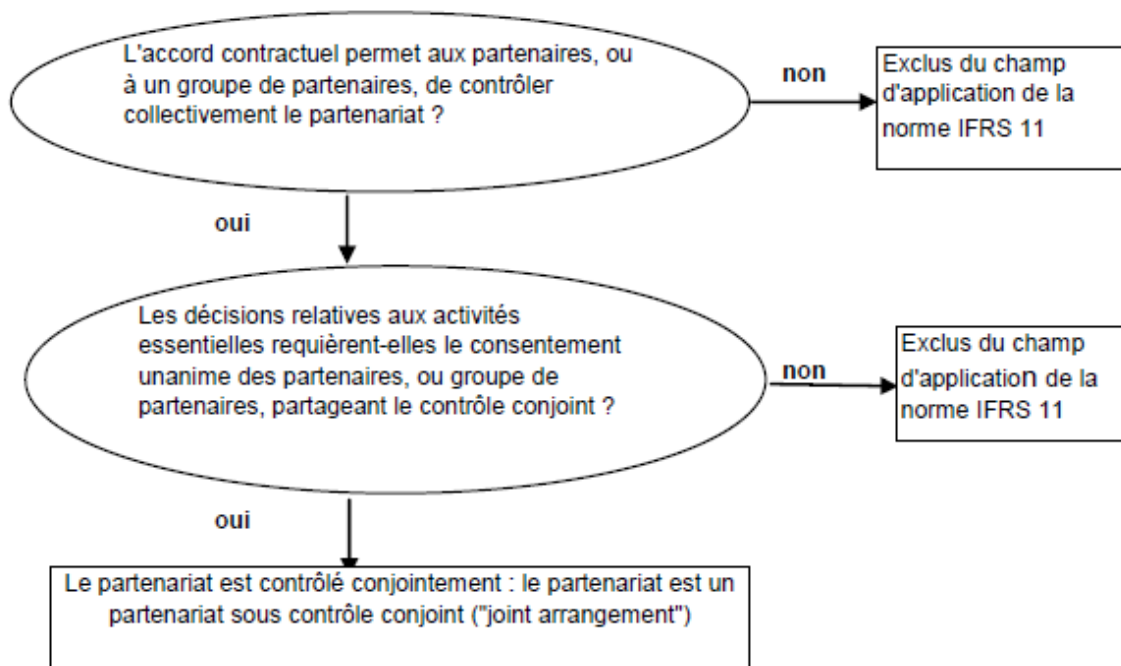
Les comptes consolidés du Groupe BMCI regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe BMCI consolide, le cas échéant, les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini dites « entités ad'hoc » contrôlées et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

- Les entreprises sur lesquelles le Groupe BMCI exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif (IFRS 10) d'une filiale lorsqu'il est en mesure de :
 - Detenir le pouvoir sur l'entité,
 - Exposer ou avoir des droits sur les rendements variables provenant de son implication dans l'entité,
 - Avoir la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à affecter le montant de ses rendements.

- Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle d'une part et d'autre part lorsqu'il :
 - Est exposé ou a des droits à des rendements variables provenant de son implication dans le partenariat,
 - A la capacité d'affecter ses rendements grâce à son pouvoir sur le partenariat.

L'appréciation du contrôle conjoint se résume comme suit :



La norme IFRS 11 définit deux catégories de partenariats:

- Les co-entreprises (« joint-ventures »), dans lesquelles les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité possèdent des droits sur l'actif net de celle-ci. Chaque coentrepreneur comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.
- Les activités conjointes (« joint operations »), dans lesquelles les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs relatifs à celle-ci et comptabilisent les actifs et passifs concernés proportionnellement à leurs droits et obligations vis- à- vis du partenariat.
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence (IAS 28). Le groupe exerce une influence notable lorsqu'il possède le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

L'existence de l'influence notable de la BMCI peut généralement être mise en évidence par :

- La représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue
- La participation au processus d'élaboration des politiques financières et opérationnelles de l'entité
- Des transactions significatives entre la BMCI et l'entreprise détenue
- Un échange de personnels dirigeants
- La fourniture d'informations techniques essentielles.

Le périmètre de consolidation de la BMCI au 31 Décembre 2023 :

Dénomination	Secteur d'activité	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
BMCI BANK	Banque	Top	-	-
BMCI Banque Offshore	Banque	IG	100%	100%
BMCI Leasing	Leasing	IG	86,91%	86,91%
ARVAL Maroc	Location longue durée	MEE	33,34%	33,34%
BMCI Finance	Banque d'affaire	IG	100%	100%
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	IG	100%	100%
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	IG	100%	100%
AKAR REAL ESTATE (EX IMMOBILIÈRE Sidi Maârouf)	Société immobilière	IG	100%	100%
DIGIFI	Etablissement de paiement	IG	69.81%	69.81%
DIGISERV	Développement de services digitaux	IG	73.93%	73.93%

1. INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation des actifs financiers

Trois catégories d'actifs sont définies dans la norme IFRS 9 (Instruments Financiers):

- Coût amorti (« **AC** »)
 - Détenus aux fins de percevoir des flux de trésorerie contractuels (critère du modèle de gestion)
 - Instruments de dette classiques dits « vanille » (critère « SPPI », à savoir uniquement des versements de capital et d'intérêts)
 - Comptabilisation :
 - Au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif
 - Dépréciations pour risque de crédit (perte attendue) comptabilisées au compte de résultat
- Juste valeur par capitaux propres (**FVOCI**), déclinée en deux sous-catégories :
 - « **FVOCID** » pour les instruments de dette
 - Détenus aux fins de percevoir des flux de trésorerie contractuels ET pour être vendus (critère du modèle de gestion)
 - Instruments de dette classiques dits « vanille » (critère « SPPI », à savoir uniquement des versements de capital et d'intérêts)
 - Comptabilisation :
 - Intérêts comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif
 - Plus-values et moins-values latentes résultant des variations de valeur de marché comptabilisées en capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et plus-values/moins-values de change comptabilisées au compte de résultat
 - « **FVOCIE** » pour les instruments de capitaux propres
 - Détenus aux fins de percevoir des flux de trésorerie contractuels ET pour être vendus (critère du modèle de gestion)
 - Instruments de dette classiques dits « vanille » (critère « SPPI », à savoir uniquement des versements de capital et d'intérêts)
 - Comptabilisation :
 - Intérêts comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif
 - Plus-values et moins-values latentes résultant des variations de valeur de marché comptabilisées en capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et plus-values/moins-values de change comptabilisées au compte de résultat
- Juste valeur par le résultat (**FVPL**)
 - Catégorie par défaut : instruments non classés dans d'autres catégories
 - Comptabilisation :
 - Variations de valeur de marché comptabilisées dans le compte de résultat
 - Intérêts et dividendes comptabilisés dans le compte de résultat

À l'exception des actifs financiers désignés sur option à la FVPL à la comptabilisation initiale en cas de non-concordance comptable, deux critères sont utilisés pour établir comment classer et évaluer les actifs financiers :

- Le Modèle de Gestion (« Business Model ») suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers : Le modèle de Gestion doit refléter la manière avec laquelle l'entité gère les actifs financiers en vue de générer des cash-flows.

Trois modèles de Gestion possibles :

- **Held To Collect contractual cash flows (HTC)** la collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « collecte »
- **Held To Collect and Sale (HTC&S)** la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « collecte et vente »
- **Autre (Held For Sale - HFS)** Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « autre/vente »

Le modèle de gestion peut être évalué à partir de différents indicateurs tels que :

- Comment les différentes activités sont gérées (limites définies dans la gestion quotidienne...)
- La cohérence par rapport au reporting interne et la façon dont la performance du modèle de gestion et des actifs financiers qu'il couvre est évaluée et présentée aux principaux dirigeants de l'entité (en fonction des différentes sous-activités/portefeuilles gérés, de la granularité des portefeuilles, de leur interdépendance, etc.)
- Les risques qui influent sur la performance du modèle de gestion et, plus particulièrement, la manière dont ils sont gérés (définition de limites de risque et existence de comités des risques, etc.)
- Le mode de rémunération des managers (par exemple, l'évaluation à la juste valeur de la performance comme base de rémunération).
- Le niveau des ventes passées (indicateur des flux de trésorerie réalisés par le passé) et toute autre information pertinente (telle que les prévisions de ventes futures, etc.)
- Les caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Ce critère s'appuie sur l'existence ou non de modalités contractuelles au niveau de l'instrument donnant lieu à dates spécifiées à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et versements d'intérêts sur le principal restant dû (désigné comme le test « SPPI ») (Solely Payments of Principal and Interests).

Les flux de trésorerie contractuels qui sont seulement des remboursements du principal et versements d'intérêts sur le principal restant dû sont cohérents avec ceux d'un contrat de prêt de base, ou « vanille », dans lequel les intérêts représentent la contrepartie de :

- La valeur temps de l'argent et le risque de crédit qui sont typiquement les principales composantes des intérêts,
- D'autres risques (risque de liquidité par exemple) et coûts (frais administratifs par exemple) liés à la détention d'un prêt de base pendant une période de temps donnée,
- Une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt de base.
- Si un instrument a des caractéristiques contractuelles qui peuvent accroître la variabilité des flux de trésorerie, il ne peut être comptabilisé en AC ou en FVOCI.

Par défaut, les instruments de capitaux propres et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à la juste valeur par le résultat (FVPL). Cependant, les instruments de capitaux propres (actions) peuvent être constatés à la juste valeur par capitaux propres au cas par cas (sans recyclage des profits et pertes constatés en « OCI »).

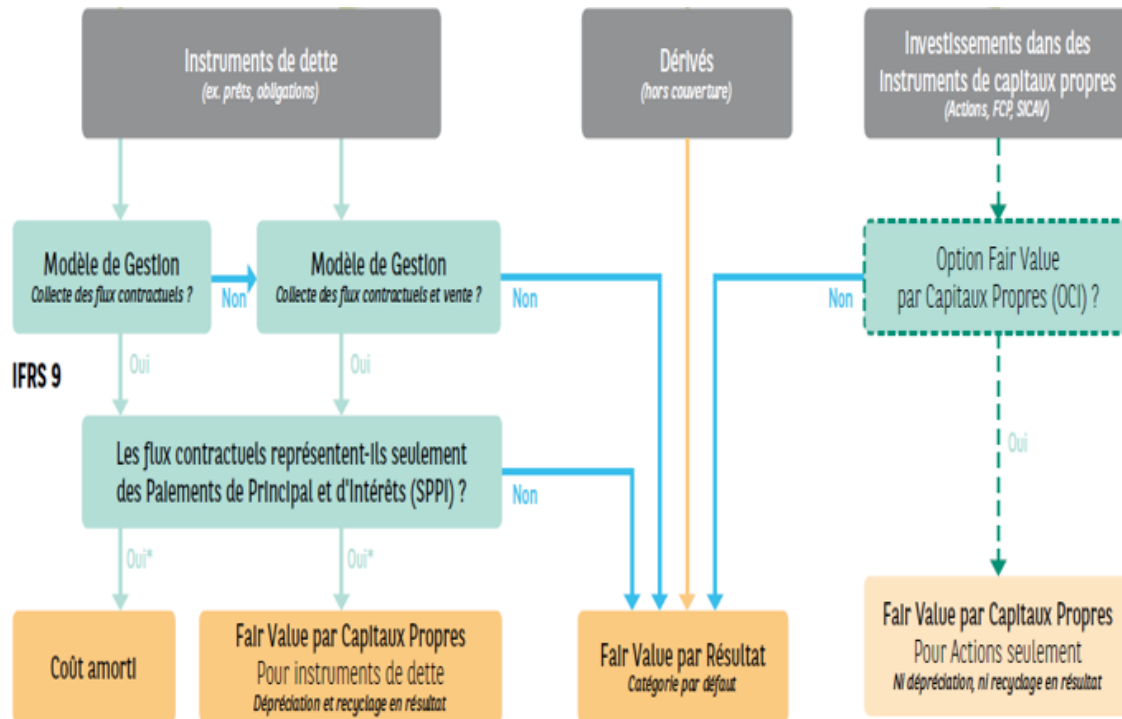
Dès lors que l'option de désigner un instrument de capitaux propres à la FVOCI est retenue :

- Seuls les dividendes qui ne représentent pas la récupération d'une partie du coût de l'investissement sont constatés en résultat (cf. encadré ci-dessous).
- Les variations de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en OCI.
- Les variations de justes valeurs constatées en OCI ne sont pas ultérieurement transférées en résultat (elles peuvent être transférées en profit ou perte cumulé(e) au sein des capitaux propres). Par conséquent, en cas de vente de l'investissement, aucun profit ou perte n'est comptabilisé lors de la cession.

Détermination du critère SPPI

- A la date de comptabilisation initiale sur la base des faits et circonstances en présence à cette date
- Evalué dans la devise dans laquelle l'actif financier est libellé

L'arbre de décision ci-dessous synthétise les dispositions d'IFRS9 en matière de classement et d'évaluation :



* Si l'option Fair Value n'est pas utilisée. Possible pour incohérence comptable

Classement et évaluation des passifs financiers

Les dispositions relatives aux passifs financiers n'ont pas beaucoup changé.

- Les passifs financiers sont classés en deux catégories : juste valeur par le résultat (« FVPL ») et autres passifs au coût amorti.
- Pour les dérivés incorporés dans des passifs financiers, les principes de séparation et l'application des dispositions d'IAS 39 ont été conservés dans IFRS 9.
- L'option juste valeur (« FVO ») a été conservée (pour les non-concordances comptables, l'existence d'un dérivé incorporé, le traitement à la juste valeur).
- Le seul changement introduit par IFRS 9 concernant les passifs financiers a trait à la comptabilisation des variations de juste valeur résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur sur option, qui sont à constater en capitaux propres (« OCI »).

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS :

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues. Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Dans le cadre de l'IFRS 9, le portefeuille de la banque est segmenté en trois « Buckets » correspondant chacun à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« Bucket1 ») : si, à la date d'arrête, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) ;
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« Bucket2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou en défaut ;
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou en défaut (« Bucket3 ») : la provision pour dépréciation est évaluée par définition des perspectives de récupérations des actifs en défaut. La définition du défaut est alignée avec celle précisée dans la directive 19G de la BAM et elle est cohérente avec celle utilisée pour la gestion du risque de crédit interne.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments entrant dans le champ de la dépréciation IFRS 9. L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 implique que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

Actifs financiers dépréciés ou en défaut

Définition du défaut

Un actif financier est considéré en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Les événements concernés peuvent à titre d'exemple, porter sur : l'existence d'impayés généralement supérieurs 90 jours ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.

Le Processus de mise en défaut repose notamment sur :

- Retail : une revue mensuelle des facilités éligibles au passage en défaut est effectuée en « comité des tiers dé-classables » sur la base d'un outil détectant les clients présentant des critères de défaut.
- Corporate : une revue est faite dans le cadre des comités Risques.

Appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut ou des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture. Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés dans la partie Coût du risque.

Mesure des pertes attendues

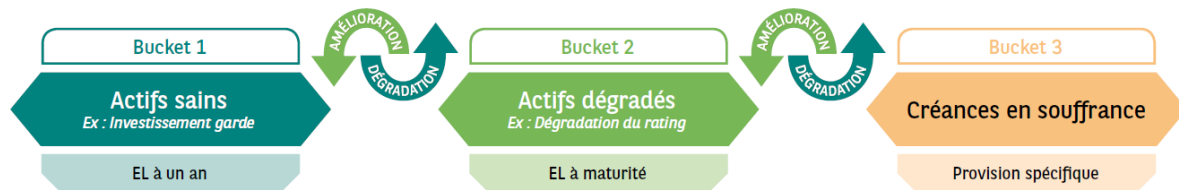
Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition. En pratique, pour les expositions classées en Bucket 1 et en Bucket 2, les pertes attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default – « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default – « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (Bucket1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de l'instrument financier (Bucket 2).

En effet, le calcul des pertes attendues est déterminé selon les principes suivants :

- lors de l'origination de l'autorisation : le calcul de la dépréciation (EL) se fait à horizon d'un an pour les actifs à risque faible, au regard de leur notation.
- lors des évaluations ultérieures : Les encours présentant des dégradations du rating entrant dans le cadre des critères d'augmentation significative du risque de crédit sont transférés au Bucket 2 et leur dépréciation est calculée à maturité.

- lorsque le risque est avéré, le calcul de la dépréciation est déterminé sur la base des flux futurs de récupération actualisés.

Les règles sont précisées dans le schéma ci-dessous :



Les paramètres de calcul des dépréciations sont détaillés ci-dessous :

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sur la durée de vie sont pris en compte. La maturité utilisée correspond globalement à la durée résiduelle entre la date d'arrêt et la date d'échéance.

Probabilités de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné. La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (point in time – « PIT »).

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). Pour le Corporate, l'évaluation des TRG est réalisée en comité sur la base d'une analyse combinant les notations, le type d'engagement et les garanties sous-jacentes. Pour le Retail, L'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique. (Ce volet est détaillé dans la partie Coût de Risque)

Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsque'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées. Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la

provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, la banque peut décider d'exercer la garantie et il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie. Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé et classé au bilan selon l'intention de gestion.

EVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » définit les modalités de calcul de la valeur de marché ainsi que les informations à fournir en annexe lorsque d'autres normes permettent ou requièrent une évaluation à la valeur de marché ou des informations sur cette valeur.

Pour déterminer la valeur de marché selon IFRS 13, la BMCI donne la priorité d'abord à l'utilisation de prix directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques avant de recourir à des paramètres internes.

Les paramètres utilisés dans les techniques de valorisation sont classés dans une hiérarchie à trois niveaux, en fonction de l'observabilité de ces paramètres, la primauté étant donnée au niveau 1, puis au niveau 2 et enfin au niveau 3.

Impact des méthodes de valorisation sur la hiérarchie

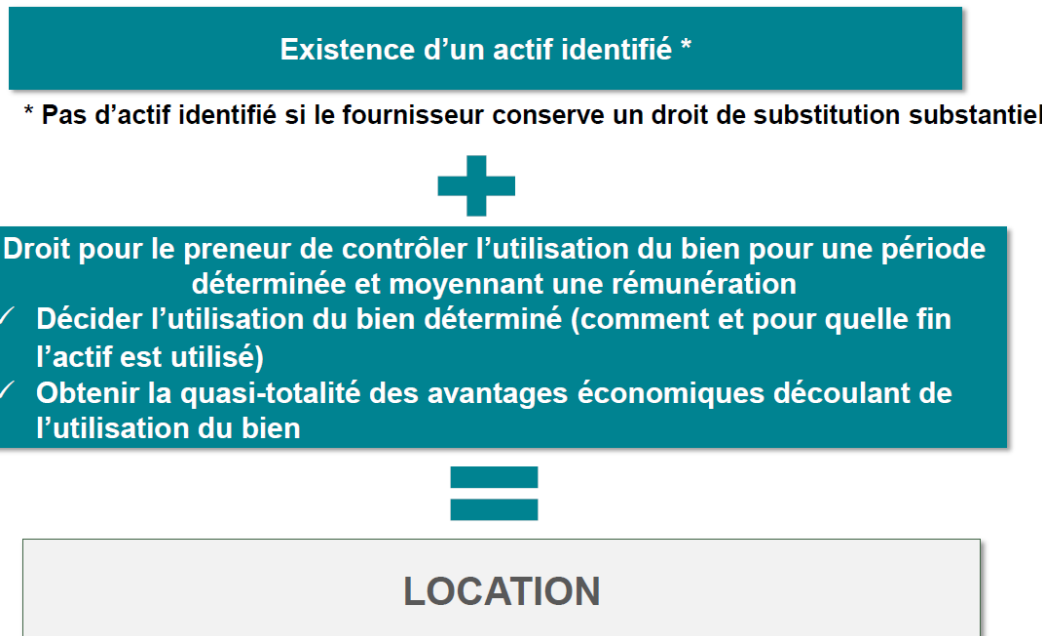
Pour procéder à l'évaluation des instruments financiers. La BMCI utilise l'une des quatre techniques suivantes :

- **Technique du prix** : utilisation d'un prix pour évaluer un produit identique ; cette technique est principalement utilisée pour l'évaluation des valeurs mobilières, mais également pour les contrats à terme normalisés (futures) et certaines options cotées. Si l'instrument est fongible, liquide et identique au contrat coté, il s'agit d'une évaluation de « niveau 1 » selon les normes IFRS, mais s'il est uniquement similaire il est classé au « niveau 2 ».
- **Technique de comparaison** : elle utilise des produits similaires et souvent des liens entre les caractéristiques des produits pour réaliser l'évaluation. Elle peut également utiliser des multiples de marché. Les techniques de comparaison conduisent généralement à des valeurs de marché de niveau 2 ou 3, en fonction du degré de similarité des instruments et des ajustements passés pour prendre en compte les spécificités de l'instrument évalué.
- **Technique de réplication par modèle** : elle consiste à décomposer le produit en composantes ou facteurs de risque afin de répliquer sa valeur de manière statique ou dynamique. Cette technique équivaut mathématiquement à valoriser en utilisant la théorie des martingales et en faisant des prévisions pour toute évaluation équivalente à l'évaluation en risque neutre.
- **Technique des flux de trésorerie attendus** : consiste à prévoir les flux de trésorerie futurs incertains des instruments financiers puis à les actualiser en tenant compte d'une prime de risque de marché. Pour cela diverses techniques sont disponibles, notamment la modélisation macro-économique en utilisant des fonctions d'« utilité » et l'analyse des statistiques historiques. Il est à noter que cette technique ne fournit pas de couverture de la valeur puisque c'est l'objectif principal de la Technique de réplication par modèle.

2. CONTRATS DE LOCATION:

Définition :

Selon l'IFRS 16, il y a un contrat de location lorsque le bailleur ne garde plus un droit de substitution substantiel d'une part et d'autre part, le preneur acquiert le droit de contrôler l'utilisation de l'actif pendant une période donnée en échange d'une contrepartie :



Les composantes locatives et non locatives sont comptabilisées séparément :

- La norme IFRS 16 s'applique à la composante locative
- D'autres normes s'appliquent à la composante non locative

Les preneurs peuvent faire le choix par catégorie de bien sous-jacent de comptabiliser les composantes locatives et non locatives en tant que contrat de location. En pratique, le groupe n'applique pas cette mesure de simplification.

Pour les bailleurs, Il y a toujours lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Méthode de transition :

Le Groupe BMCI a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée pour laquelle le droit d'utilisation est la valeur comptable considérant comme si la norme avait été appliquée depuis la date de commencement et les paiements de location à l'ouverture étant actualisés en utilisant la date d'emprunt supplémentaire du preneur à la date de la première application (1^{er} Janvier 2019).

Par conséquent, l'impact FTA de la norme IFRS 16 est comptabilisé en capitaux propres.

La BMCI a opté pour les deux exemptions rendues possible par la norme :

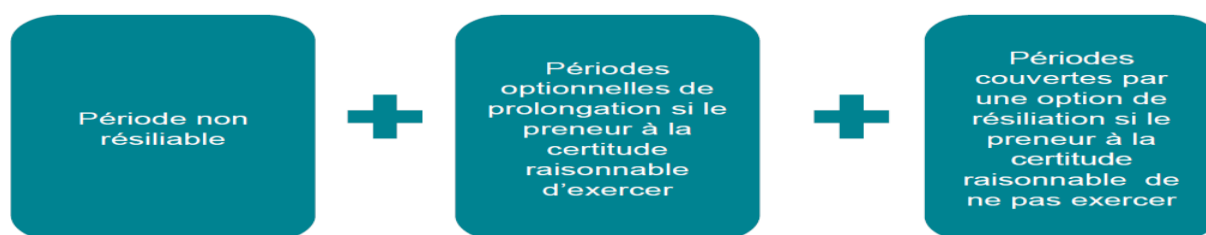
- Contrat de location relatif à des bien de faible valeur.
- Contrat de location ayant une durée inférieure à un an.

Comptabilité du preneur : Comptabilisation, évaluation et présentation.

Étapes	Description
Comptabilisation et évaluation initiale	Initialement comptabilisation d'un droit d'utilisation de l'actif et d'un passif de location à la valeur actualisée des paiements de loyers. L'actif de droit d'utilisation est ajusté des prépaiements de loyers, avantages reçus, coûts directs initiaux engagés par le preneur, estimations des coûts de restauration, d'enlèvement et de démantèlement
Evaluation ultérieure du droit d'utilisation et du passif de location	Le droit d'utilisation de l'actif est amorti conformément à la norme IAS 16 Immobilisations corporelles Le preneur augmente le passif lié au contrat de location afin de refléter les intérêts et réduit le passif des paiements de loyers effectués
Présentation du droit d'utilisation dans les états financiers	Séparément des autres actifs (non pris en location), ou avec les actifs sous-jacents correspondants en détaillant en annexe les postes contenant les actifs de droit d'utilisation. Charges d'amortissement en frais généraux
Présentation du passif de location dans les états financiers	Séparément des autres passifs, ou avec ces autres passifs et communication en annexe des postes contenant les passifs de location. Charges d'intérêts en Produit Net Bancaire

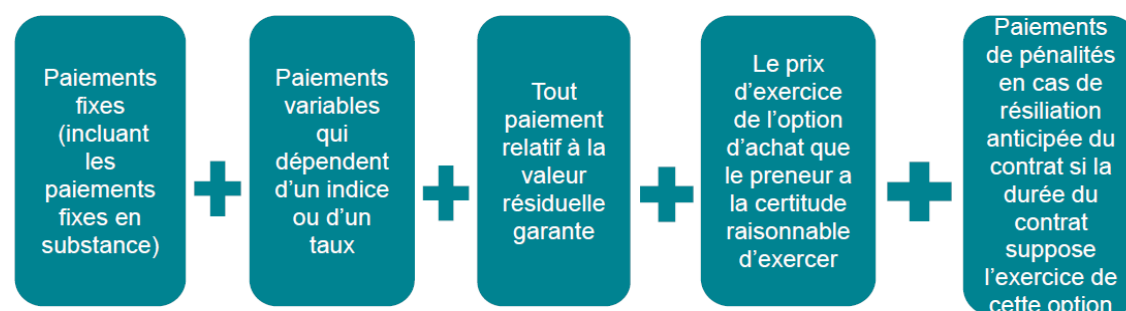
Durée du contrat de location :

En ce qui concerne la durée de location, elle est synthétisée comme suit :



Passif de location :

Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée de :



L'évaluation ultérieure du passif de location correspond aux situations nécessitant une réévaluation du contrat ainsi que leur impact :

- Changement dans l'évaluation initiale de la durée de la location ou des options d'achat/résiliation :
 - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
 - Révision du taux d'actualisation
- Changements dans les indices ou les taux affectant les paiements :
 - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
 - Taux d'actualisation inchangé

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES:

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle retenue par le Groupe BMCI est supposée nulle. La durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros oeuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Le Groupe BMCI adopte les principes suivants :

- L'approche par composants.
- Une durée d'amortissement qui reflète la durée d'utilisation effective du bien par la banque. L'amortissement retenu est un amortissement linéaire calculé sur la durée d'utilité de l'actif.

Tableau des composants Groupe BMCI.

Nature du composant	Durée d'amortissement en années	POIDS DU COMPOSANT
Gros œuvre	60	59%
Façade	30	18%
IGT	20	23%

3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'approche retenue par le groupe BMCI pour le traitement des logiciels qui constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles consiste à distinguer entre les logiciels dédiés à la clientèle et les logiciels internes d'infrastructures.

La durée d'amortissement est déterminée selon la consommation des avantages économiques en fonction de l'utilisation.

Catégories d'immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels dédiés à la clientèle	3 ans
Logiciels internes d'infrastructure	8 ans

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

4- GOODWILL :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise.

5- IMMEUBLES DE PLACEMENT :

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, un immeuble de placement doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Dans ce cas, la juste valeur doit être indiquée en annexe.

6- AVANTAGES AU PERSONNEL :

Principe :

L'objectif de la norme IAS 19 est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et les informations à fournir à leur sujet. Cette norme impose de comptabiliser :

- un passif lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir ;

- une charge lorsque l'entité consomme l'avantage économique résultant des services rendus par un membre du personnel en échange d'avantages du personnel.

Classification des avantages au personnel :

La norme IAS 19 prévoit quatre catégories d'avantages accordés aux salariés au titre des services rendus :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, les congés de maladie payés, les primes payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice, ...
- les avantages à long terme : médailles du travail, primes payables douze mois ou plus après la fin de l'exercice, ...
- les avantages postérieurs à l'emploi eux-mêmes classés en 2 catégories : régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies (retraite, frais de santé et prévoyance pour les retraités, ...)
- les indemnités de fin de contrat de travail : principalement les avantages payables suite à une décision de l'entreprise de mettre fin à l'emploi avant l'âge de la retraite permis par la convention collective ou accord d'entreprise (indemnités de licenciement...) ou du salarié d'accepter le licenciement en échange de ces avantages (départ volontaire).

Couverture des engagements :

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Constitution d'une provision en interne
- Externalisation de l'obligation de verser des prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique le recours à des techniques actuarielles afin de quantifier d'une manière fiable le montant de l'engagement naissant des avantages accumulés par le personnel durant les exercices écoulés.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est celle des « **Unités de Crédit Projetées** », qui présente les caractéristiques suivantes :

- Méthode actuarielle, basée sur l'estimation des prestations futures probables (à partir des salaires projetés à l'échéance de la prestation), qui repose sur le principe suivant lequel chaque période de service rendu donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.
- Méthode rétrospective, qui définit la valeur de l'engagement au moment de l'évaluation en se fondant sur le rythme d'acquisition des droits prévu au régime. L'objectif est d'attribuer à chaque année passée la quote-part de droits lui revenant.
- L'estimation de la valeur des engagements doit s'appuyer sur des hypothèses actuarielles qui influenceront sur le coût des prestations. Ces hypothèses sont relatives aux variables :
 - démographiques : taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite
 - financières : taux d'actualisation, progression estimée des salaires à effectifs constants

Options retenues par la BMCI :

A la fin de chaque exercice, la BMCI comptabilise une provision couvrant ses engagements relatifs aux régimes à prestations définies : Ouissam Choghl et indemnités de fin de carrières. La méthode utilisée est celle des « unités de crédit projetées ».

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe des taux (Taux de référence des Bons de Trésor) publiée par Bank Al-Maghrib et arrêtée à la date de clôture de l'exercice. Les taux de cette courbe sont ramenés en fonction de la maturité des Bons de Trésors aux durées moyennes d'exigibilité des prestations.

Les autres paramètres d'estimation de l'engagement découlent de la table de mortalité en usage au Maroc, du taux de progression des salaires à effectifs constants estimé par la BMCI ainsi que des statistiques liées à la rotation du personnel observée sur plusieurs années.

Quant aux avantages à court terme, La BMCI a constaté une provision relative au coût salarial lié aux congés maladie et maternités sur les douze mois après la clôture de l'année.

7- COÛT DU RISQUE :

Le cout du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dotations et reprises de dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues a 12 mois et à maturité (Bucket1 et Bucket2) relatifs aux crédits et aux instruments de dettes comptabilises au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres ;
- les dotations et reprises de dépréciations des actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (Bucket3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ;

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux incidents et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

Augmentation significative du risque de crédit

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

- Facilités accordées aux grandes entreprises, institutions financières, États souverains et obligations

L'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie. La détérioration de la qualité de crédit est considérée comme significative et la facilité (ou l'obligation) classée en Bucket2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 3 crans (par exemple, un passage de la note 4- à la note 5-).

La mesure de simplification « risque de crédit faible » autorisée par IFRS 9 (i.e. selon laquelle les obligations avec une notation « investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en Bucket1, et celles avec une notation « non-investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en Bucket 2) est utilisée uniquement pour les titres de dette pour lesquels aucune note interne n'est disponible en date de comptabilisation initiale.

- Facilités accordées aux PME et clientèle de détail

L'augmentation significative du risque de crédit est également liée la note interne de crédit de la contrepartie. Du fait d'une volatilité plus importante dans l'échelle de notation interne utilisée, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en Bucket2 si la différence entre

la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 6 crans.

Informations prospectives

BMCI prend en compte des informations prospectives dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit ainsi que dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la détermination de l'augmentation significative du risque de crédit, au-delà des règles fondées sur la comparaison des paramètres de risque entre la date de comptabilisation initiale et la date de reporting, celle-ci est complétée par la prise en compte d'informations prospectives comme des paramètres macroéconomiques sectoriels ou géographiques, susceptibles d'augmenter le risque de crédit de certaines expositions. Ces informations peuvent amener à resserrer les critères de passage en Bucket2, et ainsi augmenter le montant de pertes de crédit attendues pour des expositions considérées comme particulièrement vulnérables au regard de ces paramètres prospectifs.

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, BMCI a fait le choix de retenir 3 scénarios macroéconomiques :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire ;
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de « stress-test » réalisés par le Groupe ;
- un scénario favorable, permettant de prendre en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est principalement établi par le biais de la modélisation des probabilités de défaut. Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macroéconomiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 50 % pour le scénario central ;
- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario adverse a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie.

8- PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS :

Cette norme remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction », leurs interprétations et introduit un principe fondamental selon lequel la comptabilisation du chiffre d'affaires doit traduire, pour le montant auquel un vendeur s'attend à avoir droit, le transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service.

La norme IFRS 15 énonce une approche développée comprenant 5 étapes successives depuis l'identification du contrat conclu avec le client jusqu'à la reconnaissance en résultat d'un produit lorsqu'une obligation de performance est remplie :

ÉTAPE-1 : L'identification des différents éléments des contrats conclus avec les clients

ÉTAPE-2 : L'identification des obligations de performance

ÉTAPE-3 : L'évaluation du prix de la transaction avec la prise en compte ou non des rémunérations variables

ÉTAPE-4 : L'allocation du prix aux différentes obligations de performance

ÉTAPE-5 : La comptabilisation des revenus

9- IMPOT EXIGIBLE ET IMPOT DIFFERE :

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe consolidé sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale. La gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

L'IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés.

L'interprétation IFRIC 23 clarifie la mise en œuvre de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » en matière de comptabilisation et d'évaluation, lorsque l'incertitude entoure le traitement de l'impôt sur le résultat. Cette incertitude peut avoir une incidence sur la détermination du bénéfice imposable, des bases fiscales, des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés et des taux d'imposition.

Plus spécifiquement, il est nécessaire de déterminer si les positions fiscales décidées par l'entité seront validées ou non par l'autorité fiscale compétente.

10- DERIVES :

L'ensemble des opérations portant sur des instruments dérivés sont initiées à des fins de transaction et sont de ce fait comptabilisées en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

11- DERIVES INCORPORÉS :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.
- Séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Au 31 Décembre 2023, aucun instrument financier comprenant un dérivé incorporé n'a été identifié.

12- DEPOTS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts de la clientèle sont comptabilisés au coût historique.

13- PROVISIONS DU PASSIF

Une provision doit être comptabilisée au passif lorsqu'une entité a une obligation actuelle (explicite ou implicite) découlant d'un événement passé, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Quand il est significatif, l'effet de l'actualisation des flux de trésorerie futurs devant être décaissés pour éteindre l'obligation est obligatoirement comptabilisé quand la sortie des ressources dépasse un an.

14- PASSIFS EVENTUELS

La BMCI a reçu de la part de l'Office des Changes, courant le mois de mars 2023, un avis de vérification portant sur les opérations de change. La vérification sur place est en cours et la Banque n'a reçu aucune notification à la date d'arrêté des comptes. La BMCI a reçu de la part de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), en janvier 2024, un ordre de mission de vérification comptable au titre des exercices 2020 à 2023. La vérification sur place est en cours et la Banque n'a reçu aucune notification à la date d'arrêté des comptes

15- UTILISATION DES ESTIMATIONS POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations pour la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme pour l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans l'élaboration des notes relatives aux états financiers.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont eu recours à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.

C'est le cas notamment :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- De l'usage de modèles internes basés sur les flux de récupération passés pour le calcul des provisions pour dépréciation des crédits regroupés par classes homogènes de risques »

- Du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes afférentes aux états financiers,
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Information sectorielle

Le Groupe BMCI est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de détail ;
- Banque offshore ;
- Financements spécialisés : BMCI Leasing et ARVAL ;

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en tenant compte des prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe BMCI.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés par le moyen des fonds propres - normalisés par pôle - utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres

La nouvelle réglementation sur le calcul des fonds propres selon les normes Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi une nouvelle hiérarchie des fonds propres a été instaurée :

- les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 -CET1-) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du CET1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Les fonds propres du Groupe BMCI sont calculés conformément à la circulaire de Banque Al Maghrib n°14/G/2013

Ratio de Solvabilité

Dans le cadre de la réglementation prudentielle, le ratio de solvabilité du Groupe BMCI est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et les montants pondérés au titre du risque de crédit,

de marché et du risque opérationnel, et ce conformément à la circulaire de Banque Al Maghrib n° 26/G/2006.

Fonction et stratégie de gestion des risques

Le Groupe BMCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité. Aussi, le Groupe BMCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank-Al Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BMCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BMCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BMCI.

Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ce dispositif :

- La Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BMCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.
- La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.

Le dispositif de contrôle interne de la BMCI couvre les familles de risques suivantes :

- Le risque de taux et de liquidité ;
- Le risque de crédit et de contrepartie ;
- Les risques de marché ;
- Les risques opérationnels.

Par ailleurs, une fonction « conformité » a été mise en œuvre dans le cadre du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Il s'agit d'une structure indépendante directement rattachée au Directoire, chargée du suivi du risque de non-conformité, lequel est défini comme étant le risque d'exposition à un risque de réputation, de perte financière ou de sanction en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires ou des normes et pratiques en vigueur.

1- Le risque de crédit ou de contrepartie

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- **La Note de Contrepartie**, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BMCI qui bénéficie d'un crédit, quelque soit la nature de la contrepartie.

- **Le Taux de Récupération Global**, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie

Ces deux données, utilisées à la BMCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations.

La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de clientèle et la Direction des Risques.

Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit ad hoc.

Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

Contrôles de 1^{er} niveau : Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.

Contrôles de 2^{ème} niveau : La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant un contrôle de 2^{ème} niveau sur le risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques, de PSF dédiés et de divers comités de suivi des Risques.

Contrôles de 3^{ème} niveau : Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tous, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque; les limites sectorielles sont revues périodiquement.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné.

La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ; contreparties appartenant à la même région géographique ; garants) et de mettre en place des limites pour chaque type d'exposition.

Ces limites sont validées et suivies par les instances dirigeantes.

2- Risques de Marché :

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ses paramètres et des corrélations entre ces paramètres, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles :

- Risque de taux d'intérêt,
- Risque de change,

- Risque sur titre de propriété,
- Risque sur produit de base,
- Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes bâloises.

Principes fondamentaux :

Dans l'objectif d'encadrement et de maîtrise des risques de marché, la BMCI a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux normes Baloises et aux standards du groupe BNP PARIBAS. Ce dispositif est basé sur plusieurs principes parmi lesquels :

- Maîtrise et suivi des risques sur les expositions
- Développement des activités de marché dans le cadre de comités nouveaux produits avec analyse approfondie des risques engendrés par ces activités
- Respect de la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques
- Adoption des standards du groupe et des meilleures pratiques en matière de gestion des risques de marché

La gestion du risque de marché au niveau de la BMCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- Un contrôle de 1^{er} niveau assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.
- Un contrôle de 2^{ème} niveau matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marché qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VaR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PnL dégagés par l'activité du trading
En plus d'un suivi fonctionnel par l'entité GRM « Group Risk Management » du Groupe BNP PARIBAS
- Un suivi fonctionnel de 3^{ème} niveau assuré par l'Audit Interne/Inspection Générale

Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité :

- Position de change : Limite en VaR, en volume et par sens ;
- Position de taux : Limite en position moyenne par bande d'échéance ;
- Position obligataire : Limite en VaR et en sensibilité par bande d'échéance ;
- Position sur option : Limite sur Grecs (Delta – Gamma – Véga)

Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

La VaR (Value at Risk) GEAR :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements normaux des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné. Le Groupe retient un niveau de confiance de 99% et un horizon de temps d'une journée. Les principaux groupes de facteurs simulés sont :

- Prix d'actions et leurs volatilités implicites ;
- Taux d'intérêts, Titres / Swaps de taux ;
- Matières premières ;
- Cours de change et leurs volatilités implicites...

Les simulations des facteurs de risque sont calculées en utilisant l'approche Monté Carlo qui capte la non-normalité des paramètres de marché aussi bien que l'interdépendance entre les facteurs de marché.

Gestion du Risque de Change :

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BMCI correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suite à l'évolution des cours des devises. Il trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change.

Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : Une limite en GEaR « Gross Earning at Risk » (équivalent VaR), des limites en volumes de position de change (Short // Long) et des Limites sur Grecs (Delta – Gamma – Véga) pour les options de change

Risque de Taux et Risque Obligataire :

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché. Il trouve ses principales sources dans les positions de trésorerie et obligataires.

Le risque de taux à la BMCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance et une limite globale en équivalent un an (One Year Equivalent) pour la Trésorerie. Une limite en GEAR et des limites de sensibilité par bande d'échéance dites PV01 pour l'activité Trading Obligataire.

Système de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations / Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise.

Contrôlés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis au Responsable ALM Trésorerie et Capital Markets à la Direction Générale et à la Direction des Risques.

Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en terme de VaR sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress Test :

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trésorerie sont réalisés mensuellement depuis 2005. Ils sont effectués selon deux approches :

- Une approche «Mark To Market» qui consiste à calculer l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt sur le résultat du portefeuille.
- Une approche "Funding" qui consiste à calculer l'impact, sur le résultat de trésorerie, dû à une crise de liquidité. C'est une approche fondée sur le refinancement O/N du Liquidity Gap.

3- Risque de taux et de liquidité :

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale,

- Respecter les ratios de liquidité internes au groupe BNPPARIBAS (LCR, NSFR)
- Assurer la liquidité de la BMCI à court terme, et gérer le GAP de liquidité à long terme
- Eviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating,
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût ;
- Maîtriser les risques financiers,
- Atténuer la variabilité des résultats,
- Limiter le risque de taux au travers du choix de la maturité du portefeuille de Titres, au travers de la maturité des emprunts et en orientant la politique commerciale par la détermination du Taux de Cession Interne adéquat.

L'ALM suit les risques de taux d'intérêt et de liquidité sur 3 périmètres distincts :

- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés aux opérations clientèles regroupées dans les livres dénommés Book Commercial.
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés au Book Fonds Propres.
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité résultant de la somme des sous composantes précédentes.

L'ALM suit et intègre par ailleurs ces risques au niveau du groupe BMCI, intégrant ainsi les principales filiales de financement.

L'ALM suit ces risques de taux d'intérêt et de liquidité pouvant provenir d'une:

- corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...)
- incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...)
- existence d'options comportementales sur des produits clientèle longs à taux fixe ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...)

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière opération est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance.

Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoulées » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'impasse de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) et de liquidité sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bp.

Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. Un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité.

Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché,

des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la Banque et de ses concurrents.

Périodiquement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler :

- le niveau d'exposition du groupe en termes de risque de taux et de liquidité
- le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques
- la réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché.
- le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

4- Risques opérationnels :

Bank Al Maghrib définit le risque opérationnel comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Bénéficiaire, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le « Groupe BNP Paribas », le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif.

Les choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al Maghrib en la matière.

APPLICATION DE LA REGLEMENTATION BÂLE II

Le nouveau dispositif Bâle II est entré en vigueur au Maroc en janvier 2007 pour les approches standards de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels.

Dès la publication de ces textes par le régulateur, la banque a engagé un large chantier induisant la mobilisation significative des équipes et ce afin d'être conforme à la réglementation Bâle II sur les méthodes standards. Ces travaux ont amené à la mise en place d'un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard. Il permet d'aboutir aux exigences réglementaires au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel.

Le régulateur a édicté les textes relatifs au Pilier II « Dispositif de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes » ainsi que le Pilier III « Dispositif sur la discipline de marché ».

Par ailleurs, l'analyse des textes réglementaires relatifs au Pilier II a permis à la BMCI de structurer des chantiers complémentaires avec pour objectif l'alignement à la réglementation et l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des risques

Courant l'année 2013, la BMCI a mis en place un dispositif de maîtrise du risque portant sur le périmètre de la clientèle des particuliers et professionnels en déployant la notation Retail automatisée ; la particularité NEGCOM et le déclassement en défaut automatique.

La notation automatique Retail/Déclassement concerne tous les clients particuliers et professionnels et se base sur les caractéristiques intrinsèques ainsi que sur l'historique de leur relation avec la BMCI (flux confiés, solde, ancienneté de la relation, irrégularités...etc.). La note de contrepartie est mise à jour chaque huitième jour du mois via un traitement automatique. Il s'agit donc de mesurer à partir d'une approche multicritère standard et systématique le niveau de risque d'un client.

La notation automatique est opérationnelle depuis le 08/10/2013

Organisation et Gestion des risques:

Risque de crédit :

La BMCI a mis en place en conformité avec les directives de Bank Al Maghrib relatives au Pilier II de Bâle II, un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques adapté à la nature, au volume et au degré de complexité de ses activités. Ce dispositif qui transpose par ailleurs les normes du Groupe BNP Paribas, lui permet notamment :

- d'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels elle est exposée ;
- de maintenir l'exposition aux différents risques dans les limites globales arrêtées par la réglementation en vigueur et / ou fixées par le Directoire et approuvées par le Conseil de Surveillance.
- d'évaluer et conserver en permanence les niveaux et les catégories des fonds propres ainsi que leur allocation compte tenu de la nature et du niveau des risques auxquels la BMCI pourrait être exposée.

Risques de marché

Dans le cadre des dispositions Bale II en matière de fonds propres et de répartition des risques, la BMCI applique la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché.

L'effet de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché n'est pas important puisqu'elle ne représente que 1% du total des exigences de tous les risques.

Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, la BMCI a mis en place un dispositif en vue de se conformer aux exigences Bâle II.

La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BMCI s'appuie sur :

- des comités réguliers où l'État Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Coordination du Contrôle Interne, Comité de la Conformité, Comité d'Audit).
- une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004, et rattachée à la Direction de la Conformité depuis avril 2008.
- une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour.
- un outil de gestion du risque opérationnel dédié, commun à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historiques et des incidents potentiels de risque opérationnel.

Le Groupe BMCI a mis en place **un système d'identification et d'évaluation des risques opérationnels**, basé sur :

- l'élaboration de cartographies des processus et des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe BMCI.
- un dispositif de collecte des incidents historiques de risques opérationnels impliquant l'ensemble des entités opérationnelles, complété par un processus d'attestation périodique de la fiabilité et l'exhaustivité des données.

- l'identification et l'analyse qualitative et quantitative des incidents potentiels de risques opérationnels. Cette démarche permet de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en terme de risques opérationnels.

Par ailleurs, la **maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels** s'opère notamment à travers :

- la maîtrise des risques extrêmes basée sur le dispositif de continuité d'activité qui a atteint un niveau de maturité global satisfaisant.
- des actions préventives et correctives mises en place suite aux incidents historiques significatifs constatés. A ce titre, le dispositif de contrôle permanent a atteint un niveau de maturité certain avec une couverture optimale du périmètre par la Direction du Contrôle Permanent Groupe, l'utilisation d'outils ayant permis l'industrialisation des contrôles et l'amélioration de leur qualité et la mise en place d'actions préventives et correctives permettant de couvrir les risques majeurs .
- un processus de validation des produits, activités et organisations nouvelles (PAON) et des Transactions Exceptionnelles, mettant en exergue les risques associés et les conditions de mise en œuvre ainsi que les règles de contrôle appropriées.
- un dispositif de maîtrise des activités externalisées essentielles.
- des actions de sensibilisation sur les sujets de Risque Opérationnel menées auprès des entités opérationnelles.

Actif IFRS

(en milliers de DH)

ACTIF IFRS	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1.362.880	776.704
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1.796.340	1.821.550
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	1.459.550	1.524.395
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	336.790	297.155
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.489.698	2.600.560
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1.489.698	2.600.560
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-
Titres au coût amorti	6.980.794	5.791.517
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimi-lés, au coût amorti	1.162.315	1.905.445
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	58.853.849	54.487.657
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements des activités d'assurance	-	-
Actifs d'impôt exigible	165.059	56.686
Actifs d'impôt différé	301.326	317.750
Comptes de régularisation et autres actifs	1.259.012	1.150.367
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	14.987	16.744
Immeubles de placement	24.070	25.819
Immobilisations corporelles	1.142.062	1.175.962
Immobilisations incorporelles	561.158	540.184
Ecart d'acquisition	87.720	87.720
TOTAL ACTIF IFRS	75.201.270	70.754.665

Passif IFRS

PASSIF IFRS	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.674	2.876
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1.674	2.876
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	6.303.229	6.998.061
Dettes envers la clientèle	47.464.482	44.269.129
Titres de créance émis	6.876.580	5.962.623
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt courant	9.799	31.150
Passifs d'impôt différé	186.741	244.123
Comptes de régularisation et autres passifs	4.094.553	3.697.001
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions pour risques et charges	744.140	761.516
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	2.302.362	1.509.885
Capital et réserves liées	6.541.881	6.541.881
Réserves consolidées	501.262	552.322
- Part du groupe	474.700	485.026
- Part des minoritaires	26.562	67.297
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	3.540	- 791
Résultat net de l'exercice	171.026	184.888
- Part du groupe	171.224	228.615
- Part des minoritaires	- 199	- 43.727
TOTAL PASSIF IFRS	75.201.270	70.754.665
Capitaux propres	7.217.709	7.278.300
. Part du groupe	7.191.346	7.254.731
. Part des intérêts minoritaires	26.364	23.569

Compte de résultat IFRS consolidé

(en milliers de DH)

Compte de résultat IFRS consolidé	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	3.536.036	3.072.737
Intérêts et charges assimilés	1.107.655	780.340
MARGE D' INTERÊT	2.428.381	2.292.397
Commissions perçues	533.100	549.877
Commissions servies	68.831	61.666
MARGE SUR COMMISSIONS	464.269	488.211
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	610.846	393.997
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	506.180	393.652
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	104.666	345
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	- 6.544	- 13.322
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	- 6.544	- 13.322
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Produits nets des activités d'assurances	-	-
Produits des autres activités	90.266	43.460
Charges des autres activités	149.468	150.513
PRODUIT NET BANCAIRE	3.437.749	3.054.229
Charges générales d'exploitation	1.938.719	1.837.339
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	251.844	234.983
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1.247.186	981.907
Coût du risque	633.364	561.587
RESULTAT D'EXPLOITATION	613.822	420.321
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4.046	6.527
Gains ou pertes nets sur autres actifs	- 5.083	- 9.543
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
RESULTAT AVANT IMPÔTS	612.785	417.305
Impôts sur les bénéfices	441.760	232.417
RESULTAT NET	171.026	184.888
Résultat hors groupe	- 199	- 43.727
RESULTAT NET PART DU GROUPE	171.224	228.615
Résultat par action (en dirham)	13	17
Résultat dilué par action (en dirham)	-	-

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Capitaux propres clôture au 31 Déc 2021	1.327.928	5.213.953	-	639.052	58.388	7.239.321	15.233	7.254.555
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	132.793	-	132.793	5.143	137.936
Autres	-	-	-	23.839	-	23.839	57.206	33.367
Résultat au 31 Décembre 2022	-	-	-	228.615	-	228.615	43.727	184.888
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	59.179	59.179	-	59.179
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	2.606	-	2.606	-	2.606
Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)+(F)	-	-	-	2.606	59.179	56.573	-	56.573
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Déc 2022	1.327.928	5.213.953	-	713.641	791	7.254.731	23.569	7.278.300
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Elimination des Réévaluations sur titres AFS reclassés en Titres au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2022 corrigés	1.327.928	5.213.953	-	713.641	791	7.254.731	23.569	7.278.300
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	239.027	-	239.027	125	238.902
Autres	-	-	-	5.010	-	5.010	2.869	7.878
Résultat au 31 Décembre 2023	-	-	-	171.224	-	171.224	199	171.026
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	4.331	4.331	-	4.331
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	4.923	-	4.923	-	4.923
Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)+(F)	-	-	-	4.923	4.331	592	-	592
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2023	1.327.928	5.213.953	-	645.925	3.540	7.191.346	26.364	7.217.709

Tableau de flux de trésorerie

(en milliers de DH)

	Tableau de flux de trésorerie	31-déc-23	31-déc-22
1	Résultat avant impôts	612.785	417.305
2	+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	251.844	234.983
3	+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
4	+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	636.123	592.045
5	+/- Dotations nettes aux provisions	- 17.376	6.619
6	+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4.046	6.527
7	+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
8	+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
9	+/- Autres mouvements	15.493	81.205
10	Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	890.131	921.379
11	+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	- 1.304.562	5.080.093
12	+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 1.819.557	- 1.603.850
13	+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	866.768	- 1.026.364
14	+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	288.907	152.770
15	- Impôts versés	- 615.330	13.632
16	Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	- 2.583.774	2.616.280
17	Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	- 1.080.858	3.954.964
18	+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 2.289	- 11.139
19	+/- Flux liés aux immeubles de placement	1.750	1.750
20	+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 238.918	- 152.772
21	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 239.457	- 162.161
22	+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 239.027	- 132.793
23	+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	792.477	- 751.919
24	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	553.450	- 884.712
25	Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
26	Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 766.865	2.908.091
27	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1.057.079	- 1.851.012
28	Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	776.704	1.582.393
29	Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	280.375	- 3.433.405
30	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	290.214	1.057.079
31	Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1.362.880	776.704
32	Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 1.072.666	280.375
33	Variation de la trésorerie nette	- 766.865	2.908.091

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers de DH)

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2023	31/12/2022
Résultat Net	171.026	184.888
Éléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	5.536	- 92.043
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	-	-
Impôts liés	- 2.048	34.056
Éléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des immobilisations	-	-
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	1.243	- 1.843
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	-	-
Impôts liés	- 400	651
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4.331	- 59.179
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	175.357	125.708
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	175.555	169.436
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	- 199	- 43.727

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers de DH)

	31/12/2023		31/12/2022	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
Valeur reçus en pension	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.418.196	-	1.479.866	-
o Titres cotés	-	-	-	-
o Titres non cotés	1.418.196	-	1.479.866	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	336.790	-	297.155
o Titres cotés	-	-	-	-
o Titres non cotés	-	-	-	-
Instruments dérivés	41.354	-	44.529	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Juste valeur au bilan	1.459.550	336.790	1.524.395	297.155

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Titres évalués à la juste valeur	1.489.698	2.600.560
o Effets publics et valeurs assimilés	1.489.698	2.600.560
o Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
o Titres cotés	-	-
o Titres non cotés	-	-
Total des Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1.489.698	2.600.560

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers de DH)

	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur au Bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au Bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	1.467.202	5.305	-	2.554.782	1.017	-
Obligations et autres titres à revenu fixe			2.286		-	2.286
Créances rattachées	22.496	-	-	45.778	-	-
Valeur au bilan des Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1.489.698	5.305	2.286	2.600.560	1.017	2.286
Total gains et pertes latents	-	5.305	2.286	-	1.017	2.286
Impôts différés	-	2.122	914	-	376	686
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux Propres recyclables	-	3.183	1.371	-	641	1.600
Gains et pertes latents Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		3.183	1.371		641	1.600

DETAIL DES TITRES DE DETTE PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

(en milliers de DH)

	31-déc.-2023			31-déc.-2022		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation	Valeur nette comptable
États	6.981.127	- 333	6.980.794	5.789.445	- 249	5.789.196
Autres administrations publiques	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	2.472	- 151	2.321
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL TITRES DE DETTE AU COÛT AMORTI	6.981.127	- 333	6.980.794	5.791.917	- 400	5.791.517

Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés au coût amorti

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Etablissements de crédits	1.162.315	1.905.445
Comptes et prêts	278.188	1.162.590
Valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	880.666	738.949
Total en principal	1.158.853	1.901.539
Créances rattachées	5.405	5.486
Provisions	1.944	1.580
Valeur nette	1.162.315	1.905.445
Opérations internes au groupe	5.214.239	3.760.544
Comptes à vue	1.085.721	79.885
Comptes et avances à terme	4.119.686	3.675.994
Prêts subordonnés	-	-
Créances rattachées	8.832	4.665

Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Opérations avec la clientèle	53.055.253	48.914.923
Créances commerciales	7.059.511	6.312.525
Autres concours à la clientèle	47.665.286	44.594.227
Valeurs reçues en pension	1.547.327	1.485.536
Comptes ordinaires débiteurs	3.630.473	3.656.990
Total en principal	59.902.597	56.049.279
Créances rattachées	180.721	141.983
Provisions	7.028.065	7.276.339
Valeur nette	53.055.253	48.914.923
Opérations de crédit bail	5.798.595	5.572.734
Crédit-bail immobilier	1.108.972	1.172.181
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	4.239.671	4.036.046
Total en principal	5.348.643	5.208.227
Créances rattachées	818.837	740.524
Provisions	368.885	376.017
Valeur nette	5.798.595	5.572.734
Total	58.853.849	54.487.657

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Entreprises	33.635.707	29.726.714
Dont Grandes Entreprises	22.396.321	19.254.435
Particuliers et professionnels	24.218.581	23.878.436
Total en principal	57.854.290	53.605.150
Créances rattachées	999.559	882.507
Valeurs nettes au bilan	58.853.849	54.487.657

(en milliers de DH)

	<= 3mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	D> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur la clientèle	12.542.993	6.260.894	16.665.590	18.754.340	54.223.818

Échéancier des opérations de location financement

(en milliers de MAD)

En milliers de MAD	31/12/2023	31/12/2022
Investissement brut	4.750.587	4.342.354
À recevoir dans moins d'1 an	1.239.915	1.096.202
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	3.029.923	2.775.876
À recevoir au-delà de 5 ans	480.749	470.276
Produits financiers non acquis	-590.909	-509.057
Investissement net avant dépréciation	4.159.678	3.833.297
À recevoir dans moins d'1 an	1.051.850	932.495
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	2.679.217	2.469.412
À recevoir au-delà de 5 ans	428.610	431.389
Dépréciations	-277.609	-279.028
Investissement net après dépréciation	3.882.069	3.554.268

Impôts courants et impôts différés

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Impôts courants	165 059	56 686
Impôts différés	301 326	317 750
Actifs d'impôts courants et différés	466 385	374 435
Impôts courants	9 799	31 150
Impôts différés	186 741	244 123
Passifs d'impôts courants et différés	196 541	275 273
Charge d'impôts courants	478 915	131 565
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	- 37 156	100 852
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	441 760	232 417

Le taux effectif d'impôt

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	171 026	184 888
Charges d'impôt sur les bénéfices	441 760	232 417
Taux d'impôt effectif moyen	72,1%	55,7%

Analyse du taux effectif d'impôt

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'impôt en vigueur	37,8%	37,0%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	0,0%	0,0%
Imposition forfaitaire	0,0%	0,0%
Différences permanentes	0,0%	0,0%
Changement de taux	0,8%	0,0%
Déficit reportable	0,0%	0,0%
Autres éléments	33,6%	18,7%
Taux d'impôt effectif moyen	72,1%	55,7%

Comptes de régularisation et autres actifs

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Autres Actifs	472.048	513.690
Débiteurs divers	347.182	414.578
Valeurs et emplois divers	85.651	98.915
Autres actifs d'assurance	-	-
Autres	39.215	197
Comptes de régularisation	786.964	636.677
Produits à recevoir	82.240	77.100
Charges constatées d'avance	58.139	50.187
Autres comptes de régularisation	646.585	509.390
Total	1.259.012	1.150.367

Comptes de régularisation et autres passifs

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Autres Passifs	1.619.412	1.538.200
Opérations diverses sur titres	36.515	44
Créditeurs divers	1.582.897	1.538.156
Autres Passifs d'assurance	-	-
Comptes de régularisation	2.475.141	2.158.801
Charges à payer	1.298.560	756.834
Produits constatés d'avance	346.350	277.275
Autres comptes de régularisation	830.231	1.124.692
Total	4.094.553	3.697.001

Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en milliers de DH)

	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Revenu (CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financière					
Sociétés non financières	Aval Maroc	11.955	1.361.496	364.240	4.046
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés MEE		11.955	1.361.496	364.240	4.046

Immeubles de placement

(en milliers de DH)

	31/12/2022	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Valeur brute	46.076	-	-	-	-	-	46.076
Amortissements et provisions	20.257	-	-	-	-	1.749	22.006
Valeur nette au bilan	25.819	-	-	-	-	1.749	24.070

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers de DH)

	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Terrains et constructions	1.210.864	377.379	833.485	1.215.172	294.081	921.091
Equip. Mobilier, installation	766.260	599.800	166.460	702.031	560.784	141.247
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	703.792	561.675	142.117	654.926	541.302	113.624
Total Immobilisations corporelles	2.680.916	1.538.854	1.142.062	2.572.129	1.396.167	1.175.962
Logiciels informatiques acquis	1.050.574	591.920	458.654	1.029.381	588.877	440.504
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisation incorporelles	102.504	-	102.504	99.680	-	99.680
Total Immobilisations incorporelles	1.153.078	591.920	561.158	1.129.061	588.877	540.184

Ecart d'acquisitions

(en milliers de DH)

	31/12/2022	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Valeur brute	87.720	-	-	-	87.720
Cumul des pertes de valeurs	-	-	-	-	-
Valeur nette au bilan	87.720	-	-	-	87.720

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs données en pension	-	-
Instruments dérivés	1.674	2.876
Juste valeur au bilan	1.674	2.876

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Etablissements de crédits	6.303.229	6.998.061
Comptes et emprunts	5.341.462	5.989.045
Valeurs données en pension	950.988	1.000.926
Total en principal	6.292.450	6.989.971
Dettes rattachées	10.779	8.090
Valeur au bilan	6.303.229	6.998.061
Opérations internes au groupe	5.231.534	3.788.895
Comptes ordinaires créditeurs	48.577	52.385
Comptes et avances à terme	5.174.918	3.731.845
Dettes rattachées	8.039	4.665

Ventilation des dettes par durée restant à courir

(en milliers de DH)

	<= 3mois	Entre 3 mois et 1an	>5ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	5.244.047	803.046	6.649	6.292.450

Dettes envers la clientèle

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	34.009.405	31.581.547
Comptes d'épargne	5.946.421	6.261.580
Autres dettes envers la clientèle	7.454.098	6.325.436
Valeurs données en pension		78.525
Total en principal	47.409.924	44.247.088
Dettes rattachées	54.558	22.041
Valeur au bilan	47.464.482	44.269.129

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Entreprises	13.402.986	12.742.294
Dont Grandes Entreprises	8.995.535	8.659.867
Particuliers	34.006.938	31.504.794
Total en principal	47.409.924	44.247.088
Créances rattachées	54.558	22.041
Valeurs nettes au bilan	47.464.482	44.269.129

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Autres dettes représentées par un titre	6.876.580	5.962.623
titres de créances négociables	6.876.580	5.962.623
emprunts obligataires	-	-
Dettes subordonnées	2.302.362	1.509.885
Emprunt subordonnés	-	-
à durée déterminée	2.302.362	1.509.885
à durée indéterminée	-	-
Titres subordonnés	-	-
à durée déterminée	-	-
à durée indéterminée	-	-
Total	9.178.942	7.472.508

Provisions pour risques et charges

(en milliers de DH)

	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2023
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	267.446	24.621	-	-	10	292.077
Provision pour engagements sociaux	115.812	2.984	3.736	-	- 1.243	113.817
Provision pour litige et garanties de passif	97.773	-	10.946	-	-	86.827
Provision pour risques fiscaux	-	-	-	-	-	-
Provision pour impôts	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	280.485	174.294	220.401	-	17.041	251.419
Provisions pour risques et charges	761.516	201.899	235.083	-	15.808	744.140

Engagements de financements

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financements donnés	6.352.982	7.419.340
Aux établissements de crédit	20.914	97.150
A la clientèle	6.332.068	7.322.190
Autre engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de financement reçus	-	-
des établissements de crédit	-	-
de la clientèle	-	-

Engagements de garantie

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de garantie donnés	9.402.706	9.094.153
D'ordre des établissements de crédit	2.878.842	3.174.272
D'ordre de la clientèle	6.523.864	5.919.881
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Engagements de garantie reçus	5.275.236	5.567.625
des établissements de crédit	3.387.494	3.838.307
de l'état et d'autres organismes de garantie	1.887.742	1.684.275
d'autres organismes de garantie		45.043

MARGE D'INTERET

(en milliers de DH)

	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	3.195.424	593.498	2.601.926	2.770.539	466.647	2.303.892
Comptes et prêts / emprunts	2.681.059	332.142	2.348.917	2.296.071	192.159	2.103.912
Opérations de pensions	5.341	4.731	610	6.366	4.093	2.273
Opérations de location-financement	509.024	256.625	252.400	468.102	270.395	197.707
Opérations interbancaires	58.621	175.437	- 116.816	71.350	101.011	- 29.661
Comptes et prêts / emprunts	58.621	139.388	- 80.767	71.350	95.047	- 23.697
Opérations de pensions	-	36.049	- 36.049	-	5.964	- 5.964
Emprunts émis par le groupe	-	338.720	- 338.720	-	212.683	- 212.683
Titres de Dettes	281.991	-	281.991	230.848	-	230.848
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	3.536.036	1.107.655	2.428.381	3.072.737	780.340	2.292.397

Commissions nettes

(en milliers de DH)

	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	102.915	50.490	52.425	116.215	43.620	72.595
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	81.272	50.490	30.782	96.322	43.286	53.036
sur titres	21.573	-	21.573	18.087	334	17.753
de change	70	-	70	1.806	-	1.806
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	430.184	18.341	411.844	433.662	18.046	415.616
Produits nets de gestion d'OPCVM	9.049	-	9.049	28.193	10	28.183
Produits nets sur moyen de paiement	182.028	-	182.028	161.383	-	161.383
Assurance	87.336	-	87.336	77.515	-	77.515
Autres	151.771	18.341	133.431	166.571	18.036	148.535
Produits nets de commissions	533.100	68.831	464.269	549.877	61.666	488.211

Gains et pertes nettes sur instruments financiers à la JV par résultat

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Titres de transaction	63.603	3.650
Titres à revenus variables	-	-
dont dividendes	-	-
Instruments financiers dérivés	25.805	56.901
Réévaluation des positions de change manuel	416.773	333.101
Gains ou pertes nets sur titres à la juste valeur par résultat	104.666	345
Total	610.846	393.997

Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits des titres comptabilisés en capitaux propres recyclables	0	-
Resultats de cession	- 6.544	- 13.322
Plus-value	503	3.101
Moins-value	7.047	16.423
Pertes de valeur des titres comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Gains ou pertes sur titres à revenu fixe	-	-
Gains ou pertes sur produits dérivés	-	-
Total	- 6.544	- 13.322

Produits et charges des autres activités

(en milliers de DH)

	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Produits nets de l'assurance	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immobilisations en location simple	-	-	-	404	-	404
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	-	-	-	-	-	-
Autres produits	90.266	149.468	- 59.202	43.056	150.513	- 107.457
Total des produits et charges des autres activités	90.266	149.468	- 59.202	43.460	150.513	- 107.053

Produits nets de l'activité de l'assurance

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Primes acquise brutes		
Variation des provisions techniques		
Charges des prestations des contrats		
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		
Variation de valeur des actifs supports de contrats en unité de compte		
Total	-	-

Néant

COUT DU RISQUE

(en milliers de DH)

CONSOLIDE	31/12/2023	31/12/2022
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	204.436	82.357
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	22.328	26.743
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	28	102
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	20.583	31.801
Engagements par signature	1.717	4.956
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	182.109	109.100
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	190.575	80.737
Engagements par signature	- 8.466	28.363
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)		
Bucket 3 : Actifs dépréciés	26.079	331.725
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	43.951	264.669
Engagements par signature	- 17.872	67.056
Autres actifs	-	-
Provisions pour Risques et charges hors risque de credit (IAS 37)	- 49.130	- 172.209
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	181.386	421.577
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	- 834.039	- 151.095
Récupérations sur prêts et créances	19.289	11.085
comptabilisés au coût amorti	19.289	11.085
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Coût du risque de crédit	- 633.364	- 561.587

Gains et pertes nettes sur les autres actifs

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	- 5.082	- 9.543
Plus-values de cession	-	369
Moins-value de cession	- 5.083	- 9.912
Gains ou pertes nettes sur autres actifs	- 5.083	- 9.543

Parties liées

Les transactions opérées entre BMCI et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Relation entre les sociétés consolidées du groupe au 31/12/2023

(en milliers de DH)

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif		
Prêts, avances et titres	42.455	5.263.176
Comptes ordinaires	42.455	1.085.721
Prêts	-	4.177.455
Titres	-	-
Opération de location financement	-	-
Actif divers	-	8.152
Total	42.455	5.271.328
Passif		
Dépôts	- 1.094.266	1.085.721
Comptes ordinaires	-	1.085.721
Autres emprunts	- 1.094.266	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Passif divers	- 1.946	4.185.607
Total	- 1.096.212	5.271.328
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés	-	1.769.481
Engagements reçus	-	1.769.481

Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées au 31/12/2023

(en milliers de DH)

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		-3.936.949
Intérêts et charges assimilés	33.694	-1.122.779
Commissions (produits)		-520.727
Commissions (charges)		-64.997
Prestations de services données		
Prestations de services reçues	2.303	- 2.172.786
Loyers reçus	2.831	10.221

EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2023	31/12/2022
Capital en(DH)	1 327 928 600	1 327 928 600
Nombre d'actions	13 279 286	13 279 286
Resultat Part Groupe (KDH)	171 224	228 615
Resultat par action (DH)	13	17

Résultat par secteur opérationnel

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 31/12/2023	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	BANQUE Offshore	Autres	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	2 330 577	95 422	54 265	-2 099	-49 784	2 428 381
Marge sur commissions	415 671	-274	13 970	53 949	-19 047	464 269
Produit net bancaire	3 303 487	100 895	65 286	77 793	-109 712	3 437 749
Charges de fonctionnement	1 896 204	41 443	9 647	24 259	-32 834	1 938 719
Résultat d'exploitation	538 003	60 422	49 837	37 352	-71 792	613 822
Résultat net	167 346	20 039	29 227	20 498	-66 084	171 026
Résultat net part du Groupe	167 404	18 548	29 227	22 129	-66 084	171 224

INFORMATION PAR SECTEUR OPERATIONNEL AU 31/12/2023

(en milliers de DH)

Bilan 31/12/2023	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque offshore	Autres	TOTAL
Total Bilan	65.454.785	4.947.539	4.509.726	289.220	75.201.270
dont					
<u>Eléments d'Actif</u>					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1.751.545	-	-	44.795	1.796.340
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.450.778	-	-	38.920	1.489.698
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1.085.566	-	76.542	207	1.162.315
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	49.629.484	4.800.442	4.406.881	17.043	58.853.849
Immobilisations corporelles	1.065.833	119	6.053	70.057	1.142.062
<u>Eléments du Passif</u>					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.133.053	145	2.154.219	15.812	6.303.229
Dettes envers la clientèle	46.407.356	20.499	1.036.627	-	47.464.482
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	2.302.362	-	-	-	2.302.362
Capitaux propres	7.180.922	188.465	40.722	- 192.400	7.217.709

Répartition des créances, engagements et dépréciations par bucket sous IFRS 9

(en milliers de DH)

Actifs financiers : Répartition des dépréciations par buckets sous IFRS 9 au 31.12.2023	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.489.766	-	-	68	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	1.489.766	-	-	68	-	-
Actifs financiers au coût amorti	58.171.363	7.964.885	8.259.937	322.189	654.176	6.422.861
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1.164.259	-	-	1.944	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	50.025.977	7.964.885	8.259.937	319.913	654.176	6.422.861
Titres de dettes	6.981.127	-	-	333	-	-
Total Actif	59.661.129	7.964.885	8.259.937	322.257	654.176	6.422.861
Engagements hors bilan : Répartition par buckets sous IFRS 9	12.554.732	3.200.406	647.036	30.507	71.924	189.636
Total	72.215.860	11.165.292	8.906.973	352.765	726.100	6.612.497

(en milliers de DH)

Actifs financiers : Répartition des dépréciations par buckets sous IFRS 9 au 31.12.2022	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.600.656	-	-	96	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	2.600.656	-	-	96	-	-
Actifs financiers au coût amorti	52.232.113	8.940.431	8.666.410	342.772	844.751	6.466.812
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1.907.024	-	-	1.580	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	44.533.172	8.940.431	8.666.410	340.793	844.751	6.466.812
Titres de dettes	5.791.917	-	-	400	-	-
Total Actif	54.832.769	8.940.431	8.666.410	342.868	844.751	6.466.812
Engagements hors bilan : Répartition par buckets sous IFRS 9	13.266.058	3.247.435	642.935	32.224	63.458	171.764
Total	68.098.827	12.187.865	9.309.345	375.093	908.208	6.638.576

DÉTAIL DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR BUCKET

(en milliers de DH)

En milliers de DH	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1.164.259	-	1.164.259	1.907.024	-	1.907.024
Stage 1	1.164.259	-	1.164.259	1.907.024	-	1.907.024
Stage 2	-	-	-	-	-	-
Stage 3	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances envers la clientèle	66.250.799	-	66.250.799	62.140.012	-	62.140.012
Stage 1	50.025.977	-	50.025.977	44.533.172	-	44.533.172
Stage 2	7.964.885	-	7.964.885	8.940.431	-	8.940.431
Stage 3	8.259.937	-	8.259.937	8.666.410	-	8.666.410
Titres de dette	6.981.127	-	6.981.127	5.791.917	-	5.791.917
Stage 1	6.981.127	-	6.981.127	5.791.917	-	5.791.917
Stage 2	-	-	-	-	-	-
Stage 3	-	-	-	-	-	-
Total actifs financiers au coût amorti	74.396.185	-	74.396.185	69.838.953	-	69.838.953

Variation du droits d'utilisation par actif sous-jacent

(en milliers de DH)

	31/12/2022	Augmentation / Diminution		Autres	31/12/2023
IMMOBILIER					
Valeur bute (bail commercial)	574.441	-	30.298		544.143
Amortissements et dépréciations (-)	194.175		23.369		217.544
Total Immobilier	380.265	-	53.666		326.599
MOBILIER					
Valeur brute (Materiels informatiques)	45.971		-		45.971
Valeur brute (Automobiles LLD)	10.327		-		10.327
Amortissements et dépréciations (Materiels informatiques) (-)	45.971		-		45.971
Amortissements et dépréciations (Automobiles LLD) (-)	6.111		867		6.977
Total mobilier	4.215	-	867		3.349
TOTAL DROITS D'UTILISATION	384.481	-	54.533		329.948
Impôt différés actif (IDA)	146.805		-	16.567	130.238
Sous Total	531.286	-	54.533	16.567	460.186

Variation de la dette de location

(en milliers de DH)

	31/12/2022	Intérêts courus	Paiements	Autres	31/12/2023		
Passif de location							
Dettes de location - (Bail Commercial)	392.554	9.589	-	76.541	16.076	341.678	
Dettes de location - (Matériel Informatique)	0	-				0	
Dettes de location - (Automobiles LLD)	4.216	30	-	922		3.324	
TOTAL DROITS D'UTILISATION	396.771	9.618	-	77.464	16.076	345.002	
Impôt différés Passif (IDP)	142.258			-	17.702	124.555	
Capitaux propres	-	7.743			-	7.743	
Resultat				-	1.628	-	1.628
Sous Total	531.286	9.618	-	77.464	19.330	460.186	

Transfert des Dépréciations par Bucket Des des actifs financiers au coût amorti sur la période

(en milliers de DH)

	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Bucket 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Bucket 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Bucket 3)
Au 1er janvier 2023	- 342.772	- 844.751	- 6.466.812
Dotations nettes aux dépréciations	20.583	190.575	43.951
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	- 101.181	- 105.764	- 37.599
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période	92.767	141.527	2.406
Transfert d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	28.998	154.812	79.144
Transfert de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	21.471	- 177.146	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	- 14.199	158.480	-
Transfert vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	3.482	90.235	- 419.391
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	- 136	- 10.589	10.686
Utilisations de dépréciations			834.039
Autres dotations/reprises sans changement de strate	18.379	93.832	- 346.190
Au 31 Décembre 2023	- 322.189	- 654.176	- 6.422.861

DETAIL DES PRETS ET CREANCES PAR TYPE DE PRODUIT

(en milliers de DH)

En milliers de DH	31-déc-23			31-déc-22				
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation	Valeur nette comptable		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1.164.259	-	1.944	1.162.315	1.907.025	-	1.580	1.905.445
Prêts et Comptes à vue	1.164.259	-	1.944	1.162.315	1.907.025	-	1.580	1.905.445
Opérations de pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances envers la clientèle	66.250.798	-	7.396.950	58.853.849	62.140.012	-	7.652.355	54.487.657
Prêts à la clientèle Comptes Ordinaires débiteurs	58.535.991	-	7.028.065	51.507.926	54.705.725	-	7.276.339	47.429.387
Opérations de location-financement	6.167.480	-	368.885	5.798.595	5.948.751	-	376.017	5.572.734
Opérations de pension	1.547.327	-	1.547.327	1.485.536	-	-	1.485.536	
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI	67.415.057	-	7.398.894	60.016.164	64.047.037	-	7.653.935	56.393.102

Variation au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

(en milliers de DH)

En milliers de DH	31/12/2022	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31/12/2023
Dépréciation des actifs					
Banques centrales	14	39			53
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	96 -	28			68
Actifs financiers au coût amorti	7.654.321	578.944 -	834.039		7.399.227
dont prêts et créances	7.653.921	579.011 -	834.039		7.398.894
dont titres de dette	400 -	67			333
Autres actifs					
Total des dépréciations d'actifs financiers	7.654.431	578.834 -	834.039		7.399.227
dont stage 1	342.868 -	20.679			322.189
dont stage 2	844.751 -	190.575			654.176
dont stage 3	6.466.812	790.088 -	834.039		6.422.861
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	267.446	24.621			292.067
Autres dépréciations					
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	267.446	24.568			292.014
dont stage 1	32.224 -	1.717			30.507
dont stage 2	63.458	8.466			71.924
dont stage 3	171.764	17.819			189.583
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	7.921.877	603.523 -	834.039	-	7.691.361



3-RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI)

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

Aux Actionnaires de la
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI)
26, place des Nations-Unies
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la **Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 9.787.064 dont un bénéfice net de KMAD 193.922.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la **Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie** au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous vous renvoyons à l'état sur les passifs éventuels joint au présent rapport, qui expose les contrôles en cours dont fait l'objet la banque.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé d'audit	Réponse d'audit
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2023, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 5.339 ; il ramène les créances à la clientèle (y compris opérations d'affacturage) à un montant net de MMAD 49.592.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes


BDO Audit, Tax & Advisory S.A.



BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15
Hay Riad - 10100 - Rabat
Téléphone : 212 5 37 83 37 02 (A 06)
Téléfax : 212 5 37 83 37 11
ICE : 001529804000091

Abderrahim GRINE
Associé

Fidaroc Grant Thornton



FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

en milliers de DH

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 362 860	776 695
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 227 777	5 588 557
. A vue	1 504 541	1 244 681
. A terme	4 723 235	4 343 876
Créances sur la clientèle	47 154 666	44 540 101
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	18 744 946	18 122 696
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	9 305 128	7 443 857
. Crédits et financements participatifs immobiliers	16 283 662	16 289 637
. Autres crédits et financements participatifs	2 820 931	2 683 911
Créances acquises par affacturage	2 437 252	2 922 722
Titres de transaction et de placement	3 806 784	4 279 591
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 897 509	4 043 550
. Autres titres de créance	907 799	213 373
. Certificats de Sukuks	-	21 194
. Titres de propriété	1 475	1 475
Autres actifs	1 194 627	1 009 078
Titres d'investissement	7 936 616	6 761 448
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 982 428	5 790 069
. Autres titres de créance	954 188	971 379
. Certificats de Sukuks		
Titres de participation et emplois assimilés	450 973	458 238
. Participation dans les entreprises liées	224 377	231 723
. Autres titres de participation et emplois assimilés	226 596	226 515
. Titres de Moudaraba et Moucharaka		
Créances subordonnées		
Dépôts d'investissement placés		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	697 133	818 246
Immobilisations données en Ijara		
Immobilisations incorporelles	612 353	665 354
Immobilisations corporelles	889 476	824 450
Total de l'Actif	72 770 516	68 644 479

en milliers de DH

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 180 396	6 081 499
. A vue	1 832 466	898 956
. A terme	2 347 930	5 182 543
Dépôts de la clientèle	46 439 436	43 068 012
. Comptes à vue créditeurs	33 422 509	30 918 886
. Comptes d'épargne	5 946 316	6 264 162
. Dépôts à terme	5 582 094	4 412 974
. Autres comptes créditeurs	1 488 516	1 471 990
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
Titres de créance émis	8 744 007	7 150 809
. Titres de créance négociables émis	8 744 007	7 150 809
. Emprunts obligataires émis		
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	2 919 861	2 605 143
Provisions pour risques et charges	699 752	699 324
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	2 302 362	1 509 885
Dépôts d'investissement reçus		
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	5 184 453	5 184 453
Capital	1 327 929	1 327 929
Actionnaires.Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	778 399	773 086
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	193 922	244 340
Total du Passif	72 770 516	68 644 479

en milliers de DH		
HORS BILAN	31/12/2023	31/12/2022
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	17 325 707	18 370 646
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		50 000
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	6 211 492	7 096 769
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	4 612 748	5 354 929
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	6 501 467	5 868 948
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		-
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	5 145 024	5 535 281
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	3 257 282	3 805 963
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	1 887 742	1 684 275
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		45 043
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir		

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

AU 31/12/2023

en milliers de DH

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 626 321	4 461 990
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	238 438	193 773
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 529 069	2 187 440
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	281 991	230 848
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	63 799	101 511
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	434 423	481 175
Produits sur immobilisations données en Ijara		
Commissions sur prestations de service	471 649	480 288
Autres produits bancaires	606 953	786 955
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-1 430 707	-1 527 335
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-115 244	-79 170
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	-337 608	-176 397
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-363 462	-223 906
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-368 014	-437 851
Charges sur immobilisations données en Ijara		
Autres charges bancaires	-246 379	-610 011
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	3 195 615	2 934 655
Produits d'exploitation non bancaire *	74 144	1 754
Charges d'exploitation non bancaire	-45 957	-19 311
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-2 128 976	-1 967 893
Charges de personnel	-896 984	-859 714
Impôts et taxes	-38 298	-39 839
Charges externes	-929 844	-841 681
Autres charges générales d'exploitation	-75 840	-54 085
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-188 011	-172 574
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	-1 859 243	-1 274 665
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-836 545	-677 182
Pertes sur créances irrécouvrables	-817 578	-199 866
Autres dotations aux provisions	-205 120	-397 618
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	1 480 623	768 949
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 208 737	444 361
Récupérations sur créances amorties	20 001	11 133
Autres reprises de provisions	251 885	313 454
RESULTAT COURANT	716 205	443 488
Produits non courants	21 567	3 887
Charges non courantes	-334 299	-158 752
RESULTAT AVANT IMPOTS	403 473	288 624
Impôts sur les résultats	-209 551	-44 283
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	193 922	244 340
TOTAL PRODUITS	6 202 654	5 236 579
TOTAL CHARGES	-6 008 732	-4 992 239
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	193 922	244 340

ETAT DES SOLDES DE GESTION

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
(+) Intérêts et produits assimilés	3 034 967	2 601 000
(-) Intérêts et charges assimilées	816 314	479 473
MARGE D'INTERET	2 218 653	2 121 527
(+) Produits sur financements participatifs	14 531	11 062
(-) Charges sur financements participatifs		
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	14 531	11 062
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	434 423	481 175
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	368 014	437 851
Résultat des opérations de crédit-bail et location	66 409	43 323
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara		
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara		
Résultat des opérations d'Ijara (1)		
(+) Commissions perçues	471 719	482 093
(-) Commissions servies	64 585	58 226
Marge sur commissions (1)	407 133	423 867
(±) Résultat des opérations sur titres de transaction	63 602	3 650
(±) Résultat des opérations sur titres de placement	3 737	-26 393
(±) Résultat des opérations de change	417 514	334 289
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	27 777	12 348
Résultat des opérations de marché	512 629	323 894
+/- Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
(+) Divers autres produits bancaires	76 868	105 190
(-) Diverses autres charges bancaires	100 608	94 209
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT		
PRODUIT NET BANCAIRE	3 195 615	2 934 655
(±) Résultat des opérations sur immobilisations financières	67 894	-191 612
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	5 144	1 754
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	38 637	19 311
(-) Charges générales d'exploitation	2 128 976	1 967 893
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 101 039	757 593
(±) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-425 385	-421 553
(±) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	40 551	107 448
RESULTAT COURANT	716 205	443 488
RESULTAT NON COURANT	-312 732	-154 865
(-) Impôts sur les résultats	209 551	44 283
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	193 922	244 340

	31/12/2023	31/12/2022
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	193 922	244 340
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	188 011	172 574
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	1 134	191 665
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	37 301	64 070
(+) Dotations aux provisions réglementées		0
(+) Dotations non courantes	14 862	0
(-) Reprises de provisions	-11 741	-141 097
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		-369
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	33 502	18 325
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières (1)	-69 000	0
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières (1)	7 320	0
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	395 311	549 508
(-) Bénéfices distribués	239 027	132 793
(+) AUTOFINANCEMENT	156 284	416 715

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	4 600 311	4 375 598
2. (+) Récupérations sur créances amorties	20 001	11 133
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	5 144	1 385
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	- 2 131 998	- 2 128 658
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	- 12 455	- 986
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	- 1 940 966	- 1 795 319
7. (-) Impôts sur les résultats versés	- 209 551	- 44 283
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	330 487	418 870
Variation des :		
8. (±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 639 219	- 700 695
9. (±) Créances sur la clientèle	- 2 129 094	- 3 047 163
10. (±) Titres de transaction et de placement	- 702 361	- 1 135 327
11. (±) Autres actifs	- 185 549	137 382
12. (±) Titres Moudaraba et Moucharaka		
13. (±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	121 113	150 909
14. (±) Immobilisations données en Ijara		
15. (±) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés auprès des EC et assimilés		
16. (±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	- 1 901 103	2 714 025
17. (±) Dépôts de la clientèle	3 371 424	1 450 867
18. (±) Dettes envers la clientèle dur produits participatifs		
19. (±) Titres de créance émis	1 593 198	159 477
20. (±) Autres passifs	314 718	143 343
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	- 156 874	- 127 181
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	173 613	291 689
21. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	70 000	-
22. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	1 389
23. (-) Acquisition d'immobilisations financières	-	- 160 875
24. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 231 791	- 205 612
25. (+) Intérêts perçus		
26. (+) Dividendes perçus	63 370	100 520
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 98 420	- 264 579
27. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
28. (+) Variation de dettes subordonnées	750 000	-
29. (+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
30. (+) Emission d'actions		
31. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	- 700 000
32. (-) Dépôts d'investissement remboursés		
33. (-) Intérêts versés		
34. (-) Rémunérations versées sur DI et Wakala Bil Istithmar		
35. (-) Dividendes versés	- 239 027	- 132 793
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	510 973	- 832 793
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	586 165	- 805 683
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	776 695	1 582 377
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	1 362 860	776 695

NOTE DE PRESENTATION DES REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Présentation

BMCI est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc en 1943. Les états de synthèse comprennent les comptes du Siège ainsi que des agences établies au Maroc.

1.2 Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de la BMCI est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1.3 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit, crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle. Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:

Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de:

- 20% pour les créances pré-douteuses,
- 50 % pour les créances douteuses,
- 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.5 Portefeuille de titres

1.5.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.5.2 Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultats

1.5.3 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont comptabilisés, coupon couru inclus dans le prix d'acquisition

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Comme autorisé par le PCEC en cas de changement d'intention de gestion, un portefeuille d'instrument de dettes a été reclassé de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement ».

1.5.4 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon inclus dans le prix d'acquisition

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

1.5.5 -Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation

1,5,6 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.6 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.7 Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

1.8. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Droit au bail	Non amortissable
- Logiciel informatique	7 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Terrains d'exploitation	Non amortissable
- Immeubles d'exploitation : bureaux	25 ans
- Matériel roulant	5 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans
- Matériel informatique :	
o Grosse informatique	10 ans
o Micro informatique	7 ans

1.9 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.10 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

1.11 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés, les produits et charges calculés sur une base prorata Temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base «flat» et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.12 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

1.13 Engagements de retraite

Les engagements de retraites (wissam Al Choghl, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.

A2

ETAT DES DEROGATIONS

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

INDICATIONS DE DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

A3

ETAT DES CHANGEMENTS DES METHODES

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

B1

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

CREANCES	Etablissements de crédit au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
	Bank Al Maghrib Trésor public Service des Chèques postaux	Banque au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	759 334	13 889	86 914	111 273	971 410	608 025
VALEURS RECUES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
-au jour le jour	-	-	-	-	-	-
-à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	-	1 685 064	-	1 685 064	1 220 895
-au jour le jour	-	-	1 005 064	-	1 005 064	770 000
-à terme	-	-	680 000	-	680 000	450 895
PRETS FINANCIERS	-	266 667	3 762 409	-	4 029 076	3 882 891
CREANCES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	-	-	-	-	-	-
-Mourabaha	-	-	-	-	-	-
-Salam	-	-	-	-	-	-
-Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREANCES	-	287 386	-	-	287 386	91 540
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	7 377	6 797	-	14 174	10 090
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
-Dont créances en souffrance sur financements participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL	759 334	575 319	5 541 184	111 273	6 987 111	5 813 441

B2 **CREANCES SUR LA CLIENTELE**
DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRESORERIE	1 082 883	586	11 824 253	323 239	13 230 961	12 748 969
- Comptes à vue débiteurs	6 656	586	2 985 097	243 267	3 235 606	3 301 913
- Créances commerciales sur le Maroc	0		2 253 104	0	2 253 104	1 870 339
- Crédits à l'exportation			107 083		107 083	185 799
- Autres crédits de trésorerie	1 076 227		6 478 969	79 972	7 635 168	7 390 918
- Autres financements participatifs de trésorerie						
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A LA CONSOMMATION				5 413 925	5 413 925	5 295 089
- Crédits à la consommation				5 409 597	5 409 597	5 291 044
- Mourabaha à la consommation						
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation				4 327	4 327	4 044
- Autres financements participatifs à la consommation						
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A L'EQUIPEMENT	1 957 167		7 101 085	205 456	9 263 708	7 397 408
- Crédits à l'équipement	1 957 167		7 101 085	202 648	9 260 900	7 396 498
- Mourabaha à l'équipement						
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement				2 808	2 808	910
- Autres financements participatifs à l'équipement						
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS			1 462 198	14 782 726	16 244 924	16 255 711
- Crédits immobiliers			1 462 198	14 266 367	15 728 565	15 850 327
- Mourabaha immobilière						
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière				516 359	516 359	405 384
- Autres financements participatifs immobiliers						
AUTRES CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		1 547 255	668	72	1 547 995	1 487 150
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	897 569		1 539 683		2 437 252	2 922 722
INTERETS COURUS A RECEVOIR	11 232	582	136 956	31 834	180 605	159 219
CREANCES EN SOUFFRANCE			541 789	730 760	1 272 549	1 196 555
- Créances pré-douteuses			3 093	144 977	148 070	154 749
-Dont créances pré-douteuses sur financements participatifs						
- Créances douteuses			367 525	328 460	695 985	521 623
-Dont créances douteuses sur financements participatifs						
- Créances compromises			171 172	257 323	428 495	520 183
-Dont créances compromises sur financements participatifs						
TOTAL	3 948 851	1 548 423	22 606 631	21 488 011	49 591 917	47 462 822

B3

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

TITRES	Etablissement de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total au 31/12/2023	Total au 31/12/2022
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTES						
Bons du trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Certificats de sukuk						
Titres de propriété						
TITRES NON COTES	1 802 051	9 726 468	28	1 446	11 529 994	10 876 864
Bons du trésor et valeurs assimilées		9 726 468		-	9 726 468	9 706 381
Obligations	0	-	-	-	0	0
Autres titres de créance	1 802 051			-	1 802 051	1 147 944
Certificats de sukuk	-	0			0	21 064
Titres de propriété	-		28	1 446	1 475	1 475
TOTAL	1 802 051	9 726 468	28	1 446	11 529 994	10 876 864

Commentaire:

Les chiffres ci-dessus sont présentés hors intérêts courus

B4

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur Actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
<u>Titres de transaction</u>	1 418 196	1 418 196	1 418 600		-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 418 196	1 418 196	1 418 600		-	-
Obligations	-	-	-		-	-
Autres titres de créance	-	-	-		-	-
Certificats de sukuk						
Titres de propriété						
<u>Titres de placement</u>	2 340 213	2 336 330	2 329 375	4 048	3 883	3 883
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 461 130	1 457 247	1 449 800	4 048	3 883	3 883
Obligations						
Autres titres de créance	877 608	877 608	878 100		-	-
Certificats de sukuk	-	-	-		-	-
Titres de propriété	1 475	1 475	1 475		-	-
<u>Titres d'investissement</u>	7 776 762	7 775 468	7 720 568		1 294	1 294
Bons du trésor et valeurs assimilées	6 852 319	6 851 025	6 795 668		1 294	1 294
Obligations						
Autres titres de créance	924 443	924 443	924 900		-	-
Certificats de sukuk						
TOTAL	11 535 171	11 529 994	11 468 543	4 048	5 177	5 177

Non inclus les intérêts courus à recevoir

B5

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES	3 016	-
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	36 199	197
DEBITEURS DIVERS	336 107	329 633
Sommes dues par l'Etat	328 985	321 337
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	2 332	2 272
Comptes clients de prestations non bancaires		
Divers autres débiteurs	4 790	6 024
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	85 651	98 914
COMPTES DE REGULARISATION	733 655	580 333
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	3 663	609
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	12 031	2 242
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	136 054	141 901
Autres comptes de régularisation	581 907	435 582
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES		
Total	1 194 627	1 009 078

Nom de l'établissement : BMCI

B6

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES LIEES									
					224 377				
BMCI-LEASING	Crédit bail	80 000	86,91%	111 714	111 714	31/12/2023	227 386	25 301	
BMCI BANQUE OFFSHORE	Banque offshore	KUSD 5 500	100%	55 454	54 411	31/12/2023	9 168	3 112	14 753
BMCI BOURSE	Intermédiaire boursier	5 000	100%	20 000	11 198	31/12/2023	10 934	-2 484	
BMCI FINANCE	Prise de participation	8 500	100%	8 500	8 500	31/12/2023	17 733	8 361	200
BMCI ASSURANCE	Intermédiaire en assurances	100	100%	100	100	31/12/2023	28 684	28 604	22 160
FCP BMCI GESTION SOLIDARI	Fonds	1 000	50%	500	500				
FCP BMCI ISR	Fonds	1 000	50%	500	500				
DELTA RECOUVREMENT	Recouvrement des créances	2 000	100%	2 000	15	31/12/2023	-32	-47	
ARVAL MAROC	Location longue durée	30 000	33,34%	27 339	27 339	31/12/2023	44 955	11 955	5 800
AKAR REAL ESTATE	Société immobilière	10 100	100%	10 100	10 100	31/12/2023	14 422	2 382	
DIGIFI	Transfert de fonds	105 524	69,8%	160 520		22/09/2023	87 870	-17 141	
DIGI SERVICE	Services Digitaux	71 500	73,9%	52 864		30/06/2023	29 461	-3 366	
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES									
					226 596				
Centre monétique Interbank	Gestion cartes monétiques	98 200	13%	13 000	13 000	31/12/2022		39 345	2 600
NOVEC	Bureau d'études et d'ingénierie	25 700	2,82%	725	725	31/12/2022	538 978	-8 552	155
ARADEI	Sociétés de placement immobilier	1 064 578		171 380	171 380	31/12/2022		227 051	8 226
Société Interbank	Gestion cartes monétiques	11 500	22%	2 530	2 530	31/05/2022	12 166	-125	
BDSI	Maintenance et devel Inform	16 000	11%	1 760	1 760	31/12/2023	91 182	39 140	3 796
Sté Immobil Interbancaire GBPM	Société immobilière	19 005	13%	2 534	2 050				
SOGEPiB	Gest & exploit parc indust	18 000	5%	900	900	31/12/2022	31 207	5 663	283
SOGEPOS	Gest & exploit parc indust	35 000	13%	4 622	4 622	31/12/2022	63 693	13 944	1 841
BNP PARISBAS MED BUSINESS Process	Gestion de process BACK-OFFICE	14 600	4%	584	584	31/08/2023	29 834	-1 428	
SCI Romandie	Société immobilière			2 930	2 930				
FGCP	Fonds de garantie			5 000	5 000				
Bourse de Casablanca	Bourse	387 518	3,04%		11 765	31/12/2022	748 313	9 134	155
SETTAPARK	Gest & exploit parc indust				3 415	31/12/2022	20 919	768	
ECOPARC	Gest & exploit parc indust	55 000	18,18%		3 616	31/12/2022		-1 938	
CASABLANCA PATRIMOINE S.A	Fonds	1 000		500					
Divers					2 319				3 399
TITRES DE MOUCHARAKA									
- Moucharaka fixe									
- Moucharaka dégressive									
TITRES DE MOUDARABA									
- Moudaraba restreinte									
-Moudaraba non restreinte									
TOTAL					450 973				63 369

B7

CREANCES SUBORDONNEES

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

Créances	MONTANT				Dont Entreprises liées et Apparentées	
	31/12/2023			31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	Brut 1	Prov. 2	Net 3	Net 4	Net 5	Net 6
Créances subordonnées aux Etablissements de crédit et assimilés				NEANT		
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL						

B8 IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice	
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions		Cumul des provisions
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL	1 851 063	294 314	548 248	1 597 129	368 014	887 004	90	-	12 993	697 133
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS IN										
CREDIT-BAIL MOBILIER	1 818 032	290 484	543 995	1 564 522	368 014	887 004	0	0	0	677 518
- Crédit-bail mobilier en cours	1 988		1 796	192	0	0	-	-	-	192
- Crédit-bail mobilier loué	1 816 044	290 484	542 198	1 564 330	368 014	887 004	-	-	-	677 326
- Crédit-bail mobilier non loué après résilia										
CREDIT-BAIL IMMOBILIER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après rési										
LOYERS COURUS A RECEVOIR							-		-	
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	3 740	3 830		7 570	0			0		7 570
CREANCES EN SOUFFRANCE	29 291		4 253	25 038			90		12 993	12 045
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
BIENS MOBILIER EN LOCATION SIMP										
BIENS IMMOBILIER EN LOCATION SIM										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	1 851 063	294 314	548 248	1 597 129	368 014	887 004	90	0	12 993	697 133

B9

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice (1)	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice (1)	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 175 080	139 207	86 962	1 227 326	589 701	81 927	56 655	614 973	612 353
-Droit au bail	244 066		4 900	239 166	2 667	-	-	2 667	236 498
-Immobilisations en recherche et développement					-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	931 015	139 207	82 062	988 160	587 034	81 927	56 655	612 305	375 855
-Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 456 827	118 467	5 493	2 569 801	1 633 623	103 696	2 402	1 734 917	834 885
-Immeubles d'exploitation	1 105 530	1 250	4 436	1 102 345	558 693	39 284	1 606	596 370	505 974
Terrain d'exploitation	22 099			22 099					22 099
Immeubles d'exploitation Bureaux	1 062 583	1 250	4 436	1 059 397	543 965	38 730	1 606	581 089	478 308
Immeubles d'exploitation Logements de fonction	20 849			20 849	14 728	553	-	15 281	5 568
-Mobilier et matériel d'exploitation	688 579	66 194		754 773	549 167	40 567	-	589 734	165 039
Mobilier de bureau d'exploitation	178 305	7 629		185 935	158 435	5 582	-	164 018	21 917
Matériel de bureau d'exploitation	52 368	809		53 178	50 073	1 083	-	51 156	2 021
Matériel informatique	457 852	57 601	-	515 453	340 604	33 899	-	374 504	140 949
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	54	154		208	54	3		56	152
Autres matériels d'exploitation									
-Autres immobilisations corporelles d'exploitaon	612 275	51 023	1 057	662 242	502 104	21 866	796	523 173	139 068
-Immobilisations corporelles hors exploitaon	50 442	-	-	50 442	23 659	1 980	-	25 639	24 803
Terrains hors exploitation	-			-					
Immeubles hors exploitation	46 075			46 075	20 256	1 750		22 006	24 070
Mobilier et matériel hors exploitation	4 367			4 367	3 403	230		3 633	733
Autres immobilisations corporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS EN COURS	81 219	-	26 628	54 591	-	-	-	-	54 591
TOTAL	3 713 126	257 674	119 083	3 851 718	2 223 324	185 623	59 058	2 349 889	1 501 829

* (1) Ces rubriques comprennent également les mouvements Entrées et Sorties des immobilisations

B9 bis

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements Cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-Values de cession	Moins-values de cession
	Droit au bail (fusion agence)	4 900	0	4 900			4 900
	Autres immobilisations incorporelles d'exploitation (WO IT Post bascule SAB)	82 217	56 655	25 562			25 562
	Immeubles d'exploitation Bureaux (Fusion agence)	4 435	1 606	2 829			2 829
	Frais des acquisitions des immobilisations	335	335	0			0
	Agencement Aménagement Installation (Fusion agence)	1 059	848	211			211
	Frais d'acquisition des immobilisations						
	TOTAL	92 946	59 444	33 502	-	-	33 502

B10 **DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES**
DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

DETTES	Etablissements de crédit au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
	Bank Al Maghrib Trésor public Service des Chèques postaux	Banque au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		31 330	82 878	587 134	701 342	148 883
VALEURS DONNEES EN PENSION	800 914		150 074		950 988	1 000 926
-au jour le jour			150 074		150 074	0
-à terme	800 914				800 914	1 000 926
EMPRUNTS DE TRESORERIE	794 000		0	727 592	1 521 592	4 158 248
-au jour le jour					0	44 637
-à terme	794 000		0	727 592	1 521 592	4 113 611
EMPRUNTS FINANCIERS			6 649		6 649	6 649
DETTES SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		0	0		0	0
-Mourabaha		0	0		0	0
-Salam						
-Autres financements participatifs						
AUTRES DETTES		990 939	2 322	0	993 261	759 669
INTERETS COURUS A PAYER	5 105		207	1 252	6 564	7 123
TOTAL	1 600 019	1 022 269	242 130	1 315 979	4 180 396	6 081 498

B11

DEPOT DE LA CLIENTELE

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

DEPOTS DE LA CLIENTELE	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	862 741	494 596	12 659 260	19 103 235	33 119 832	30 508 193
COMPTE D'EPARGNE				5 946 421	5 946 421	6 261 580
DEPOTS A TERME	100 000	244 659	2 686 159	2 497 342	5 528 160	4 394 615
AUTRES COMPTES CREDITEURS (y compris Hamish Al Jiddiya)	3575	234 738	1 303 630	249 086	1 791 029	1 882 549
INTERETS COURUS A PAYER		1 988	23 897	28 109	53 994	21 075
TOTAL	966 316	975 981	16 672 946	27 824 193	46 439 436	43 068 012

Commentaires:

Les entreprises non financières comprennent également les entreprises publiques non financières conformément à la présentation préconisée par le PCEC.

B12 TITRES DE CREANCE EMIS
DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

NATURE TITRES	CARACTERISTIQUES					MONTANT	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement	NATURE TITRES	CARACTERISTIQUES					MONTANT	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur Nominale Unitaire	Taux Nominal	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés			Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur Nominale Unitaire	Taux Nominal	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
Certificats de dépôt	09/11/2022	08/11/2024	100	3,10		189 000				Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		50 000			
Certificats de dépôt	31/08/2023	02/09/2024	100	3,45		118 900				Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49		100 000			
Certificats de dépôt	16/11/2023	15/10/2025	100	3,60		68 200				Certificats de dépôt	27/02/2023	26/02/2024	100	3,75		100 000			
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		20 000				Certificats de dépôt	27/02/2023	26/02/2024	100	3,75		50 000			
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		100 000				Certificats de dépôt	27/02/2023	26/02/2024	100	3,75		30 000			
Certificats de dépôt	27/09/2023	28/03/2024	100	3,27		50 000				Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		370 000			
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		50 000				Certificats de dépôt	27/02/2023	27/06/2024	100	3,18		100 000			
Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18		6 000				Certificats de dépôt	20/10/2022	23/10/2024	100	3,20		20 000			
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		100 000				Certificats de dépôt	29/12/2022	02/01/2024	100	3,20		50 800			
Certificats de dépôt	17/01/2023	18/01/2024	100	3,90		84 400				Certificats de dépôt	20/09/2023	23/09/2024	100	3,55		42 500			
Certificats de dépôt	01/02/2023	02/02/2024	100	4,00		77 900				Certificats de dépôt	28/04/2023	02/05/2024	100	3,75		45 000			
Certificats de dépôt	29/03/2023	02/04/2024	100	4,00		80 000				Certificats de dépôt	03/03/2023	04/03/2024	100	4,00		55 000			
Certificats de dépôt	21/04/2023	20/03/2025	100	4,00		18 500				Certificats de dépôt	28/04/2023	02/05/2024	100	3,70		160 300			
Certificats de dépôt	13/03/2023	14/03/2024	100	3,75		34 600				Certificats de dépôt	10/05/2023	13/05/2024	100	4,00		70 500			
Certificats de dépôt	18/08/2023	19/08/2024	100	3,70		15 000				Certificats de dépôt	08/06/2023	10/06/2024	100	3,70		223 100			
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		100 000				Certificats de dépôt	31/07/2023	01/08/2024	100	3,50		112 600			
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		30 000				Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		60 000			
Certificats de dépôt	08/10/2023	09/10/2025	100	3,70		483 300				Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		100 000			
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		45 000				Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49		75 000			
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		30 000				Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49		25 000			
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		8 000				Certificats de dépôt	21/04/2022	20/03/2024	100	2,25		15 000			
Certificats de dépôt	10/07/2023	11/07/2024	100	3,60		113 200				Certificats de dépôt	31/01/2023	01/02/2024	100	3,75		554 800			
Certificats de dépôt	04/09/2023	20/09/2024	100	3,80		40 000				Certificats de dépôt	17/02/2023	19/02/2024	100	3,75		61 400			
Certificats de dépôt	11/08/2023	11/07/2025	100	3,60		15 100				Certificats de dépôt	30/12/2022	02/01/2024	100	3,50		70 000			
Certificats de dépôt	07/04/2023	08/04/2024	100	3,70		131 200				Certificats de dépôt	17/01/2023	18/01/2024	100	3,75		15 500			
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		30 000				Certificats de dépôt	15/03/2023	18/03/2024	100	3,90		56 500			
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		55 000				Certificats de dépôt	16/03/2023	18/03/2024	100	4,00		55 100			
Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49		20 000				Certificats de dépôt	08/03/2023	11/03/2024	100	3,90		10 600			
Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49		100 000				Certificats de dépôt	28/12/2023	30/12/2024	100	3,25		346 100			
Certificats de dépôt	27/02/2023	26/02/2024	100	3,75		40 000				Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		120 000			
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		30 000				Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18		50 000			
Certificats de dépôt	28/02/2023	01/03/2024	100	3,70		395 100				Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		60 000			
Certificats de dépôt	10/03/2023	11/03/2024	100	3,70		26 000				Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18		10 000			
Certificats de dépôt	09/11/2023	11/11/2024	100	3,45		19 800				Certificats de dépôt	09/10/2023	09/10/2025	100	3,70		51 700			
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		20 000				Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18		150 000			
Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18		80 000				Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49		20 000			
Certificats de dépôt	27/02/2023	26/02/2024	100	3,75		70 000				Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49		200 000			
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		22 000				Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18		100 000			
Certificats de dépôt	05/03/2023	04/04/2024	100	2,90		35 000				Certificats de dépôt	17/01/2023	18/01/2024	100	4,00		68 500			
Certificats de dépôt	27/05/2022	26/04/2024	100	3,00		88 000				Certificats de dépôt	13/02/2023	14/02/2024	100	4,00		201 400			
Certificats de dépôt	10/02/2023	12/02/2024	100	3,90		142 000				Certificats de dépôt	24/02/2023	27/02/2024	100	4,00		103 000			
Certificats de dépôt	27/10/2022	26/09/2024	100	2,90		84 500				Certificats de dépôt	30/03/2023	01/04/2024	100	3,70		157 200			
Certificats de dépôt	02/11/2022	01/10/2024	100	2,90		37 600				Certificats de dépôt	06/04/2023	08/04/2024	100	4,00		166 500			
Certificats de dépôt	03/11/2022	02/10/2024	100	3,20		18 000				Certificats de dépôt	31/10/2023	01/11/2024	100	3,35		211 500			
Certificats de dépôt	11/11/2022	13/11/2024	100	3,20		16 000				Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49		45 000			
Certificats de dépôt	10/01/2023	10/01/2024	100	3,20		81 400				Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49		60 000			
Certificats de dépôt	23/06/2023	24/06/2024	100	3,70		29 500				Certificats de dépôt	27/09/2023	28/03/2024	100	3,27		50 000			
Certificats de dépôt	10/05/2023	13/05/2024	100	3,90		104 000				Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18		29 000			
Certificats de dépôt	10/10/2023	11/10/2024	100	3,40		152 400				Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49		25 000			
Certificats de dépôt	30/11/2023	02/12/2024	100	3,30		154 200				Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49		35 000			
Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18		50 000													
Certificats de dépôt	27/09/2023	25/09/2024	100	3,49		45 000													
Certificats de dépôt	27/12/2023	27/06/2024	100	3,18		25 000													
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		30 000													
Certificats de dépôt	25/05/2023	23/05/2024	100	3,65		50 000													
										TOTAL						8 562 400			

(1) Les chiffres ci-dessus sont présentés hors intérêts courus qui s'élèvent à 181 607 KDH

B13

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	4 224	-
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	36 516	44
CREDITEURS DIVERS	1 047 957	1 093 196
Sommes dues à l'Etat	324 682	201 873
Sommes dues aux organismes de prévoyance	4 258	4 043
Sommes diverses dues au personnel	36	36
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	1 625	1 456
Fournisseurs de biens et services	16 715	67 614
Divers autres créditeurs	700 642	818 175
COMPTES DE REGULARISATION	1 831 164	1 511 903
Compte de concordance Dirhams/devises	-	21 404
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	4 144	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	549	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	56	56
Charges à payer et produits constatés d'avance	1 508 284	926 729
Autres comptes de régularisation	-	-
Comptes transitoires ou d'attente créditeur	318 131	563 714
TOTAL	2 919 861	2 605 143

B14

PROVISIONS

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

PROVISIONS	Encours 31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2023
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	6 020 737	811 647	1 226 868	1 193	5 606 710
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	5 736 991	810 423	1 208 737	693	5 339 370
Titres de placement & investissement	15 960	-	10 783	-	5 177
Titres de participation et emplois assimilés	244 313	1 134	7 348	500	238 599
Dépôts d'investissements et Wakala Bil Istithmar placés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	12 903	90	-	-	12 993
Immobilisations en Ijara	-	-	-	-	-
Autres actifs	10 572	-	-	-	10 572
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	699 324	230 018	244 536	14 946	699 751
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	189 311	26 033	-	9	215 353
provisions pour risques de change	24	-	-	-	24
provisions pour pertes sur marchés a terme	2 876	-	2 103	631	1 404
provisions pour risques généraux et charges	507 113	203 985	242 433	14 306	482 971
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL	6 720 061	1 041 665	1 471 404	16 139	6 306 461

PASSIFS EVENTUELS :

* La BMCI a reçu de la part de l'Office des Changes, courant mars 2023, un avis de vérification portant sur les opérations de change. La vérification sur place est en cours et la Banque n'a reçu aucune notification à la date d'arrêté des comptes.

La BMCI a reçu de la part de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), en janvier 2024, un ordre de mission de vérification comptable au titre des exercices 2020 à 2023. La vérification sur place est en cours et la Banque n'a reçu aucune notification à la date d'arrêté des comptes.

B15

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Etat non applicable à la
BMC1

NEANT

B16

DETTES SUBORDONNEES

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt (1)	Cours	Taux	Durée	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant 31/12/2023	Montant 31/12/2022	Montant 31/12/2023	Montant 31/12/2022
MAD	1 000 000	100	3,90%	10	Subordination classique	1 000 000			(2)	
MAD	74 800	100	3,38%	10	Subordination classique	74 800				
MAD	425 200	100	3,67%	10	Subordination classique	425 200				
MAD	750 000	100	6,01%	Perpétuelle	Subordination perpétuelle	750 000				
TOTAL	2 250 000					2 250 000	-	-	-	-

B17

CAPITAUX PROPRES

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

CAPITAUX PROPRES	ENCOURS 31/12/2022	AFFECTATION DU RESULTAT	AUTRES VARIATIONS	ENCOURS 31/12/2023
Ecart de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	5 184 453			5 184 453
Réserve légale	132 793			132 793
Autres réserves	2 266 714			2 266 714
Primes d'émission, de fusion et d'apport	2 784 946			2 784 946
Capital	1 327 929			1 327 929
Capital appelé	1 327 929			1 327 929
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires / Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)	773 086	5 313		778 399
Résultat net en instance d'affectation (+/-)				
Résultat net de l'exercice (+/-)	244 340			193 922
TOTAL	7 529 808	5 313		7 484 702

B18

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIES

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

ENGAGEMENTS	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	17 325 707	18 370 646
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	50 000
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédits confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Engagements révocables sur produits participatifs	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	50 000
Engagements de financement en faveur de la clientèle	6 211 492	7 096 769
- Crédits documentaires import	2 369 617	2 120 938
- Acceptations ou engagements de payer	1 199 701	1 411 623
- Ouvertures de crédits confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Engagements révocables sur produits participatifs	7 408	7 049
- Autres engagements de financement donnés	2 634 765	3 557 160
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit et assimilés	4 612 748	5 354 929
- Crédits documentaires export confirmés	6 614	-
- Acceptations ou engagements de payer	334	66 499
- Garanties de crédits données	-	-
- Autres cautions, avals et garanties donnés	4 605 799	5 288 429
- Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie de l'ordre de la clientèle	6 501 467	5 868 948
- Garanties de crédits données	-	-
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	4 915 521	4 405 335
- Autres cautions et garanties données	1 585 947	1 463 613
- Engagements en souffrance	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	5 145 024	5 490 238
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	3 257 282	3 805 963
- Garanties de crédits	-	-
- Autres garanties reçues	3 257 282	3 805 963
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	1 887 742	1 684 275
- Garanties de crédits	1 887 742	1 684 275
- Autres garanties reçues	-	-

B19

ENGAGEMENTS SUR TITRES

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

ENGAGEMENTS SUR TITRES	MONTANT
Engagements donnés	
Titres achetés à réméré	-
Autres titres à livrer	-
Engagements reçus	
Titres vendus à réméré	-
Autres titres à recevoir	-

B20

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

TITRES	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Opérations de change à terme	13 763 152	7 707 295		
Devises à recevoir	3 059 118	2 633 792		
Dirhams à livrer	2 032 486	1 878 382		
Devises à livrer	4 858 927	1 973 164		
Dirhams à recevoir	3 812 621	1 221 957		
Dont swaps financiers de devises				
Engagements sur produits dérivés		17 548		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		17 548		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments				
TOTAL	13 763 152	7 724 843		

B21

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature données	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	-		-
Certificats de Sukuk			
Autres titres			-
Hypothèques	48 294 332		
Autres valeurs et sûretés réelles	69 316 307		
TOTAL	117 610 638		-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Certificats de Sukuk			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	583 800	BDT donnés en garantie CDG	583 800
TOTAL	583 800		583 800

B22

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

LIBELLE	D< 1 mois	1 mois <D< 3 mois	3 mois <D< 1 an	1 an <D< 5 ans	D> 5ans	TOTAL
<u>ACTIF</u>						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	580 000	173 750	80 682	3 173 174	701 470	4 709 076
Créances sur la clientèle	4 057 158	6 686 932	3 103 098	10 631 249	18 563 127	43 041 564
Titres de créance	370 528	792 797	1 419 125	4 259 872	4 691 374	11 533 696
Créances subordonnées						
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés						
Crédit-bail et assimilé	17 417	32 912	133 493	283 160	2 234	469 216
Ijara						
TOTAL	5 025 102	7 686 391	4 736 397	18 347 456	23 958 206	59 753 552
<u>PASSIF</u>						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	831 896	457 901	794 000	238 708	6 649	2 329 154
Dettes envers la clientèle	1 343 477	2 157 261	1 956 450	70 972	2 862	5 531 022
Titres de créance émis	370 600	2 178 400	5 811 600	201 800	0	8 562 400
Emprunts subordonnées			0	1 000 000	1250000	2 250 000
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés						
TOTAL	2 545 973	4 793 562	8 562 050	1 511 480	1 259 511	18 672 576

Commentaires:

Conformément au PCEC, cet état présente, hors intérêts courus, les emplois et ressources ayant une échéance contractuelle.

De ce fait, les comptes à vue et les titres de propriété sont exclus de ce tableau.

B23

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

AU 31/12/2023

en milliers de DH

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		crédits par décaissement	crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital des bénéficiaires
6	14 334 270	9 943 396	4 343 577	

B24

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH	
BILAN	MONTANT
ACTIF:	5 334 226
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	29 246
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 061 892
Créances sur la clientèle	3 747 591
Titres de transaction et de placement et investissement	161 578
Autres actifs	279 508
Titres de participation et emplois assimilés	54 411
Créances subordonnées	
Immobilisations données en crédit-bail et location	
Immobilisations incorporelles et corporelles	
PASSIF:	5 334 226
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	832 626
Dépôts de la clientèle	2 059 506
Titres de créance émis	
Autres passifs	2 442 094
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	
Dettes subordonnées	
HORS BILAN:	6 488 819
Engagements donnés	6 476 406
Engagements reçus	12 413

B25

MARGE D'INTERET

AU 31/12/2023

INTERETS	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts perçus	3 049 497	2 612 061
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	238 438	193 773
Intérêts et produits assimilés opérations avec la clientèle	2 529 069	2 187 440
Intérêts et produits assimilés sur titres et créances	281 991	230 848
Intérêts versés	816 314	479 473
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	115 244	79 170
Intérêts et charges assimilés opérations avec la clientèle	337 608	176 397
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	363 462	223 906
Marge d'intérêts	2 233 184	2 132 588

B26

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

CATEGORIE DES TITRES	PRODUITS PERCUS
Titres de participation	20 456
Participations dans les entreprises liées	42 913
Titres de l'activité de portefeuille	-
Emplois assimilés	-
TOTAL	63 369

B27

COMMISSIONS

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

Commissions	Montant
COMMISSIONS PERCUES :	471 719
sur opérations de change	
sur opérations sur titres	
sur engagements sur titres	
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	30 615
sur moyens de paiement	182 028
sur activités de conseil et d'assistance	23 290
sur ventes de produits d'assurances	37 142
Commissions de fonctionnement de compte	40 943
Commissions sur prestations de service sur crédit	29 142
sur autres prestations de service	128 558
COMMISSIONS VERSEES :	64 585
sur opérations de change	-
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	
sur produits dérivés	
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	-
sur moyens de paiement	46 245
sur activités de conseil et d'assistance	-
sur ventes de produits d'assurances	-
sur autres prestations de service	18 341

B28

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

PRODUITS ET CHARGES	Montant
PRODUITS	593 814
Gains sur les titres de transaction	111 217
Plus value de cession sur titres de placement	-
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	10 783
Gains sur les produits dérivés	54 301
Gains sur les opérations de change	417 514
CHARGES	81 185
Pertes sur les titres de transaction	47 615
Moins value de cession sur titres de placement	7 046
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-
Pertes sur les produits dérivés	26 523
Pertes sur opérations de change	0
RESULTAT	512 629

B29 **CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**
DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Feuillet 01

en milliers de DH

CHARGES	Montant
CHARGES DE PERSONNEL	896 984
COMMENTAIRES	
Dont salaires et appointements	510 127
Dont primes et gratifications	132 950
Dont charges d'assurances sociales	137 500
Dont charges de retraite	11 959
Dont charges de formation	20 257
Dont autres charges de personnel	84 191

Feuillet 02

CHARGES	Montant
IMPOTS ET TAXES	38 298
COMMENTAIRES	
Taxe urbaine et taxe d'édilité	
Patente	20 132
Droits d'enregistrements	3 286
Timbres fiscaux et formules timbrées	356
Taxe sur les véhicules	
Autres impôts, taxe et droits assimilés	14 525

Feuillet 03

CHARGES	Montant
CHARGES EXTERNES	929 844
COMMENTAIRES	
Dont loyers de crédit-bail et de location	192 268
Dont frais d'entretien et de réparation	374 005
Dont rémunérations d'intermédiaire , et honoraires	81 293
Prime d'assurance	3 706
Frais d'électricité, d'eau, de chauffage et de combustible	17 824
Dont transports et déplacements	42 526
Mission et réception	9 437
Dont publicité et publication	35 988
Frais postaux et télécommunications	90 005
frais de recherche et de documentation	13
frais de conseils et d'assemblée	290
Dons et cotisations	4 284
Fournitures de bureau et imprimés	6 387
Dont autres charges externes	71 819

B30 AUTRES PRODUITS ET CHARGES
DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Feuillelet 01

En milliers de DH

PRODUITS ET CHARGES	Montant
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	360 575
Autres produits bancaires	606 953
Autres charges bancaires	246 378
COMMENTAIRES	
Dont gains sur titres de transaction	111 217
Dont plus-values de cession sur BDT	-
Dont Produits sur engagements sur titres	-
Dont Produits sur engagements sur produits dérivés	54 301
Dont produits sur opérations de change	417 584
Dont Divers autres Produits bancaires	13 069
Dont reprises de provision p/dep des titres de placement	10 783
Dont pertes sur titres de transaction	47 615
Dont MOINS-values de cession sur titres	7 046
Dont charges sur moyens de paiement	46 245
Dont autres charges sur prestations de service	18 341
Dont charges sur engagements de titres	-
Dont charges sur produits dérivés	26 523
Dont pertes sur opérations de change	-
Dont cotisation au fonds de garantie des dépôts	80 140
Dont dotations aux prov depreciait des titres de placement	-
DIVERSES CHARGES BANCAIRES	20 468

FOR IDENTIFICATION
PURPOSES ONLY
BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory

Feuillelet 02

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	Montant
Produits d'exploitation non bancaire	74 144
Charges d'exploitation non bancaire	45 957
COMMENTAIRES	
Produits	
- dont produits sur valeurs et emplois divers	76
- dont plus-values de cession sur immobilisations financières	69 000
- dont plus-values de cession sur immobilisations incorp et corporelles	-
- dont produits accessoires	-
- dont autres produits d'exploitation non bancaire	5 067
Charges	
- dont autres charges sur valeurs et emplois divers	5 135
- dont moins-values de cession sur immobilisations.	40 822

Feuillelet 03

AUTRES CHARGES	Montant
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 859 243
COMMENTAIRES	
Dont dotations aux provisions pour créances en souffrance	810 513
Dont pertes sur créances irrécouvrables	817 578
Dont dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1 134
Dont dotations aux provisions pour risques d'exécut d'engag par signature	26 033
Dont dotations aux provisions pour autres risques et charges	203 985
Dont dotations aux provisions réglementées	
Dont dotations aux autres provisions	

Feuillelet 04

B31

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU POLE D'ACTIVITE

AU 31/12/2023

Feuillet 01: Résultats par métier ou pôle d'activité

en milliers de DH

	ACTIVITE I XXXXXXXXX	ACTIVITE II XXXXXXXXX	ACTIVITE III XXXXXXXXX	ACTIVITE IV XXXXXXXXX	TOTAL
Produit net bancaire					3 195 615
Résultat brut d'exploitation					1 101 039
Résultat avant impôt					403 473

B32 **PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET**

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

	INTITULES	Montant	Montant
I.	<u>RESULTAT NET COMPTABLE</u>	193 922	
	Bénéfice net	193 922	
	Perte nette		
II.	<u>REINTEGRATIONS FISCALES</u>	571 876	
	1. Courantes	5 444	
	- Cadeaux à la clientèle	1 741	
	- Redevances et locations non déductibles	444	
	- Pénalités et amendes		
	- dons , subventions et cotisations	1 191	
	- Sponsoring & Mécénat culturel	2 067	
	- Frais de réception et événements exceptionnels		
	- Dotations aux amortissement/ immos hors exploitation		
	2. Non courantes	566 432	
	- IS	209 551	
	- Pertes sur créances et comptes soldés (non couvertes par des provisions)	17 189	
	- Pertes sur CES	20 700	
	- Charges non courantes	228 374	
	- Dotations aux amortissement/ immos hors exploitation	1 980	
	- Provisions pour risques généraux	36 635	
	- Provision pour risques et charges	49 330	
	- Charges sur exercice antérieurs	2 673	
III.	<u>DEDUCTIONS FISCALES</u>		210 696
	1. Courantes		111 669
	- Dividendes		63 369
	- Plus value apport		48 300
	2. Non courantes		99 027
	- Transfert de charges / redressées par le contrôle fiscal		11 341
	- Reprise de provision		87 686
	Total	765 798	210 696
III.	<u>RESULTAT BRUT FISCAL</u>		
	Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		555 102
	Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V.	<u>REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</u>		
	Exercice n - 4		
	Exercice n - 3		
	Exercice n - 2		
	Exercice n - 1		
VI.	<u>RESULTAT NET FISCAL</u>		
	Bénéfice net fiscal (A - C) ou déficit net fiscal (B)		555 102
VII.	<u>CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</u>		
VIII.	<u>CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</u>		
	Exercice n - 4		
	Exercice n - 3		
	Exercice n - 2		
	Exercice n - 1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

B33

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

I. DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges . Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+) . Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	716 205 5 444 111 669
. Résultat courant théoriquement imposable (=) . Impôt théorique sur le résultat courant (-)	609 980 230 267
. Résultat courant après impôts (=)	485 938
<p align="center">II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES</p>	<p align="center">NEANT</p>

B34

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

EXERCICE AU 31/12/2023

En milliers de DH

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice 4
A. T.V.A. Collectée	65 256	438 588	438 831	65 013
. Tva collectée	65 256	438 588	438 831	65 013
B. T.V.A. Récupérable	54 325	270 996	292 608	32 713
. Sur charges	35 076	165 311	180 280	20 107
. Sur immobilisations	19 249	105 685	112 328	12 606
B. T.V.A due ou crédit de T.V.A = (A - B)	10 931	167 593	146 223	32 301

C1 **REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

En nombre
Exercice au 31-12-2023

Montant du capital (en milliers)	1 327 929			
Montant du capital social souscrit et non appelé				
Valeur nominale des titres	2 732 401 DH			
Nom , prénom ou raison sociale des principaux associés (1) 1	Adresse 2	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue % 5
		Exercice précédent 3	Exercice actuel 4	
BNP Paribas BDDI-Participations	1, BD Haussmann 75009-Paris France	8 862 017	8 862 017	66,74%
AXA Assurance Maroc	122, Avenue HASSAN II Casablanca	1 181 616	1 181 697	8,90%
ATLANTASANAD assurance	181, Bd d'Anfa Casablanca	1 035 367	1 120 351	8,44%
Divers actionnaires		2 200 286	2 115 221	15,93%
TOTAL		13 279 286	13 279 286	100,00%

C2

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

Au 31/12/2023

Nom de l'établissement : BICI
Article IS : 01084015

En milliers de DH

	MONTANT		MONTANT
A- Origine des résultats affectés (AGO Juin 2023)		B- Affectation des résultats	
Report à nouveau	773 086	Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	239 027
Résultat net de l'exercice	244 340	Autres affectations	
Prélèvements sur les bénéfices		Report à nouveau	778 399
Autres prélèvements			
TOTAL A	1 017 426	TOTAL B	1 017 426

C3 RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au 31/12/2023

Nom de l'établissement : **BMCI**

En milliers de DH

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	9 787 064	9 039 693	9 680 064
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1- Produit net bancaire	3 195 615	2 934 655	2 890 838
2- Résultat avant impôts	403 473	288 624	604 781
3- Impôts sur les résultats	209 551	44 283	83 521
4- Bénéfices distribués	239 027	132 793	571 009
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)			
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	14,60	18,40	39,25
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	857 423	825 706	832 282
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 688	2 789	2 852

C4 **DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS**
DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

I. DATATION

Date de clôture (1)	AU 31/12/2023
Date d'établissement des états de synthèse (2)	MARS 2024
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates		Indications des événements
	Favorables	Néant
	Défavorables	Néant

C6

EFFECTIFS

AU 31/12/2023

en nombre

EFFECTIFS	en nombre	
	31/12/2023	31/12/2022
Effectifs rémunérés	2 691	2 714
Effectifs utilisés	2 585	2 621
Effectifs équivalent plein temps	2 585	2 621
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 213	1 162
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 478	1 459
Cadres (équivalent plein temps)	1 395	1 344
Employés (équivalent plein temps)	1 296	1 277
dont effectifs employés à l'étranger	-	-

C7

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

TITRES	Nombre de titres		Montants en milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Titres dont l'établissement est dépositaire	120 632 548	119 168 363	70 708 489	62 934 365
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM domiciliée dont l'établissement est dépositaire	9 893 991	13 324 157	6 587 639	7 429 614
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

C8

RESEAU

Au 31/12/2023

Nom de l'établissement : **BMCI**

en nombre

RESEAU	31/12/2023	31/12/2022
Guichets permanents	307	327
Guichets périodiques	1	1
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	308	326
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

ACTIF DE LA FENETRE PARTICIPATIVE

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	78 385	73 127
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	479	43 357
. A vue	479	43 357
. A terme		
Créances sur la clientèle	524 214	411 995
. Créances sur Mourabaha	524 214	411 995
. Créances sur Salam		
. Créances sur autres financements participatifs		
. Autres créances sur la clientèle		
Titres de transaction et de placement		21 194
. Dont Certificats de Sukuk		21 194
Biens acquis dans le cadre de financements participatifs		
Immobilisations données en Ijara		
Titres d'investissement titres de participation et emplois divers		
. Dont Certificats de Sukuk		
. Dont titres de Moudaraba et Moucharaka		
Dépôts d'investissements et Wakala Bil Istithmar placés		
Autres actifs	4 530	10 263
Total des actifs	607 608	559 935

PASSIF DE LA FENETRE PARTICIPATIVE

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilées	180 190	180 352
. Dettes sur Mourabaha		
. Dettes sur Salam		
. Dettes sur autres financements participatifs		
. Autres dettes sur les établissements de crédit et assimilés	180 190	180 352
Dépôts de la clientèle	16 736	13 800
. Comptes à vue créditeurs	14 627	13 190
. Autres comptes créditeurs	2 109	610
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
. Dettes sur Mourabaha		
. Dettes sur Salam		
. Dettes sur autres financements participatifs		
Autres passifs	192 703	154 295
Provisions pour risques et charges	64	
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
Dotations en capital	205 000	205 000
Reports	6 487	1 397
Résultat de l'exercice	6 429	5 090
Total des passifs	607 608	559 935

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DE LA FENETRE PARTICIPATIVE

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	15 096	12 053
Rémunération et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
Rémunération et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	14 531	11 062
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	430	991
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Produits sur immobilisations données en Ijara		
Commission sur prestations de service	135	
Autres produits bancaires		
Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	29	37
Charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés		
Charges sur opérations avec la clientèle		
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Charges sur immobilisations données en Ijara		
Autres charges bancaires	29	37
Charges sur immobilisations		
Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	15 067	12 016
Produits d'exploitation non bancaire		
Charges d'exploitation non bancaire		
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	4 799	3 936
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	64	0
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES		
RESULTAT COURANT	10 205	8 080
RESULTAT NON COURANT	0	-1
RESULTAT AVANT IMPOTS	10 205	8 079
Impôts théorique	3 776	2 989
RESULTAT APRES IMPOT	6 429	5 090

DETTE ENVERS LA CLIENTELE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS

AU 31/12/2023

en millier de DH

DETTES	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE			Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
DETTES ENVERS LA CLIENTELE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS						
- Mourabaha						
- SALAM						
- Autre financements participatifs						

TABLEAU DES MARGES CONSTATEES D'AVANCE SUR MOURABAHA

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en milliers de DH

BIENS	Montant brut au début de l'exercice	Marges sur opérations de l'exercice	Quote-part reprise en compte de résultat	Quote-part constatée en rémunération réservée	Quote-part de marge abandonnée	Montant brut au 31/12/2023	Encours des créances Mourabaha au 31/12/2023
MARGES CONSTATEES D'AVANCE SUR MOURABAHA AVEC LES ETABLISSEMENT DE CREDIT ET ASSIMILES							
MARGES CONSTATEES D'AVANCE SUR MOURABAHA AVEC LA CLIENTELE							
- MOURABAHA							
- MOURABAHA POUR DONNEUR D'ORDRE	109 071	43 990	14 531		686	137 843	523 493
TOTAL	109 071	43 990	14 531		686	137 843	523 493

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

CHIFFRES D'AFFAIRES HORS TAXES AU 31-12-2023

Deuxième semestre 2023	Premier semestre 2023	Deuxième semestre 2022	Premier semestre 2022
2 368 039	2 258 283	2 405 490	2 056 500

FOR IDENTIFICATION
PURPOSES ONLY
BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory



4-RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI)

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

Aux Actionnaires de
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
26, place des Nations-Unies
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 telle qu'amendée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil de Surveillance ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2023

1.1 Conventions préalablement autorisées par votre conseil de surveillance

1.1.1. Avenant à la convention de prestations de services entre la BMCI et BNP Paribas Méditerranée Business & Process (*Convention écrite*)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société BNP Paribas Méditerranée Business & Process.
- **Nature et objet de la convention** : Suite à l'évolution de la situation de MED BP à savoir la baisse du volume de factures et celle des effectifs, les parties ont décidé de conclure le présent avenant. La revue de la convention porte sur la suppression des comités de pilotage et sur la mise à jour du périmètre et de la volumétrie des prestations assurées par la BMCI au profit de Med BP dans les domaines concernés par le SLA, à savoir les finances, les ressources humaines ainsi que la facturation associée, et la suppression des comités de pilotage.

- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 mai 2021 et conclue en date du 8 juin 2021, modifiée par avenant autorisé par le conseil de surveillance du 08 mars 2023 et conclu le 1^{er} avril 2023. Cet avenant demeurera en vigueur jusqu'au 31 Décembre 2025 correspondant à la date d'arrêt d'activité de Med BP.
 - **Rémunération :** La facturation est établie annuellement sur la base du Tarif Journalier Moyen et du nombre de JH annuel défini pour la réalisation des prestations.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits 247 050 MAD.
- **Sommes reçues en 2023 :** Montant encaissé en 2023 pour 685 260 MAD.

1.1.2. Avenant à la convention de services BMCI - BDSI (*Convention écrite*)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société BDSI.
- **Nature et objet de la convention :** La convention s'inscrit dans le cadre de la mise à niveau du dispositif contractuel avec les politiques et normes Groupe en matière d'externalisation, et au regard des normes légales et réglementaires applicables en matière de secret professionnel, protection des données.

Les services fournis par BMCI à BDSI sont relatifs aux domaines de gestion suivants :

- Finances et Gestion Comptable ;
- Gestion des Ressources Humaines ;
- Conseil et Assistance Juridique ;
- Contrôle Permanent ;
- Pôle Immobilier.

L'avenant conclu en 2023 a pour objet de fournir à BDSI une prestation en matière de supervision du dispositif de contrôle permanent sur les risques ICT et non ICT de BDSI.

Ces travaux de supervision consistent en :

- Des contrôles de second niveau et Check and Challenge du RCSA ;
- Le déroulement des Independent Testing selon le planning annuel défini qui consiste à la vérification et re-performance des contrôles (1LdD) ;
- La réalisation de Check and Challenge des incidents historiques et potentiels ;
- La revue des procédures liées au contrôle permanent ;
- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- La supervision des arrangements / SLA de BDSI ;
- L'évaluation du dispositif NAC/TAC.

- **Modalités essentielles :**

- **Date et durée :** Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 31 mai 2022 et conclue en date du 8 juin 2022, modifiée par avenant autorisé par le conseil de surveillance du 24 mai 2023 et conclu le 05 juin 2023 avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2023. Cet avenant demeurera en vigueur jusqu'au 31 Décembre 2026.
- **Rémunération :** La facturation est établie annuellement sur la base du Tarif Journalier Moyen et du nombre de JH annuel défini pour la réalisation des prestations majoré d'un mark-up de 10%. Le TJM est de 3 600 DH HT, incluant le mark-up de 10%.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 2 629 633 MAD.
- **Sommes reçues en 2023 :** 9 000 737 MAD.

1.1.3. Avenant aux conditions particulières pour la fourniture de services intragroupe maintenance SICLID entre BMCI et CENTRAL EUROPE TECHNOLOGIES (CET) (Convention écrite)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention :** La convention porte sur les conditions de fourniture par le prestataire CET des services de maintenance de l'outil SICLID. Les services de maintenance réalisés dans le cadre de cette convention sont :
 - La maintenance de mise à jour ;
 - La maintenance corrective et support ;
 - La maintenance évolutive / implémentation projet.L'avenant conclu porte sur la modification, au regard de l'inflation, du prix du TJM applicable aux services suivants :
 - Services de développement / maintenance évolutive / implémentation projets ;
 - Services de maintenance corrective et support.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention autorisée par le conseil de surveillance du 25/11/2022 et conclue le 12/12/2022 pour une durée de 3 années, renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période, et modifiée par avenant autorisé par le conseil de surveillance du 24/05/2023 et a été conclu le 09/06/2023 avec date d'effet le 01/01/2023.
 - **Rémunération :** La rémunération des prestations objet de la convention fait l'objet des règles suivantes :
 - Au titre des services de développement / maintenance évolutive / implémentation projets : CET soumet à la BMCI une proposition de devis indiquant le nombre J/H nécessaires à la réalisation du projet.
 - Au titre des service de maintenance corrective et support : le budget est révisé annuellement en fonction du nombre des demandes traitées l'année précédente.Le taux journalier appliqué au nombre de JH est désormais de 354 € / JH hors TVA, incluant un mark-up de 5%.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 6 978 613 MAD.
- **Sommes versées en 2023 :** 6 198 613 MAD.

1.1.4. Convention de prestation de service pour la fourniture de services intragroupe entre BNP Paribas SA (par l'intermédiaire de sa succursale portugaise) et BMCI (Convention écrite)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : La présente convention permettra à la BMCI de bénéficier de l'analyse des alertes de niveau 1 d'abus de marché réalisée par la succursale portugaise de BNP Paribas et s'appuyer sur une équipe mutualisée basée à Lisbonne, rattachée hiérarchiquement au « Head of Alert Management Portugal Compliance Hub » et fonctionnellement au domaine « Market integrity » (respect de l'intégrité des marchés).

Le premier niveau de gestion des alertes vise à traiter les alertes « faux positifs » et à faible risque émanant de l'outil de surveillance.

Ce traitement des alertes de niveau 1 sera complété par l'outil d'abus de marché « Lookout » qui permettra de renforcer le dispositif de la BMCI en matière d'intégrité des marchés en réponse aux exigences du Groupe et du régulateur local.

- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Convention autorisée par le conseil de surveillance du 24 mai 2023 et prend effet à compter du 12/07/2023 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période.
 - **Rémunération** : La rémunération de la prestation objet de la convention est déterminée sur la base du prix calculé à partir des coûts totaux (Coûts directs et indirects) majoré d'un mark-up de 5%.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 4 383 342 MAD.
- **Sommes versées en 2023** : Néant.

1.1.5. Convention de Prestation de services informatiques (BUILD & RUN) entre BMCI et BNP Paribas (Applicatif CENTRIC) (Convention écrite)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : La convention de prestation de services informatiques (BUILD & RUN) porte sur les conditions de réalisation pour le compte de la BMCI, des prestations de services de Build et de Run sur l'application CENTRIC.

CENTRIC est une plateforme qui englobe plusieurs applications, dont Connexis Cash. Il vient en remplacement de BNPNET et OPF décommissionnés.

La convention s'inscrit ainsi dans le cadre du projet de déploiement de la solution Groupe CENTRIC, comme Solution E-BANKING sur les sites Maroc et Algérie, en remplacement des applications BNPNET et OPF (Solution E-Banking de l'éditeur FIS-C2P). Ce projet vise à :

- Répondre aux besoins métiers à travers une interface unifiée, une richesse fonctionnelle et un système ouvert, compatible avec SAB et Atlas.
- Sortir des solutions actuelles BNPNET & OPF, dont l'échéance du support éditeur est prévue à fin 2023.

Les services fournis dans le cadre de cette convention consistent en l'implémentation et la distribution de la plateforme, la gestion des incidents et la prestation de support des solutions électroniques pour les clients ainsi que d'autres services de support dont les parties pourraient convenir le cas échéant.

- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention autorisée par le conseil de surveillance du 08 mars 2023 et prend effet à compter du 16 mai 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période.
 - **Rémunération :** La rémunération de la prestation objet de la convention fait l'objet des règles suivantes :
 - Coût RUN : 27 € par abonnement par an majoré d'un mark-up de 5% ;
 - Coût de BUILD : 163,620 € majoré d'un mark-up de 5%.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
 - **Sommes versées en 2023 :** Néant.

1.1.6. Avenant à la convention de prestation de services informatiques (RUN et licences d'utilisation sur les œuvres développées) périmètre GM (*Convention écrite*)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention :** La convention de prestation de services informatiques Périmètre GM a pour objet de préciser les conditions financières applicables aux applicatifs objet de cette convention et aux services y afférents en faveur de la BMCI.

L'avenant a pour objet d'intégrer à la convention de prestations de services sus-référencé, les services de RUN et de Concession de Licence sur l'outil « RedOwl », en faveur de la BMCI.

Cet outil recueille des enregistrements divers (email, chat, références d'opérations, références diverses...) permettant de générer des alertes, menant à la surveillance la plus efficace de l'activité (périmètre GM).

- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention autorisée par le conseil de surveillance du 22 février 2022 et conclue le 21 mars 2022 avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2021, modifiée par avenant autorisé par le conseil de surveillance du 24 mai 2023 et conclu le 26 mai 2023 avec effet rétroactif le 1^{er} mai 2023.
 - **Rémunération :** BMCI verse des redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs objet de cette convention.

Le prix est calculé sur la base des coûts totaux majoré d'un mark-up de 5%. La clé d'allocation est le nombre d'employés faisant l'objet de la surveillance.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 23 173 MAD.
 - **Sommes versées en 2023 :** Néant.

1.1.7. Convention de prestation de services informatiques Run sur l'application « Record Keeping » entre BNP Paribas et la BMCI (*Convention écrite*)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : La convention de prestation de services informatiques RUN porte sur la réalisation de l'application « Record Keeping ».

Il a pour objet d'arrêter les conditions générales et particulières de réalisation par BNP Paribas, via sa filière CIB, des services de RUN et de concession de Licences en faveur de la BMCI, de l'application « Record Keeping ».

Record Keeping enregistre et archive les E Com (communications électroniques : message, chat) sur une liste convenue de canaux et/ou d'utilisateurs d'eCom à des fins réglementaires et de monitoring.

- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 24 Mai 2023 et conclue le 08 mars 2023 avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.
 - **Rémunération** : Le prix est calculé sur la base des coûts totaux. La clé d'allocation est le nombre d'employés faisant l'objet de la surveillance.
Méthodologie de calcul du prix unitaire : coûts totaux divisés par nombre d'employés faisant l'objet de la surveillance + Mark up 5%.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 29 900 254 MAD.
- **Sommes versées en 2023** : Néant.

1.1.8. Avenants aux conditions particulières de prestations de services intragroupe et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas, entre BNP Paribas et BMCI, en date du 1^{er} Janvier 2016 (*Convention écrite*)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : La convention porte sur les services IT et licences d'utilisation des œuvres développées de BNP Paribas. Les avenants modifiant la convention initiale porte sur :
 - Avenant N° 1 : La mise à disposition de BMCI du nouveau master de Core Banking.
 - Avenant N° 2 : La précision sur l'ensemble de la facturation au titre de l'exercice 2021 (hors Master Core Banking couvert par l'avenant N° 1) ;
 - Avenant N° 3 :
 - Introduire les prestations et services IT et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas dûment utilisées par la BMCI mais non indiquées au niveau de la convention.
 - Expliciter les règles de facturation des prestations de services IT et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas.
 - Acter le décommissionnement de l'outil NEOS.

- Avenant N° 4 : La modification des conditions financières applicables au titre de l'exercice 2022.
- Avenant N° 5 : La mise en place des nouvelles clauses contractuelles types de l'UE en vue de garantir le respect des exigences applicables en matière de protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données). L'avenant vise également à détailler l'ensemble des typologies de traitements opérés sur les applicatifs (AML NET REVEAL/ATLAS2/...)
- Avenant N° 6 :
 - Introduire les prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, à savoir E Banking et Home Banking, JIRA et Confluence, utilisées par la BMCI.
 - Retirer les prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, à savoir ATLAS, du champ d'application de la convention.
 - Mettre à jour les montants des applications et des services IT associés au titre de l'année 2023.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue entre la BNP Paribas et la BMCI et modifiée par les avenants datés du 20 septembre 2021, 21 septembre 2021, 1^{er} septembre 2023 et 29 novembre 2023, et autorisés, respectivement, lors des réunions du conseil de surveillance tenues en date du 31 aout 2021, 31 aout 2022, 1^{er} septembre 2023 et 29 29 novembre 2023.
 - **Rémunération :** Versement des redevances par la BMCI à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs (AML NET REVEAL/ BNPINET/ CONFLUENCE/ EBANKING/ HOME BANKING...).
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 141 515 541 MAD.
 - **Sommes versées en 2023 :** Néant.

1.1.9. Convention de fourniture de services intragroupe COMET, conclue entre BMCI et BNP Paribas (*Convention écrite*)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention :** La convention porte sur la gestion
 - des principaux processus d'éthique professionnelle (transactions personnelles, cadeaux, invitations et autres avantages, conflits d'intérêts privés) qui peuvent concerner les collaborateurs et les assistants extérieurs. Selon la réglementation locale, les assistants externes peuvent être exclus ;
 - de certains processus règlementaires qui peuvent concerner des collaborateurs et des candidats (processus SEC, personnes associées).

- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue entre la BNP Paribas et la BMCI datée du 19 décembre 2023 et autorisée par le conseil de surveillance tenu 29 novembre 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période.
 - **Rémunération :** Le Prestataire facturera le Bénéficiaire chaque année après la fin de chaque période de facturation. Le prix sera calculé à partir des coûts totaux et des clés d'allocation pour les modules d'Ethique professionnelle.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
 - **Sommes versées en 2023 :** Néant.

1.1.10. Convention de l'émission par le garant BNP PARIBAS SA des garanties bancaires internationales en faveur du bénéficiaire BMCI (*Convention écrite*)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention :** La convention est conclue détermine les conditions et modalités de l'émission par le garant BNP PARIBAS SA des garanties bancaires internationales en faveur du bénéficiaire BMCI en réponse aux exigences de la circulaire BAM N° 8/G/12.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue entre la BNP Paribas et la BMCI datée du 02 octobre 2023 et autorisée par le conseil de surveillance tenu 1^{er} septembre 2023, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} juin 2023, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
 - **Rémunération :** Les commissions à verser par la BMCI au profit de BNP PARIBAS SA au titre des garanties émises, correspondent à 0,20% l'an du montant des garanties émises. Ces commissions devront être versées trimestriellement et à terme échu dans un délai d'un mois.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1 612 000 MAD.
 - **Sommes versées en 2023 :** 962 222 MAD.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2023

2.1 Convention de couverture de crédit non confirmé entre BMCI et BMCI Banque Offshore (*Convention écrite*)

- **Personne concernée :** BMCI en sa qualité d'actionnaire dans BMCI Banque Offshore.
- **Nature et objet de la convention :** La convention porte sur les termes et conditions du crédit non confirmé accordé par BMCI à BMCI Banque Offshore, notamment les conditions financières applicables à BMCI Banque Offshore en tant qu'emprunteur.

- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue entre la BMCI et la BMCI Banque Offshore datée du 28 juin 2022 et autorisée par le conseil de surveillance tenu 31 mai 2022 pour une durée indéterminée.
 - **Rémunération :** La BMCI Banque Offshore verse une rémunération en fonction de la durée de chaque avance, du montant par type de produit, du taux d'intérêt tel qu'établi par une grille publiée mensuellement par l'ALMT et du montant minimum du remboursement anticipé.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 12 543 222 MAD.
 - **Sommes reçues en 2023 :** 12 543 222 MAD.

2.2 Avenant à la convention instituant une commission d'apport et de partage de risque entre BMCI et BMCI Leasing en date du 1er Janvier 2012 (*Convention écrite*)

- **Personne concernée :** BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Leasing, M. Jaouad Hamri en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance de BMCI et membre indépendant du Conseil d'Administration de BMCI Leasing et M. Hicham SEFFA en sa qualité de Président du Directoire de BMCI et Président du Conseil d'Administration de BMCI LEASING.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention fixe les modalités de collaboration entre BMCI et BMCI Leasing et l'institution d'une commission d'apport pour les dossiers mis en place pour les clients BMCI ainsi que d'une commission de partage de risques.

L'avenant a porté sur la modification/suppression des termes de l'article 4.2 de la convention intitulé « Participation en risque ».

Ainsi, l'Article 4.2 de la convention a été annulé et remplacé suivant les termes ci-après : « La participation en risque de la BMCI ne s'appliquera pas pour les dossiers conclus et mis en loyers par BMCI Leasing avec les clients ou prospects BMCI, et ce à compter de la date de la signature de cet avenant.

Par ailleurs, cette participation en risque de la BMCI continuera à s'appliquer à tous les contrats de crédit-bail conclus antérieurement à cet amendement ».

- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue entre la BMCI et la BMCI Leasing datée du 17 décembre 1999 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et modifiée par avenant conclu le 06 avril 2022 et autorisé par le conseil de surveillance tenu 22 février 2022.
 - **Rémunération :** Au titre d'apport d'affaire, BMCI Leasing verse à BMCI un pourcentage de 0,35% du montant HT de l'investissement.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 10 746 901 MAD.
 - **Sommes reçues en 2023 :** 24 607 081 MAD.

2.3 Convention de Prestation de services informatiques (RUN et Licences d'Utilisation sur les Œuvres Développées) / Périmètre ALMT entre BMCI et BNP Paribas (Convention écrite)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : La convention a pour objet d'arrêter les conditions générales et particulière de réalisation par BNP Paribas (via sa filière CIB) des Services de Run et de concession de Licences en faveur de la BMCI.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Convention conclue entre la BMCI et BNP Paribas datée du 15 avril 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 22 février 2022 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2021.
 - **Rémunération** : BMCI verse des redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs objet de cette convention.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 8 905 187 MAD.
- **Sommes versées en 2023** : Néant.

2.4 Convention de Prestation de services informatiques (RUN et Licences d'Utilisation sur les Œuvres Développées) / Périmètre DBCE (Digital Banking Clients and Employees) entre BMCI et BNP Paribas (Convention écrite)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : La convention a pour objet d'arrêter les conditions générales et particulière de réalisation par BNP Paribas (via sa filière CIB) des Services de Run et de concession de Licences en faveur de la BMCI.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Convention conclue le 1^{er} juillet 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 22 février 2022 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} février 2021 pour une durée indéterminée.
 - **Rémunération** : BMCI verse des redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs objet de cette convention.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 9 931 MAD.
- **Sommes versées en 2023** : Néant.

2.5 Convention de Prestation de services informatiques (RUN et Licences d'Utilisation sur les Œuvres Développées) / Périmètre GB entre BMCI et BNP Paribas (Convention écrite)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : La convention de prestation de services informatiques (RUN et Licences d'Utilisation sur les Œuvres Développées) / Périmètre GB (Global Banking) a pour objet de préciser les conditions financières applicables aux applicatifs ci-après et aux services y afférant :
 - CONNEXIS TRADE
 - IVISION
 - TRS
 - GBS TRADE
 - RMA
 - NOSTRO LORO
 - CASE
 - CONNEXIS CASH
 - ATLAS2/ORION2
- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Convention conclue le 13 avril 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 22 février 2022 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} février 2021 pour une durée indéterminée.
 - **Rémunération** : BMCI verse les redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs (CONNEXIS TRADE/IVISION/TRS/GBS TRADE/RMA/CASE...).
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 2 063 459 MAD.
 - **Sommes versées en 2023** : Néant.

2.6 Convention d'application Intra-Groupe entre BNP Paribas SA à travers sa succursale au Portugal, BNPP Portugal Branch et BMCI, pour la prestation de service fournie par l'équipe centrale opérationnelle OneKYC Repository (Convention écrite)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : La convention d'application Intra-Groupe entre BNP Paribas SA à travers sa succursale au Portugal, BNPP Portugal Branch, et la BMCI, pour la prestation de service fournie par l'équipe centrale opérationnelle OneKYC Repository a pour objet de préciser les conditions financières applicables aux services ci-après :
 - **Contrôle de qualité** : Mise en place de contrôles par l'équipe centrale de la complétude et la qualité des données dans le but de fournir à tous les utilisateurs du OneKYC dont la BMCI, la possibilité d'utiliser des données et des documents déjà disponibles au sein du groupe avec un haut niveau de confidentialité.

- Représentation de la structure actionnariale :
 - Complétude/mise à jour de la représentation de la structure actionnariale basée sur les informations provenant des pôles (de structure plate à structure hiérarchisée où des liens entre les différents objets sont créés).
 - Gestion du site primaire quand il est défini/mis à jour.
 - Représentation de la structure actionnariale vérifiée/créée/mise à jour si besoin à chaque fois que OneKYC reçoit un dossier KYC provenant du bénéficiaire (BMCI).
 - Support technique aux utilisateurs, droits d'accès et reporting.
 - **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue début juillet 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 22 février 2022 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} avril 2020 pour une durée ferme de 3 ans expirant le 1^{er} avril 2023.
 - **Rémunération :** En contrepartie des services fournis, BNP Paribas SA facture à BMCI un montant fondé sur une répartition de coûts engagés par BNP Paribas pour rendre les services : tous les coûts de personnel interne, les autres coûts directs ainsi que les coûts indirects liés aux équipes opérationnelles One KYC et support, les coûts engagés par le prestataire pour rendre les services. Ces coûts sont majorés d'un mark-up de 5%.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 2 181 423 MAD.
 - **Sommes versées en 2023 :** Néant.
- 2.7 Convention d'application intragroupe entre BMCI et BNP Paribas relatif à la prestation de services de filtrage - SHINE (Convention écrite)**
- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
 - **Nature et objet de la convention :** Fourniture par BNP Paribas à la BMCI, des services de filtrage des flux sur l'outil SHINE suivants :
 - Filtrage des transactions de BMCI par rapport aux listes des sanctions financières
 - Gestion des alertes générées par le filtrage conformément aux engagements réglementaires en matière de sanctions financières internationales et à la politique du Groupe BNP Paribas.
 - **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue en date du 04 octobre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 31 aout 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
 - **Rémunération :** La BMCI règle les prestations fournies par BNP Paribas au titre des services objet de la convention et portant sur la facturation des services filtrage. La facturation est basée sur la répartition de tous les coûts interne de personnel, autres coûts directs (y compris les frais de déplacement et de représentation, les honoraires des prestataires externes...) et coûts indirects (y compris les coûts des locaux, des installations, les coûts informatiques, les coûts des fonctions : RH, Finance, etc.) majorés d'un mark-up de 5%.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1 529 975 MAD.
 - **Sommes versées en 2023 :** Néant.

2.8 Convention d'application intragroupe entre BNP Paribas et BMCI relatif à la prestation de services de criblage régulier des bases de données relations - SUN (*Convention écrite*)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : Convention de services de centralisation et d'automatisation du criblage des bases de données Relations à des fins de conformité aux obligations légales et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de lutte contre la corruption et de lutte contre le financement du terrorisme, ainsi qu'à des fins de respect des embargos et sanctions de nature financière.

Ce processus de Groupe met en œuvre les éléments nécessaires au respect de la réglementation locale ainsi que les normes et les standards internationaux applicables en la matière.

Les services comprennent l'accès à l'Outil logiciel en mode SaaS et son utilisation, ainsi que sa maintenance et son support. Cet outil SUN fournit

- Un algorithme de détection permettant le criblage régulier et automatique des relations par rapport aux listes FS applicables ainsi que la génération d'alertes, selon les règles mises en place ;
- Un workflow à BMCI pour gérer les alertes générales (assignation, rapport, levée, blocage ou rejet, messages de l'historique, stockage) ;
- Une solution de stockage des alertes clôturées.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Convention conclue en date du 04 octobre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 31 aout 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
 - **Rémunération** : BMCI règle les prestations fournies par BNP Paribas au titre des services objet de la convention. La facturation se base sur la répartition de tous les coûts interne de personnel, autres coûts directs (y compris les frais de déplacement et de représentation, les honoraires des prestataires externes...) et coûts indirects (y compris les coûts des locaux, des installations, les coûts informatiques, les coûts des fonctions : RH, Finance, etc.).
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1 390 757 MAD.
 - **Sommes versées en 2023** : Néant.

2.9 Avenant à la convention de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de licence d'œuvre développées par BNP Paribas - OMR (*Convention écrite*)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : Convention de prestation de services informatiques BUILD et RUN par BNP Paribas pour le compte de la BMCI, pour l'outil OMR, outil de BackOffice dédié aux activités de la salle de marchés et de l'ALMT, en remplacement de l'outil Arpson. Placé entre l'outil Front Office (Kondor) et l'outil comptable SAB, OMR permet aux utilisateurs de la DPAC de recevoir le flux des opérations traitées dans ces activités en effectuant l'ensemble des paiements et des confirmations y relatives, avec un STP (Straight through processing) élevé et un risque opérationnel réduit. L'objectif de la convention est :
 - La transformation du dispositif actuel de façon à faciliter les évolutions métiers et se mettre en conformité avec les pratiques de CIB ;
 - L'utilisation des outils standard de CIB pour les activités considérées ;

- La réduction des tâches manuelles du Back Office en visant un STP élevé et un risque opérationnel réduit ;
- L'amélioration des procédures de réconciliation ;
- Le respect des normes comptables de Finance Groupe.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue en date du 12 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2022 et prendra fin le 31 décembre 2022.
 - **Rémunération :** BMCI rémunère BNP Paribas pour les services objet de la convention. Le prestataire facturera les coûts supportés correspondant aux phases d'étude, de développement et de déploiement majoré d'un mark-up de 5%.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
 - **Sommes versées en 2023 :** Néant.

2.10 Convention de prestations de services pour la fourniture de services intragroupe - DMA Provider 1 conclue entre la BMCI et BNP Paribas (*Convention écrite*)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention :** Convention de prestations de services DMA - Provider 1 ayant pour objet la surveillance des communications électroniques (LCAPM et ALMT) et du Trade (Activités ALMT uniquement).
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue en date du 09 mars 2023 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
 - **Rémunération :** BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des prestations de services DMA Provider 1.
La facturation prend en considération les coûts totaux (majoré d'un mark-up de 5%) réparti en fonction des clés d'allocations suivantes :
 - Nombre d'effectif affecté à BMCI objet d'un suivi sur le nombre total des effectifs alloués à ces services au cours de la période.
 - Nombre d'alertes clôturées pour le compte de BMCI sur le nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
 - **Sommes versées en 2023 :** Néant.

2.11 Convention de prestations de services pour la fourniture de services intragroupe - DMA Provider 2 conclue entre la BMCI et BNP Paribas (Convention écrite)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention :** Convention de prestations de services DMA - Provider 2 ayant pour objet la surveillance des communications électroniques à travers l'outil Groupe « RedOwl » et le paramétrage et maintien IT de l'interface de Trade Surveillance (pour l'ALMT)
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue en date du 09 mars 2023 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
 - **Rémunération :** BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des prestations de services DMA Provider 2.
La facturation prend en considération les coûts totaux (majoré d'un mark-up de 5%) réparti en fonction des clés d'allocations suivantes :
 - Nombre d'effectif affecté à BMCI objet d'un suivi sur le nombre total des effectifs alloués à ces services au cours de la période.
 - Nombre d'alertes clôturées pour le compte de BMCI sur le nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
 - **Sommes versées en 2023 :** Néant.

2.12 Convention de prestations de services pour la fourniture de services intragroupe - DMA Provider 3 conclue entre la BMCI et BNP Paribas (Convention écrite)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet la réalisation par BNP Paribas à la BMCI, à travers les équipes de BNP Paribas London Branch, des services suivants :
 - Les FOCS analysent les alertes non clôturées au niveau du FOCS local nécessitant une escalade pour de plus amples investigations ;
 - La conformité supervise des contrôles du FOCS en tant que LOD2, examine les alertes remontées par le FOCS, traite les alertes liées au périmètre géré par la conformité exclusivement, fait le lien avec la Conformité locale en cas d'alertes avérées et de réalisation des contrôles.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue en date du 09 mars 2023 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
 - **Rémunération :** BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des prestations de services DMA Provider 3.

La facturation prend en considération les coûts totaux (majoré d'un mark-up de 5%) réparti en fonction des clés d'allocations suivantes :

- Nombre d'effectif affecté à BMCI objet d'un suivi sur le nombre total des effectifs alloués à ces services au cours de la période.
- Nombre d'alertes clôturées pour le compte de BMCI sur le nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2023** : Néant.

2.13 Convention d'application intragroupe entre BNP Paribas et BMCI, rattaché au contrat cadre pour les prestations de services intragroupe (MSA) (Convention écrite)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : La convention a pour objet l'accompagnement et le conseil par BNP Paribas au profit de la BMCI sur les périmètres suivants :
 - Retail and SME Client Segment Activity ;
 - IRB Corporate Client Segment Activity ;
 - IRB Procurement Support.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Convention conclue en date du 09 février 2023 et autorisée par le conseil de surveillance du 16 décembre 2022 et prendra fin le 31 décembre 2025.
 - **Rémunération** : BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des services objet de cette convention. La facturation prend considération un taux jour/homme par périmètres mentionnés ci-dessus, déterminé sur la base de la répartition des coûts complets sur le nombre d'employés, et majoré d'un mark-up de 5%.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 64 274 714 MAD.
- **Sommes versées en 2023** : Néant.

2.14 Convention de Funding en devise accordé par BNP PARIBAS SA à BMCI (Convention écrite)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI.
- **Nature et objet de la convention** : La convention porte sur les termes et conditions du funding, accordé par BNP PARIBAS SA à BMCI, notamment les conditions financières applicables à BMCI en tant qu'emprunteur (emprunts en devises dans le cadre des enveloppes validées/accordées par BNP PARIBAS à BMCI).
- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Convention conclue en date du 17 décembre 2021 et autorisée par le conseil de surveillance du 26 novembre 2021 pour une durée indéterminée.
 - **Rémunération** : Le taux d'emprunt est calculé par devise, sur la base des courbes de taux internationales et les coûts de liquidité de BNP Paribas. Le taux d'emprunt correspond au taux de référence de la durée concernée majoré du coût de liquidité intragroupe de la maturité concernée.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 37 708 572 MAD.
- **Sommes versées en 2023** : 37 207 594 MAD.

2.15 **Convention des conditions générales et particulières pour la fourniture de services intragroupe DiligenSE conclu entre BMCI et BNP Paribas Personal Finance (Convention écrite)**

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : La convention a pour objet la fourniture de services intragroupe DiligenSE conclue entre BMCI et BNP Paribas Personal Finance, l'acquisition des licences, de prestation d'hébergement et maintenance évolutive de l'outil DiligenSE.

DiligenSE est un outil de développement des Systèmes Experts (SE), en fonction des besoins des clients, sur l'octroi, le recouvrement, la fraude (édition, modification, certification), comprenant entre autres la conception des règles, la simulation de la production, la génération de SE.

Les maintenances réalisées dans le cadre de cette convention se présentent comme suit :

- **Maintenance applicative/corrective** : Application de correctifs ou de solutions de contournement afin de garantir la disponibilité ;
- **Maintenance préventive** : Adaptation de la solution, gestion de l'obsolescence.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Convention conclue en date du 12 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.
 - **Rémunération** : BMCI verse les redevances à BNP Paribas Personal Finance en contrepartie des licences, des services d'hébergement et des services de maintenance.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 352 273 MAD.
- **Sommes versées en 2023** : 81 409 MAD.

2.16 **Convention des conditions particulières pour la fourniture de services intragroupe KYIS conclu entre BMCI et BNP Paribas Personal Finance (Convention écrite)**

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : La convention a pour objet l'acquisition de droit d'utilisation, de prestation d'hébergement et de maintenance de l'outil KYIS.

KYIS est un outil de gestion des intermédiaires (Know Your Intermediary) qui permet de :

- Agréer les nouveaux partenaires ;
- Collecter les informations et documents nécessaires à l'évaluation du niveau de risque LCB-FT des intermédiaires ;
- Calculer le score et le niveau de Risk Compliance ;
- Gérer le processus de certification ;
- Piloter la certification/re-certification régulière du stock d'intermédiaires ;
- Piloter l'activité opérationnelle ;
- Identifier les PPE et les personnes sous sanctions (filtrage via SUN) ;
- Gérer les droits d'accès.

Les types de maintenance réalisées dans le cadre de cette convention sont :

- **Support applicatif** : suivi de production et diagnostic des incidents ;
 - **Maintenance applicative** : Application de correctifs ou de solutions de contournement afin de garantir la disponibilité ;
 - **Maintenance préventive** : Adaptation de la solution, gestion de l'obsolescence-Administration des paramètres de la solution.
- **Modalités essentielles** :
- **Date et durée** : Convention conclue en date du 22 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 pour une durée de 5 années renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.
 - **Rémunération** : BMCI verse les redevances à BNP Paribas Personal Finance au titre des droits d'utilisation, des services d'hébergement, des services de maintenance ainsi qu'au titre des développements spécifiques.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 270 864 MAD.
 - **Sommes versées en 2023** : Néant.

2.17 Convention tripartite RATANET IT Services master agreement entre BMCI, BNP Paribas Groupe Service Center S.A. et BNP Paribas Personal Finance. (Convention écrite)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : Convention tripartite portant sur la fourniture des prestations relatives aux développements informatiques sur l'outil RATAMA et sa maintenance, étant rappelé que la BMCI dispose déjà d'une licence d'utilisation de cet outil.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Convention autorisée par le conseil de surveillance du 02 mars novembre 2018 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2018.
 - **Rémunération** :
Au titre des prestations de développement, suivant un devis arrêté sur la base du nombre de J/H et d'un coût J/H de 325 € HT (majoré de 50% pendant les jours/heures d'astreinte).
Au titre de la maintenance :
 - Pour la solution actuelle : redevance annuelle de 53 000 EUR HT, qui représente 15% du coût de licence acquise et développements initiaux ;
 - Pour chaque nouveau lot développé : redevance annuelle sur la base de 15% HT du coût de chaque nouveau lot développé ;
 - Les développements inférieurs à un J/H sont exclus de la base de calcul de la maintenance ;
 - La facturation annuelle au titre de la maintenance est capée à 91 KEUR, couvrant une enveloppe de 60 J/H.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 3 266 197 MAD.
- **Sommes versées en 2023** : 3 266 197 MAD.

2.18 Convention de mise à disposition d'un Logiciel de gestion Informatique entre BNP Paribas Factoring IT Services (FITS) et BMCI (*Convention écrite*)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Factoring IT Services et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention :** Convention de mise à la disposition de BMCI d'un logiciel de gestion informatique de centralisation et de mutualisation des activités IT pour l'activité de Factoring de la BMCI.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue en date du 30 juin 2013 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée indéterminée.
 - **Rémunération :** La redevance est déterminée sur la base de la méthode de répartition des coûts supportés par FITS.
Conformément à cette méthode de facturation, tous les coûts directs supportés par FITS dans l'exécution des services, sont refacturés à la BMCI, majoré d'un mark-up de de 8%.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 2 458 565 MAD.
 - **Sommes versées en 2023 :** 807 777 MAD.

2.19 Convention portant sur l'hébergement et l'infogérance entre Coficabail et BMCI (*Convention écrite*)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Coficabail à travers Personal Finance et BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention :** Convention de prestations d'hébergement et d'infogérance du logiciel SICLID, intégrant l'assistance et les améliorations du programme d'exploitation des batch de production et l'assistance pour les opérations de maintenance.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue en date du 30 juin 2002 modifiée par des avenants, successivement le 1^{er} décembre 2004, le 6 décembre 2007 et le 1^{er} janvier 2009, pour une durée de dix ans, renouvelable par tacite reconduction.
 - **Rémunération :** Les modalités de rémunération par service se présentent ainsi :
 - Un forfait HT annuel de 90 000 EUR correspondant aux services suivants ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC :
 - Mise à disposition et maintenance des environnements ;
 - Accès continu au téléprocessing et traitement des batchs quotidiens ;
 - Procédures de back-up ;
 - Création/mise en place et contrôle de l'évolution du plan de reprise (recovery plan).
 - Un coût HT annuel s'élevant à 0,6 EUR par dossier actif ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC, appliqué au nombre de dossiers de clients actifs en DB2 en fin de mois. Ce montant correspond aux coûts liés :
 - A l'espace de stockage ;
 - A la puissance des processeurs ;
 - Aux outils nécessaires à la fourniture des services ;

- Un coût HT annuel s'élevant à 0,3 EUR par dossier inactif ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC, appliqué au nombre de dossiers des clients inactifs en DB2 en fin de mois. Ce montant correspond aux coûts liés :
 - A l'espace de stockage ;
 - Aux outils nécessaires à la fourniture des services
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 3 602 168 MAD.
- **Sommes versées en 2023** : 2 816 206 MAD.

2.20 **Convention Cadre de Prestation de services de télécommunication et services accessoires entre BNP Paribas Net Limited et BMCI (Convention écrite)**

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : Convention de prestations de services fournis par BNP Paribas NET LIMITED portant sur :
 - Services DATA : mise à disposition de BMCI du réseau international qui relie la Banque à BNP Paribas à travers le monde ;
 - Services à valeur ajoutée sur le réseau international, en particulier en matière de sécurité (antivirus, filtrage etc ...), les services téléphoniques et services de réseau WIFI Groupe et prestation de maintenance et d'administration.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Convention conclue en date du 07 juillet 2011 pour une durée indéterminée.
 - **Rémunération** : Les frais au titre des services sont facturés comme suit :
 - Réseau de données et lignes dorsales : tarif forfaitaire,
 - Téléphonie par commutation et RAN : tarif variable,
 - Autres services : tarif forfaitaire.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 5 074 265 MAD.
- **Sommes versées en 2023** : 4 419 165 MAD.

2.21 **Convention portant sur la maintenance de l'applicatif informatique SICLID entre BNP Paribas Personal Finance et BMCI (Convention écrite)**

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : Convention de maintenance corrective et de maintenance évolutive et prestations de développement de l'outil SICLID, utilisé par la Business Unit Crédit Conso pour la production et la gestion des crédits à la consommation, et de ses composantes à savoir :
 - STARC : Outil utilisé par le Marketing pour le reporting sur les campagnes commerciales ;
 - TELEMATIQUE « TELEM-Fonc » : Outil de distribution des crédits sur les lieux de vente pour l'activité de « Distribution » et sur Internet.

- **Modalités essentielles :**

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 1^{er} décembre 2001 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} juillet 2001 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
- **Rémunération :** Les coûts de base par dossier de chaque année sont indexés le 1^{er} janvier de l'année en cours en fonction des variations de l'indice SYNTEC.

Le montant de la rémunération peut être révisé lors de chaque renouvellement, après accord entre les parties.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 914 016 MAD.

- **Sommes versées en 2023 :** 409 428 MAD.

2.22 Convention portant sur la concession de Licence RATANET entre BNP Paribas Personal Finance et BMCI (Convention écrite)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention :** Concession d'une licence d'utilisation du Progiciel RATANET et de fourniture de prestations d'adaptations aux besoins et aux pratiques de la Banque. Il s'agit d'un nouvel outil informatique utilisé par la Business Unit Crédit Conso pour la production et la gestion des crédits à la consommation.

- **Modalités essentielles :**

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 12 mai 2014 avec effet rétroactif à compter du 15 octobre 2013 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
- **Rémunération :** Montant forfaitaire de 350 000 € dont 50.000 € au titre de la Licence d'utilisation et 300.000 € au titre des développements.

Cette rémunération ne comprend pas le coût des éventuels progiciels ou logiciels dont l'utilisation serait nécessaire pour l'utilisation du progiciel et qui ne seraient pas des progiciels standards développés par BNP PARIBAS Personal Finance.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 3 266 197 MAD.

- **Sommes versées en 2023 :** 3 266 197 MAD.

2.23 Convention portant sur la télématique entre BNP Paribas Personal Finance et BMCI (Convention écrite)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention :** Convention de fourniture des prestations de services d'exploitation, de développements informatiques et de supports liés à la télématique des outils de la BU crédit conso.

- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue en date du 12 mai 2014 avec effet rétroactif à compter du 15 octobre 2013 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
 - **Rémunération :** Les modalités de rémunération par service se présentent ainsi :
 - Services télématiques : Rémunération de départ (fixée en 2008) au titre des services (hébergement et exploitation) de 0,1 EUR HT par instance. La rémunération au titre des services télématiques est calculée sur la base du nombre d'instances réalisées à la date de la facturation ;
 - Développements télématiques : redevance de départ (fixée en 2008) de 0,6 € par instance s'applique aux développements télématiques, la petite maintenance évolutive et le support dans les limites suivantes :
 - 10 mois/homme/année pour les développements corporate ;
 - 3 mois/homme/année pour la petite maintenance évolutive ;
 - 3 mois/homme/année pour le support.

La tarification est réajustable au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice SYNTEC.

La tarification applicable aux autres prestations de développements, maintenance et support télématique non comprise dans la redevance ci-dessus, est égale (fixée en 2008) à 686 EUR HT J/H.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 39 983 MAD.
- **Sommes versées en 2023 :** Néant.

2.24 Conventions « Procurement Technology » (Convention écrite)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans Procurement Technology et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention :** La convention permet de faire bénéficier BMCI de conditions contractuelles et financières avantageuses, négociées par Procurement Technology avec les éditeurs de logiciels pour le compte de BNP Paribas et de l'ensemble de ses filiales dans le monde.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention autorisée par le conseil de surveillance du 26 février 2020 pour une durée indéterminée avec effet à partir de la date de signature des conditions particulières.
 - **Rémunération :** Les conditions financières applicables à chaque commande sont prévues dans les conditions particulières et prises fermes.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 10 376 977 MAD.
- **Sommes versées en 2023 :** 9 257 109 MAD.

2.25 Avenant aux conditions particulières de prestations de services intragroupe (Build et Run) et de licences d'œuvres développées entre BMCI et BDSI (Convention écrite)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société BDSI.
- **Nature et objet de la convention** : L'avenant modifiant la convention initiale porte sur :
 - L'intégration des nouveaux services Cloud, ainsi que la nouvelle prestation « Plateforme Finance Afrique » et l'affectation du Service Accompagnement et Expertise aux Services BUILD et RUN ;
 - La mise à jour des niveaux de services, KPI et Reporting ;
 - La revue de l'Annexe Financière dans sa rubrique « Grille tarifaire et Coût des Services fournis » ;
 - La revue de l'Annexe « Gouvernance et Mesures d'escalade » avec mise à jour des objectifs de l'ordre du jour des comités, de la liste des participants et de la périodicité ;
 - La mise à jour de l'Annexe « Conditions Générales » aux fins de leur alignement sur les normes de la réglementation européenne du secteur bancaire (notamment les EBA Guidelines) ;
 - Fixation des modalités de régularisation des facturations annuelles émises en début d'année ;
 - Mise en place d'un nouveau Catalogue de Services ;
 - Fixation des coûts de services RUN et BUILD au titre des exercices 2022 et 2023.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Avenant conclu en date du 08 juin 2022 et autorisé par le conseil de surveillance du 31 mai 2022 et modifié par avenant conclu en date du 12 décembre 2022 et autorisé par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022.
 - **Rémunération** :
 - L'avenant modifie les conditions financières en prenant considération les éléments suivants :
 - Prise en compte des nouvelles activités Data, Plateforme Financière et refonte des contrats CIB ;
 - Réallocation à la bonne hauteur du financement des services transverses :
 - Activité sécurité financée préalablement en central
 - Intégration de la Data
 - Renforcement de l'accompagnement agile
 - Renforcement des équipes support sur le volet RH, Finance et gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre et du pilotage de la nouvelle gouvernance de la Région
 - Budgétisation des besoins complémentaires sur le volet competency center, infrastructure et architecture (Raiser, gestion des API...).
 - Arrête les modalités de facturation en prenant en considération la partie IT (RUN, BUILD et portage SBS) et la partie non IT (Accompagnement et expertise - plateforme financière). Cet avenant, conclu daté du 12 décembre 2022 arrête les coûts des services RUN et BUILD au titre des exercices 2022 et 2023.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** :
 - Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 84 874 251 MAD.
 - Convention ayant généré un montant comptabilisé en actif de 81 733 808 MAD.
- **Sommes versées en 2023** : 194 863 227 MAD.

2.26 Convention de crédit long terme entre BMCI et BDSI (*Convention écrite*)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société BDSI.
- **Nature et objet de la convention** : convention portant sur une autorisation pour un crédit long terme de 50 millions MAD, sans garanties.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Convention autorisée par le conseil de surveillance du 02 mars 2018
 - **Rémunération** : Remboursement sur 10 ans au taux d'intérêts de 5,62%.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention n'ayant généré un montant comptabilisé en produits.
- **Sommes reçues en 2023** : Néant.

2.27 Convention de prestations de services entre BMCI et ARVAL MAROC (*Convention écrite*)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société ARVAL MAROC.
- **Nature et objet de la convention** : Convention d'assistance technique conclue entre BMCI et ARVAL, qui annule et remplace la convention de prestation de services conclu entre les parties en date du 13 juin 2019, inscrite dans le cadre de la mise à niveau du dispositif contractuel avec les politiques et normes Groupe en matière d'externalisation, et portant sur un seul domaine d'activité, à savoir la gestion des Ressources Humaines.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Convention conclue entre BMCI et Arval Maroc datée du 14 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022
 - **Rémunération** : ARVAL procède au règlement des prestations fournies par BMCI Paribas au titre des services objet de la convention de prestations de services RH relatifs à l'établissement des bulletins de salaires. Les prestations sont facturées annuellement sur la base d'un coût mensuel par bulletin de salaire émis.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 65 400 MAD.
- **Sommes reçues en 2023** : 195 480 MAD.

2.28 Convention d'apport d'affaires au profit d'ARVAL Maroc (*Convention écrite*)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société ARVAL MAROC.
- **Nature et objet de la convention** : Convention de Collaboration entre BMCI et ARVAL Maroc en matière d'apport d'affaires par BMCI en faveur d'ARVAL Maroc et de participation au risque au cas par cas et à la décision de BMCI (pour le stock accordé avant le 31/12/2017).

- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue entre BMCI et Arval Maroc datée du 23 janvier 2013 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.
 - **Rémunération :**
 - Une commission d'apport de 0,75% du montant HT de l'investissement versée flat à la mise en route du véhicule et ne portera que sur les contrats concrétisés ;
 - Une commission de risque de 0,50% du montant HT de l'investissement, qu'il s'agisse d'un client ou d'un prospect, calculée sur l'encours des engagements puis versée trimestriellement.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 2 145 311 MAD.
- **Sommes reçues en 2023 :** 1 749 877 MAD.

2.29 Convention d'assistance technique entre BMCI et BMCI Leasing (*Convention écrite*)

- **Personne concernée :** BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Leasing, M. Jaouad Hamri en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance de BMCI et membre indépendant au Conseil d'Administration de BMCI Leasing et M. Hicham SEFFA en sa qualité de Président du Directoire de BMCI et Président du Conseil d'Administration de BMCI LEASING.
- **Nature et objet de la convention :** Convention d'Assistance Technique, conclue en remplacement de celle datée de 2013, portant sur la revue du périmètre et domaines d'intervention de BMCI ainsi que le catalogue de services y afférant. Ainsi, les domaines couverts par la présente convention se présentent comme suit :
 - Finances et Contrôles ;
 - Ressources Humaines ;
 - Achats ;
 - Contrôle Permanent Groupe ;
 - Assistance Juridique ;
 - Sécurité ;
 - Système d'Information ;
 - Immobilier d'Exploitation ;
 - Risques ;
 - Conformité.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** convention conclue en date du 6 décembre 2021 et autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 novembre 2021 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
 - **Rémunération :** La facturation est établie annuellement sur la base Tarif journalier moyen et du nombre de JH annuel défini pour la réalisation des prestations.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 3 878 000 MAD.
- **Sommes reçues en 2023 :** 4 653 600 MAD.

2.30 Convention de prestation de services entre BMCI et DIGISERV (*Convention écrite*)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société DIGISERV.
- **Nature et objet de la convention** : Convention de prestations de services fournies par la BMCI au profit de DIGISERV et portant sur les périmètres suivants : la finance, la gestion des ressources humaines, le contrôle permanent, la sécurité groupe, la communication et publicité, l'immobilier d'exploitation (IMEX), les achats, la conformité, l'assistance juridique et l'assistance informatique.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Convention conclue en date du 6 décembre 2021 et autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 novembre 2021 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
 - **Rémunération** : La facturation est établie annuellement sur la base Tarif journalier moyen et du nombre de JH annuel défini pour la réalisation des prestations.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.
- **Sommes reçues en 2023** : Néant.

2.31 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre BMCI et DIGISERV (*Convention écrite*)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société DIGISERV.
- **Nature et objet de la convention** : Convention d'avance en compte courant d'actionnaire par conversion de la créance de BMCI au titre de la ligne de crédit accordée à DIGISERV pour un montant de 46 000 000 à hauteur d'un montant de 36 400 000 MAD.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Convention conclue en date du 19 décembre 2022 et autorisée par le Conseil de Surveillance du 16 novembre 2022.
 - **Rémunération** : L'avance en compte courant d'actionnaire selon un taux d'intérêt réglementaire fixé et actualisé annuellement par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances Marocain. Le remboursement de l'avance sera réalisé en contrepartie d'actions de capital DIGISERV en faveur de la BMCI, qui lui seront attribuées lors de la plus proche augmentation de capital que réaliserait DIGISERV.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.
- **Sommes reçues en 2023** : Néant.

2.32 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre BMCI et DIGIFI (Convention écrite)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et administrateur dans la société DIGIFI.
- **Nature et objet de la convention** : Convention d'avance en compte courant d'actionnaire par conversion de la créance de BMCI au titre de la ligne de crédit accordée à DIGIFI à hauteur d'un montant de 108 500 000 MAD.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Convention conclue en date du 19 décembre 2022 et autorisée par le Conseil de Surveillance du 16 novembre 2022.
 - **Rémunération** : L'avance en compte courant d'actionnaire est rémunérée selon un taux d'intérêt réglementaire fixé et actualisé annuellement par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances Marocain. Le remboursement de l'avance est réalisé en contrepartie d'actions de capital DIGIFI en faveur de la BMCI, attribuées lors de la plus proche augmentation de capital réalisée par DIGIFI.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.
- **Sommes reçues en 2023** : Néant.

2.33 Convention d'Application Intra-Groupe entre BRIC et BMCI rattaché au Contrat Cadre pour les prestations de services Intra-Groupe (Convention écrite)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en tant qu'actionnaire dans BRIC et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention** : BRIC via son HUB Capital Markets (ci-après « HUB »), fournit à BMCI les prestations suivantes :
 - Définition de la stratégie globale : IRB Capital Markets (Hub logé au sein de BRIC) co-définit avec le management local LCAPM de BMCI la stratégie des activités de Capital Markets qui s'inscrivent dans la stratégie globale d'IRB. Le Hub accompagne LCAPM dans sa mise en œuvre localement.
 - Pilotage des activités Capital Markets : ce pilotage comprend la gestion prudentielle, le développement commercial et la structuration des activités de marché d'IRB.
 - Accompagnement du développement commercial : le Hub favorise le développement commercial de l'activité de Capital Markets et veille à ce que les produits offerts soient en cohérence avec les business lines d'IRB, c'est-à-dire qu'ils tiennent compte des spécificités locales (réglementaire, besoin des clients, concurrence, etc...)
 - Application des règles de conformité : l'équipe veille au respect des règles de conformité et du code de conduite relatif aux activités de Capital Markets et imposés par le groupe et par les régulateurs locaux et globaux.

- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 mai 2021 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2021.
 - **Rémunération :** Les coûts de la prestation sont facturés sur la base des éléments ci-après :
 - Le Taux J/H Moyen (TJM) : 16 538 MAD ;
 - Le nombre d'experts affectés pour la prestation : 4 ;
 - Le nombre de jour de prestation.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 2 617 430 MAD.
 - **Sommes versées en 2023 :** Néant.


2.34 Convention de partenariat entre la BMCI et réseau entreprendre Maroc (Convention écrite)

- **Personne concernée :** M. Jaouad Hamri en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance de BMCI et membre du Conseil de Surveillance de l'Association Réseau Entreprendre Maroc.
- **Nature et objet de la convention :** Convention de partenariat qui prévoit :
 - Une contribution financière de 100 KMAD annuelle, pendant une durée de trois ans, pour une enveloppe totale de 300 KMAD ;
 - Un prêt de 1 million MAD au taux de 0%, remboursable sur 4 ans avec un différé de 24 mois, sans recueil de garanties.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 mai 2019.
 - **Rémunération :** Prêt à un taux préférentiel de 0% remboursable sur 4 ans avec un différé de 24 mois.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.
 - **Sommes reçues en 2023 :** 500 000 MAD.

Casablanca, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.


BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15
Hay Riad, 10100 - Rabat
Téléphone : +212 5 37 63 37 02 (à 08)
Télécopie : +212 5 37 63 37 11
BE : 00 529604000091

Abderrahim GRINE
Associé

Fidaroc Grant Thornton


FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé



**5-ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS
AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES 2023**

Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

	BDO		FIDAROC GRANT THORNTON		KMAD
	Montant/Année	Pourcentage/année	Montant/Année	Pourcentage/année	TOTAL
	2023	2023	2023	2023	
	Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés	1.463	91%	1.523	
Emetteur	1.313	82%	1.313	79%	2.625
Filiales	150	9%	210	13%	360
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire au comptes	140	9%	140	8%	280
Emetteur	100	6%	100	6%	200
Filiales	40	2%	40	2%	80
Sous-total	1.603	100%	1.663	100%	3.265
Autres prestations rendues					-
Autres					-
Sous-total					-
Total Général	1.603	100%	1.663	100%	3.265



6-RAPPORT DE GESTION BMCI 2023

RAPPORT DE GESTION 2023



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**

←← 2023, une nouvelle
ÈRE rythmée par trois
maîtres-mots :
Exigence, Rupture,
Équité →→

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DANS UN MONDE QUI CHANGE



Hicham SEFFA

Président du Directoire BMCI

L'année 2023 a été une année atypique pour le Royaume, marquée par des événements majeurs tels que le tragique séisme d'Al Haouz et le stress hydrique qui pèse sur notre pays, mais aussi par l'atténuation des pressions inflationnistes, la reprise de la croissance au niveau national et l'annonce de l'organisation par le Maroc de la Coupe d'Afrique 2025 et de la Coupe du Monde 2030. Par ailleurs, le Maroc a su faire preuve de résilience et maîtriser ses équilibres macroéconomiques, notamment grâce au resserrement de la politique monétaire et aux différentes actions entreprises par le Gouvernement et la Banque Centrale.

Ainsi, si le secteur bancaire marocain a fait preuve de résilience, le Groupe BMCI a démontré sa capacité à s'adapter et à répondre aux besoins changeants de notre clientèle, grâce à notre engagement continu à l'égard de l'excellence opérationnelle.

Après avoir finalisé la transformation de notre Core Banking System, la BMCI a entamé en 2023 une nouvelle ère rythmée par trois maîtres-mots : Rupture, Équité et

Exigence. Un triptyque grandement animé et qui a conduit à des résultats 2023 en croissance significative avec un PNB consolidé de +13%, à 3,44 milliards de MAD. Dans le même registre, les dépôts consolidés ont enregistré une évolution de +7% à 47,5 milliards de MAD tandis que les crédits consolidés ont cru +8% totalisant 58,9 milliards de MAD en 2023.

L'année 2023 a également été une année de consécration sur les niveaux informatique et digital, avec l'enrichissement fonctionnel de notre application BMCI Connect, la création d'une nouvelle solution e-banking pour notre clientèle Corporate, ainsi que plusieurs autres avancées digitales prouvant une fois de plus notre volonté de devenir une banque plus digitale et plus innovante dans l'objectif d'offrir une meilleure expérience à nos clients.

Nous avons également poursuivi notre engagement environnemental et sociétal via de nombreuses actions et réalisations, contribuant ainsi au développement durable de notre pays et à la promotion de l'inclusion financière pour tous.

En entamant une nouvelle année, nous remercions nos collaborateurs pour leur engagement continu grâce auquel nous sommes en mesure d'envisager l'avenir avec confiance et optimisme.

En 2024, nous nous engageons à poursuivre la concrétisation de notre plan stratégique Twenty4Change, qui guide notre ambition de transformation et notre engagement envers nos parties prenantes. Nous sommes convaincus que l'année 2024 sera une année charnière qui nous permettra d'aborder avec confiance les changements à venir, de participer aux chantiers structurants du Royaume, ainsi que d'accélérer et de pérenniser notre performance et nos acquis.

SOMMAIRE

01

Penser notre secteur à l'échelle de mutations profondes

Regard sur les équilibres macroéconomiques
Notre Groupe & notre gouvernance
Rétrospective de l'année 2023

04

Contribuer à une économie et à une société plus engagées

Finance durable & RSE, priorités stratégiques du groupe BMCI
L'engagement continu de la fondation BMCI
Economies d'énergie & Sustainable IT, piliers de la RSE à la BMCI

02

Dynamiser notre activité commerciale dans un monde en mouvement

Une année sous le signe de la reconquête
Les filiales et autres métiers BMCI, de forts relais de croissance
Capter la voix de nos clients pour mieux les servir
La modernisation, maître-mot de l'année 2023

05

Développer notre Capital Humain et notre Culture d'Entreprise

Le développement organisationnel RH, pierre angulaire de l'évolution des ressources humaines
La communication interne, un axe de fédération des collaborateurs

03

Accélérer notre transformation autour du plan stratégique Twenty4Change (T4C)

Plan Stratégique T4C, une nouvelle phase d'accélération
La transformation en marche
La transformation agile livre ses premières promesses
Un chantier IT en amélioration continue
La communication, un levier essentiel dans notre dynamique de croissance

06

Améliorer notre environnement risque & contrôle

Servir nos clients en toute confiance
Contrôle périodique & cadre juridique adéquat ; éléments indéniables pour garantir le bon fonctionnement de la banque

01.

**Penser notre secteur à
l'échelle de
mutations
profondes**



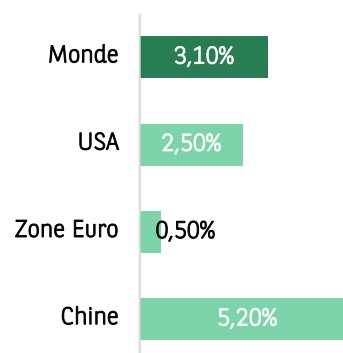
REGARD SUR LES ÉQUILIBRES MACROÉCONOMIQUES

L'économie internationale résiste dans des conditions financières plus strictes et un commerce mondial faible

Croissance plus résiliente que prévu en 2023

2023 a été marquée par une résilience de la croissance économique, l'impact du resserrement agressif des politiques monétaires ayant été contrebalancé par le soutien des politiques budgétaires aux économies et se poursuivra en 2024.

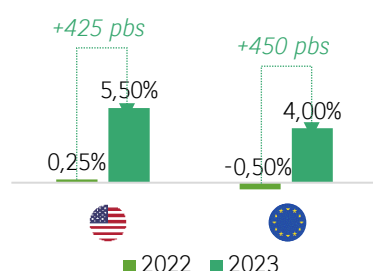
La croissance mondiale reste modeste et devrait s'établir à 3,1% en 2023 et en 2024, selon le FMI, freinée par les politiques de lutte contre l'inflation persistante, les difficultés que connaît l'économie chinoise, l'aggravation des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, la croissance atone des échanges commerciaux et des investissements et la sévérité des catastrophes climatiques.



Les croissances régionales sont disparates, la vigueur de l'économie américaine s'est traduite systématiquement par une revue à la hausse des perspectives pour atteindre 2,5% fin 2023. En parallèle, la zone euro a enregistré un ralentissement marqué ressortant à 0,5%, et expliqué notamment par le choix de la Chine de modérer sa croissance atteignant la cible gouvernementale de 5,2%. En définitive, la croissance mondiale reste fortement dépendante des économies d'Asie, en croissance rapide, avec l'Inde en tête qui enregistre une croissance de 6,7%.

Inflation fléchissante mais qui persiste

En 2023, l'inflation globale est en baisse, tirée par la poursuite du resserrement engagé en 2022 par les banques centrales, mais l'inflation sous-jacente persiste dans de nombreuses économies.



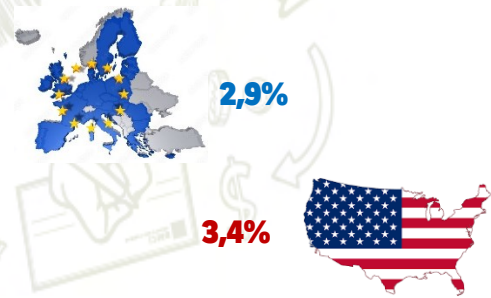
La FED complète, fin 2023, une série de onze hausses ayant commencé en mars 2022, faisant passer sur l'ensemble du cycle, les taux des fonds fédéraux de 0,25% à 5,5% (+425 points de base dont +100 pbs en 2023). S'agissant de la BCE, le taux de rémunération des dépôts, négatif en juillet 2022 (-0,5%), est passé à 4,0% fin 2023, une hausse scindée en dix relèvements dont six en 2023 (+450 points de base dont +200 pbs en 2023).

La persistance des pressions inflationnistes s'explique en partie par les nouvelles hausses des prix de l'énergie de l'été 2023 contre une baisse en début d'année qui avait soulagé l'économie mondiale. Ce rebond devrait être temporaire et non structurel d'après les anticipations actuelles des marchés. Par ailleurs, l'inflation des prix alimentaires locaux est restée élevée, notamment dans de nombreuses économies en développement, suite aux perturbations de l'offre et à l'intensification des conflits et événements climatiques extrêmes.

Sur les marchés de travail, la reprise reste fragmentée. Après la crise liée à la pandémie, les créations nettes d'emplois salariés dans les économies développées restent dynamiques, en dépit du ralentissement de la croissance, alors que dans plusieurs pays en développement, en

particulier en Asie occidentale et en Afrique, les principaux indicateurs d'emploi, y compris les taux de chômage, ne se sont toujours pas redressés.

Compte tenu de la normalisation progressive de tous les facteurs, la tendance de fond serait à la baisse de l'inflation, avec un retour progressif vers l'objectif de 2% fixé par les banques centrales d'ici 2025. Ainsi, l'année 2023 s'achève avec une inflation annuelle de 3,4% aux États-Unis et de 2,9% dans la zone euro et une inflation sous-jacente qui reflue plus lentement, s'établissant à 3,9% aux États-Unis et à 3,4% dans la zone euro.



Plans budgétaires crédibles à mettre en place pour garantir la viabilité de la dette

La dette publique, dans la continuité de la tendance post-pandémie, s'établit dans de nombreux pays, en proportion du PIB, à des niveaux historiquement élevés laissant les pouvoirs publics face à des tensions budgétaires croissantes dues principalement à l'augmentation du fardeau de la dette, aux dépenses supplémentaires liées au vieillissement de la population et à la nécessité de lutter contre le changement climatique.

Les pouvoirs publics sont également face au dilemme d'accroître le soutien budgétaire pour stimuler la croissance dans un contexte où les conditions monétaires mondiales resteront tendues. Des coopérations mondiales sont également en réflexion pour soutenir les pays dont la situation budgétaire est vulnérable afin d'éviter les crises de la dette ainsi qu'un cycle prolongé d'investissements faibles et de croissance lente. Cela passe notamment par l'offre de financements adéquate et l'accompagnement dans l'allègement et la restructuration de la dette.

La **dette publique rapportée au PIB mondial s'établit à 113 %** avec des perspectives de poursuite de la tendance haussière dans les prochaines années.

Croissance atone des échanges internationaux

Les échanges mondiaux, ayant diminué en proportion du PIB depuis la pandémie, affichent une croissance plus faible que celle prévue en 2023.

La baisse s'enregistre principalement sur les échanges de marchandises contre une progression dans les services, et une stimulation positive du tourisme suite à la normalisation en cours des déplacements en Asie.

La diminution de l'intensité des importations observée dans de nombreuses économies, notamment aux États-Unis et en Chine, s'explique par la tendance grandissante au repli sur soi qui caractérise les politiques commerciales et d'investissement, et l'exacerbation des tensions géopolitiques.

L'Europe n'est pas encore parvenue à relancer pleinement les échanges avec ses partenaires commerciaux, le secteur manufacturier se débat le déstockage des cours de l'énergie toujours élevés. L'Amérique latine est la seule région du monde à avoir vu ses exportations augmenter à un rythme supérieur aux prévisions.

Finalement, cette année s'est conclue par une **faible progression de 0,4 % du volume des échanges en glissement annuel**.

Le Maroc a su faire preuve de résilience et maîtriser ses équilibres macroéconomiques, sécurisant ainsi son accès aux financements

Croissance reprenant de la vigueur en 2023

Au Maroc, les effets des précédents chocs s'estompent progressivement. L'impact du ralentissement économique mondial et de la hausse des prix internationaux des produits de base se dissipent en faveur du rebond du tourisme, de la contribution positive des exportations nettes ainsi que du redressement partiel de la production agricole bien que les réserves hydriques restent faibles dans un contexte imprégné par une forte sécheresse. La **croissance s'accélère ainsi à 2,4% en 2023**, selon le FMI.

Dans un autre registre, l'impact du séisme d'Al Haouz sur la croissance devrait être très modéré en 2023, les zones les plus touchées représentant une part modeste du PIB global. Malgré les pertes humaines et les dégâts matériels dévastateurs, la réactivité des autorités, la préservation des principaux centres économiques et la faible perturbation des réseaux et activités ont permis un retour rapide à la normale préservant ainsi le secteur du tourisme dans la plupart des destinations touristiques du pays. Par ailleurs, les plans de reconstruction et de développement ambitieux annoncés pour la région montagneuse du Haut Atlas, profiteraient à la croissance marocaine à moyen terme.

La dynamique de croissance devrait se poursuivre les prochaines années au regard des réformes lancées par le pays pour améliorer le capital humain, encourager l'investissement privé et réussir la transition écologique.

Reflux de l'inflation après un niveau record en février 2023

Après un pic à 10,1 % en février 2023, la hausse de l'indice des prix à la consommation se stabilise pour finir l'année à un niveau de 3,4%, et devrait continuer à refluer en 2024. Les pressions inflationnistes avaient été soutenues par la hausse des cours des matières premières, des produits alimentaires et carburants. Malgré le reflux de l'inflation, sa composante alimentaire demeure élevée et continue de toucher de manière disproportionnée les ménages les plus modestes.

Suite à cette tendance, la politique monétaire reste accommodante, en lien avec la nécessité de ne pas fragiliser la reprise économique. Dans ce contexte, Bank Al Maghrib a interrompu le cycle de resserrement monétaire en maintenant le taux directeur à 3%, après trois hausses consécutives observées entre septembre 2022 et mars 2023, qui avaient conduit à une augmentation cumulée de 150 points de base.

Pour sa part, le marché de l'emploi a connu une importante perte de postes, ramenant le taux de chômage à 13,5% au troisième trimestre 2023, en hausse de 2,1 points par rapport à l'année précédente. Le repli a été constaté sur l'emploi non rémunéré en premier lieu et sur l'emploi rémunéré affichant une contraction plus faible. Néanmoins, la part de l'emploi rémunéré dans l'emploi total continue de s'améliorer pour atteindre un maximum historique de 90,2% au troisième trimestre 2023.

3,4%

**Inflation à
fin décembre**

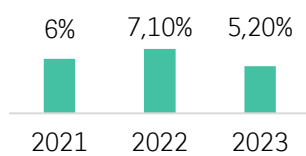
3,0%

**Taux directeur
à fin 2023**

13,5%

**Taux de
chômage T3
2023**

Dettes souveraines demeurant viables grâce à l'évolution favorable des recettes fiscales



Les rentrées fiscales plus importantes que prévues et la baisse des dépenses de subventions sur les prix, ont permis au Maroc de réduire son déficit budgétaire en 2023 (5,2% contre 6,0% en 2021 et 7,1% en 2022), une consolidation qui devrait se poursuivre dans le temps.

Malgré cette atténuation des pressions sur les finances publiques post-Covid, elle ne se traduit pas par une réduction des dépenses globales en raison des politiques menées actuellement par le gouvernement pour déployer des réformes sociales indispensables, injecter des liquidités dans les entreprises publiques et faire face au stress hydrique, bien que le Royaume ambitionne de soutenir un modèle de croissance tiré par le secteur privé. Ces priorités devront être conciliées avec le financement des grands événements à venir que le Maroc accueillera en l'occurrence la Coupe d'Afrique 2025 et la Coupe du Monde 2030.

Demande extérieure robuste pour les biens et services du pays

La situation des échanges extérieurs du Royaume révèle un allègement du déficit commercial, évolution imputable à la bonne tenue des exportations notamment sur les secteurs marchands et les **Métiers Mondiaux du Maroc (MMM)**, avec une croissance rapide de son **industrie automobile**, principal moteur de cette progression, **représentant 33,2% des exportations avec une hausse significative de 30,5%**, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).



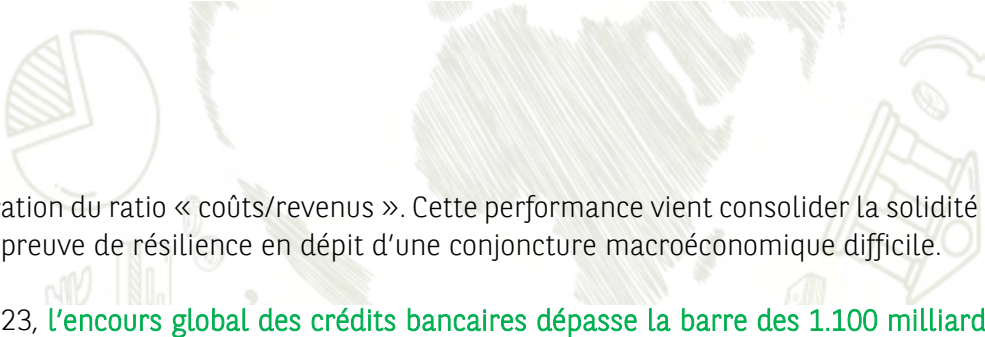
L'année 2023 a également permis la consolidation du port de Tanger comme plaque tournante logistique de premier plan, et la transformation du secteur des phosphates en un fournisseur important d'engrais pour l'Afrique. De même, le pays a continué à attirer d'importants volumes d'investissements directs étrangers (IDE) qui sont de plus en plus orientés vers le secteur manufacturier.

Par ailleurs, le Royaume a **préservé la stabilité de sa monnaie, renforcé ses réserves de devises** et **conservé un bon accès aux marchés financiers internationaux**, malgré le resserrement actuel des conditions financières mondiales. Le dirham se maintient, voire s'est légèrement apprécié à l'été 2023, par rapport aux deux devises composant son panier d'ancrage (USD et EUR), bénéficiant notamment de la reprise de l'activité touristique et des transferts robustes de la diaspora marocaine.

Stabilité du rendement des banques marocaines malgré le ralentissement de la croissance des crédits au secteur non financier et les challenges de contrôle des coûts

A l'échelle mondiale, la hausse des taux d'intérêt a fortement stimulé la reprise et les profits des grandes institutions financières internationales, notamment aux Etats-Unis. **Le secteur bancaire africain a également enregistré une tendance positive** après des années de compression des marges, avec une rentabilité restant supérieure à la moyenne mondiale.

Les banques marocaines, dans le même sens, affichent des résultats en nette progression, malgré le modèle de prêts à taux fixe qui met les bénéficiaires sous pression et impose une



amélioration du ratio « coûts/revenus ». Cette performance vient consolider la solidité du secteur qui fait preuve de résilience en dépit d'une conjoncture macroéconomique difficile.

A fin 2023, **l'encours global des crédits bancaires dépasse la barre des 1.100 milliards de MAD.** A cet effet, les crédits à l'investissement ont été le moteur principal de cette croissance, sous l'impulsion de secteurs clés de l'économie à l'instar du transport et des télécommunications. Par ailleurs, les crédits aux particuliers notamment les crédits à l'habitat et ceux à la consommation ont stagné, en lien avec l'attentisme des acquéreurs dans un contexte d'inflation et de baisse de la capacité d'endettement des ménages qui a atteint son plus bas historique depuis 2008. En parallèle, les crédits de trésorerie ont pâti des effets de l'amortissement des crédits Damane Oxygène, Damane Relance et de la transmission rapide de la hausse des taux débiteurs sur ce segment.



NOTRE GROUPE & NOTRE GOUVERNANCE

A propos du Groupe BMCI

au 31 décembre 2023

BMCI en chiffres

≈ 2 700 collaborateurs

269 agences

11 filiales et participations

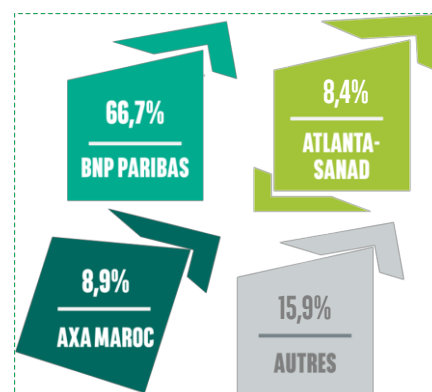
BNPP en chiffres

≈ 182 000 collaborateurs

63 pays

1^{ère} banque de l'Union Européenne

Actionnariat

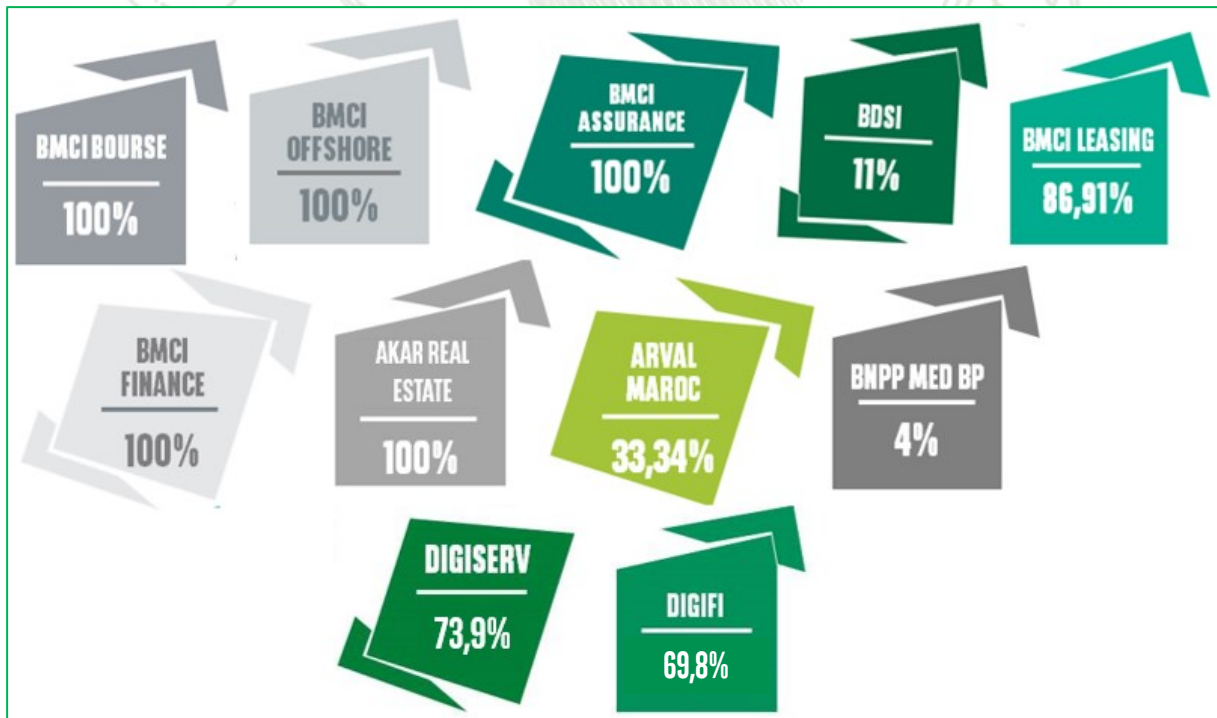


Créée en 1943, la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI), filiale du groupe BNP Paribas, exerce une activité de banque universelle et multi-métiers en s'appuyant sur un modèle de banque intégrée et diversifiée. Coté à la bourse de Casablanca et acteur important de l'économie marocaine depuis plusieurs décennies, le groupe BMCI emploie un peu plus que 2.700 collaborateurs et accompagne au quotidien des clients particuliers, professionnels, entreprises et institutionnels à travers tout le Royaume.

Être la banque d'un monde qui change, telle est notre devise et notre projet d'entreprise ; nous sommes entièrement au service de nos clients et du monde dans lequel nous vivons.

En vue de réaliser notre mission, la BMCI transforme son modèle pour être une banque plus digitalisée et plus axée sur le client. Ce changement implique donc l'enrichissement du sens de notre finalité auprès de nos parties prenantes : Clients, collaborateurs et partenaires économiques. La mission de BMCI est d'être au service de ses clients tout en étant une banque responsable et citoyenne. Nous nous donnons les moyens d'avoir un impact positif.

Parallèlement à son activité de banque commerciale, le Groupe BMCI est présent dans de nombreux métiers à travers ses filiales ou sociétés spécialisées dont principalement :



S'appuyer sur notre gouvernance dans un monde en mouvement

Articulée autour du Conseil de Surveillance et du Directoire assisté de son Comité de Direction, la gouvernance du Groupe BMCI définit et met en œuvre les orientations stratégiques du Groupe. Dans un environnement en constante mutation, nos principales instances pilotent notre stratégie avec pour objectif une croissance durable.

Une vision de long terme grâce à laquelle nous conjugons l'intérêt du Groupe et celui des différentes parties prenantes.

| Notre Conseil de Surveillance |

Le Conseil de Surveillance est garant des grandes orientations du Groupe et est responsable, en dernier ressort, de la solidité financière de la banque. Il définit les orientations stratégiques du Groupe BMCI, sur proposition du Directoire qui les met en œuvre. Il s'agit d'une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social du Groupe BMCI.

Sur le plan de la gouvernance, l'Assemblée Générale réunie le 26 juin 2023 a donné quitus entier aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, les Cabinets Deloitte Audit et PwC Maroc, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs pendant l'exercice écoulé. Par ailleurs, l'Assemblée Générale a également pris acte des démissions survenues en 2022 et a ratifié la cooptation de trois nouveaux membres. Elle a aussi décidé de nommer deux nouveaux commissaires aux comptes, en l'occurrence le cabinet « BDO » et le cabinet « FIDAROC GRANT THORNTON », suite à l'arrivée à échéance des mandats des anciens Commissaires aux Comptes en exercice.

En matière de fonctionnement, le Conseil de Surveillance a mené un exercice d'auto-évaluation qui a permis d'apprécier son fonctionnement et celui de ses comités spécialisés et d'identifier les axes de progrès appropriés.

Nom	Qualité	Date de nomination	Expiration du mandat
M. Jaouad HAMRI	Président du Conseil de Surveillance Membre indépendant	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Michel PEBEREAU	Vice-Président	27-mai-04	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Mme Janie LETROT	Présidente du Comité d'Audit Membre indépendant	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Mme Dounia TAARI	Présidente du Comité des Risques Membre indépendant	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Christian DE CHAISEMARTIN	Membre	21-juin-18	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. François BENAROYA	Membre Responsable Europe-Méditerranée au sein du Groupe BNP Paribas	22-févr-22	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Gilbert COULOMBEL	Membre	16-déc-22	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Yves MARTRENCHAR	Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance. Membre	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Mme Soumaya TAZI	Membre indépendant	08-mars-23	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Philippe DUMEL	Membre	26-juin-23	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
AXA Assurance Maroc, Représentée par Mme Meryem Chami depuis le 19 octobre 2020	Membre	26-mai-06	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
BNP Paribas IRB Participations, représentée par M. Abdelmajid Fassi-Fihri, depuis le 18 novembre 2022	Membre	26-mai-06	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A fin 2023, le Conseil de Surveillance est composé de 12 administrateurs, dont quatre administrateurs indépendants. Il s'agit notamment de :

Le Conseil de Surveillance s'appuie sur trois comités spécialisés : Constitués en son sein, ces comités émettent des avis et recommandation pour faciliter son fonctionnement.



Le Comité des Risques

Il examine les grandes orientations de la politique de risque du Groupe, en s'appuyant sur les mesures de risques de liquidité, de marché et de risque opérationnel, en application de la réglementation en vigueur.

Le Comité d'Audit

Il assure la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne du Groupe BMCI ainsi que du processus d'élaboration de l'information financière et de la revue des comptes trimestriels sociaux et consolidés.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance

Il assiste le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement des membres de celui-ci, des mandataires sociaux ou membres du Directoire, ainsi que dans le maintien du bon fonctionnement du système de rémunération et de la préparation du cadre général et principes de gouvernance au sein de la banque.

| Notre Directoire |

La BMCI est dirigée par un Directoire qui assume ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Conformément à la loi n°17-95 régissant les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et aux dispositions statutaires. Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance et leur nombre est compris entre deux et sept membres.

S'agissant de la composition du Directoire, au titre de l'année 2023, le Conseil de Surveillance a nommé M. Hicham SEFFA au poste de Président du Directoire de la BMCI, à partir du 01^{er} mars 2023 et M. Samir MEZINE au poste de Directeur Général de la BMCI, à compter du 01^{er} juin 2023.

Au 31 Décembre 2023, le Directoire du Groupe BMCI se présente comme suit :

Nom	Qualité	Date de nomination	Expiration du mandat actuel
M. Hicham SEFFA	Président du Directoire	03 Février 2023, avec une prise d'effet au 1 ^{er} Mars 2023	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Samir MEZINE	Membre du Directoire et Directeur Général de la BMCI	24 Mai 2023, avec une prise d'effet au 1 ^{er} Juin 2023	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Karim BELHASSAN	Membre du Directoire et Secrétaire Général de la BMCI	1 ^{er} Janvier 2021	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2023

2023, une année de rupture

L'année 2023 a été riche pour la BMCI sur tous les niveaux : dynamique commerciale, engagement, transformation digitale, et autres... Il s'agit d'une année de poursuite des transformations engagées avec des avancées notoires au niveau du Plan Stratégique « Twenty4Change », initié en 2021. Elle a également été le théâtre du formidable élan de solidarité dont ont fait preuve les collaborateurs au lendemain du terrible séisme d'Al Haouz.

Ainsi, les principaux faits marquants illustrant la dynamique de la banque en 2023 se déclinent comme suit :

1

La BMCI s'est fortement mobilisée face au séisme d'Al Haouz



Au lendemain du séisme d'Al Haouz, le Groupe BNP Paribas et BMCI se sont mobilisés pour venir en aide aux populations sinistrées. **Le Directoire de la banque a activé sans délai le dispositif de gestion de crise** pour l'ensemble des entités du Groupe BNP Paribas implantées au Maroc. A ce titre, plusieurs initiatives ont été lancées pour maintenir la continuité de nos activités dans les zones touchées et accompagner au mieux les collaborateurs et les clients dans cette épreuve.

Le Groupe BNP Paribas s'est, mobilisé via sa Fondation aux côtés des populations sinistrées. Cette mobilisation s'est matérialisée par une **contribution à hauteur de 500 000 euros à la Fondation BMCI**. Il a également mobilisé la Croix-Rouge française au travers du Croissant-Rouge Marocain, et CARE, pour mettre en œuvre rapidement un dispositif de soutien et de solidarité à travers son « Fonds Urgences et Développement ».

Dans la continuité de l'élan de solidarité national qui a suivi le séisme, BMCI et sa Fondation ont apporté leur soutien et contribué à l'effort national à travers :

- La **participation au don du GPBM en faveur du Fonds spécial de solidarité** s'élevant à 1 milliard de dirhams
- **L'accompagnement des dons des clients et non clients** en mettant à leur disposition tous les canaux de la Banque gratuitement pour les virements vers le compte spécial de la BAM

- La mobilisation des collaborateurs de la Banque dans le cadre du [programme Help2Help](#) et d'associations partenaires pour proposer des projets dans le cadre de programmes de reconstruction post-séisme.

Au-delà de la contribution financière, le Directoire de la banque ainsi que les collaborateurs se sont pleinement mobilisés, et ce dès le lendemain du séisme, à travers la mise en place de plusieurs actions et initiatives notamment des [campagnes d'appels lancés par le Centre de Relations Clients](#) pour prendre des nouvelles des collaborateurs ou encore en répondant présents à [la journée de don du sang](#) organisée dans les locaux de la BMCI.

2

Thierry Laborde, le Directeur Général Délégué de BNP Paribas en visite à la BMCI



La BMCI a eu l'honneur d'accueillir [Thierry Laborde](#), Directeur Général délégué de BNP Paribas et Responsable de CPBS et [François Benaroya](#), Responsable Europe Méditerranée en juillet 2023.

Le programme de la visite a permis de passer en revue les priorités stratégiques de l'activité commerciale et sa nouvelle dynamique positive, la transformation organisationnelle et informatique, la maîtrise des risques ainsi que le développement du capital humain et la culture d'entreprise.

Véritable catalyseur, cette visite inédite, en plus [d'ancrer l'appartenance de la BMCI au Groupe BNP Paribas](#), a permis des échanges approfondis afin de mieux nous projeter dans l'avenir avec des [ambitions encore plus fortes qui sont à la hauteur de la BMCI avec le support du Groupe BNP Paribas](#).

3

Le Groupe BMCI certifié ISO 37001 – Système de Management Anti-Corruption



[Le Groupe BMCI est désormais certifié ISO 37001.](#) Cette certification atteste de la qualité et de la pertinence des procédures internes visant à prévenir, détecter et lutter contre la corruption, à travers un dispositif de contrôle aux standards exigeants ainsi que des formations et séminaires de sensibilisation à destination de ses collaborateurs.

Cette distinction internationale témoigne de l'engagement ferme de la banque en matière de mise en place d'un management de la qualité, de la transparence et de la lutte contre la corruption, consolidant ainsi sa réputation d'institution financière responsable et éthique et réaffirmant son engagement pour des pratiques bancaires intègres. Ensemble pour un avenir financier transparent et responsable !

4

Cession de la filiale de gestion d'OPCVM de la BMCI ; BMCI Asset Management

Dans un contexte de transformation et animées par la volonté de proposer les meilleures offres à leurs clients et prospects sur le marché, la BMCI et CIH BANK ont établi, le 17 février 2023, un accord de partenariat stratégique portant sur l'activité de gestion d'OPCVM. À travers cet accord, la BMCI cède sa filiale de gestion d'actifs BMCI Asset Management à CIH BANK.

Cet accord comprend également un partenariat de long terme entre BMCI et CIH BANK portant sur la distribution des OPCVM actuellement gérés par BMCI Asset Management. L'ambition commune des deux partenaires est de positionner la nouvelle structure comme un acteur clé de la gestion d'actifs dans un marché marocain à fort potentiel de croissance.

5

Enrichissement fonctionnel majeur de l'application BMCI Connect



BMCI Connect s'enrichit de nouvelles fonctionnalités pour permettre aux clients de gagner en autonomie.

Au menu des nouveautés, le parcours d'activation de la dotation internationale désormais possible sur BMCI Connect ou encore la possibilité pour les clients professionnels de commander leurs LCN et chèques non endossables depuis l'appli ainsi que d'autres nouvelles fonctionnalités comme le suivi des encours crédit et les virements instantanés.

6

Nouvelle solution e-Banking Corporate de la BMCI



La BMCI poursuit son programme de transformation digitale en développant une nouvelle solution complète de cash management dédiée à notre clientèle Corporate.

La nouvelle solution E-Banking, BMCI Connect Entreprises by Centric, est un outil pensé pour faciliter aux clients Corporate la gestion de leurs liquidités. Cette nouvelle plateforme permet d'accéder à une panoplie d'applications et grâce à différentes fonctionnalités personnalisables, les entreprises peuvent

désormais avoir une visibilité complète sur le suivi de leurs comptes BMCI et confrères, des demandes de crédits documentaires ainsi que des cours de devises.

BMCI Connect Entreprises by Centric est également accessible en version mobile et permet aux utilisateurs d'accéder à leurs positions de liquidité et au contrôle à distance sur l'ensemble de leurs opérations, en toute sécurité.

7

Les agences BMCI se métamorphosent !



Fruits d'un plan entamé cette année et qui continuera en 2024, des rénovations de nos agences touchent tout le Royaume pour offrir des espaces plus modernes à nos clients. Il s'agit de l'une des actions entreprises par la BMCI en vue de répondre aux évolutions des besoins et attentes de ses clients.

Ainsi, ces derniers devront s'attendre à voir des agences plus accueillantes, au design plus moderne et offrant des espaces bien définis, préservant à la fois la confidentialité et le bien-être de chacun. La course à la satisfaction client est lancée.

8

La BMCI réitère son engagement aux côtés des femmes entrepreneurs : Women In Business



5 ans après la signature du premier contrat de partenariat Women In Business avec la Banque Européenne de Reconstruction et Développement (BERD), la BMCI réitère son engagement aux côtés des femmes entrepreneurs.

La Banque bénéficiera d'une ligne de financement de 220 Millions de MAD pour accompagner l'entrepreneuriat féminin.

Ce partenariat viendra soutenir la BMCI dans la consolidation de son modèle commercial et la continuité de sa transformation numérique et de ses pratiques afin de mieux collaborer avec les TPME dirigées par des femmes. Première banque marocaine à s'engager auprès des femmes entrepreneurs, la BMCI suit une politique de parité engagée, dans la lignée des actions déjà mises en œuvre par le Groupe BNP Paribas, soutenant depuis plusieurs années les femmes qui entreprennent en créant ou en développant leur activité.

9

Organisation de la 9^{ème} édition de la semaine du développement durable



La BMCI a organisé, du 20 au 24 Novembre 2023, la 9^{ème} édition de la Semaine du Développement Durable avec un focus sur la région de Marrakech. A cette occasion, plusieurs initiatives ont été lancées : atelier de poterie, atelier fresque du climat, visite de la STEP de Marrakech, diffusion de messages de sensibilisation aux gestes écologiques, formation e-learning sur le changement climatique, et organisation d'une cérémonie de clôture des programmes de bénévolat 1 Million Hours to Help et Help2Help pour distinguer les collaborateurs bénévoles les plus actifs ainsi que les partenaires associatifs.

10

Lancement de la deuxième édition du Think Tank BMCI



En lien avec le projet de transformation de la BMCI qui met l'orientation client et l'expérience collaborateur au centre de nos priorités, a eu lieu en 2023 le lancement de la seconde édition du THINK TANK, dédiée à la réflexion sur des thématiques relatives à l'amélioration du service client, de l'efficacité opérationnelle et de la culture d'entreprise.

Le projet se base sur une démarche participative appréciative incluant des ateliers de co-création animés en forum ouvert, avec une vingtaine de collaborateurs représentant les différents métiers et fonctions de la banque. Il vise à identifier des projets innovants et impactants relatifs à l'amélioration du service à la clientèle et à la banque de demain ; des projets issus de thématiques exclusivement orientées client et touchant trois axes prioritaires : Le service client, les processus et la culture. Dans le cadre de cette édition, cinq projets ont été identifiés en tant que projets Quick-Win innovants et ont été intégrés dans les plans d'action des entités concernées.

Chiffres clés au 31 Décembre 2023

Le Groupe BMCI affiche à fin Décembre 2023 un Produit Net Bancaire Consolidé de **3,44 Milliards de Dirhams**, soit une hausse de **12,6%** par rapport au 31 Décembre 2022.

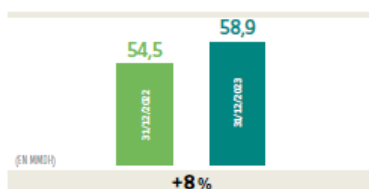
Les Frais de Gestion Consolidés s'élèvent à **2,19 Milliards de dirhams** et le Coefficient d'Exploitation Consolidé s'affiche à **63,7%** à fin Décembre 2023.

Le Coût du Risque Consolidé s'est établi à **633 Millions de Dirhams**, en hausse de **12,8%** par rapport à l'année 2022.

Au 31 décembre 2023, le Résultat Avant Impôt Consolidé atteint **613 Millions de Dirhams** et le Résultat Net Consolidé s'élève à **171 Millions de Dirhams**.

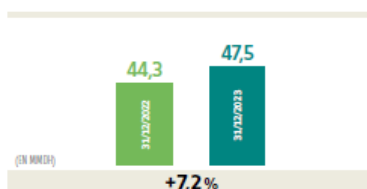
CRÉDITS PAR CAISSE À LA CLIENTÈLE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

Les Crédits par Caisse à la Clientèle Consolidés ont atteint 58,9 milliards de dirhams à fin décembre 2023 contre 54,5 milliards de dirhams au 31 décembre 2022, soit une hausse de 8%.



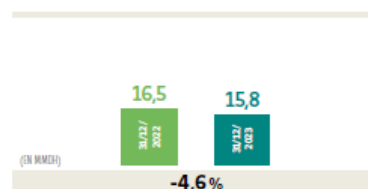
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

Les Dépôts de la Clientèle Consolidés ont enregistré une hausse de 7,2% pour atteindre 47,5 milliards de dirhams à fin décembre 2023 contre 44,3 milliards de dirhams au 31 décembre 2022. Les ressources non rémunérées représentent 75,7% à fin décembre 2023.



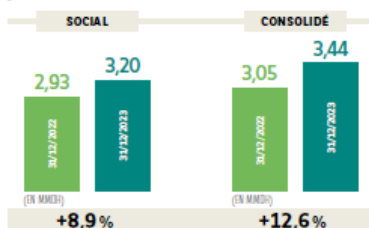
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

Les Engagements par Signature Consolidés se sont établis à 15,8 milliards de dirhams à fin décembre 2023, soit une baisse de 4,6% par rapport au 31 décembre 2022.



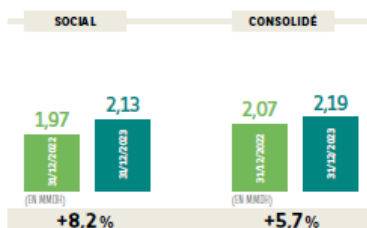
PRODUIT NET BANCAIRE (EN MMDH)

Le Groupe BMCI a réalisé un Produit Net Bancaire Consolidé de 3,44 milliards de dirhams à fin décembre 2023 en hausse de 12,6% par rapport à fin décembre 2022, essentiellement du fait de la hausse du résultat des opérations de marché et de la marge d'intérêts respectivement de +58,7% et +5,9%. Au niveau des comptes sociaux, le Produit Net Bancaire s'élève à 3,20 milliards de dirhams, en hausse de 8,9% par rapport à fin décembre 2022.



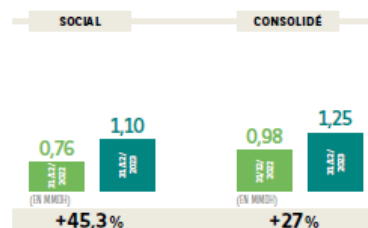
FRAIS DE GESTION (EN MMDH)

À fin décembre 2023, les Frais de Gestion Consolidés s'élèvent à 2,19 milliards de dirhams. Par ailleurs, le Coefficient d'Exploitation Consolidé s'affiche à 63,7% à fin décembre 2023.



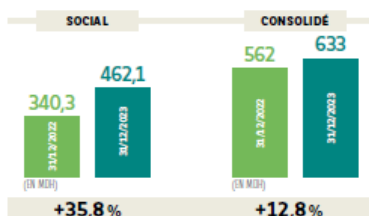
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (EN MMDH)

Le Résultat Brut d'Exploitation Consolidé s'établit à 1,25 milliard de dirhams à fin décembre 2023, soit une hausse de 27% par rapport à fin décembre 2022. Au niveau des comptes sociaux, le Résultat Brut d'Exploitation est en hausse de 45,3% par rapport à fin décembre 2022.



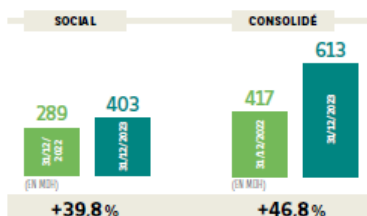
COÛT DU RISQUE (EN MDH)

Le Coût du Risque Consolidé a enregistré une hausse de 12,8% à fin décembre 2023 par rapport à fin décembre 2022 reflétant une politique prudente en matière de provisionnement. Le taux de couverture des créances par les provisions des comptes sociaux s'établit à 80,75%.



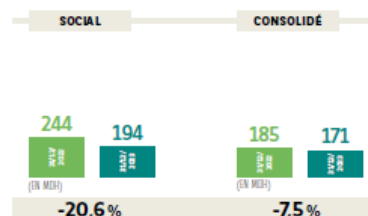
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (EN MDH)

Le Groupe BMCI affiche un Résultat Avant Impôts Consolidé de 613 millions de dirhams à fin décembre 2023, soit une hausse de 46,8% par rapport à fin décembre 2022. Pour les comptes sociaux, le Résultat Avant Impôts enregistre une hausse de 39,8% par rapport fin décembre 2022.



RÉSULTAT NET (EN MDH)

Le Résultat Net Consolidé s'est établi à 171 millions de dirhams à fin décembre 2023, soit une baisse de 7,5% par rapport à fin décembre 2022. Au niveau des comptes sociaux, le Résultat Net s'établit à 194 millions de dirhams, soit une baisse de 20,6% par rapport à décembre 2022. La baisse du résultat net est due à la charge d'impôt suite au dénouement du contrôle fiscal ponctuel à la banque portant sur les exercices 2019 à 2022.



02.

**Dynamiser notre activité
commerciale
dans un monde en
mouvement**



UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE LA RECONQUÊTE

Le Retail Banking



En 2023, le Retail Banking a capitalisé sur ses atouts, enregistrant une résilience dans la croissance de ses encours.

Afin de mieux répondre aux besoins de notre clientèle et de les satisfaire, plusieurs initiatives novatrices et porteuses d'amélioration ont été lancées en 2023 :

- La modernisation et la rénovation des agences ;
- L'amélioration de l'outil QlicKEER, dédié à l'amélioration des entrées en relation, via l'intégration de nouvelles fonctionnalités permettant des ouvertures de comptes optimisées ;
- Le renforcement du parc GAB par une couverture étendue, et l'intégration des nouvelles fonctionnalités telles que le retrait GAB sans carte, le Cash IN, Dynamic Currency Conversion ;
- L'enrichissement des fonctionnalités de l'application BMCI Connect, ainsi que son ouverture aux professionnels.

Pour l'année 2024, le Retail Banking s'est fixé quatre grandes ambitions stratégiques :

- 01.** Assurer la maîtrise des risques opérationnels, de crédit & de conformité
- 02.** Améliorer notre NPS « Net Promoter Score », indicateur de calcul de la satisfaction client
- 03.** Poursuivre le déploiement de l'omnicanalié au service des clients
- 04.** Renforcer la posture commerciale et l'accompagnement des équipes

Le crédit à la consommation

L'année 2023 a été marquée par une reprise timide de la croissance, une inflation soutenue et une hausse de la courbe des taux liée aux deux augmentations successives du taux directeur à fin 2022.

Dans ce contexte, le marché du crédit à la consommation a marqué un net ralentissement de sa croissance, avec une hausse de 3,2% à fin décembre 2023 pour atteindre un encours total de 117,5 milliards de MAD.

La ligne de métier Crédit à la Consommation BMCI a réalisé une performance en ligne avec les tendances du marché avec une production brute de 3,5 milliards de MAD et une hausse de l'encours brut de 0,8% sur un an.

Ces réalisations découlent de plusieurs actions mises en œuvre, notamment :

- Toujours dans son objectif de développer ses canaux à distance, le site internet BMCI Crédit Conso est en constante évolution et permet désormais à nos clients de consulter l'encours de leur crédit à la consommation (prêts personnels et crédits revolving) et propose également des outils d'aide à la gestion de leurs finances ;
- Dans le but de mieux répondre aux besoins de ses clients, la ligne de métier Crédit à la Consommation a mis en place un plan d'action visant à accélérer ses synergies avec les autres métiers de la banque afin de proposer des services et des canaux adéquats aux besoins des clients de la banque ;
- Afin de mieux servir nos ambitions commerciales en termes d'équipement de nos clients et d'acquisition de nouveaux clients, la ligne de métier Crédit à la Consommation a procédé à l'intégration de la fonction Marketing en son sein afin d'améliorer le développement d'offres ciblées et des modèles de tarification adaptés ;

- Sur l'automobile, la ligne de métier Crédit à la Consommation continue de se placer comme un acteur incontournable du financement des véhicules d'occasion notamment en signant de nouveaux partenariats avec des acteurs spécialisés dans la vente en ligne ;
- Enfin, dans le cadre des ambitions RSE de la BMCI, qui s'inscrivent pleinement dans son plan stratégique, la ligne de métier Crédit à la Consommation a lancé des offres RSE en début d'année 2023 avec ses partenaires de la distribution. Ces offres mettent en avant des produits à impact environnemental positif sur le thème de l'économie d'énergie et de l'économie circulaire. Cette initiative permet de faciliter l'accès de nos clients particuliers à la transition énergétique.


En 2023, grâce notamment à l'expertise du Groupe BNP Paribas sur le métier du crédit à la Consommation, BMCI conserve une place solide au sein d'un marché du crédit à la consommation très concurrentiel, avec une part de marché globale résiliente et en stagnation sur l'année.

BMCI NAJMAH

Pour la Finance Participative, l'année 2023 a été marquée par la continuité de progression des financements participatifs, drivée par Mourabaha Immobilière et le renforcement du cadre réglementaire, à travers la diffusion par BAM de la Directive n°7/W/2021 relative à l'Audit Externe de conformité aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma au sein des Banques et Fenêtres participatives.

Concernant BMCI NAJMAH, l'exercice 2023 a été marqué par les faits suivants :

- Lancement de la commercialisation des produits NAJMAH Takaful Hayati et NAJMAH Takaful Bayti à partir du 2^{ème} semestre 2023 ;

- 
- Ouverture de 3 nouveaux corners : Casa AIN BORJA, Rabat Ville Nouvelle et SALE Route de Kenitra ;
 - Financement des premiers dossiers Mourabaha Matières Premières ;
 - Validation d'un Business Plan BMCI NAJMAH, avec des nouvelles orientations stratégiques visant à repositionner BMCI NAJMAH dans le marché de la Finance Participative ;
 - Continuité des travaux pour doter BMCI NAJMAH d'une solution IT spécialisée en produits participatifs en vue d'accompagner les ambitions de développement de l'activité ;
 - Encaissement de la dernière échéance des SUKUK;
- Déroulement d'une mission d'audit externe relative à la conformité de la Business Unit BMCI Najmah aux Avis du Conseil Supérieur des Oulémas, menée par un cabinet spécialisé et transmission du rapport d'audit à BAM ;
 - Participation de NAJMAH dans plusieurs événements (Congrès des Dentistes à Fès, Conférence au Conseil Régional des oulémas à JERADA, Salon Auto-Occasion à Casablanca, ...etc) ;
 - Transmission à BAM du rapport annuel d'évaluation sur la conformité des opérations et des activités de la fenêtre participative BMCI NAJMAH aux avis de conformité émis par le Conseil Supérieur des Oulémas (CSO), au titre de l'exercice 2022.

La Banque Privée

Notre Banque Privée a continué à accroître son parc client de 11% tout en misant sur l'augmentation des actifs moyens par client de près de 3%.

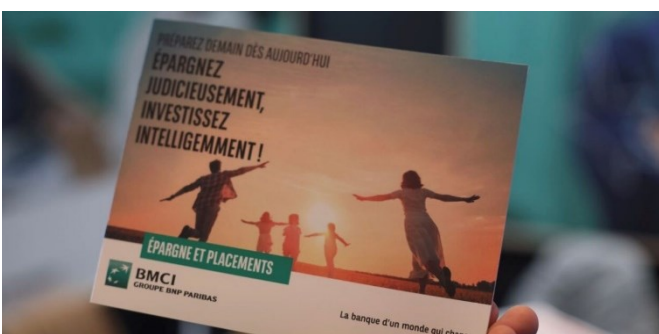
Sur le plan développement et innovation, BMCI Connect a connu plusieurs enrichissements fonctionnels très attendus par les clients Banque Privée qui gagnent en autonomie sur plusieurs volets de la banque au quotidien.

Sur le volet placements financiers, la Banque Privée poursuit sa démarche d'accompagnement et de conseil client conformément à un profilage défini en fonction des connaissances financières et de l'appétence au risque. Elle étoffe également son offre produits en lançant un nouveau fonds obligataire court terme distribuant, destiné aux clients avec un profil prudent souhaitant investir sur un horizon de 6 mois à un an.

Au niveau de l'événementiel, l'année a connu l'organisation de plusieurs événements majeurs, permettant ainsi la rencontre des clients autour de thématiques qui les intéressent, nous en citons :

Conférences « Meet The Expert » : Des conférences dédiées à la clientèle Banque Privée au niveau des régions de Casablanca, Marrakech et Agadir autour des thématiques de l'investissement et de l'assurance-vie.

Lancements d'ouvrages soutenus par la Fondation BMCI : Des événements culturels, permettant de créer un moment d'échange entre les clients Banque Privée et des auteurs de livres qui s'inscrivent dans l'engagement de la BMCI pour la sauvegarde du patrimoine culturel marocain.



La Banque Privée a également été partie prenante de différents événements sponsorisés par la BMCI à l'instar du Festival Jazzablanca, BMCI Golf Cup, tournoi de golf réunissant des clients et des prospects Banque Privée, ainsi que la première édition du Salon de l'Épargne avec une intervention autour du thème « L'assurance-vie comme outil de diversification patrimoniale ».

Le Corporate Banking



Un bilan très positif de la ligne de métier Corporate sur l'année 2023, tiré par une belle dynamique de production des crédits et une bonne orientation des métiers spécialisés à l'instar du Trade et du Cash Management.

Sur le volet ESG, la ligne de métier a mis en place une roadmap ambitieuse avec pour objectif de croître 2 fois plus vite en termes d'encours ESG que la production classique. Le Corporate Banking a d'ailleurs innové sur le marché en proposant un nouveau type de financement, le Financement à impact qui aligne la structure de financement sur les réalisations du client en termes d'objectifs de responsabilité sociale d'entreprise, dit SLL (Sustainable Linked Loan). Une stratégie de formation et d'acculturation des commerciaux sur les sujets ESG a été déroulée afin nous permettre de sensibiliser et d'accompagner de manière efficace les attentes de nos clients.

Pour le métier Corporate Banking, nos efforts de transformation et de conquête se poursuivent en 2024 avec 3 principales priorités :

- 01.** Optimiser et Digitaliser nos process/outils pour une meilleure expérience client et collaborateur
- 02.** Améliorer le parcours client à travers le développement de solutions innovantes et sustainable afin d'accompagner les entreprises dans leur stratégie de développement, de décarbonation et de transition énergétique
- 03.** Poursuivre la Transformation du Corporate Banking et capitaliser sur le nouveau dispositif commercial autour des Desks spécialisés (Multinationales, Large Corporate, II et PME), en lien avec les Centres d'affaires et les métiers spécialisés

Cash Management

Le Cash Management a réalisé un Produit Net Bancaire en croissance à fin 2023 grâce à un travail de captation des flux et d'innovation de notre outil E-Banking Corporate.

Dans ce cadre, le métier Cash Management continue sa dynamique commerciale et son dispositif d'accompagnement des clients et du réseau afin de garantir une qualité de service en ligne avec les besoins des clients.

En outre, l'année 2023 a été conduite sous le signe de la digitalisation pour l'activité Cash Management grâce à la migration de tous nos clients vers le nouvel E-Banking comportant de nouveaux services à valeur ajoutée pour une meilleure expérience client

Trade Finance

En dépit d'un essoufflement des échanges extérieurs du Maroc en 2023, l'activité Trade BMCI poursuit sa bonne dynamique et continue d'évoluer favorablement en enregistrant un niveau record avec une production globale en hausse par rapport à 2022.

Nos parts de marché sur les principaux produits Trade ont atteint des niveaux très satisfaisants grâce à la dynamique soutenue de la force de vente pour capter les opportunités du marché.

Le Produit Net Bancaire de l'activité Trade Finance confirme cette tendance haussière grâce à la forte contribution du business documentaire et des financements en devises.

La poursuite de la bonne dynamique sur les volumes passera nécessairement par la recherche de nouveaux clients. Le chantier de fiabilisation de la tarification est également un enjeu majeur pour la croissance des revenus.

Service Assistance aux Entreprises (SAE)

En plus de ses fonctions support et ses services à la clientèle, le SAE a pu marquer une bonne croissance de son produit net bancaire à fin Décembre 2023. Il a aussi pu renforcer son rôle d'acteur principal dans le dispositif

d'amélioration de l'expérience client à travers le lancement de plusieurs campagnes de satisfaction clients et leur suivi avec l'ensemble des parties prenantes.

L'accompagnement des clients a été renforcé par la systématisation du recours au SAE et la promotion des conventions pour plus de proximité avec les clients.

L'année 2023 a également connu l'avancement remarquable de plusieurs chantiers du programme de stabilisation ce qui a permis de mieux répondre aux besoins des clients et d'améliorer la qualité de service.

En 2024, le SAE est appelé à consolider sa position par :

- L'amélioration du NPS client
- Le développement du Produit Net Bancaire
- L'élargissement de l'offre avec des services à valeur ajoutée

Promotion immobilière

L'équipe des Financements Immobiliers de la BMCI a pu concrétiser en 2023 des opportunités significatives avec des relations importantes de la banque, dont des prospects en matière de promotion immobilière. Dans la continuité de l'exercice précédent, l'activité a poursuivi son évolution favorable, ce qui s'est traduit par :

- Evolution de près de 10% des encours moyens de la promotion immobilière entre 2022 et 2023.
- Rentabilité maîtrisée, avec une répercussion progressive de la variation des taux sur les nouvelles opérations mises en place.
- Diversification des clients, réduisant ainsi la dépendance au client historique de la banque dans ce secteur.

Pour 2024, les objectifs de l'équipe Financements Immobiliers sont d'actualiser les orientations générales de l'activité pour les adapter aux nouvelles réalités du secteur, notamment le nouveau dispositif d'aide au logement lancé par l'Etat.

Financements structurés

Au titre de l'année 2023, l'équipe Financements Structurés a pu montrer sa capacité à traiter l'ensemble des dossiers remontés. En 2024, les ambitions sont renforcées pour l'équipe Financements Structurés avec l'objectif de valider plus de tickets et de participer à la progression de l'encours des Crédits Moyen Terme de la banque.

Capital Markets

Activité de change :

Le Dirham avait atteint en 2022 des niveaux historiques notamment sur le dollar américain (USD). En 2023, le Dirham a profité de la baisse du Dollar pour se renforcer tout au long de l'année et finir à 9.90 contre le USD. L'euro se renforçant par ailleurs, le Dirham a oscillé toute l'année entre 10.80 et 11.

Dans un contexte où les échanges commerciaux de marchandises marquent une baisse au niveau des importations, et une quasi-stabilité au niveau des exportations, la salle des marchés de la BMCI a atteint un niveau record de volume FX traité.

Cette performance repose sur le savoir-faire de la salle des marchés (Produits dérivés, solutions personnalisées) ainsi que le dispositif commercial Corporate pour accompagner ses clients, et leur permettre d'atteindre les meilleurs niveaux possibles.

Enfin, dans la perspective de fluidifier l'expérience client, la salle des marchés de la BMCI a déployé l'outil BMCI FX Trade, sa plateforme Corporate pour faciliter le traitement des opérations de change.

Activité de taux :

En tant qu'intermédiaire du trésor, le desk a participé à l'animation du marché de la dette Marocaine en Dirham, sur les marchés primaire et secondaire, dans un contexte d'augmentation sensible des taux.

Grâce à ses solutions innovantes pour les institutionnels, le desk a été très actif pour proposer des stratégies dans un marché propice au rendement intéressant.

LES FILIALES ET AUTRES MÉTIERS BMCI, DE FORTS RELAIS DE CROISSANCE

BMCI Leasing

Dans un secteur dynamique à fin 2023 (+11,3%), la filiale BMCI Leasing réalise une bonne croissance de sa production avec une hausse de 12,3% à fin 2023 à 1.712 millions de MAD, portant son encours à 4.233 millions de MAD, soit une augmentation de +7,7% sur une année glissante. Par ailleurs, l'année 2023 aura été une année particulière en termes d'évolution du produit net bancaire, lequel est resté stable en comparaison avec 2022 dans un contexte de forte hausse du taux moyen de refinancement partiellement compensé par la hausse du taux moyen facturé.

BMCI Factoring

L'année 2023 a été marquée par une augmentation des taux directeurs impactant directement nos coûts de financement et nos marges. BMCI Factoring a toutefois réussi à maintenir le cap de la croissance en termes de production et de produit net bancaire tout en étant en phase avec les objectifs fixés.

BMCI Offshore

En dépit de la progression importante des taux de financement en devises, BMCI Offshore a connu en 2023 une reprise d'activité qui s'est traduite par une progression à deux chiffres de nos performances financières et de notre rentabilité. Ceci a été possible grâce à l'enrichissement de notre offre commerciale par un nouveau produit ayant permis de compléter notre spectre de financement et de répondre à une demande importante sur le marché.

BMCI Bourse

2023 aura été une année de reprise de la Bourse des Valeurs de Casablanca qui a terminé sur une hausse de ses indices (12,80% pour le MASI) après la forte baisse enregistrée en 2022 (MASI - 19,75%).

Pourtant, en début d'année, le marché boursier était assailli par les craintes liées à la hausse des taux et au niveau élevé de l'inflation en clôturant même le premier trimestre avec un recul de -3,07% pour le MASI. Le changement de cap a commencé à partir du mois de mai 2023, avec les premiers signes de désinflation couplés à la décision de Bank Al-Maghrib de ne pas procéder à de nouvelles hausses du taux directeur, puis le trend haussier s'est davantage accentué après l'annonce de l'attribution de l'organisation de la Coupe du monde 2030 au Maroc en Octobre pour finir l'année à 12093 points pour le MASI.

Au même titre que l'indice, durant les quatre premiers mois de l'année, les volumes étaient en retrait de 44% comparativement à la même période de l'année précédente. Dans ce contexte, ce n'est qu'avec la reprise du marché enclenchée en mai que les volumes ont commencé à reprendre pour finir l'année en hausse de 3% à 33 milliards de MAD pour le marché central et un retrait de 3% pour le marché de bloc (20,1 milliards de MAD).

Le volume traité par BMCI Bourse est en progression de 36% grâce essentiellement à la négociation de plusieurs opérations de gestion des flux. Pour autant, le chiffre d'affaires est en retrait de 29%.

Grâce aux synergies avec le groupe, et à l'ancrage de sa force commerciale auprès de la clientèle institutionnelle et multinationale du groupe, BMCI Bourse a participé au closing de la cession de la participation de WILMAR dans Cosumar à des institutionnels marocains, exécutant sur le marché boursier la plus grosse opération jamais réalisée.

En perspective, BMCI Bourse continuera à renforcer son positionnement en poursuivant le reprofilage de sa clientèle et en capitalisant sur les opérations stratégiques menées en synergie avec le groupe.

BMCI Assurance

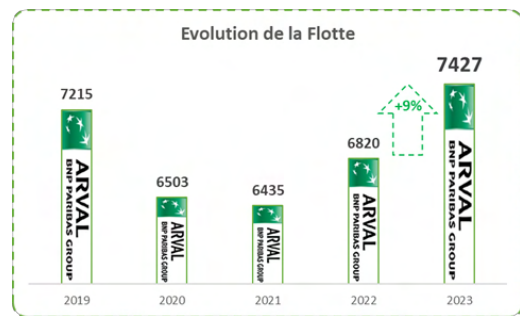
En 2023, BMCI Assurance a connu une série d'évènements significatifs, comprenant le changement de son Directeur Général en Mai, le lancement d'une analyse en profondeur, en vue de la mise en place d'un plan de transformation pour la branche assurance, l'introduction de nouvelles offres adaptées aux besoins de la clientèle BMCI et filiales, tels que Secours Maroc et Pack Auto Leasing. De plus, une réorganisation a été entreprise, au niveau du Service Après-Vente, pour assurer un meilleur suivi des sinistres depuis le séisme d'Al Haouz.

Pour ce qui est du chiffre d'affaires, il a connu une hausse de 18,76%, une évolution s'expliquant par la hausse des commissions générées par l'activité crédit consommation, l'augmentation des commissions « ADI et dommage » du crédit habitat ainsi que la croissance des commissions d'intermédiation du fait du lancement de nouveaux produits notamment l'Assistance Maroc.

Pour 2024, nos objectifs sont très ambitieux avec le lancement d'un plan de transformation de la filière assurance, visant à optimiser nos circuits, ainsi qu'à améliorer et optimiser nos offres. Cette année connaîtra le lancement de nouveaux packs répondant aux besoins de notre clientèle, et à accélérer la transformation digitale.

Arval Maroc

En 2023, Arval Maroc a poursuivi et accéléré sa trajectoire de croissance. Notre flotte a en effet augmenté de plus de 9% par rapport à 2022, s'établissant à 7.427 véhicules loués au 31/12/2023, et ce malgré un contexte macro-économique toujours difficile avec des problèmes persistants sur la chaîne d'approvisionnement automobile, tant sur les véhicules neufs que sur les pièces de rechange.



Nos prises de commandes de 2023 se situent à un niveau similaire à 2022, tandis que nos livraisons de véhicules neufs ont progressé de +3%, une belle performance dans le contexte difficile du marché automobile marocain, qui a connu une stagnation en 2023 au niveau des immatriculations de véhicules légers neufs. En parallèle, notre score NPS de 2023 (qui mesure la satisfaction de nos clients) s'établit à +36, un score similaire à celui de 2022, confirmant notre bon positionnement en termes de qualité de service sur l'ensemble de nos segments de clientèle.

ARVAL Maroc a donc consolidé en 2023 sa place de leader sur le marché de la Location Longue Durée de véhicules, et en particulier sur le secteur des entreprises privées.

Concernant l'engagement « Arval Beyond », nous continuons notre promotion de véhicules à faible émission de CO2 avec une flotte de véhicules électrifiés (hybrides et électriques) qui représente 5% de notre parc total au 31/12/2023 et près de 8% de nos commandes de l'année 2023, toujours dans un marché des flottes automobiles dominé par les moteurs Diesel, avec l'arrivée prochaine de la norme Euro 6, dont l'un des effets sera de nettement diminuer l'écart de prix et de coût de détention entre les motorisations diesel et les motorisations hybrides ou électriques.

Au-delà de nos actions courantes concernant l'engagement d'entreprise, Arval Maroc a souhaité contribuer, de manière forte et constructive, à l'effort national concernant le terrible tremblement de terre du 8 septembre dernier. Une donation a été en effet effectuée auprès de 2

associations d'utilité publique et pleinement engagées sur les lieux du sinistre: INSAF et SOS Villages d'Enfants Maroc.

Enfin, la digitalisation est restée au centre de notre stratégie de développement. Nous avons renforcé nos outils de gestion à distance en lançant de nouvelles fonctionnalités sur notre outil « My Arval Driver », permettant notamment la déclaration des sinistres en ligne et la recherche facilitée de nos partenaires pour la maintenance et la réparation de nos véhicules. Cet outil connaît un succès grandissant avec plus de 49% de nos conducteurs disposant d'un accès à cette application à fin 2023.

BDSI

En 2023, BDSI a poursuivi son plan de transformation lancé en octobre 2022 pour recentrer l'ensemble de ses activités sur le Maroc et pour la BMCI exclusivement. Le transfert de ses activités vers l'Algérie est très avancé alors que celui concernant les activités d'Outre-Mer vers BCEF démarre très prochainement avec un objectif de passation d'ici la fin de l'année 2024. Les derniers sites africains cédés par le Groupe BNP Paribas sont toujours suivis par BDSI dans l'attente du changement de leur système d'information. Parallèlement, l'organisation cible IT Maroc est bien définie.

L'année 2023 a été marquée pour la BMCI par la stabilisation de son système d'information et le décommissionnement de son ancien Core Banking ATLAS 2. Un programme de fiabilisation a été mis en œuvre et a apporté des résultats probants avec une réduction significative du nombre d'incidents de production. Un monitoring des flux a été mis à disposition du cash management permettant un suivi de bout en bout du circuit de traitement des flux.

Sur le plan opérationnel, les travaux en 2023 ont été orientés vers le client et le réglementaire. De nombreuses fonctionnalités ont été développées sur le mobile banking (BMCI Connect) ainsi que sur les E-banking Corporate et SME. Le programme Cyber-sécurité, quant à lui, a vu l'avènement du déploiement de la nouvelle version du Framework Cyber en 2023. Cette nouvelle répartition des exigences est caractérisée par une métrique basée sur le profil de risque de l'entité et permet un ajustement de la cible à atteindre en fonction de ce profil et des menaces identifiées. Le programme pour la BMCI incorpore dix chantiers structurants dont le niveau d'avancement est très satisfaisant.

CAPTER LA VOIX DE NOS CLIENTS POUR MIEUX LES SERVIR

Dans un souci constant d'amélioration de l'expérience client, la Banque réitère sa volonté de se rapprocher davantage de ses clients, en captant constamment leurs attentes et besoins et en les mettant au cœur de ses réflexions.

Dispositif d'écoute et de mesure de satisfaction client / collaborateurs



Afin d'améliorer l'expérience client, un dispositif d'enquêtes NPS récurrentes a été défini et déployé pour mesurer le niveau de satisfaction et de recommandation de nos clients Particuliers, Professionnels, Banque privée et Corporate.

Ce dispositif consiste à recueillir les avis, commentaires et motifs d'insatisfaction des clients sur différentes thématiques. Le but est d'analyser les facteurs ayant une influence sur la satisfaction client, positifs comme négatifs. Il se décline en 3 types d'enquêtes principales en l'occurrence :

1. **Enquête NPS Relationnelle** : ce type d'enquête mesure la qualité de la relation globale avec le client et sa fidélité, qu'il y ait eu ou non une interaction récente.
2. **Enquête NPS Benchmark** : il s'agit d'une enquête NPS relationnelle qui évalue le score de recommandation (NPS) de la BMCI mais aussi les clients de la concurrence afin de positionner la banque par rapport aux acteurs de la place en termes de recommandation client.
3. **Enquête NPS Transactionnelle** : vise à fournir une appréciation de l'expérience des clients sur les principaux parcours comme la banque à distance, le crédit habitat, le crédit à la consommation, les interactions avec le conseiller en agence, le service après-vente, la monétique et autres.

Des études Ad hoc ont également été lancées afin de mieux comprendre les besoins et les attentes de nos clients.

Ce type d'étude consiste à fournir des réponses Marketing à une problématique spécifique. Elle est généralement menée par des prestataires externes afin de comprendre les besoins et les attentes des clients pour mieux les servir.

Revue des parcours clients pour mieux les servir

En 2023, la BMCI a entrepris un large chantier de revue des parcours de ses clients afin d'améliorer de manière constante l'expérience qui leur est fournie. A cet égard, le chantier de revue des parcours a couvert plusieurs sujets phares à l'instar du parcours d'acquisition des clients exerçant dans les professions libérales de santé

Pour exemple, les travaux relatifs à la refonte du parcours d'acquisition des clients professionnels de santé ont débuté en Juin 2023 et avaient pour objectif de redéfinir leur expérience au moment de l'entrée en relation.

La réflexion a été menée à travers une série d'ateliers Design Thinking. Le client a été mis au centre de la réflexion, en analysant de manière approfondie ses besoins et ses points de douleur et ce, dans le but de concevoir un nouveau parcours qui apporte les meilleures réponses.

Suite à ces ateliers, une solution innovante a été pensée et est en cours de test auprès de ce segment de clientèle.

**AVEC BMCI MÉDICAL,
BÉNÉFICIEZ
D'AVANTAGES EXCLUSIFS***

PACK
**EXPERT
PRO**

**ACTEURS
DE LA SANTÉ**

DÉCOUVREZ DES SOLUTIONS
DE FINANCEMENT ADAPTÉES

JE VEUX
GÉRER
MON ACTIVITÉ AU QUOTIDIEN

JE VEUX
FINANCER
MES PROJETS PROFESSIONNELS

JE VEUX BÉNÉFICIER
D'AVANTAGES EXCLUSIFS
POUR MES PROJETS PRIVÉS

LA MODERNISATION, MAÎTRE-MOT DE L'ANNÉE 2023

Mise à niveau du réseau Retail, au service de nos clients : 2023, Une année record pour la Direction Immobilier & Exploitation (IMEX)

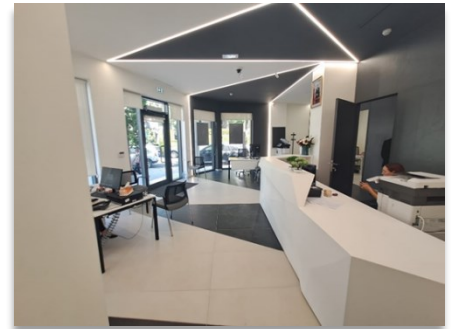


Afin d'accompagner le Nouveau Modèle de Distribution, la Direction IMEX a poursuivi son projet de remise à niveau des agences de la BMCI.

Soixante agences ont ainsi été sélectionnées par la ligne de métier Retail pour le rajeunissement et la rénovation de leur façade, ainsi que la modernisation du mobilier et des équipements.

D'autre part, la Direction IMEX a poursuivi un chantier plus conséquent, englobant un lot d'agences entièrement réaménagées selon la nouvelle charte définie et ont été livrées et inaugurées pendant le dernier trimestre 2023.

La Direction IMEX poursuivra ce trend sur les années à venir afin qu'un plus grand nombre d'agences puissent bénéficier de cette mise à niveau, la finalité étant de mieux refléter la nouvelle identité de la BMCI.



Une modernisation des plateaux au profit de nos collaborateurs

Dans le but d'optimiser l'usage des espaces dévolus aux équipes opérationnelles de la BMCI, la Direction IMEX a mis en place une large stratégie immobilière dont l'objectif est d'optimiser les niveaux d'occupation des locaux détenus par la banque tout en améliorant leurs dispositions et leurs agencements.

A cet effet, la Direction IMEX a pris en charge l'élaboration des plans et concepts d'aménagement de ces sites. Les espaces de travail ainsi que le mobilier ont été adaptés, modernisés et harmonisés de façon à minimiser les réaménagements internes pour les métiers et leur organisation qui évolue, en créant des espaces alliant convivialité, travail d'équipe et communication.

En plus des travaux de modernisation, la Direction IMEX a continué d'apporter son support logistique et de gestion du patrimoine concernant le programme de fusion des agences en assurant le déménagement des collaborateurs, des documents et du matériel de la Banque vers les agences de repli, ainsi que le redéploiement des biens immobiliers.

03.

Accélérer notre

transformation

autour du plan stratégique

Twenty4Change



PLAN STRATÉGIQUE TWENTY4CHANGE, NOUVELLE PHASE D'ACCÉLÉRATION

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du Plan Stratégique du Groupe BMCI « Twenty4Change ». Ce plan de transformation, qui mobilise l'ensemble des collaborateurs autour d'un portefeuille de programmes stratégiques regroupés en neuf streams, a d'ores et déjà permis des avancées importantes en termes de transformation du modèle relationnel et de l'expérience-client, de développement de propositions de valeur sur mesure, de digitalisation et d'optimisation des processus, de consolidation du Positive Banking et de développement du Capital Humain.

Parce qu'être « la banque d'un monde qui change » exige de s'adapter de manière agile et continue à tous les niveaux aux changements de l'entreprise et de son environnement, un chantier de réajustement de la feuille de route du Programme Stratégique « Twenty4Change » a été opéré à mi-parcours de la réalisation du Plan, avec une volonté de faire le point sur les actions réalisées depuis le lancement en 2021. Cet exercice a permis de passer en revue la vision ainsi que les ambitions stratégiques de la BMCI, de cerner notre positionnement par rapport à la trajectoire initialement définie, de mettre en perspective les priorités de la banque, et de vérifier l'alignement de la feuille de route avec le Plan GTS 2025 du Groupe.

A cet effet, la BMCI place plus que jamais le client au cœur de ses préoccupations en se mobilisant pour la mise en œuvre d'un vaste chantier de transformation de la banque, qui englobe plusieurs aspects dont :

- Le développement commercial ;
- L'efficacité opérationnelle ;
- La refonte informatique ;
- Le capital humain ;
- La finance durable.

Vision et ambitions stratégiques du Plan Twenty4Change

La vision stratégique définie par la BMCI est de devenir la Banque de référence au Maroc pour les clients recherchant des prestations à forte valeur ajoutée, mettant à leur service l'expertise, l'exigence de qualité et l'Engagement du Groupe BNP Paribas.

Dans la même optique, la BMCI s'est fixée des objectifs stratégiques ambitieux, parmi lesquels :

- Faire progresser son Produit Net Bancaire à un rythme plus important que celui du marché ;
- Faire évoluer le Net Promoter Score, indicateur de mesure de la satisfaction client, en visant le premier tiers des banques de la place ;
- Adapter son modèle opérationnel pour accroître l'efficacité, optimiser le coefficient d'exploitation et améliorer la rentabilité de la banque.

Axes stratégiques du Plan Twenty4Change

Développement commercial des activités Retail & Corporate

Le développement commercial se concentrera sur les segments à fort potentiel grâce notamment à la valorisation du savoir-faire, l'expertise et l'engagement du Groupe afin d'accroître la dynamique de développement tant sur les activités Retail Banking que Corporate Banking.

Sur l'activité du Retail Banking, le Groupe BMCI actionne trois principaux leviers en l'occurrence :

- Le recentrage de sa démarche vers la clientèle à fort potentiel en axant les efforts sur la clientèle « Mass Affluent » et « Professionnels » ;
- La capitalisation sur les expertises du Groupe BNP Paribas afin de proposer une offre plus adaptée aux besoins des clients ;
- L'adaptation du modèle de distribution grâce à l'omnicanalité (*Nouveau Modèle de Distribution & Selfcare*) afin d'offrir une véritable expertise et une nouvelle expérience.

Sur l'activité du Corporate Banking, le Groupe BMCI structure son action autour de trois grands leviers notamment :

- L'exploitation du modèle One Bank, en mettant à profit l'expertise et le support du Groupe BNP Paribas ;
- L'exploitation des synergies Corporate & Investment Banking (CIB) et Capital Markets, en favorisant de nouveaux modes de collaboration et de gouvernance ;
- Le développement d'une offre innovante, participant tant à l'amélioration du Net Promoter Score (NPS) que des commissions bancaires.

Expérience client et Qualité de service au cœur de nos engagements

Le Plan Stratégique Twenty4Change place l'amélioration de l'expérience client et de la qualité de service au centre des priorités de la BMCI avec, pour principal objectif, de promouvoir une culture et un environnement de service cent pour cent « Client Centric ».

Finance durable : la Banque à impact positif

Consciente de l'importance des enjeux liés à la finance durable et soucieuse d'un arrimage parfait entre sa stratégie et celle du Groupe Bnp Paribas, la BMCI a intégré au niveau de son plan stratégique un stream transverse couvrant l'ensemble des sujets liés à la Finance Durable. A cet effet, la vision de la BMCI est d'être un acteur incontournable de la finance durable au Maroc à horizon 2025.

Amélioration de l'efficacité opérationnelle

Le Plan Stratégique Twenty4Change a été l'occasion d'engager un vaste chantier d'optimisation des processus de bout en bout, notamment sur les processus identifiés comme les moins performants et/ou les plus critiques pour une expérience client de qualité et un fonctionnement optimal de la banque.

Déploiement d'un dispositif IT, Data, Digital plus intégré et d'une organisation plus agile

L'Information et la Technologie (IT), la Data & le Digital sont une pierre angulaire du programme stratégique Twenty4Change ayant pour finalité de délivrer des expériences clients innovantes, sécurisées et de qualité tout en étant aligné avec la stratégie commerciale de la banque et les normes en vigueur.

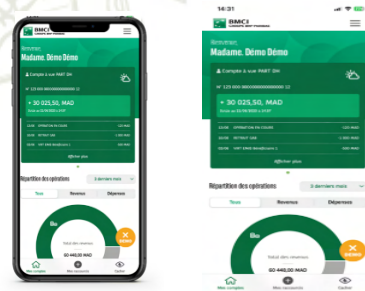
Engagement des collaborateurs

A travers son Plan Stratégique, le Groupe BMCI ajuste son dispositif de gestion du Capital Humain afin de susciter l'engagement et la mobilisation des collaborateurs pour accompagner sa transformation, qui se traduira par une amélioration des résultats des enquêtes de satisfaction à destination des collaborateurs et une rétention des collaborateurs performants.

LA TRANSFORMATION EN MARCHE

Fortes optimisations de l'Application BMCI Connect

Notre vision de la transformation s'inspire directement des attentes de nos clients, de nos actionnaires mais également de nos collaborateurs. Nos clients restent au cœur de nos préoccupations avec l'objectif de toujours mieux les servir. Notre ambition est de faciliter la relation bancaire avec nos clients afin de la rendre toujours plus simple et pratique, et de repenser nos processus pour qu'ils soient plus légers et plus efficaces.



Lancée en Novembre 2020, le nouveau service de banque en ligne BMCI Connect a été enrichi tout au long de l'année 2023 afin d'apporter toujours plus d'autonomie et de satisfaction à nos clients. A ce titre, de nouvelles fonctionnalités ont été déployées :

01. L'accès à BMCI Connect pour les clients professionnels afin qu'ils bénéficient d'un service de Banque en ligne adapté à leurs besoins
02. La consultation de leurs Crédits Immobiliers, leurs Crédits d'investissements ou encore leurs Portefeuilles Titres. Cela s'inscrit pleinement dans la volonté de la BMCI de Leur donner un maximum d'autonomie.
03. L'initiation et la gestion des virements permanents et instantanés afin d'apporter plus de confort à nos clients dans la gestion de leur compte au quotidien
04. L'activation des dotations pour Voyages Personnels et E-commerce 100% digital apportant à nos clients plus de flexibilité mais surtout une prise en charge instantanée de leurs demandes
05. L'intégration en continu de nouveaux facturiers dans les catégories de paiement : Téléphonie & Internet, Eau & Electricité, Ecoles & Universités, Taxes & autres frais, Achats & Voyages
06. La mise à disposition d'un mode démo permettant à nos clients de mieux comprendre le service de banque en ligne BMCI Connect mais également de donner la possibilité aux non-clients de découvrir BMCI Connect
07. De nombreux ajustements pour rendre les parcours plus faciles et plus ergonomiques aux utilisateurs.

Par ailleurs, les clients particuliers ont accru leur usage de l'application BMCI Connect en 2023. Le volet transactionnel connaît également une très forte évolution sur 2023 et les clients utilisent désormais les parcours digitaux pour réaliser la majorité de leurs opérations de Banque au quotidien. Cette roadmap pluriannuelle s'accélérera en 2024.

En parallèle, le lancement du chatbot Crédit Immobilier AssistMe vient également couronner les efforts faits en matière de digital par la banque au titre de l'année 2023.

Nouvel Espace Client dédié au crédit à la consommation intégrant une parfaite visibilité sur les encours clients

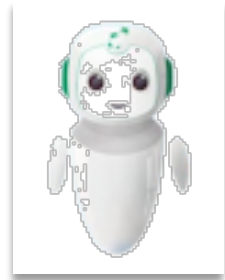


Dans le cadre de sa transformation digitale, l'un des piliers stratégiques de la BMCI consiste en l'autonomisation de nos clients dans la gestion de leurs opérations bancaires au quotidien. Au-delà du renforcement du Selfcare Digital dont l'enjeu est important, satisfaire pleinement nos clients est la clé pour une amélioration de l'expérience client.

L'Espace client accessible depuis le site www.creditconso.bmci.ma s'inscrit pleinement dans cette transformation. Entièrement dédié au Crédit à la Consommation, ce nouveau service permet aux clients d'accéder en quelques clics à un tableau de bord de visualisation de leurs crédits à la consommation détenus à la BMCI (prêts personnels et crédits revolving). Cette visualisation de leurs crédits leur apporte plus de confort. Plusieurs fonctionnalités sont également proposées pour les accompagner au mieux et leur faciliter le suivi et la gestion de leurs finances.

Lancement du chatbot interactif « AssistMe » sur le site de la BMCI

La BMCI a lancé sur son site internet son nouvel Assistant Virtuel dédié aux Crédits Immobiliers. Disponible en version Française et Darija, AssistMe est à disposition des internautes désireux d'obtenir plus d'informations et un accompagnement de qualité sur la thématique du Crédit Immobilier.



AssistMe est en mesure de répondre à l'ensemble des questions des internautes et de les orienter au mieux selon la nature de leur projet et les besoins exprimés.

AssistMe apprend de nouvelles choses tous les jours et continuera de grandir en 2024 pour intégrer de nouvelles thématiques clients. Satisfaire nos clients et être en mesure de les assister sur l'ensemble des produits de la Banque reste fondamental pour la BMCI.

Une organisation dédiée vers l'accélération Digitale

Dans le cadre de son programme de transformation Agile, la Direction de la Transformation et de l'Innovation a lancé sa première Tribu expérimentale « Accélération Digitale ». L'enjeu principal pour cette « Tribu » réside dans la centralisation des outils de digitalisation de nos processus, afin de couvrir l'ensemble des demandes, d'en assurer l'analyse 360° et le traitement in fine par l'outil le plus adapté. Composée de 4 équipes actives, son rôle premier est d'être « l'usine de digitalisation des processus ».

En 2023, la Tribu Accélération Digitale a poursuivi l'élargissement du scope de l'outil QlicEER pour la digitalisation de l'entrée en relation des clients Retail et Corporate. L'outil, basé sur des technologies de pointes telles que les API (Application Programming Interface), l'Intelligence Artificielle, la reconnaissance optique des caractères (OCR), permet l'ouverture rapide et automatique des comptes clients, tout en assurant tous les contrôles exigés. L'ouverture d'un compte Retail prend désormais moins de 10 minutes « bout en bout ».

Cette Tribu porte également la stratégie d'APIsation de la BMCI, permettant l'accélération de nos processus digitaux tout en étant le préambule de nos ambitions d'ouverture vers l'Open Banking.

Enfin, la stratégie de robotisation via la RPA (Robotic Process Automation) reste un contributeur solide de l'amélioration continue de l'expérience collaborateur grâce à l'automatisation des tâches manuelles à faible valeur ajoutée.

DESIGNLAB – L'Accélérateur d'Innovation BMCI

2023 a été l'année de relance de la stratégie Innovation de la BMCI. Acteur reconnu de la communauté « Tech » marocaine, la BMCI a participé à de nombreux Hackatons co-organisés avec les universités et grandes écoles du Royaume. Le double enjeu étant de soutenir la culture innovation auprès des étudiants ainsi que de leur faire bénéficier de notre expertise dans la construction de leurs initiatives entrepreneuriales.

Quelques projets nés de l'Open Innovation ont également connu une accélération rapide sur la deuxième partie de l'année, permettant ainsi de reprendre le fil de nos collaborations prometteuses avec des startups Marocaines très prometteuses (Intelligence Artificielle, solutions plug and play, solutions financières à impact social...).

Dans un double contexte d'évolutions technologiques rapides dans le Royaume et d'une stratégie de transformation digitale ambitieuse, la BMCI s'est dotée en début 2024 d'un espace physique lui permettant d'accélérer davantage les partenariats, la co-construction et l'intégration de solutions innovantes. Le « DesignLab » sera un espace d'inspiration et un lieu de rencontres de différentes expertises (Internes, étudiants, incubateurs, startups, partenaires, ...) qui permettra de catalyser des idées innovantes.

Tiers de confiance National

Suite à la convention cadre signée entre la DGSN, BAM, CNDP & GPBM, la BMCI a implémenté le nouveau service de tiers national. Ce service développé par la DGSN permet de vérifier l'identité des personnes physiques via une base de données étatique sécurisée. Plusieurs cas d'usage sont implémentés ou en cours d'études pour un élargissement graduel du scope d'utilisation de la plateforme.

Réorganisation de la Direction de la Production et de l'Appui Commercial (DPAC)

Toujours dans l'objectif de mieux servir nos clients, la Direction de la Production et de l'Appui Commercial a, à son tour, connu une réorganisation afin de mieux accompagner la transformation de la banque et la réalisation de ses ambitions autour de l'excellence opérationnelle. Cette réorganisation a été animée par les éléments suivants : le Client au centre pour une meilleure expérience, des processus End2End, davantage de Polyvalence et de Transversalité, une meilleure maîtrise du risque opérationnel, et enfin une logique centre de profit et culture de la Performance.

Face à ces objectifs ambitieux, plusieurs changements organisationnels ont eu lieu à la Direction, notamment : **(i)** la création de l'APAC Conformité et d'un pôle de Supervision de la fraude ; **(ii)** la création de pôles dans une logique End-to-End ; **(iii)** le transfert du centre d'expertise RPA de la DPAC à la « Tribe Accélération Digitale » au niveau de la Direction Transformation ; ainsi que **(iv)** la ségrégation des tâches entre le Middle-Office et le Back-Office au niveau des activités de marché.

La DPAC a participé activement à plusieurs chantiers et projets structurants liés au pilotage et au monitoring de l'activité, à l'innovation, à la fiabilisation et l'assainissement et à la sécurisation des processus. La DPAC a œuvré pour le renforcement de la synergie avec les partenaires à

travers les engagements en termes de délai et de qualité de service formalisés dans les SLA et la tenue de points Partenaires réguliers favorisant la proximité et l'échange.

BMCI Sourcing, un acteur non négligeable dans la transformation et la création de valeur

La Direction BMCI Sourcing a pour objectif de créer de la valeur et de réduire les coûts en optimisant l'efficacité et la robustesse de l'écosystème lié aux prestataires et partenaires externes du Groupe BMCI. Elle travaille étroitement et de manière permanente avec les métiers et fonctions pour analyser la chaîne de valeur afin d'identifier les ressources ou processus que la Banque aurait stratégiquement et économiquement intérêt à acheter, partager, mutualiser ou délocaliser.

En 2023, BMCI Sourcing a fortement accompagné les différentes directions de la Banque, dans les projets structurants nécessitant le recours à un prestataire externe. Pour ce faire, BMCI Sourcing a mis en œuvre les meilleurs standards en matière de suivi des risques fournisseurs, notamment via l'instauration en 2023 d'un dispositif renforcé en matière de Due Diligence Fournisseurs, issu des pratiques et normes du Groupe BNP Paribas.

En outre, BMCI Sourcing veille dans le respect des règles déontologiques strictes à maîtriser les risques de dépendance réciproque, s'efforce à adapter ses pratiques pour faciliter l'ouverture des appels d'offres aux fournisseurs de petite et moyenne taille, et met en œuvre des processus visant à accélérer les délais de règlement des factures des fournisseurs de la banque, notamment suite à la mise en œuvre de la loi 69-21 relative aux délais de paiement en 2023.

Le Chief Data Office au centre de la transformation de la banque

Face à l'évolution rapide du paysage numérique et des demandes croissantes en matière d'exploitation des données, l'année 2023 a été marquée par une revue stratégique de l'organisation du Chief Data Office (CDO) à partir du dernier trimestre 2023. Cette restructuration vise à favoriser la transversalité entre les entités et l'adoption d'une approche Agile pour répondre aux nouveaux enjeux data de la banque.



Cette nouvelle organisation vient renforcer les périmètres ci-après :

Data Quality :

Le Chief Data Office maintient son engagement sur les différents chantiers Data Quality de la banque en mettant à disposition son expertise pour un meilleur accompagnement des métiers sur l'enrichissement du catalogue des contrôles et l'évolution des dashboards Data Quality, pour une mesure et un pilotage plus précis de la qualité des données dans la Banque.

Sur le volet Change, le Chief Data Office a lancé sa première campagne Data Quality, en étroite collaboration avec les équipes du métier Retail pour sensibiliser les collaborateurs du réseau sur l'importance de la qualité des données à la source.

Data Governance :

Le Chief Data Office, à travers son périmètre Data Governance continue à porter sa mission de garant de la conformité et de l'optimisation

des données en termes de définitions et de retraçage du cycle de vie.

Cette année encore, le Chief Data Office a renforcé son accompagnement auprès de sa communauté sur les sujets Data Gouvernance en général et sur les sujets de « définition des données » en particulier, ce qui a entraîné une accélération de l'alimentation du dictionnaire de données « Ablinitio »

Data Protection :

Afin de se conformer aux exigences du Règlement Général de Protection des Données Personnelles RGPD et des spécificités réglementaires locales, le Chief Data Office a maintenu sa position de première ligne de défense en termes de protection, avec l'appui du « Data Protection Officer » qui assure la deuxième ligne de défense.

En 2023, le chantier de la protection des données personnelles (PDP) a connu le lancement de plusieurs chantiers notamment l'alimentation du registre des traitements PDP et le déploiement des dispositifs.

Des actions d'acculturation sur les enjeux PDP ont aussi été entreprises, visant à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs qui manipulent au quotidien des données à caractère personnel.

Data Visualisation :

La « Data Analytics » a continué à œuvrer en 2023 à la bonne exploitation des données de la banque. Elle a assuré la production et la maintenance du patrimoine de Dashboards de Pilotage automatisés.

Ses principaux chantiers couvrent l'intégration en continu des données à son modèle analytique et sa stabilisation, la production de Dashboards de pilotage automatisés, ainsi que la conduite de changement auprès des différents métiers dans le cadre de leur exploitation évolutive.

Le « Self-service BI » prend également son élan en 2023 à travers la solution « exploratoire ». Cette solution offre un accès direct à la donnée en mode granulaire à travers le modèle de données analytique de la Data Factory via la plateforme « Tableau ». Cette offre de service permet aux Business Analystes et aux Référénts Data au niveau de la banque de mener des analyses approfondies de leurs données.

Les différents chantiers en cours se poursuivront en 2024 avec un monitoring en mode Agile, permettant l'opérationnalisation du patrimoine de dashboards existants et une priorisation de nouvelle production alignée avec la vision de la banque.

Data Science & Intelligence Artificielle :

L'année 2023 a été marquée par le changement de l'objectif du périmètre Data Science, de la production des cas d'usages data science au pilotage et recensement des projets IA BMCI et mise à jour de la tour de contrôle "IA Watch Tower" Groupe pour des remontées Groupe EM trimestrielles.

Au total, 13 projets ont été développés au niveau des Métiers porteurs de projets, dont 4 cas d'usage en production. Néanmoins, les directives Data 2024 orientent vers la stabilisation de la qualité, la documentation afin de permettre une reprise plus efficiente des sujets IA.

LA TRANSFORMATION AGILE LIVRE SES PREMIÈRES PROMESSES

La BMCI, sous l'impulsion de sa Direction Générale, s'est engagée depuis fin 2022 dans un ambitieux programme de transformation de ses méthodes de travail en promouvant l'agilité à plusieurs strates de la banque. L'objectif opérationnel premier est d'améliorer notre capacité à répondre aux attentes de nos clients (services, produits, fonctionnalités...) et régulateurs dans des délais très courts.

Cette transformation consiste dans un premier temps à réduire les silos opérationnels via la constitution d'équipes pluridisciplinaires réunies dans un même espace et partageant des objectifs communs centrés sur le besoin client, pour plus de proximité avec nos clients. La planification en cycles courts et itératifs de nos livrables, sur des priorités régulièrement ajustées en fonction des feedbacks clients, permettra de délivrer plus fréquemment de la valeur au client dans une logique d'amélioration continue. Au-delà de la nécessaire transformation industrielle, la transformation Agile promet avant tout un changement profond de la culture collaborative.

Cette transformation s'inscrit logiquement dans un projet d'entreprise à part entière, avec un collectif BMCI soudé autour d'objectifs communs ambitieux. Ainsi, en 2023, la BMCI a opéré les premières implantations concrètes dans les domaines prioritaires que sont la Data et le Digital.

L'amélioration de notre efficacité collective a été tangible dès les premières semaines avec une accélération concrète des livrables. Les études de satisfaction auprès des employés concernés montrent également une rupture rapide et extrêmement positive dans l'engagement individuel et la perception de la BMCI.

Enfin, le programme Agile couvrira de nouveaux domaines en 2024 et concernera entre 20 et 25% des effectifs du siège et sa mise en œuvre devra être terminée d'ici fin 2024.

UN CHANTIER IT EN AMÉLIORATION CONTINUE

La réussite de la stratégie de la Banque et de ses lignes métier repose fortement sur la capacité de la filière informatique, ses individus et actifs, à répondre aux attentes et aux défis de demain. Dans ce contexte, l'IT de la BMCI se transforme et se réorganise autour des métiers afin de mieux répondre à leurs priorités et aux besoins de nos clients. Progressivement, nous mettons en place des mécanismes agiles, collaboratifs et orientés clients afin de se focaliser sur ce qui compte en priorité pour la BMCI et d'accélérer le développement des solutions attendues par nos métiers et nos clients.

Durant l'exercice 2023, l'IT BMCI a concentré ses efforts pour réussir deux engagements majeurs :

- L'achèvement des travaux de stabilisation du Core Banking System : Ces travaux ont pu aboutir grâce à une forte collaboration et un monitoring IT et Métier très rapprochés.
- L'accélération des travaux de transformation IT : Une transformation qui vise à conforter le rôle de l'IT en tant que partenaire proche des métiers et axé sur le développement de solutions à forte valeur ajoutée.

Piloté par ces deux engagements, l'IT BMCI a enregistré des avancées significatives sur plusieurs chantiers critiques.

Production : une amélioration significative de la qualité de service

Les chantiers entamés en 2022 autour des trois axes, Client, Réglementaires et technologique ont, pratiquement tous été achevés. Nous constatons, aujourd'hui, une réduction significative des volumes d'incidents et de lenteurs qui parasitaient la qualité de service client ainsi que les processus, fonctionnels et techniques, internes. Cette stabilisation a aussi permis le démarrage du déploiement d'un framework cible de production optimisant les processus techniques de fonctionnement quotidien.

Digital : une accélération des développements et la livraison de nouveaux produits pour nos clients

L'évolution continue des canaux digitaux a permis d'élargir le périmètre des produits et options proposées aux clients BMCI :

- Application Retail : Plusieurs enrichissements fonctionnels au niveau de l'application BMCI Connect
- Application EER Retail : mise en place du module clôture des comptes, possibilité d'ouvrir un deuxième compte dès l'entrée en relation, nouveau parcours clients pour les non-résidents, déploiement de la solution sur tablette pour les conventions et journées portes ouvertes, ...
- Application EER Corporate : Intégration de l'environnement entreprise couvrant les SARL, SA, MNC ...
- Customer Journey (Crédit consommation) : Renforcement de la solution avec une double authentification pour l'espace connecté, suivi des crédits en cours, suivi des cartes revolving, édition des informations clients, demande du règlement des impayés

- Mise en place d'une nouvelle interface pour les partenaires pour la saisie de crédits chez les concessionnaires autos.

La prochaine étape est l'omnicanalité ; la convergence des canaux digitaux selon le prisme « Client centric » permettra l'accélération de l'acquisition de clients.

La Data, au centre de la création de valeur

La BMCI réorganise les lignes Métiers, l'IT et le Chief Data Office au centre d'un dispositif agile pour accélérer la fiabilisation des données essentielles et accélérer les développements autour de la data (dashboards, reportings, processus de contrôle et de qualité, ...).

Une fois cet objectif atteint, il sera question de développer des cas d'usages à forte valeur ajoutée en utilisant de nouveaux outils d'analyse prédictive et d'Intelligence Artificielle.

Alignement fonctionnel : vers plus d'agilité

En plus des sujets Data, Core Banking et digital, l'alignement entre l'IT et le métier se concrétise aussi à travers un renforcement des assets applicatifs de la BMCI. Un portefeuille de projets dense qui permettra à la banque de déployer plus vite des offres et packages innovants et de renforcer ses points de contrôles. Une gouvernance des projets métier, plus agile et axée sur les priorités, équilibre l'ordonnancement des chantiers par rapport aux capacités informatiques et permettant une accélération du rythme des livraisons de nouvelles fonctionnalités.

Cyber-sécurité, toujours en veille

Le Programme Cyber-sécurité vise à renforcer le niveau de protection des entités contre les menaces de sécurité. L'année 2023 a marqué le lancement du programme « Cyber Trust 25 ». Cette transformation s'inscrit dans le plan 2022-2025 de la BMCI pour faire face aux nouveaux enjeux du monde de la cyber-sécurité. Les équipes concentrent leurs efforts pour atteindre les objectifs engagés sur les items majeurs découlant du programme « Cyber Trust 25 » : gestion des risques (obsolescence), traitement des vulnérabilités, renforcement et contrôle des accès, protection des données, tests de continuité, ...

Infrastructure technique : des investissements ciblés pour plus de services pour nos clients et nos utilisateurs

La refonte du réseau d'agences et l'augmentation significative de sa capacité est l'un des projets majeurs de l'IT BMCI initié en 2023. Le déploiement progressif des nouveaux liens se fera en 2024. En outre, l'IT met à la disposition des collaborateurs de la banque un arsenal d'outils toujours plus performants et agiles ; notamment une solution de softphonie, le déploiement d'Office 365, la généralisation d'un modèle sécurisé de stations de travail mobiles, ...

LA COMMUNICATION, UN LEVIER ESSENTIEL DANS NOTRE DYNAMIQUE DE CROISSANCE

Marque, Publicité et Communication Digitale

L'année 2023 fut riche en termes de prise de parole, la BMCI a continué de prioriser la proximité avec sa communauté, le lancement de produits et services innovants, la présence dans des salons ainsi que le lancement de concepts digitaux dédiés aux réseaux sociaux. Dans la même lignée que l'année 2022, un focus particulier a été mis sur une communication plus forte sur les canaux digitaux.

Publicité et Marque

En 2023, nous avons lancé 15 campagnes publicitaires dont 4 campagnes phares :



1

Crédit Conso Eté

La campagne Crédit Conso Eté a été lancée en juillet 2023 sur une durée de 2 mois bénéficiant d'un dispositif de communication important et optimisé afin de toucher une large cible de clients et prospects.

2

BMCI Connect

La campagne BMCI Connect a vécu en fil rouge tout au long de l'année avec la conception de 4 capsules vidéos et une présence importante dans notre réseau d'agences mais également dans la presse digitale mettant en avant les nombreuses nouvelles fonctionnalités de l'application.

3

Campagne voyage

La campagne voyage a été lancée en juin sur une période d'un mois et demi avec un dispositif 100% digital. Cette campagne a mis en avant un ensemble de produits et de services permettant au client de programmer son voyage en toute sérénité : Assurance et dotation voyage et le lancement d'une tombola voyage avec notre partenaire VISA.

4

Mass Affluent

La campagne Mass Affluent a été lancée en novembre 2023 sur une durée de 2 mois avec un dispositif de communication offline et online important. Elle a été relayée en affichage urbain ciblant des zones géographiques spécifiques à la cible milieu et haut de gamme. La campagne avait pour objectif de conquérir et fidéliser une clientèle Mass Affluent de plus en plus exigeante en lui proposant un environnement dédié avec une offre globale reposant sur 3 piliers : Banque au quotidien, Crédit Habitat et Epargne.

En parallèle et afin d'accompagner les enjeux stratégiques de la BMCI, nous avons lancé plusieurs campagnes et actions ciblées :

Les partenariats Crédit Conso

L'accompagnement des partenariats Crédit Conso auprès des enseignes partenaires de la Business Unit Crédit à la Consommation est un incontournable des missions du Pôle Publicité et Marque. En 2023, nous avons assuré les campagnes promotionnelles Ramadan, Aid, anniversaire et autres événements qui rythment la vie de nos enseignes

Notre présence sur les salons

Cette année, nous avons participé à quatre principaux salons :

- Salon Médical Expo d'El Jadida
- Salon de l'Automobile d'occasion à Casablanca
- Salon Dentaire à Fès
- Salon de l'Epargne de Casablanca

Communication Digitale

Le parti pris depuis 2021 a été d'intensifier la présence online de la BMCI à travers l'intensification de nos investissements publicitaires en digital, toutes campagnes confondues, mais également sur le volet de l'animation de nos différentes pages sur les Réseaux Sociaux. L'année 2023 s'est inscrite dans cette continuité afin de capitaliser sur les avancées des années précédentes.

Ainsi, 2023 a été marquée par le lancement de concepts digitaux destinés aux réseaux sociaux notamment « BMCI STORIES », « BMCI TIPS », « QUIZZ BOX » et « BMCI PRO » avec pour objectif de créer de la proximité, de l'engagement et des interactions. Une année marquée par de nombreuses prises de paroles.

Les campagnes publicitaires Online

La recherche d'optimisation et de performance a guidé nos choix en matière de supports et de formats publicitaires pour les campagnes Online. Ainsi, nous avons amélioré les paramétrages et le ciblage et capitalisé sur les best practices.

Par ailleurs, le reach est en hausse et le nombre de vues des vidéos s'est amélioré significativement en 2023, en raison notamment de la production de plusieurs concepts digitaux formats vidéos.

Réseaux sociaux BMCI

L'animation des pages BMCI sur les différentes plateformes sociales constitue une priorité pour le Pôle Publicité et Marque. Donner de la consistance et de la cohérence aux prises de parole, impulser un nouveau souffle à l'animation de nos réseaux sociaux, fournir un contenu à valeur ajoutée et cultiver la proximité vis-à-vis de nos clients et followers est une mission que nous nous efforçons d'accomplir dans les meilleures conditions. C'est ainsi que nous avons revu nos plannings éditoriaux avec un contenu homogène respectant 3 objectifs majeurs : La proximité, la confiance et l'engagement.

635 publications
toutes plateformes
confondues

338.926 followers
sur les réseaux sociaux

Communication financière, Relations Presse & Evènements

Relations presse

**+ de 1 500
retombées
presse en
2023**

En 2023, les différentes prises de parole de la BMCI auprès de la presse ont généré des retombées importantes et positives tous supports confondus. Une seule conférence de presse hybride a été organisée en avril 2023 pour l'annonce des résultats. Ce fut l'occasion pour les membres du Directoire de prendre la parole sur les sujets d'actualités de la Banque.

Evènements

32 évènements organisés par la BMCI pour les clients internes et externes (dont un webinaire)

35 inaugurations d'agences rénovées en totalité ou en partie effectuées entre septembre et décembre

+ de 5 770 personnes présentes sur la totalité des évènements

- Conférence des résultats financiers
- 3 conférences « Meet the Expert » dédiés à la clientèle de la Banque Privée
- Festival du Film Mobile
- 2 Team Buildings Top Management
- 2 séminaires semestriels Corporate et Retail Banking
- Petits-déjeuners Experts Trade initiés par le Corporate Banking pour créer des opportunités d'échange avec les clients et prospects
- Assemblée Générale Ordinaire
- Festival Jazzablanca : Sponsorisé par la fondation BMCI
- Inaugurations d'agences
- 3^{ème} édition du BMCI Golf Cup
- Salon de l'Épargne, en tant que Sponsor Gold
- Semaine du Développement Durable
- Séminaire annuel Banque Privée
- Lancement du livre « Rabat. La ville nouvelle. » d'Abderrahmane Chorfi

En raison du séisme qui a frappé la région d'Al Haouz, de nombreux évènements ont été annulés dont le Festival Tanjazz qui devait se tenir du 22 au 24 septembre 2023 à Tanger.

Communication financière

La BMCI a tenu les délais de publication de ses communications financières sur les supports presse d'annonces légales, ainsi que sur la rubrique « Communication financière » de son site www.bmci.ma, selon les réglementations en vigueur mises en place par Bank Al-Maghrib et l'AMMC :

- Publication et mise en ligne de 6 cahiers financiers de la BMCI et de ses filiales ;
- Mise en ligne du rapport financier relatif à l'année 2022 ;
- Publication des statuts BMCI mis à jour ;
- Publication et mise en ligne de 4 communiqués du Conseil de Surveillance relatifs à l'Assemblée Générale Mixte, à la nomination du nouveau Président du Directoire M. Hicham Seffa et du nouveau Directeur Général, M. Samir Mezine ;
- Publication et mise en ligne d'autres communiqués en lien avec l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles et des communications réglementaires dédiées aux taux anniversaires des emprunts obligataires subordonnés 2018 et 2019.

04.

**Contribuer à une économie
et à une société plus
engagées**



FINANCE DURABLE & RSE, PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU GROUPE BMCI

Finance Durable

La BMCI a fait de la Finance Durable une priorité des priorités de sa stratégie d'entreprise. La banque a ainsi mis en place une gouvernance dédiée en inscrivant la Finance Durable dans son plan stratégique Twenty4Change et en fixant des objectifs ambitieux en matière de financements ESG dans 3 thématiques prioritaires : Transition Energétique, économie circulaire et inclusion sociale. La volonté de la BMCI est de devenir un acteur majeur de la Finance Durable en :

- Faisant croître ses encours ESG deux fois plus vite que les encours totaux entre 2022 et 2025
- Inscrivant le portefeuille de crédits dans une trajectoire de neutralité carbone
- Accompagnant pro-activement ses clients dans leur transition écologique en diversifiant notre offre de Produits et de Services, et
- En développant et partageant avec ses clients son expertise ESG
- En facilitant la montée en compétence de ses équipes sur les thématiques ESG

Pour atteindre ces objectifs, la BMCI compte s'appuyer sur l'expertise du groupe BNP Paribas et sur la démarche RSE que la BMCI a mis en place depuis 2012.

RSE

En 2023, la BMCI a poursuivi sa démarche RSE autour des 4 piliers qui la structurent (économique, social, civique et environnemental).

Reporting Extra Financier

La BMCI a publié son Rapport Annuel Intégré 2022 100% digital, en Juillet 2023, interactif et aux normes internationales de reporting GRI.

Ce format en ligne, dynamique et accessible à tous, permet à la BMCI de faciliter l'accès à l'information pour l'ensemble de ses parties prenantes et met en avant :

- **La démarche RSE** de la banque qui vise à se positionner comme un acteur respectueux et responsable du monde qui l'entoure et à intégrer les attentes de ses parties prenantes dans la prise de décisions.
- **Les engagements pris** par la BMCI dans le cadre des 4 axes de sa feuille de route RSE : **économique, social, civique et environnemental.**
- **La performance financière et extra-financière** avec la publication d'un tableau de bord de près de 200 indicateurs de pilotage de la stratégie RSE avec un historique sur 5 ans.
- **Les publications** de politiques et de chartes formalisant les engagements RSE de la BMCI.

Reconnaisances

Cette démarche a été distinguée et primée en 2023 par plusieurs organismes et institutions de renom en l'occurrence :

- Maintien dans **l'indice boursier Masi ESG** : L'indice Masi ESG regroupe les 20 sociétés cotées, les mieux notées par l'évaluateur Refinitiv en termes de performance extra-financière.
- La BMCI, à l'instar du Groupe BNP Paribas, renforce son engagement en faveur de la mixité et reçoit en Mars 2023 le certificat d'excellence, catégorie Grande Entreprise, pour l'Égalité Professionnelle, décerné par le Ministre de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences.



Pilier I Responsabilité Économique

- La BMCI continue à développer son offre de financement de l'économie verte via la ligne GEF Morocco à hauteur de 25 millions d'euros.
- La BMCI réitère son soutien aux femmes entrepreneures dans le cadre du programme Women in Business et signe en Novembre 2023 un nouveau contrat de partenariat avec la BERD. Ce programme allie une offre de financement adaptée, un accompagnement technique sur mesure et permettra de renforcer le soutien financier aux TPME dirigées par des femmes dans les régions sinistrées d'El Haouz impactées par le tremblement de terre du 08 Septembre. Le montant de cette ligne est de 20 millions d'euros.



Pilier II Responsabilité Civique

- La BMCI a pris part à la Global Money Week 2023. Cette action civique et éducative du programme RSE de la banque a pour objectif de familiariser les jeunes aux fondamentaux de la finance et de lutter contre le surendettement. Dans ce cadre, la BMCI a vu ses collaborateurs d'agences de différentes régions du Maroc se mobiliser en proposant des visites en agences au cours desquelles les directeurs d'agences ont présenté aux jeunes les concepts financiers dans un langage vulgarisé, ainsi que des conférences animées par les collaborateurs BMCI pour présenter les fondamentaux de la finance dans les lycées et collèges.
- La BMCI œuvre à promouvoir l'inclusion financière et à faciliter l'accès aux produits/services financiers au plus grand nombre à travers ses partenariats avec les acteurs de la microfinance, notamment « Al Amana » et « Al Baraka ».
- Plus de 1800 heures de bénévolat ont été réalisées en 2023 dans le cadre du programme 1 Million Hours 2 Help (1MH2H). Ce programme de mécénat de compétences initié par le Groupe BNP Paribas et lancé en 2021 par la BMCI, a comme objectif de permettre aux collaborateurs de contribuer à l'effort des associations sur leur temps de travail pour un monde plus inclusif et écologique. Dans le cadre de ce programme, la BMCI offre à ces collaborateurs une journée de congés spéciale Mécénat par an, pour venir en aide à l'association de leur choix.

- La BMCI s'engage à être un acteur responsable de la société à travers une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement. Les actions de la Fondation BMCI sont détaillées plus bas.



Pilier III Responsabilité Environnementale

Semaine du Développement Durable :

La BMCI a organisé en 2023 la 9^{ème} édition de la Semaine du Développement Durable avec un focus sur la région de Marrakech. A cette occasion, plusieurs initiatives ont été lancées : atelier de poterie, atelier fresque du climat, visite de la STEP de Marrakech, diffusion de messages de sensibilisation aux gestes écolos, formation e-learning sur le changement climatique, et organisation d'une cérémonie de clôture des programmes de bénévolat 1 Million Hours to Help et Help2Help pour distinguer les collaborateurs bénévoles les plus actifs ainsi que les partenaires associatifs.



Reporting environnemental :

Comme chaque année, la BMCI a participé à la campagne environnementale du Groupe BNP Paribas. Cette campagne a eu pour objectif de calculer les indicateurs liés à la consommation d'énergie, de papier, de déplacements professionnels et de déchets de la banque. Les émissions Carbone propres à la banque, qui sont mesurées actuellement, sont compensées par le Groupe BNP Paribas à l'échelle mondiale.

L'ENGAGEMENT CONTINU DE LA FONDATION BMCI

L'année 2023 a été riche pour la Fondation BMCI qui a poursuivi ses actions de Solidarité et de Culture dans un environnement marqué par le tremblement de terre qui a frappé le Maroc le 8 septembre. La Fondation s'est évertuée à développer ses partenariats historiques tout en accompagnant de nouveaux projets qui s'inscrivent dans ses domaines d'intervention et en étant en phase avec la politique d'Engagement du Groupe.

Solidarité

Help2Help

Le rendez-vous de solidarité annuel

La Fondation a soutenu depuis 2009 plus de 160 initiatives d'intérêt général et de solidarité portées par des associations dans lesquelles les collaborateurs BMCI sont directement impliqués à titre bénévole. Une synergie a débuté en 2022 et s'est poursuivie en 2023 entre le programme Help2Help et le programme de bénévolat 1MH2H pour permettre à d'autres collaborateurs BMCI de participer à la concrétisation des projets Help2Help.

Sourire de Réda

La prévention du suicide chez les adolescents

La Fondation BMCI soutient depuis 2016 l'association Sourire de Réda pour la prévention du suicide chez l'adolescent en détresse à travers la mise en place d'une plateforme d'écoute anonyme et d'une application de chat en ligne « Stop Silence ».

Jadara Foundation

Parrainage des étudiants

Depuis 2006 à aujourd'hui, la BMCI, puis la Fondation BMCI soutient JADARA FOUNDATION, en prenant en charge chaque année, 28 jeunes méritants issus de couches sociales défavorisées d'avoir accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur tout en contribuant à leur intégration socio-économique. Au-delà de l'appui financier, la Fondation BMCI soutient le programme de parrainage des étudiants de JADARA à travers des cadres bénévoles de la BMCI. Des tuteurs de la BMCI accompagnent ainsi les étudiants tout au long de leur cursus dans leur développement moral et professionnel.

Anaïs

Formation au métier de la blanchisserie

Dans le cadre de son soutien depuis 2008, la Fondation BMCI prend en charge, annuellement, 15 apprentis âgés de 18 à 35 ans, souffrant du syndrome de Down, qui sont formés au métier de la blanchisserie.

AMI

Soutien aux enfants atteints d'IMOC

Soutien annuel depuis 2008 aux enfants atteints d'infirmité motrice d'origine cérébrale (IMOC) avec le centre de jour AMI où ils bénéficient de services relevant du paramédical avec un apprentissage pédagogique et un éveil psychomoteur en vue de favoriser leur intégration sociale.

AL JISR**Programme de soutien scolaire**

Depuis 2012, la Fondation BMCI soutient AL JISR pour différents projets dans le domaine de l'éducation (Projet de bibliobus en 2022). Cette année, la Fondation BMCI a œuvré au lancement du programme de soutien scolaire auprès des élèves de la 4ème année primaire dans deux établissements scolaires publics. Une trentaine de bénévoles collaborateurs de la BMCI ont participé à ce programme.

Centre fiers & forts**Prise en charge des enfants démunis**

Depuis 2022, la Fondation BMCI soutient le centre Fiers et Forts à Tamesloht dans la région de Marrakech pour la prise en charge de 105 enfants démunis en leur assurant tous leurs besoins primaires. Ce centre a pour objectif de protéger les enfants abandonnés ou orphelins victimes de pauvreté, de criminalité et/ou de violence.

INSAF**Lutte contre le travail des enfants et protection des mères célibataires**

La Fondation BMCI, partenaire historique d'INSAF a renforcé son soutien par le projet de lutte contre le travail des travailleuses domestiques de moins de 18 ans, la protection des mères célibataires et la lutte contre le travail des enfants issus de la région de Casablanca / Settat afin de leur permettre d'accéder à leurs droits fondamentaux. Le projet s'étale sur une durée de 3 ans (2023 à 2025).

Oum Keltoum**« DREAM UP » et « Nouvelle Ere »**

- DREAM UP : Projet d'une classe de danse classique au sein de la Fondation Oum Keltoum Créé en 2015, Dream Up est un programme international d'éducation par l'art de la Fondation BNP Paribas. Présent dans 29 pays du Groupe, le but de ce programme est de donner accès à des enfants et adolescents défavorisés à la pratique d'une ou plusieurs activités artistiques. La Fondation Oum Keltoum a été sélectionnée pour son projet de classes de danse classique dans le cadre du programme Dream up. L'aide du programme Dream Up consistera à soutenir, réorganiser et développer l'activité de danse classique pour les filles de 5 à 18 ans, avec comme objectif, de développer les infrastructures et de mettre en place des sessions diplômantes.

- Initiative « Nouvelle Ere »

Partenaire de la Fondation BMCI, la Fondation Oum Keltoum relance l'initiative « Nouvelle ère » à travers la lutte contre la précarité menstruelle.

Nahda Zenata**Activités d'été pour 180 enfants en situation défavorisée**

L'association s'est rapprochée de la Fondation BMCI afin d'organiser des activités d'été pour 180 enfants en situation défavorisée au centre estival de Zenata. En plus des activités sportives et de natation, les enfants ont bénéficié d'ateliers de sensibilisation sur le civisme, la protection de l'environnement, la sécurité routière et les premiers soins.

TIBU Maroc**Programme d'éducation à travers le tennis**

L'association TIBU est une ONG qui utilise la force du sport pour concevoir des solutions sociales et innovantes dans le domaine de l'éducation, de l'autonomisation et de l'inclusion socio-économique des jeunes et femmes par le sport. Le projet financé par la Fondation BMCI est un

programme d'éducation à travers le tennis pour les enfants de la commune d'Ouled Azzouz, et qui s'étend sur trois années scolaires.

Séisme Al Haouz

Actions d'urgence pour l'aide aux sinistrés

La Fondation BMCI a accompagné plusieurs associations dans la réalisation d'actions d'urgence pour venir en aide aux sinistrés d'Al Haouz notamment l'association TIBU, la Banque Alimentaire, Amal Biladi, Aquassistance Maroc, INSAF...

La Fondation BMCI a également fait appel aux collaborateurs à travers le lancement du programme Help2Help spécial actions séisme.

Culture

Festival Jazzablanca : 16^{ème} Edition du festival du 22 au 24 Juin 2023



La Fondation BMCI a soutenu la 16^{ème} édition du festival de jazz à Casablanca, Jazzablanca dont elle est sponsor officiel depuis 2014. Cette édition a eu lieu au Casa Anfa Park avec 2 scènes privées, une principale et une autre scène avec des artistes émergents. Des artistes de renommée internationale s'y sont produits tels que Mika, Aloe Blacc et Beth Hart. Une scène publique BMCI a été déployée au niveau de la Place des Nations Unies.

Festival Tanjazz

Le festival TANJAZZ était prévu du 22 au 24 Septembre 2023 mais a dû être annulé suite à la survenance du séisme d'Al Haouz.

Orchestre philharmonique du Maroc (OPM)

La Fondation s'investit également dans la musique classique via son soutien depuis 2018 de l'Orchestre philharmonique du Maroc (OPM).



Collection Robert Chastel

La Fondation BMCI a fait don de la collection de photographies historiques de la ville de Casablanca du docteur Robert Chastel aux Archives du Maroc.

« Rabat Ville Nouvelle »



« Les Editions Bouillon de Culture », financé par la Fondation BMCI, a édité le Beau Livre sur le patrimoine culturel et architectural de la capitale marocaine sur la découverte de 100 édifices remarquables du centre-ville de Rabat à travers les textes de l'architecte Abderrahmane Chorfi. La Fondation BMCI a financé l'édition de 1000 exemplaires.

Environnement

Aquassistance Maroc

Créée en 2001, Aquassistance Maroc (Fondation Lydec, filiale du Groupe Suez) est une association à vocation caritative qui intervient dans les régions rurales enclavées du Maroc et vient en aide aux populations défavorisées en réalisant notamment les infrastructures collectives dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité. La Fondation BMCI a réalisé deux projets auprès d'Aquassistance Maroc en l'occurrence :

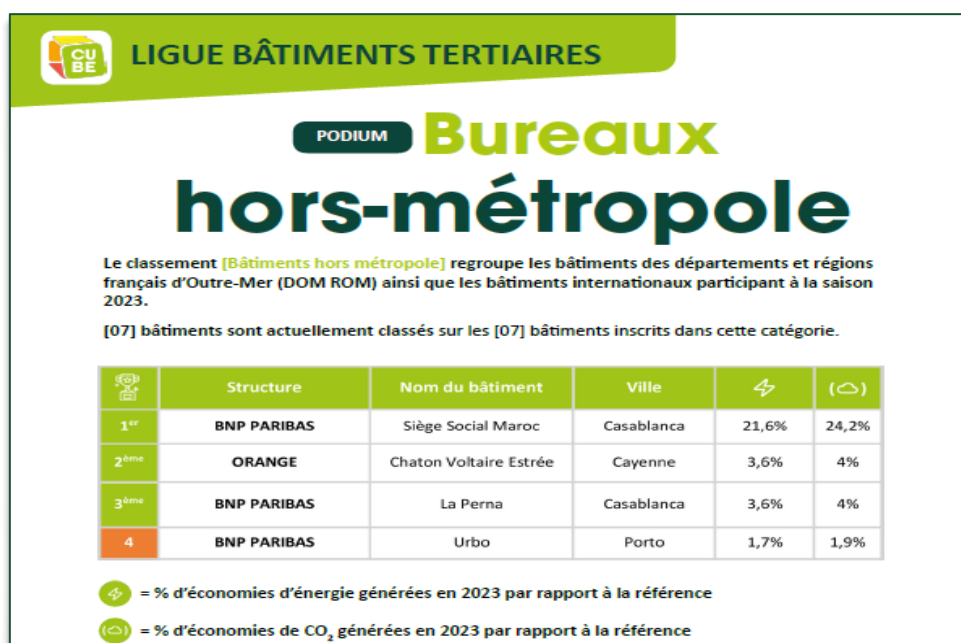
- Aménagement de blocs sanitaires de l'école Tella Khaled dans la province de Chefchaoun afin d'améliorer les conditions de vie scolaire des enfants et leur sécurité ;
- Alimentation en eau potable du village Boure à Al Haouz à travers la mise en place d'un puits avec système de pompage solaire, d'une station de relevage et de conduites pour acheminer l'eau du puit jusqu'au village.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE & SUSTAINABLE IT, PILERS DE LA RSE À LA BMCI

Economies d'énergie et transition énergétique

Le siège social de la BMCI remporte la première place au concours CUBE 2023 : Le siège social de la BMCI a été le premier bâtiment du Groupe BNP Paribas primé à l'international. Il s'est distingué en décrochant la première place au concours Cube 2023.

Organisé par l'Institut Français pour la Performance Énergétique du Bâtiment IFPEB, ce concours a mis en compétition 250 bâtiments sur les économies d'énergie réalisées pendant un an, dans un classement international hors Europe. Durant cette période, tous les éclairages du siège social ont été remplacés en LED et les occupants se sont mobilisés autour des bons usages et réglages des installations techniques.



Plusieurs solutions optimisées en matière d'économie d'énergies au sein de la BMCI :

Durant l'année 2023, la Direction de l'immobilier et de l'exploitation a procédé au déploiement des panneaux photovoltaïques à deux bâtiments de la banque. Grâce à ces installations, ces sites réalisent une économie sur consommation de 65%, et le retour sur investissement définitif relatif à ces installations se fera au bout de 4 ans.



Toujours dans la continuité de sa volonté de réduire sa consommation d'énergies, la Direction IMEX accompagne la BMCI en apportant des solutions optimisées, à savoir : des éclairage LED, des détecteurs de mouvements, des films solaires, ainsi que des ajustements des temps de fonctionnement des installations techniques. Ces solutions seront déployées à terme sur l'ensemble des sites et le réseau d'agences de la BMCI.

Sustainable IT : quand l'IT se met au vert



BMCI s'est engagée à la réduction de l'impact environnemental de ses opérations à horizon 2025.

Consciente du rôle de l'IT dans la réduction de l'empreinte carbone et en alignement à l'élan vers le « Positive Banking », la BMCI a érigé le « Sustainable IT » en axe stratégique de la filière informatique. L'année 2024 sera consacrée à la mise en place d'une feuille de route permettant la définition des premières mesures de l'empreinte carbone de nos infrastructures et des outils de travail ainsi que des premières actions de réduction de nos émissions de CO2.

05.

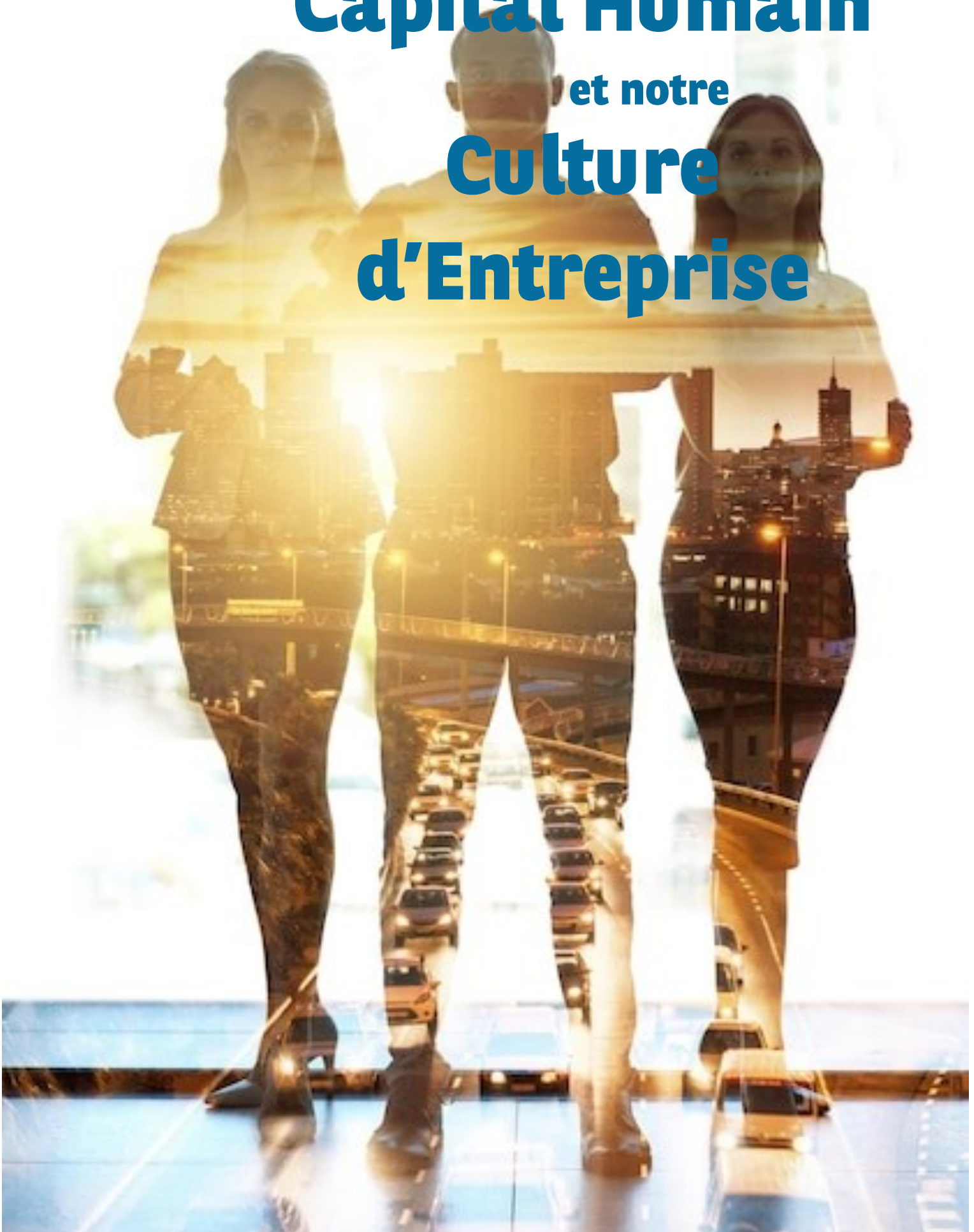
Développer notre

Capital Humain

et notre

Culture

d'Entreprise



LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL RH, PIERRE ANGULAIRE DE L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

2023 a vu la création d'un pôle « développement RH et organisationnel » ayant vocation, entre autres, de définir des politiques efficaces et concrètes de gestion de la performance et de gestion des Talents.

Performance management

Tout le cycle de la performance été revu et communiqué à l'ensemble des collaborateurs. Ce processus est d'ailleurs en ligne avec les guidelines Groupe. 2023 marque une nouveauté en permettant de corréler la performance réalisée au Compensation Review Process (CRP). Dans ce contexte, la Direction des Ressources Humaines a réalisé une belle performance en affichant un taux de complétude des évaluations de 100%.

Talent management

La gestion des Talents a connu une nouvelle impulsion en 2023. Ainsi, une nouvelle procédure de gestion des talents a été établie. La BMCI compte désormais trois catégories de talents : les Leaders For Change (LFT, programme Groupe), les Key Local Resources (programme BMCI) et les Dynamics (programme BMCI). En tout, ce sont 228 collaborateurs qui ont été identifiés comme talents à l'issue de la campagne 2023. La revue de la liste des talents se fera en 2025, chaque cycle ayant une durée de deux ans.

Marque employeur

Afin d'affirmer sa volonté d'être une banque forte auprès des jeunes et d'alimenter son vivier de talents, la BMCI a participé, en 2023, à 6 forums de recrutement : « Forum horizon Maroc » à Paris, « Carrefour du manager » à l'ISCAE, « Journée recrutement » à l'ENCG Marrakech, « Forum HEM », « Forum ENCG Casablanca » et le « Forum de l'ENSIAS ».

Expérience nouvelle recrue et collaborateur

Afin de favoriser le meilleur parcours d'intégration pour les nouvelles recrues, l'équipe recrutement a formalisé un guide on-boarding qui réunit les informations générales à connaître à propos de la BMCI, les guides des outils RH et Groupe mis à disposition des collaborateurs et les informations pratiques concernant les avantages sociaux.

L'année 2023 a également été marquée par des rencontres hebdomadaires entre les membres du Directoire et les collaborateurs de la Banque. Ainsi ce sont une douzaine de collaborateurs qui, chaque semaine, rencontrent un membre du Directoire. Cela marque l'occasion d'échanger avec le Top management concernant la stratégie globale de la BMCI et les expériences de chacun au sein du groupe.

Par ailleurs, la BMCI a connu cette année une nette amélioration de son indice de satisfaction des collaborateurs appelé « Net Promoter Employee - NPE » entre la première et la dernière

enquête de l'année. Les axes d'amélioration relevés par les collaborateurs ont été adressés et cela a été remarqué et apprécié de la part de ces derniers.

Pour ce qui est de 2024, celle-ci sera une année clé pour le renforcement de la culture d'entreprise.

Learning & development (L&D)

Le pôle Learning & development (L&D) a maintenu le cap du développement des soft skills pour l'ensemble des collaborateurs en mettant à leur disposition la 3^{ème} édition du « Catalogue All staff ».

Ce catalogue propose 5 différentes formations réparties selon 3 thèmes choisis par les métiers : le développement personnel, la communication et le management. Les 3 éditions du catalogue ont visé environ 1.500 collaborateurs. Les autres programmes de formations préalables à la prise de poste, notamment destinées aux collaborateurs du réseau d'agences, ont connu une forte modernisation avec de nombreux modules digitalisés. Ces formations connaîtront une refonte en 2024 afin de mieux adresser les besoins des collaborateurs en agence et in fine les clients.

Data Change & Community

Le périmètre Data Change et Community du Chief Data Office a démontré en 2023 une approche ciblée en accompagnant les collaborateurs de la banque dans l'acquisition de connaissances fondamentales en matière de data. Ces initiatives visent à expliquer les enjeux liés à la data et à inciter à en faire un usage optimal et pertinent.

Le Chief Data Office a préconisé la personnalisation des programmes pour chaque population cible. En parallèle, d'autres initiatives renforçant l'engagement des collaborateurs ont également vu le jour, notamment les publications de Newsletters, de kits d'insertions et d'autres communications ponctuelles destinées à rapprocher continuellement les collaborateurs de la data, de ses enjeux et de ses fondamentaux pour favoriser une meilleure compréhension et implication autour de la thématique data.

Des rencontres ont aussi été organisées avec les acteurs clés de la data de la banque. Elles servent à rappeler les rôles et les responsabilités ainsi que les objectifs de chaque maillon de la chaîne data pour une opérationnalisation efficace et uniforme de la stratégie data de la BMCI. D'autres actions sont programmées pour favoriser des lieux d'échange et de partage autour de la data et des problématiques majeurs de la banque, visant à rassembler plusieurs populations informatiques, métiers et data, afin de faciliter la communication et de créer des synergies.



LA COMMUNICATION INTERNE, UN AXE DE FÉDÉRATION DES COLLABORATEURS

L'année 2023 a été une année particulièrement riche pour la Communication Interne avec une nouvelle dynamique commerciale enclenchée par la BMCI (indicateurs commerciaux au vert, rénovation des agences...) et l'expression d'une solidarité sans précédent au lendemain du séisme tragique d'Al Haouz.

La communication interne a été au rendez-vous de ce moment éprouvant pour le pays en couvrant de près et en relayant les actions de solidarité lancées par les collaborateurs (action de bénévolat au sein des régions sinistrées dans le cadre du programme #1millionhours2help, matinée de don du sang...) ou encore les innovations permettant aux clients de faire des dons de manière rapide et sécurisée au fonds d'urgence 126 via BMCI Connect.

La Communication Interne a également été un partenaire de taille dans l'accompagnement de la transformation poursuivie par la BMCI avec la couverture via nos médias internes des grands temps forts de l'année tels que le Festival Jazzablanca, ou encore les grands rendez-vous des directions et entités de la Banque (Journées Corporate, Retail, Petits déjeuners corpo, Meet the Experts, sessions Innov & share, Think Tank...).

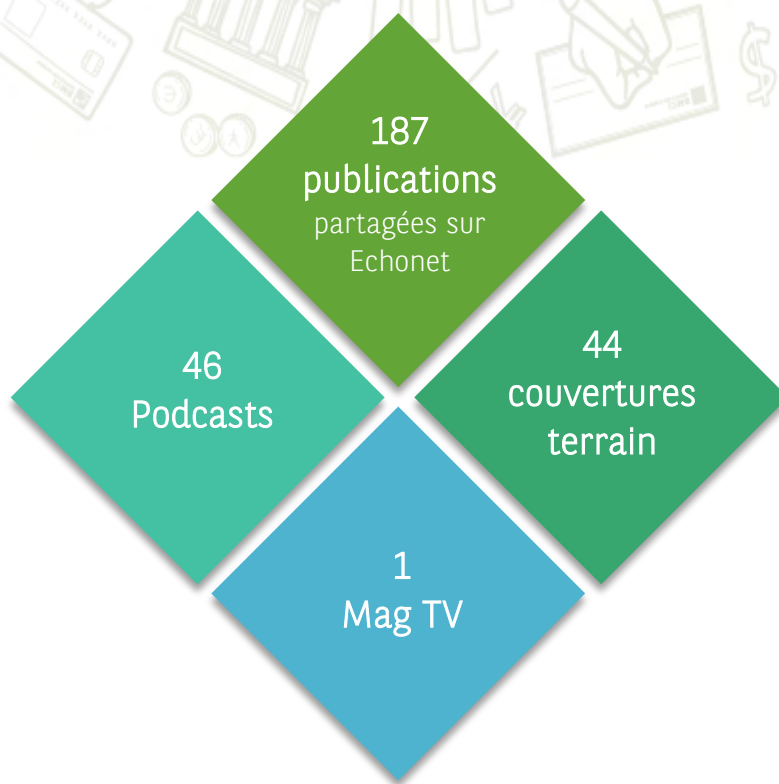
Un accompagnement des Directions Corporate Banking et Retail Banking a été mis en place pour la mise en lumière des actualités business et opérations remarquables comme, par exemple, la couverture du lancement de BMCI Connect Entreprises by Centric.

En plus d'une programmation Radio BMCI riche et permettant de valoriser les résultats et faits marquants de la Banque, un nouveau pas a été franchi pour plus de proximité avec les collaborateurs, matérialisé par le lancement de BMCI On tour ; pendant près de 4 mois, les équipes de Radio BMCI ont sillonné les routes du Royaume pour aller à la rencontre des collaborateurs en région.



Au total, l'équipe Radio BMCI s'est rendue dans 16 villes pour rencontrer les collaborateurs de 24 agences. Les publications des podcasts et best-of vidéos des interviews ont, quant à elles, engendré un grand flux de consultations sur Echonet, confirmant ainsi l'engouement des collaborateurs pour ce programme.

A travers les différents domaines traités, la communication interne a su maintenir son objectif principal de renforcement des synergies et de promotion de la culture d'entreprise. Ainsi, les différentes publications procédées ont totalisé une hausse de 55% par rapport à l'année 2022.





06.

**Améliorer notre
environnement**

risque & contrôle

SERVIR NOS CLIENTS EN TOUTE CONFIANCE

Via une bonne maîtrise des risques

Afin de servir ses clients en toute confiance tout en maîtrisant les risques, BMCI s'appuie sur une culture forte et une organisation solide en matière d'analyse, de mesure et de gestion des risques, dans tous les métiers et marchés où la banque intervient.

En 2023, la Direction des Risques s'est focalisée sur trois axes majeurs pour la mise en place de sa stratégie :

- **Renforcement de la gouvernance** à travers une réorganisation en profondeur de la Direction des risques ;
- **Des projets de transformation** qui se sont accompagnés par : **(i)** une forte mobilisation sur les chantiers d'optimisation et sécurisation des crédits, à travers la mise en place d'un certain nombre de circuits allégés visant à fluidifier le processus, et réduire le nombre d'intervenants dans la validation du renouvellement ou de l'octroi de certains dossiers de crédits, **(ii)** le renforcement des interactions entre Risk et le Recouvrement permettant l'identification précoce des risques liés aux créances en souffrance, **(iii)** une gestion plus efficace des impayés et une optimisation des stratégies de recouvrement, **(iv)** une revue en profondeur du modèle de provisionnement sur le portefeuille crédit consommation et enfin **(iv)** le renforcement des processus Pilier II permettant à la banque de revoir en processus opérationnels les dispositifs ICAAP, identification des risques et Risk Appetite ;
- **La maîtrise du risque** : En ce qui concerne la maîtrise du risque, elle est assurée au travers d'une gouvernance forte tant sur le risque de crédit que sur le risque opérationnel. Les différents comités permettent en outre une large diffusion de la culture des risques au sein de la banque. Le coût du risque consolidé à fin 2023 s'élève à 633 millions de DH. Il s'explique principalement par **(i)** le renforcement du taux de couverture des créances en souffrance sur des dossiers anciens avec de faibles perspectives de récupérations et **(ii)** une hausse des premiers impayés sur les portefeuilles de Crédit à la consommation en raison du contexte inflationniste.

Via un process de recouvrement clair & bien défini

Durant l'année 2023, la Direction du Recouvrement Amiable et Contentieux (DRAC) a connu une réorganisation à travers la création de 4 pôles (Retail, Corporate, Affaires spéciales et Chief Operating Office), afin d'optimiser le pilotage de ses activités et fluidifier les interactions avec les autres directions de la banque.

En termes d'activité, le recouvrement a été marqué par une hausse du nombre et du volume des dossiers déclassés dans la catégorie en souffrance pour la clientèle Corporate et Retail. Par ailleurs, le volume des récupérations a augmenté de 12%.

Sur le plan de la restructuration des créances, les actions de recouvrement amiable ont permis le reclassement vers la catégorie des créances saines d'un volume de créances de 69,5 millions de dirhams, hors activité du contentieux de la Business Unit Crédit à la Consommation.

Une conformité au cœur de la gestion stratégique des risques du Groupe

La conformité constitue l'un des piliers du système de contrôle interne, à la fois indépendant et partenaire clé des métiers. En sa qualité de deuxième ligne de défense, elle s'assure que le Groupe BMCI respecte en permanence les lois et réglementations ainsi que les règles et normes internes. Le champ de responsabilité de la direction de la conformité s'étend à : La Connaissance Client, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la prévention de la corruption, le respect des embargos et des sanctions financières internationales, la lutte contre les abus de marché, l'éthique professionnelle, la gestion des conflits d'intérêts, etc.

La lutte contre ces risques représente un enjeu majeur pour notre société. C'est pourquoi la BMCI, en respect des exigences des régulateurs et du Groupe BNP Paribas, adopte et maintient un programme solide et holistique de conformité composé de politiques, procédures, formations et dispositifs de contrôles.

Dans ce sens, l'année 2023 a constitué une année très riche en termes d'actions et de projets pour la Direction de la Conformité, au travers de :

- La certification de la BMCI à la Norme ISO37001, par rapport à son Système de Management Anti-Corruption ;
- Le renforcement des dispositifs liés à la fois à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et à la surveillance des alertes relatives aux abus de marché ;
- Revue du processus de décision afin de simplifier et fluidifier les demandes des différentes lignes de Métiers.

Une gestion rigoureuse des risques de liquidité et de taux par l'ALMT

Risque de liquidité

La stratégie de gestion de liquidité de l'activité Dirhams de la BMCI est basée essentiellement sur les ressources de la clientèle qui permettent d'assurer la stabilité des ressources. Ces ressources proviennent principalement des dépôts à vue, des comptes sur Carnet et des Dépôts à Terme. La Banque peut aussi recourir aux instruments de financement du marché, pour couvrir les besoins au quotidien et à moyen/long terme.

Concernant l'activité en devises (€ et \$ notamment), la BMCI se refinance essentiellement à travers ses ressources clientèle, avec un appoint assuré auprès de sa maison mère, BNP Paribas, en cas de besoin.

Dans sa gestion, la BMCI se fixe pour impératif de respecter les seuils des ratios réglementaires de la Banque Centrale et également ceux imposés par la Banque Centrale Européenne de par son appartenance au Groupe BNP Paribas. Par ailleurs, le dispositif de pilotage du risque de liquidité s'appuie sur la surveillance de métriques internes, quotidiennes et mensuelles, en plus d'un plan d'urgence, qui prévoit des mesures d'urgence à actionner en cas de crise de liquidité.

Le LCR consolidé de la BMCI à fin décembre 2023 ressort à 124%, soit à un niveau largement supérieur au seuil minimum réglementaire de 100%. Les stress test de liquidité déroulés courant 2023 témoignent également de la résilience financière de la BMCI.

Risque de taux

La gestion du risque de taux d'intérêt vise à préserver la marge d'intérêt prévisionnelle de la banque ainsi que la valeur des fonds propres contre les variations de taux d'intérêt.

La courbe des taux avait connu début 2023 une hausse moyenne des taux d'intérêt sur le marché primaire de 25, 79 et 131 points de base sur les compartiments court, moyen et long termes respectivement, et ce en lien avec les hausses successives du taux directeur. Les taux ont cependant marqué une détente à partir de la moitié de l'année 2023 grâce à la situation excédentaire du Trésor Marocain d'une part, et à un regain d'appétit des investisseurs sur les bons de trésor, d'autre part, principalement les maturités moyen/long termes, et l'amélioration de la visibilité à l'égard de la politique monétaire de Bank Al Maghrib, après le maintien de son taux directeur stable depuis mars 2023.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE & CADRE JURIDIQUE ADÉQUAT ; ÉLÉMENTS INDÉNIABLES POUR GARANTIR LE BON FONCTIONNEMENT DE LA BANQUE

Rôle de l'Inspection Générale

L'Inspection Générale de la BMCI assure le contrôle périodique du Groupe BMCI et de ses filiales au Maroc. En 2023, l'entité a conduit son plan d'audit, préalablement validé par le comité d'audit, sur trois sessions. Les missions réalisées affichent un équilibre adapté entre l'audit des fonctions centrales, des processus transverses, du réseau Retail et Corporate, ainsi que des filiales BMCI. Les constats et les recommandations émis par l'inspection générale dans le cadre de ses différentes missions font l'objet d'un suivi rapproché de leur mise en œuvre effective. Par ailleurs, les résultats de ces travaux sont présentés aux membres du Comité d'Audit du Groupe BMCI de manière trimestrielle.

Dans un autre registre, la formation de ses collaborateurs est un des enjeux majeurs de l'Inspection Générale afin de répondre aux exigences du métier d'audit. Le programme de formation de l'inspection Générale est garant du professionnalisme de la fonction et lui permet de s'adapter à un environnement en constante évolution et aux défis futurs du Groupe.

Enfin, et à l'instar des exercices précédents, et dans une démarche conforme aux exigences réglementaires, aux normes internationales d'audit et aux règles Groupe, la planification des missions est établie à l'appui des travaux de Risk Assessment réalisés annuellement suivant la méthodologie normative. Cette dernière vise à permettre à l'Inspection Générale d'assurer une couverture adéquate de l'univers auditable et à remplir son rôle de troisième ligne de défense dans la protection de l'activité et de la réputation du Groupe BMCI de manière efficace et efficiente. Les conclusions des travaux du Risk Assessment sont présentées au Comité d'Audit et le plan d'audit qui en découle est validé par ledit comité.

La Direction Operational Permanent Control (OPC) : Un plan de remédiation qui commence à porter ses fruits

Au cours de l'année 2023, la Direction Operational Permanent Control (OPC) a connu une restructuration ayant contribué à une meilleure maîtrise des risques opérationnels et à un suivi efficace des actions avec les différentes parties prenantes. Dans cette optique, un plan de remédiation articulé autour de 9 axes a été mis en place, accompagné d'un comité de suivi rapproché permettant ainsi la réalisation des actions identifiées et le respect des échéances

L'année 2023 a aussi été marquée par la mise en œuvre de toutes les recommandations en stock émises par l'Inspection Générale en affichant un taux d'échus de 0% en fin d'année 2023.

En parallèle et en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information et le Chief Data Office, la Direction OPC a réussi à couvrir 95% des besoins en extractions, augmentant ainsi l'efficacité et l'autonomie des Contrôles Opérationnels Permanents.

Enfin, à l'instar de l'année 2022, la Direction OPC a poursuivi le développement de son programme de formation en l'enrichissant par de nouvelles formations adaptées aux besoins. A titre indicatif, la formation « Risque opérationnel et lutte contre la fraude » a ciblé les

populations les plus exposées (Directeurs d'entité, Directeurs d'agence...) de la région de Casablanca. Cette campagne de formation se poursuivra en 2024 pour inclure d'autres régions et entités.

La Direction des Affaires Juridiques ; Business Partner permanent des métiers et fonctions de la banque

La Direction des Affaires Juridiques a continué en 2023 à contribuer aux chantiers structurants de la banque et à accompagner les métiers, fonctions et filiales dans la création de la valeur ajoutée.

En 2023, la Direction a assuré une veille juridique active, à travers un dépouillement des textes législatifs et réglementaires régulier et a entamé un large chantier de restructuration et de revue des process internes, l'objectif étant de mieux accompagner les ambitions de la banque en conformité avec son plan stratégique et de mieux répondre aux besoins des métiers en tant que « Business Partner », le tout en veillant à la sécurisation juridique des activités, dans un environnement réglementaire en constante évolution.

Par ailleurs, dans l'optique de mettre en place une gestion optimisée et sécurisée du risque juridique au sein de la banque, un plan d'action a été défini sur plusieurs thématiques, notamment : **(i)** l'amélioration du pilotage des processus relevant du Legal, **(ii)** la mise à niveau du dispositif de veille réglementaire, au niveau central ainsi qu'au niveau des métiers, conformément à la Politique Groupe applicable en la matière et enfin **(iii)** l'amélioration de la gestion des contrats standardisés, en termes de pilotage, de référencement et d'actualisation le cas échéant

Ce plan d'action sera par ailleurs complété par des réflexions en cours, sur d'éventuels transferts de tâches non-juridiques vers des entités opérationnelles au sein de la Banque. Le but étant de permettre à la Direction des Affaires Juridiques de se focaliser sur son cœur de métier.

The image features several stacks of gold coins of varying heights, arranged on a dark, reflective surface. The background is a soft, out-of-focus bokeh of warm, golden light, suggesting a bright light source like the sun or a lamp. The overall mood is one of wealth and financial success.

Données Financières

Etats financiers consolidés IAS/IFRS au 31 décembre 2023

BILAN ACTIF IFRS	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 362 880	776 704
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 796 340	1 821 550
➔ Actifs financiers détenus à des fins de transactions	1 459 550	1 524 395
➔ Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	336 790	297 155
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 489 698	2 600 560
➔ Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 489 698	2 600 560
➔ Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		
Titres au coût amorti	6 980 794	5 791 517
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1 162 315	1 905 445
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	58 853 849	54 487 657
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements des activités d'assurance		
Actifs d'impôt exigible	165 059	56 686
Actifs d'impôt différé	301 326	317 750
Comptes de régularisation et autres actifs	1 259 012	1 150 367
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans des entreprises mises en équivalence	14 987	16 744
Immeubles de placement	24 070	25 619
Immobilisations corporelles	1 142 062	1 175 962
Immobilisations incorporelles	561 158	540 184
Écarts d'acquisition	87 720	87 720
TOTAL ACTIF IFRS	75 201 270	70 754 665

BILAN PASSIF IFRS	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 674	2 876
➔ Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 674	2 876
➔ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	6 303 229	6 998 061
Dettes envers la clientèle	47 464 482	44 269 129
Titres de créance émis	6 876 580	5 962 623
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt courant	9 799	31 150
Passifs d'impôt différé	186 741	244 123
Comptes de régularisation et autres passifs	4 094 553	3 697 001
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions pour risques et charges	744 140	761 516
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	2 302 362	1 509 885
Capital et réserves liées	6 541 881	6 541 881
Réserves consolidées	501 262	552 322
➔ Part du groupe	474 700	485 026
➔ Part des minoritaires	26 562	67 297
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	3 540	-791
Résultat net de l'exercice	171 026	184 888
➔ Part du groupe	171 224	228 615
➔ Part des minoritaires	-199	-43 727
TOTAL PASSIF IFRS	75 201 270	70 754 665
CAPITAUX PROPRES	7 217 709	7 278 300
➔ Part du groupe	7 191 346	7 254 731
➔ Part des intérêts minoritaires	26 364	23 569

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS CONSOLIDÉ

En milliers de DH

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	3 536 036	3 072 737
Intérêts et charges assimilés	1 107 655	780 340
MARGE D'INTÉRÊT	2 428 381	2 292 397
Commissions perçues	533 100	549 877
Commissions servies	68 831	61 666
MARGE SUR COMMISSIONS	464 269	488 211
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	610 846	393 997
→ Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	506 180	393 652
→ Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	104 666	345
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-6 544	-13 322
→ Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables - -	-6 544	-13 322
→ Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Produits nets des activités d'assurances		
Produits des autres activités	90 266	43 460
Charges des autres activités	149 468	150 513
PRODUIT NET BANCAIRE	3 437 749	3 054 229
Charges générales d'exploitation	1 938 719	1 837 339
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	251 844	234 983
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 247 186	981 907
COÛT DU RISQUE	633 364	561 587
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	613 822	420 321
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4 046	6 527
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-5 083	-9 543
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	612 785	417 305
Impôts sur les bénéfices	441 760	232 417
RÉSULTAT NET	171 026	184 888
Résultat hors groupe	-199	-43 727
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	171 224	228 615
Résultat par action (en dirham)	13	17
Résultat dilué par action (en dirham)		

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers de DH

	31/12/2023	31/12/2022
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	612 785	417 305
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	251 844	234 983
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	636 123	592 045
+/- Dotations nettes aux provisions	-17 376	6 619
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4 046	6 527
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	15 493	81 205
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS		
DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS ET DES AUTRES AJUSTEMENTS	890 131	921 379
+/- Flux liés aux opérations avec les Établissements de crédit et assimilés	-1 304 562	5 080 093
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 819 557	-1 603 850
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	866 768	-1 026 364
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	288 907	152 770
- Impôts versés	-615 330	13 632
DIMINUTION/(AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	-2 583 774	2 616 280
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	-1 080 858	3 954 964
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-2 289	-11 139
+/- Flux liés aux immeubles de placement	1 750	1 750
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-238 918	-152 772
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-239 457	-162 161
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-239 027	-132 793
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	792 477	-751 919
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	553 450	-884 712
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE		
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	-766 865	2 908 091
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	1 057 079	-1 851 012
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	776 704	1 582 393
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	280 375	-3 433 405
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	290 214	1 057 079
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 362 880	776 704
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	-1 072 666	280 375
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-766 865	2 908 091

Etats financiers sociaux au 31 décembre 2023

BILAN ACTIF	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	1 362 860	776 695
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	6 227 777	5 588 557
À vue	1 504 541	1 244 681
À terme	4 723 235	4 343 876
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	47 154 666	44 540 101
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	18 744 946	18 122 696
Crédits et financements participatifs à l'équipement	9 305 128	7 443 857
Crédits et financements participatifs immobiliers	16 283 662	16 289 637
Autres crédits et financements participatifs	2 820 931	2 683 911
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	2 437 252	2 922 722
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	3 806 784	4 279 591
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 897 509	4 043 550
Autres titres de créance	907 799	213 373
Certificats de Sukuks	-	21 194
Titres de propriété	1 475	1 475
AUTRES ACTIFS	1 194 627	1 009 078
TITRES D'INVESTISSEMENT	7 936 616	6 761 448
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 982 428	5 790 069
Autres titres de créance	954 188	971 379
Certificats de Sukuks	-	-
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	450 973	458 238
Participation dans les entreprises liées	224 377	231 723
Autres titres de participation et emplois assimilés	226 596	226 515
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
CRÉANCES SUBORDONNÉES	-	-
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS	-	-
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION	697 133	818 246
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	612 353	665 354
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	889 476	824 450
TOTAL DE L'ACTIF	72 770 516	68 644 479

BILAN PASSIF	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	-	-
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	4 180 396	6 081 499
À vue	1 832 466	898 956
À terme	2 347 930	5 182 543
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	46 439 436	43 068 012
Comptes à vue créditeurs	33 422 509	30 918 886
Comptes d'épargne	5 946 316	6 264 162
Dépôts à terme	5 582 094	4 412 974
Autres comptes créditeurs	1 488 516	1 471 990
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS	-	-
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	8 744 007	7 150 809
Titres de créance négociables émis	8 744 007	7 150 809
Emprunts obligataires émis	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
AUTRES PASSIFS	2 919 861	2 605 143
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	699 752	699 324
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	-	-
SURVENTIONS, FONDOS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDOS SPÉCIAUX DE GARANTIE	-	-
DETTES SUBORDONNÉES	2 302 362	1 509 885
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT REÇUS	-	-
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	-	-
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL	5 184 453	5 184 453
CAPITAL	1 327 929	1 327 929
ACTIONNAIRES. CAPITAL NON VERSÉ (-)	-	-
REPORT À NOUVEAU (+/-)	778 399	773 086
RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	193 922	244 340
TOTAL DU PASSIF	72 770 516	68 644 479

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 626 321	4 461 990
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les Établissements de crédit	238 438	193 773
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 529 069	2 187 440
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	281 991	230 848
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	63 799	101 511
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Produits sur immobilisations en Crédit-bail et en location	434 423	481 175
Produits sur immobilisations données en Ijara		
Commissions sur prestations de service	471 649	480 288
Autres produits bancaires	606 953	786 955
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-1 430 707	-1 527 335
Intérêts et charges sur opérations avec les Établissements de crédit et assimilés	-115 244	-79 170
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	-337 608	-176 397
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-363 462	-223 906
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Charges sur immobilisations en Crédit-bail et en location	-368 014	-437 851
Charges sur immobilisations données en Ijara		
Autres charges bancaires	-246 379	-610 011
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	3 195 615	2 934 655
Produits d'exploitation non bancaire *	74 144	1 754
Charges d'exploitation non bancaire	-45 957	-19 311
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-2 128 976	-1 967 893
Charges de personnel	-896 984	-859 714
Impôts et taxes	-38 298	-39 839
Charges externes	-929 844	-841 681
Autres charges générales d'exploitation	-75 840	-54 085
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-188 011	-172 574
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	-1 859 243	-1 274 665
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-836 545	-677 182
Pertes sur créances irrécouvrables	-817 578	-199 866
Autres dotations aux provisions	-205 120	-397 618
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1 480 623	768 949
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 208 737	444 361
Récupérations sur créances amorties	20 001	11 133
Autres reprises de provisions	251 885	313 454
RÉSULTAT COURANT	716 205	443 488
Produits non courants	21 567	3 887
Charges non courantes	-334 299	-158 752
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	403 473	288 624
Impôts sur les résultats	-209 551	-44 283
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	193 922	244 340
TOTAL PRODUITS	6 202 654	5 236 579
TOTAL CHARGES	-6 008 732	-4 992 239
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	193 922	244 340

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
(+) Intérêts et produits assimilés	3 034 967	2 601 000
(-) Intérêts et charges assimilés	816 314	479 473
MARGE D'INTÉRÊT	2 218 653	2 121 527
(+) Produits sur financements participatifs	14 531	11 062
(-) Charges sur financements participatifs		
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	14 531	11 062
(+) Produits sur immobilisations en Crédit-bail et location	434 423	481 175
(-) Charges sur immobilisations en Crédit-bail et location	368 014	437 851
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	66 409	43 323
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara		
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA (1)	0	0
(+) Commissions perçues	471 719	482 093
(-) Commissions servies	64 585	58 226
MARGE SUR COMMISSIONS (1)	407 133	423 867
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	63 602	3 650
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	3 737	-26 393
(+) Résultat des opérations de change	417 514	334 289
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	27 777	12 348
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	512 629	323 894
+/- RÉSULTAT DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE MOUDARABA ET MOUCHARAKA		
(+) Divers autres produits bancaires	76 868	105 190
(-) Diverses autres charges bancaires	100 608	94 209
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT		
PRODUIT NET BANCAIRE	3 195 615	2 934 655
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	67 894	-191 612
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	5 144	1 754
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	38 637	19 311
(-) Charges générales d'exploitation	2 128 976	1 967 893
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 101 039	757 593
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-425 385	-421 553
(+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	40 551	107 448
RÉSULTAT COURANT	716 205	443 488
RÉSULTAT NON COURANT	-312 732	-154 865
(-) Impôts sur les résultats	209 551	44 283
(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	193 922	244 340
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	188 011	172 574
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	1 134	191 665
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	37 301	64 070
(+) Dotations aux provisions réglementées		0
(+) Dotations non courantes	14 862	0
(-) Reprises de provisions	-11 741	-141 097
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		-369
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	33 502	18 325
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières (1)	-69 000	0
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières (1)	7 320	0
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	395 311	549 508
(-) Bénéfices distribués	239 027	132 793
(+) AUTOFINANCEMENT	156 284	416 715

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

	31/12/2023	31/12/2022
Revenus d'exploitation bancaire perçus	4 600 311	4 375 598
2. (+) Récupérations sur créances amorties	20 001	11 133
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	5 144	1 385
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	-2 131 998	-2 128 658
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-12 455	-986
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	-1 940 966	-1 795 319
7. (-) Impôts sur les résultats versés	-209 551	-44 283
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	330 487	418 870
Variation des :		
8. (+) Créances sur les Établissements de crédit et assimilés	-639 219	-700 695
9. (+) Créances sur la clientèle	-2 129 094	-3 047 163
10. (+) Titres de transaction et de placement	-702 361	-1 135 327
11. (+) Autres actifs	-185 549	137 382
12. (+) Titres Moudaraba et Moucharaka		
13. (+) Immobilisations données en Crédit-bail et en location	121 113	150 909
14. (+) Immobilisations données en Ijara		
15. (+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés auprès des EC et assimilés		
16. (+) Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	-1 901 103	2 714 025
17. (+) Dépôts de la clientèle	3 371 424	1 450 867
18. (+) Dettes envers la clientèle dur produits participatifs		
19. (+) Titres de créance émis	1 593 198	159 477
20. (+) Autres passifs	314 718	143 343
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-156 874	-127 181
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	173 613	291 689
21. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	70 000	-
22. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	1 389
23. (-) Acquisition d'immobilisations financières	-	-160 875
24. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-231 791	-205 612
25. (+) Intérêts perçus		
26. (+) Dividendes perçus	63 370	100 520
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-98 420	-264 579
27. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
28. (+) Variation de dettes subordonnées	750 000	-
29. (+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
30. (+) Émission d'actions		
31. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-700 000
32. (-) Dépôts d'investissement remboursés		
33. (-) Intérêts versés		
34. (-) Rémunérations versées sur DI et Wakala Bil Istithmar		
35. (-) Dividendes versés	-239 027	-132 793
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	510 973	-832 793
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	586 165	-805 683
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	776 695	1 582 377
VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 362 860	776 695

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition	Valeur comptable nette	— Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice —			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES LIÉES						224 377			
BMC-LEASING	Crédit-bail	80 000	86,91%	111 714	111 714	31/12/2023	227 386	25 301	
BMCI BANQUE OFFSHORE	Banque offshore	KUSD 5 500	100%	55 454	54 411	31/12/2023	9 168	3 112	14 753
BMCI BOURSE	Intermédiaire boursier	5 000	100%	20 000	11 198	31/12/2023	10 934	-2 484	
BMCI FINANCE	Prise de participation	8 500	100%	8 500	8 500	31/12/2023	17 733	8 361	200
BMCI ASSURANCE	Intermédiaire en assurances	100	100%	100	100	31/12/2023	28 684	28 604	22 160
FCP BMCI GESTION SOLIDARI	Fonds	1 000	50%	500	500				
FCP BMCI ISR	Fonds	1 000	50%	500	500				
DELTA RECouvreMENT	Recouvrement des créances	2 000	100%	2 000	15	31/12/2023	-32	-47	
ARVAL MAROC	Location longue durée	30 000	33,34%	27 339	27 339	31/12/2023	44 955	11 955	5 800
AKAR REAL ESTATE	Société immobilière	10 100	100%	10 100	10 100	31/12/2023	14 422	2 382	
DIGIFI	Transfert de fonds	210 000	76,2%	160 520		22/09/2023	87 870	-17 141	
DIGI SERVICE	Services Digitaux	71 500	73,9%	52 864		30/06/2023	29 461	-3 366	
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS						226 596			
Centre monétique Interbank	Gestion cartes monétiques	98 200	13%	13 000	13 000	31/12/2022		39 345	2 600
NOVEC	Bureau d'études et d'ingénierie	25 700	2,82%	725	725	31/12/2022	538 978	-9 552	155
ARADEI	Sociétés de placement immobilier	1 064 578		171 380	171 380	31/12/2022		227 051	8 226
Société Interbank	Gestion cartes monétiques	11 500	22%	2 530	2 530	31/05/2022	12 166	-125	
BDSI	Maintenance et devel Inform	16 000	11%	1 760	1 760	31/12/2023	91 182	39140	3 796
Sté Immobil Interbancaire GBPM	Société immobilière	19 005	13%	2 534	2 050				
SOGEPB	Gest & exploit parc indust	18 000	5%	900	900	31/12/2022	31 207	5 663	283
SOGEPDS	Gest & exploit parc indust	35 000	13%	4 622	4 622	31/12/2022	63 693	13 944	1 841
BNP PARISBAS MED BUSINES Process	Gestion de process BACK-OFFICE	14 800	4%	584	584	31/08/2023	29 834	-1 428	
SCI Romandie	Société immobilière			2 930	2 930				
FGCP	Fonds de garantie			5 000	5 000				
Bourse de Casablanca	Bourse	387 518	3,04%		11 765	31/12/2022	748 313	9 134	155
SETIAPARK	Gest & exploit parc indust				3 415	31/12/2022	20 919	768	
ECOPARC	Gest & exploit parc indust	55 000	18,18%		3 616	31/12/2022		-1 938	
CASABLANCA PATRIMOINE S.A	Fonds	1 000		500					
Divers					2 319				3 399
TITRES DE MOUCHARAKA									
Moucharaka fixe									
Moucharaka dégressive									
TITRES DE MOUDARABA									
Moudaraba restreinte									
Moudaraba non restreinte									
TOTAL						450 973			63 369



7-SYNTÈSE DU RAPPORT ESG 2023

RAPPORT ESG 2023

« NOTRE CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE DU MAROC »



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

A PROPOS DU RAPPORT

NOTRE PROFIL

NOS VALEURS

NOTRE RECONNAISSANCE

GOUVERNANCE

CONTEXTE DES ENJEUX MAROCAINS

ETRE UNE BANQUE RESPONSABLE

LES ATTENTES DE NOS PARTIES PRENANTES

ENJEUX PERTINENTS DE LA BMCI

RESPONSABILITE ECONOMIQUE

RESPONSABILITE SOCIALE

RESPONSABILITE CIVIQUE

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

INDICATEURS

INDEX GRI

A PROPOS DU RAPPORT

Référentiel de reporting

Le Rapport ESG s'appuie sur la circulaire n° 03/19 de l'AMMC et sur les standards de Global Reporting Initiative – GRI.

Période et cycle de reporting

La période de reporting est l'année fiscale 2023. Nous publions le rapport ESG selon une fréquence annuelle.

Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting couvre la BMCI.

Notre engagement en reporting

Les données sont collectées et consolidées par les directions en charge des domaines respectifs qui s'assurent de la vérification de cohérence. Les

formules de calculs utilisées pour l'élaboration des indicateurs sont définies par les directions responsables. Les résultats consolidés sont transmis auprès de la Direction de l'Engagement et de la Communication qui assure la publication des informations dans le cadre du reporting.

Aucun changement majeur n'est intervenu durant la période.

Contact

Mr. Youssef Dahoui
Responsable RSE BMCI Groupe BNP Paribas
Youssef.Dahoui@bnpparibas.com

NOTRE PROFIL

La BMCI est une filiale du Groupe BNP Paribas. Leader européen des services bancaires et financiers, BNP Paribas étend son modèle intégré et diversifié à travers le monde, avec une présence dans 63 pays et plus de 182 000 collaborateurs. Véritable levier de performance et reflet de la solidité du Groupe, ce rayonnement international permet aussi à la Banque de se doter d'une vision globale des évolutions de la société et des attentes de ses clients (particuliers, entreprises et institutionnels) pour atteindre leurs objectifs financiers et concrétiser leurs projets.

Implantée exclusivement au Maroc, et dont le Siège Social est à Casablanca, la BMCI dispose d'un réseau de 270 agences et de l'engagement de ses fonctions support. La BMCI exprime une volonté d'innovation pour concevoir

des produits répondant aux attentes spécifiques des particuliers, professionnels et entreprises. Pour y parvenir, la Banque déploie toute l'expertise de ses métiers spécialisés avec un seul objectif : la satisfaction de ses clients.

ACTIVITES ET SERVICES

La BMCI est organisée autour des pôles d'activité principaux :

1. Banque de détail
2. Banque Offshore
3. Financements spécialisés : BMCI Leasing et Arval

NOS VALEURS

La gouvernance de la BMCI est animée par une culture de responsabilité et d'intégrité, fondée sur les meilleures pratiques, associant le Conseil de Surveillance, les actionnaires, l'encadrement et l'ensemble des collaborateurs de la Banque pour promouvoir l'action à long terme de la BMCI et garantir son impact positif sur la société. La BMCI œuvre chaque jour pour contribuer à la réussite de tous ceux qui lui font confiance et aux progrès de la société. Être une banque responsable, c'est notre projet d'entreprise.

La BMCI a explicité ses valeurs permettant aux collaborateurs de connaître et de comprendre les attentes de la banque. Leur respect est essentiel pour poursuivre la stratégie de transformation et de croissance de la BMCI, tout en préservant la confiance des partenaires économiques (clients, actionnaires, fournisseurs, ...).

Quatre forces constituent les pierres angulaires de la BMCI, elles permettent de mettre en œuvre le modèle bancaire universel intégré de la banque et de renforcer ses positions de premier plan :

1. Solidité
2. Responsabilité
3. Expertise
4. Good place to work

Nous disposons également de quatre leviers pour réussir à surmonter les défis et construire l'avenir :

- Agilité
- Culture de conformité
- Satisfaction clients
- Ouverture

NOTRE ADHESION A DES INITIATIVES INTERNATIONALES MAJEURES

La démarche RSE du Groupe BNP Paribas est encadrée par des prises de position publiques universelles, thématiques et sectorielles applicables à la BMCI :

- Pacte Mondial des Nations Unies
- Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Women's Empowerment Principles des Nations Unies
- United Nations Environment Programme Finance Initiative

- Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO)
- Entreprises pour les Droits de l'Homme

Le Groupe BNP Paribas participe activement à l'élaboration de solutions et à la mise en œuvre de pratiques durables spécifiques à l'industrie bancaire dans le cadre de son engagement à respecter les cadres en la matière :

- Principes de l'équateur
- Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)
- Principes pour une Banque Responsable (PRB)
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)
- Net-Zero Banking Alliance des Nations Unies
- Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)
- Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)

NOTRE RECONNAISSANCE

La reconnaissance des actions de la BMCI confirme l'engagement au plus haut niveau de l'entreprise en faveur de la responsabilité sociale.

Listée dans l'Indice Masi.esg à la bourse de Casablanca qui rassemble les 20 sociétés cotées les plus performantes en termes de critères extra-financiers

Certificat d'excellence de l'Égalité Professionnelle, catégorie Grande Entreprise, remis par le Ministre de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences

Entreprise sportive de l'année 2023
2ème édition des Jeux Marocains du Sport en Entreprises (JMSE)

Le siège social de la BMCI remporte la première place au concours CUBE 2023 d'efficacité énergétique avec 21,6% d'économies d'énergie en 2023 vs la référence

Système de management anti-corruption certifié ISO 37001

GOUVERNANCE

Notre engagement

Animée par une culture de responsabilité et d'intégrité, la gouvernance de la BMCI est fondée sur les meilleures pratiques de gouvernance.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition

Conformément aux dispositions réglementaires, notamment la Directive 1/W/2014 de Bank Al Maghrib sur la gouvernance au sein des Etablissements de Crédit, la circulaire 4/W/2014 de Bank Al Maghrib relative au contrôle interne au sein des Etablissements de Crédit, le Conseil de Surveillance de la Banque compte 12 membres dont 4 membres indépendants et 4 femmes. La BMCI se conforme aux réglementations en vigueur concernant les critères d'indépendance, tels que définis dans la circulaire 5/W/2016 de Bank Al

Maghrib, ainsi qu'au seuil prévu par la loi relative à la proportion des membres du Conseil de Surveillance de chaque genre :

- La proportion des membres du Conseil de Surveillance, de chaque genre, ne peut être inférieure à 30% au 1^{er} janvier 2024
- La proportion des membres du Conseil de Surveillance, de chaque genre, ne peut être inférieure à 40% au 1^{er} janvier 2027

Membre du Conseil de Surveillance * indépendant	Comité de nominations, rémunération et gouvernance	Comité d'audit	Comité des risques	Membre depuis
M. Jaouad Hamri* (Président)	MEMBRE			2015
M. Michel Pebereau (Vice Président)				2004
M. Gilbert Coulombel		MEMBRE		2022
M. Philippe Dumel		MEMBRE	MEMBRE	2023
Mme. Janie Letrot Hadj Hamou*		PRESIDENTE		2015
M. Yves Martrenchar	PRESIDENT			2015
M. François Benaroya	MEMBRE			2022
Mme. Dounia Taarji*			PRESIDENTE	2015
AXA ASSURANCE MAROC représentée par Mme Meryem Chami		MEMBRE		2006 (2020 Meryem Chami)
BNP PARIBAS IRB Participations représentée par M. Abdelmajid Fassi Fihri			MEMBRE	2006 (2022 Abdelmajid Fassi Fihri)
Mme Soumaya Tazi*	MEMBRE	MEMBRE		2023
M. Christian De Chaisemartin			MEMBRE	2018

Fonctionnement

La durée du mandat est de 3 ans.

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil de Surveillance de la banque s'est réuni 8 fois. Le taux de présence des membres aux dites réunions avoisine les 86%. Lors de ces réunions, le Conseil de Surveillance a examiné l'ensemble des sujets stratégiques de la banque et procédé à l'étude trimestrielle des comptes avant leur publication.

Les comités du conseil de surveillance

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance se sont réunis aux fréquences prévues et aux dates préalablement arrêtées. Les comités se tiennent au moins cinq jours avant la réunion d'un Conseil de Surveillance. Leurs réunions font toutes l'objet d'un procès-verbal et d'un relevé de décisions et recommandations. Un rapport de synthèse de chaque comité est présenté et commenté à chaque réunion du Conseil. Les comités disposent de la possibilité de recourir à des experts externes en tant que de besoin.

Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans l'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne conformément aux dispositions de la circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib relatives au contrôle interne des établissements de crédit.

- Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs visant à assurer en permanence, notamment : la vérification des opérations et des procédures internes ;
- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des systèmes d'information et de communication.

Le comité d'audit assure la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité d'audit sur l'ensemble du groupe BMCI.

Le comité a notamment pour attributions :

- De porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et de proposer, le cas échéant, des actions complémentaires à ce titre ;
- D'évaluer le dispositif de vigilance et de veille interne relatif au risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ;
- D'évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- De recommander la nomination des commissaires aux comptes ou, à titre dérogatoire, le renouvellement de leur mandat au-delà de deux mandats consécutifs ;
- De définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- De vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil de Surveillance et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ;
- D'approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne et de s'assurer que les auditeurs internes possèdent les compétences nécessaires et proposer éventuellement les mesures à prendre à ce niveau ;
- De prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises ;
- D'examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques sur la base de reporting de missions d'audit spécifiques.

Le comité d'audit s'est tenu à 4 reprises.

Comité des risques

Le comité des risques est chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance en matière de stratégie et de gestion des risques, conformément aux dispositions de la circulaire de Bank-Al-Maghrib sur le contrôle interne.

La mission du comité porte sur les risques de toute nature : de crédit, de marché, opérationnel, de taux d'intérêt, de la concentration de crédit, de liquidité, de règlement-livraison, pays et de transfert, ainsi que des risques liés aux activités externalisées.

Le comité a notamment pour attributions :

- De conseiller le Conseil de Surveillance concernant la stratégie en matière de risque et le degré d'aversion aux risques ;
- De s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixés par le directoire conformément au degré d'aversion aux risques défini par le Conseil de Surveillance ;
- D'évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques de la BMCI et de son groupe ;
- De s'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- D'apprécier les moyens humains et matériels alloués aux fonctions de gestion et de contrôle des risques et de veiller à leur indépendance.

Le comité des risques s'est tenu à 4 reprises.

Comité des nominations, rémunérations et gouvernement d'entreprise

Au titre de sa compétence sur les nominations, ce comité est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement de ses membres ainsi que ceux de l'organe de direction. Ce comité veille également à ce que le processus de nomination et de réélection soit organisé d'une manière objective, professionnelle, et transparente.

Au titre de sa compétence sur les rémunérations, ce comité est chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance dans la conception et le suivi du bon fonctionnement du système de rémunération. Il veille à ce qu'il soit approprié et en conformité avec la culture de la Banque, sa stratégie à long terme des risques, sa performance et l'environnement de contrôle ainsi qu'avec les exigences législatives et réglementaires.

Au titre du gouvernement d'entreprise, la mission du comité est de veiller à la bonne application de la directive de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance des établissements de crédit, ainsi que sur la conformité des règles de gouvernance de la BMCI avec les principes généraux du groupe BNP Paribas dans ce domaine.

Le comité de nomination, rémunération et gouvernement d'entreprise s'est tenu à 5 reprises.

Valeurs éthiques et code de conduite

Dans le cadre des règles de bonne gouvernance, les membres indépendants du conseil ont suivi un processus de formation au sein de la banque à travers des réunions avec les membres du directoire, les directeurs des organismes centraux et avec les commissaires aux comptes de la banque. Ils ont en outre, suivi une formation interne au sein de la maison mère.

Evaluation

Enfin, le conseil a procédé à son auto-évaluation sous la supervision du secrétaire du conseil de surveillance et s'est assuré notamment que l'ensemble de ses membres ne fait état d'un quelconque conflit d'intérêts susceptible de porter atteinte à l'exercice de leur mandat de membre du conseil ou de leur mission au sein des comités spécialisés. Chaque membre du conseil a signé en son nom une déclaration d'absence de conflit d'intérêts à cet effet.

LE DIRECTOIRE

Le Directoire comprend 3 membres :

- M. Hicham SEFFA, Président du Directoire ;
- M. Samir MEZINE, Directeur Général ;
- M. Karim BELHASSAN, Secrétaire Général de la BMCI.

Au cours de l'exercice 2023, le Directoire s'est réuni régulièrement conformément aux dispositions légales et statutaires en vue de statuer et d'arrêter les comptes mensuels sociaux et consolidés de la banque. Par ailleurs, les comités qui lui sont rattachés se sont tenus selon la périodicité propre à chaque comité.

GOUVERNANCE RSE

Le pilotage des engagements RSE de la Banque est assuré par la Direction de l'Engagement et de la Communication, rattachée au Directeur Général. La

démarche RSE a été structurée depuis 2012, avec pour priorité de sensibiliser et d'impliquer les collaborateurs afin qu'ils puissent être acteurs à part entière de cette démarche.

À la BMCI, la RSE implique l'ensemble des entités de la banque et anime et guide nos décisions au quotidien à tous les niveaux. Les managers sont sensibilisés et impliqués à travers des séances de formation, et des « relais RSE » ont été désignés au sein des différentes entités. C'est un engagement fort de la part de notre banque, qui a pour volonté de faire évoluer en continu notre démarche RSE en interne et en externe. Le Comité de Direction de la BMCI statue régulièrement sur des thématiques RSE et une présentation de la stratégie et des actions menées est faite au minimum une fois par an au Conseil de surveillance.

CONTEXTE DES ENJEUX MAROCAINS

Face aux différents risques auxquels elle est exposée et aux opportunités que son métier de banque et son territoire lui présentent, la BMCI veille à l'identification et la compréhension des enjeux majeurs de son écosystème et des impacts de ses activités

ENJEUX DU MAROC

La croissance économique, l'inclusion des personnes vulnérables et la préservation des ressources sont parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD) prioritaires au Maroc. Cela correspond à l'ambition de BNP Paribas de soutenir le processus mondial de construction d'un futur durable. (Source : feuille de route nationale des ODD pour le Maroc)

Les enjeux de Développement durable du Maroc

GOUVERNANCE

- Gouvernance nationale des ODD
- Coordination des politiques publiques
- Indicateurs de suivi
- Financement du développement

ECONOMIQUE

- Durabilité de la croissance économique
- Croissance du secteur privé et des marchés financiers
- Création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes
- Coopération Nord-Sud et Sud-Sud

SOCIAL

- Cohésion sociale
- Lutte contre la pauvreté
- Autonomisation de la femme
- Sécurité alimentaire

ENVIRONNEMENT

- Protection de l'environnement
- Urbanisation
- Réchauffement climatique
- Energies renouvelables
- Gestion durable de l'eau

ETRE UNE BANQUE RESPONSABLE

La responsabilité de la BMCI est au service de la performance économique : stimuler le développement, favoriser les investissements et accompagner la croissance. Ces missions sont ancrées dans le quotidien de la Banque, elles doivent également prendre en considération l'impact de ses décisions, au-delà de sa responsabilité financière. La BMCI déploie la politique de responsabilité sociétale du Groupe BNP Paribas de manière proactive et constructive, tout en l'adaptant au contexte de ses activités au Maroc.

La BMCI mène une politique à la hauteur de ses ambitions : être une banque responsable, au service de la réussite de tous ceux qui lui accordent leur confiance.

Le Groupe BNP Paribas a mis en place dès 2001 une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale, qui a été renforcée par la suite, en 2010. Forte de l'expérience et du soutien du Groupe BNP Paribas, la BMCI a mis en place sa propre politique RSE en août 2012 et formalisé une CHARTE RSE.

Cette démarche se structure autour de 4 grands piliers : responsabilité économique, sociale, civique et environnementale.



La BMCI œuvre chaque jour pour contribuer à la réussite de tous ceux qui lui font confiance et aux progrès de la société.

La BMCI a pour mission première de répondre aux besoins de ses clients, notamment en finançant de manière éthique les projets des particuliers et des entreprises, moteurs du développement économique et de la création d'emplois.

La politique RSE vient renforcer la politique active de banque citoyenne menée par la BMCI depuis la fin des années 90, fondée sur une volonté réelle de contribuer au développement social et culturel du Maroc. Cette responsabilité civique est portée par la Fondation BMCI depuis 2008, qui œuvre chaque année afin d'accompagner la société civile dans un Maroc qui change.

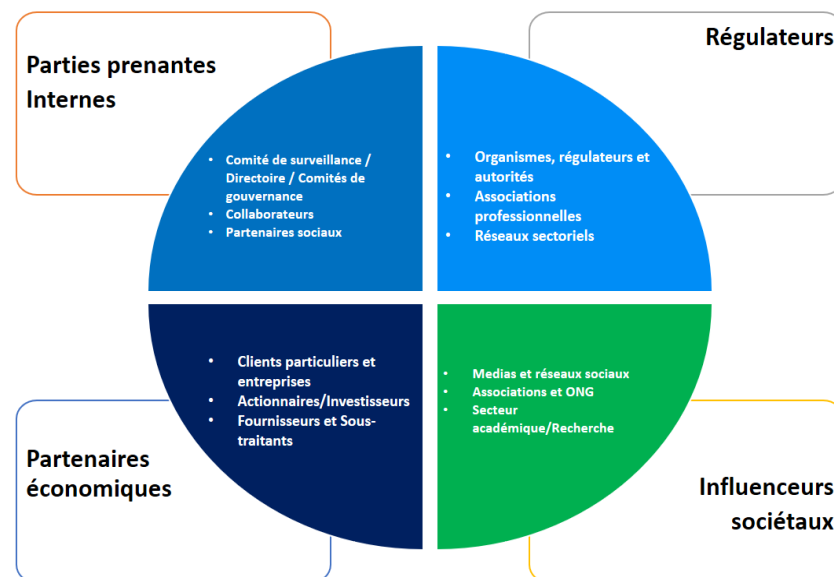
Sur le plan de la responsabilité environnementale, la BMCI -suit ses indicateurs, notamment en termes de consommation d'énergie, papier, eau, et a mis en place depuis 2011 un reporting annuel permettant de définir des plans d'action pour diminuer notre empreinte environnementale.

LES ATTENTES DE NOS PARTIES PRENANTES

Notre engagement envers les parties prenantes
Acteur responsable et respectueux de son environnement, la BMCI intègre dans ses décisions et comportements une écoute des attentes de ses parties prenantes.

Au cœur de la démarche RSE de la BMCI, le dialogue avec les parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, sous-traitants, actionnaires, organismes de régulation, société civile) se veut proactif et constructif. Tous les métiers et fonctions de la banque sont impliqués pour garantir l'impact positif de ce dialogue, qui permet d'identifier les axes d'amélioration pour les produits, services et la gestion des risques.

La BMCI a identifié les groupes de parties prenantes clés avec lesquels sont mis en place des canaux d'écoute de leurs attentes.



PARTIES PRENANTES	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	MODE DE COMMUNICATION
Actionnaires et investisseurs	Rentabilité de long terme Respect des décisions stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Les actionnaires peuvent participer aux grandes décisions de la Banque lors de l'Assemblée Générale, qui se réunit au moins une fois par an Rapport Intégré / Rapport Financier Annuel
Clients	Qualité de service Transparence Produits et services adaptés aux besoins Offre innovante Protection de leurs intérêts	<ul style="list-style-type: none"> Les clients ont accès à un processus de traitement des réclamations, et ont la possibilité de recourir à une médiation (CMMB) La mesure de la satisfaction client, notamment à travers le Net Promoter Score (NPS) Le site internet Campagnes publicitaires Animation sur les réseaux sociaux
Collaborateurs	Employabilité Engagement Dialogue social Conditions de travail favorables et bien-être	<ul style="list-style-type: none"> La mesure du taux d'engagement via le Global People Survey (GPS) annuel Le droit d'alerte éthique confidentiel

	Egalité de traitement	<ul style="list-style-type: none"> • Des réunions régulières avec les représentants du personnel et des accords de négociation collective • Des conseillers RH pour la gestion de carrière • Mails / Intranet
Organismes de régulation	Ethique et conformité Transparence Fiabilité du reporting des informations communiquées	<ul style="list-style-type: none"> • Le Code de Conduite de la BMCI encadre les relations des collaborateurs avec les autorités de régulation compétentes
Partenaires (fournisseurs et sous-traitants)	Développement économique et cohésion sociale Délais de paiement	<ul style="list-style-type: none"> • Une charte du bon payeur a été adoptée et les équipes Achat sont sensibilisées sur les délais de paiement • La Charte RSE Fournisseurs rappelle les principes régissant les achats responsables chez la BMCI et précise les engagements attendus des fournisseurs

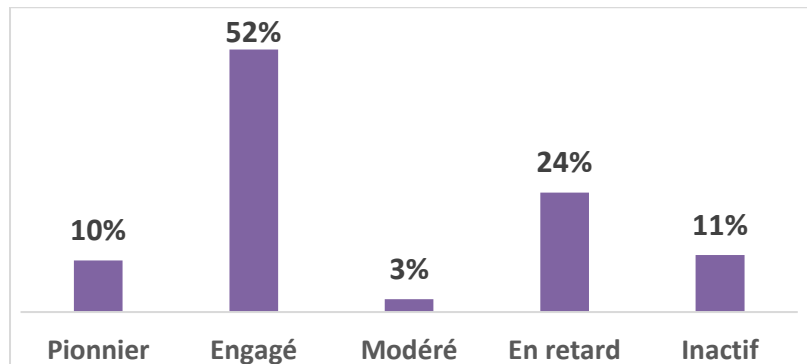
ENJEUX PERTINENTS DE LA BMCI

IDENTIFICATION ET PRIORISATION DES ENJEUX

Notre vision à long terme nous encourage à être proactifs et à rester vigilants quant aux enjeux environnementaux et sociétaux. En 2019, la BMCI a réalisé une analyse de matérialité avec l'aide de MATERIALITY-Reporting, cabinet expert en RSE et spécialisé en reporting extra-financier. Pour établir la cartographie des enjeux RSE, le Groupe a suivi les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI) et des référentiels en la matière. Un groupe de travail a été mobilisé pour participer à la sélection des thèmes significatifs et à l'identification des parties prenantes les plus critiques. La Direction Générale lors d'une réunion s'est exprimée sur les enjeux essentiels pour le développement du Groupe.

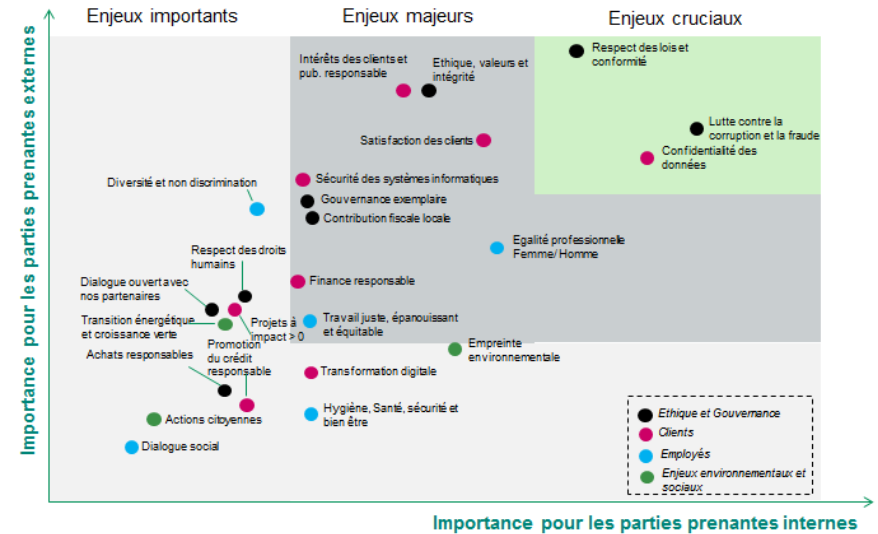
CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

La BMCI a invité 11 315 parties prenantes clés, partenaires internes et externes à répondre à une consultation en ligne. Nous avons enregistré 635 réponses et cette enquête a apporté un éclairage sur les orientations sociétales stratégiques. Les parties-prenantes se sont exprimées sur les 24 enjeux les plus pertinents. Une enquête réalisée auprès des parties prenantes a permis de mettre en exergue que 62 % des répondants jugent le niveau de responsabilité sociétale de la BMCI de « pionnier ou engagé ».



62% des répondants jugent le niveau de responsabilité sociétale de la BMCI de « Pionnier à Engagé ».

MATRICE DE MATERIALITE DE LA BMCI



La matrice de matérialité permet de comprendre les attentes clés des parties prenantes et les enjeux sur lesquels la stratégie doit s'appuyer.

L'analyse des retours de nos parties prenantes permet de comprendre qu'il existe 7 priorités absolues pour lesquelles il convient de poursuivre et intensifier nos actions en matière de responsabilité.

- Respect des lois et conformité
- Lutte contre la corruption et la fraude
- Confidentialité des données
- Protection des intérêts des clients et publicité responsable
- Éthique, valeurs et intégrité
- Satisfaction des clients

- Egalité professionnelle homme/femme

Par ailleurs, les parties prenantes externes nous alertent sur 4 sujets jugés prioritaires pour elles et sur lesquels nous devons être très vigilants.

- Sécurité des systèmes informatiques
- Gouvernance exemplaire
- Diversité et non-discrimination
- Contribution fiscale locale

ENJEUX PRIORITAIRES ESG

L'analyse des attentes principales de nos parties prenantes lors de notre étude de matérialité a permis de prioriser nos enjeux ESG pour structurer notre démarche RSE regroupés sous les 4 piliers suivants :

ECONOMIQUE	SOCIAL	CIVIQUE	ENVIRONNEMENT
<p>Des financements et investissements à impact positif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion du crédit responsable • Projets à impact positif pour la société • Investissements & financements responsables <p>Les meilleurs standards d'éthique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ethique, valeurs et intégrité • Gouvernance exemplaire • Respect des lois et conformité • Lutte contre la corruption et la fraude • Dialogue ouvert avec nos partenaires • Achats responsables • Satisfaction des clients • Confidentialité des données • Protection des intérêts des clients et publicité responsable • Sécurité des systèmes informatiques • Transformation digitale <p>Une gestion rigoureuse des risques ESG</p>	<p>Promotion de la diversité et inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Egalité professionnelle homme/femme • Diversité et non-discrimination <p>« Good place to work » et gestion responsable de l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hygiène, santé, sécurité et bien-être • Dialogue social <p>Une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail juste, épanouissant et équitable 	<p>Respect des droits humains</p> <p>Actions citoyennes pour la société civile</p> <p>Contribution fiscale locale</p>	<p>Empreinte environnementale</p> <p>Transition énergétique et croissante verte</p>

Charte RSE de la BMCI

RESPONSABILITE ECONOMIQUE

- Des financements et investissements à impact positif
- Les meilleurs standards d'éthique
- Une gestion rigoureuse des risques ESG

RESPONSABILITE SOCIALE

- Promotion de la diversité et de l'inclusion
- « Good place to work » et gestion responsable de l'emploi
- Une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières

RESPONSABILITE CIVIQUE

- Des produits et services accessibles au plus grand nombre
- La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des droits de l'Homme
- Une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

- L'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas carbone
- La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre
- Le développement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales

**90% des achats auprès de
fournisseurs locaux**

ENGAGEMENT 1 : DES FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS A IMPACT POSITIF

Notre engagement

La BMCI finance et accompagne des entreprises et des projets ayant un impact positif sur la société et l'environnement.

Dans le cadre du stream finance durable du plan stratégique Twenty4Change 2022 – 2025, la BMCI ambitionne d'avoir une croissance des encours ESG 2 fois plus rapide que les encours globaux. Cette stratégie s'appuie sur les 4 piliers suivants :

- Renforcement des compétences ESG et finance durable
- Construction de plans d'actions finance durable avec les métiers
- Aligement du portefeuille pour une neutralité carbone
- Reporting et monitoring

SUSTAINABILITY LINKED LOAN

La BMCI a été en 2022 la première banque au Maroc à proposer un financement Sustainability Linked Loan (SLL) pour le financement accordé à Equatorial Coca Cola Bottling Company (ECCBC). Les conditions de ce nouveau financement sont indexées sur des indicateurs RSE ambitieux qui font écho aux enjeux sociaux et environnementaux actuels. Ces indicateurs pourront faire varier le taux d'intérêt à la hausse comme à la baisse et sont liés aux trois domaines suivants : la décarbonation, la préservation et la régénération de la biodiversité naturelle ainsi que la préservation des ressources en eau

AIDE AUX ENTREPRENEURS DU MAROC

En réponse aux hautes orientations de sa Majesté le Roi Mohammed VI, la BMCI participe au programme national d'accompagnement et de financement des petites entreprises et porteurs de projet via la mise en place du programme INTELAK qui vise à favoriser l'entrepreneuriat et l'accès aux crédits bancaires.

SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT FEMININ

La BMCI réitère son soutien aux femmes entrepreneures dans le cadre du programme Women in Business et signe en Novembre 2023 un nouveau contrat de partenariat avec la BERD. Ce programme allie une offre de financement adaptée, un accompagnement technique sur mesure et permettra de renforcer le soutien financier aux TPME dirigées par des femmes dans les régions sinistrées d'El Haouz impactées par le tremblement de terre du 08 Septembre. Le montant de cette ligne est de 20 millions d'euros.

PROGRAMME DE CROISSANCE VERTE

En Décembre 2021, la BMCI a renouvelé son partenariat avec la BERD dans le cadre du Programme "GEFF Morocco " (Green Economy Financing Facility) ou MorGEFF, à hauteur de 25 millions d'euros. Ce dernier est un programme de la BERD dédié à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et à la gestion des ressources (eau, déchets...). Le programme s'adresse aux entreprises privées engagées et combine financement par prêt ou leasing, accompagné d'une subvention de 10%. Les entreprises bénéficiaires de ce

programme pourront profiter d'un financement, d'une subvention et d'une expertise technique pour assurer la viabilité de leurs projets.

INCLUSION FINANCIERE

La BMCI contribue à l'inclusion financière et à promouvoir l'accès aux services et produits financiers au plus grand nombre, grâce à ces partenariats avec les instituts de microfinance.

ENGAGEMENT 2 : ETHIQUE, CONFORMITE ET PRATIQUES LOYALES DE MARCHÉ

Notre engagement

La BMCI s'engage à agir en tant que banque responsable de manière équitable, honnête et transparente, dans toutes ses relations d'affaires.

CODE DE CONDUITE DU GROUPE BNP PARIBAS

Le Code de Conduite du Groupe BNP Paribas, donne aux employés un cadre pour prendre des décisions et des mesures fondées sur une expertise professionnelle, l'intégrité et une responsabilité éthique profonde. Le code de conduite est remis à chaque collaborateur qui intègre la BMCI.

Le code de conduite du groupe BNP Paribas définit :

- Notre mission et nos valeurs : ce que nous représentons et les facteurs clés qui inspirent nos actions et nos décisions
- Règles de conduite : des règles concrètes partagées et mises en œuvre par tous les employés, en accord avec nos valeurs et nos normes éthiques
- Code de Conduite dans la Pratique : des directives claires et des attentes pour les employés sur la façon d'appliquer le Code.

UNE POLITIQUE STRICTE EN MATIERE D'ETHIQUE ET DE CONFORMITE

Le respect des lois en vigueur et des réglementations juridiques ou de marché est un préalable non négociable à la BMCI. Animée par une forte tradition de services aux particuliers et aux entreprises, et attentive au monde qui l'entoure, la BMCI place l'éthique au cœur de son métier. Engagée à être une entreprise exemplaire dans le domaine de l'éthique et de la conformité, la BMCI a mis en place une politique stricte de lutte contre la corruption qui fait

SOUTIEN AUX COLLECTIVITES LOCALES

La BMCI contribue au financement des collectivités locales via l'accompagnement du Fonds d'Équipement Communal.

partie intégrante de son dispositif de contrôle interne. Cet engagement est à l'image de celui du Groupe BNP Paribas qui soutient les actions de lutte contre la corruption, initiées par des organisations internationales comme l'OCDE. Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2003, le Groupe BNP Paribas publie chaque année une Communication sur le Progrès (COP) portant également sur ses actes en faveur de l'éthique.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE

La corruption est un enjeu majeur, nuisant au bon fonctionnement des institutions et constitue une entrave aux règles du marché. La prévention et la lutte contre la corruption s'inscrivent dans le cadre d'une surveillance des opérations traitées par la BMCI, visant à prévenir le risque de blanchiment et de financement du terrorisme et à surveiller les opérations touchant des pays sensibles, sous sanctions financières ou les paradis fiscaux. La BMCI a une tolérance zéro à l'égard de la corruption. Aussi, la BMCI combat activement toute forme de corruption à laquelle participerait un collaborateur mais aussi celle qui interviendrait chez ses clients ou partenaires et dont la banque pourrait avoir connaissance à l'occasion d'une opération bancaire ou financière. Par conséquent, il est proscrit de solliciter ou d'offrir une commission illicite, directement ou indirectement; et de promettre, d'offrir ou d'accepter un quelconque avantage pouvant influencer sur le comportement du bénéficiaire. Il en va de la responsabilité de chaque collaborateur de soutenir le Groupe dans son combat contre la criminalité économique, notamment contre la fraude, le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme.

UN DISPOSITIF DE PREVENTION ET DE DETECTION

Afin de prévenir et de détecter la corruption interne, la BMCI s'appuie sur son dispositif de prévention et de détection de la fraude interne, ainsi que sur d'autres dispositions spécifiques, telles que la politique « Cadeaux » qui encadre strictement les conditions dans lesquelles les collaborateurs du Groupe peuvent recevoir et offrir des cadeaux. Par ailleurs, la politique « Achats » du Groupe, ses procédures relatives aux intermédiaires, aux distributeurs et aux sous-traitants tiennent compte du risque de corruption. La lutte contre la corruption externe s'insère quant à elle dans le dispositif réglementaire de lutte contre le blanchiment des capitaux, qui s'appuie sur de nombreuses politiques et procédures qui prennent en compte les risques de corruption, en particulier d'agents publics ou de personnes politiquement exposées, par des intermédiaires ou dans des pays sensibles.

La BMCI a reçu, en 2023, la certification ISO 37001, attestant de la qualité, de la robustesse et de la pertinence du dispositif anti-corruption mis en place.

LE DROIT D'ALERTE ETHIQUE

La BMCI dispose d'un dispositif interne d'alerte éthique (whistleblowing), qui repose sur des canaux de communication dédiés, portés à la connaissance des collaborateurs sur l'intranet. Transmettre une alerte éthique se fait de manière confidentielle et est un droit pour chaque collaborateur, qui ne saurait être sanctionné, licencié ou faire l'objet de mesures discriminatoires pour le seul fait d'avoir transmis une alerte de bonne foi. Le canal de Droit d'Alertes sur les opérations concernant les sanctions financières et embargos est également déployé à la BMCI depuis 2018. Ce Droit sert à signaler toute révélation ayant trait à une violation avérée ou suspectée d'un embargo financier.

GESTION DES CAS

Tout acte ou soupçon de corruption interne signalé ou détecté par les dispositifs opérationnels existants (en particulier de lutte contre la fraude) doit faire l'objet :

- d'une analyse des faits (collecte des éléments de preuve et identification des défaillances du dispositif de contrôle interne) et, si nécessaire, de mesures correctrices.
- d'une sanction disciplinaire, en cas d'acte de corruption avéré.

- d'une évaluation et d'une gestion des autres conséquences de l'acte de corruption.

RELATIONS PUBLIQUES

La BMCI exerce toutes activités de relations publiques, si nécessaire pour faire progresser le débat sur les questions de société, dans le respect des réglementations nationales, en toute transparence, sans chercher à obtenir ou octroyer une contrepartie ou un quelconque avantage indu, sans générer un conflit d'intérêt, dans un cadre strictement professionnel et non pour un quelconque motif personnel. Aucune allégation ou plainte de parties prenantes n'existe à ce jour.

GARANTIR DES REGLES LIBRES ET LOYALES

La BMCI s'est engagée à promouvoir une concurrence libre et loyale, ce qui implique le devoir de ne jamais chercher à obtenir un avantage concurrentiel par l'intermédiaire de pratiques illégales ou déloyales. La BMCI veille à éviter les affirmations publicitaires mensongères ainsi que les omissions, pratiques trompeuses, fallacieuses ou déloyales.

ETHIQUE COMMERCIALE

Appliquer des valeurs éthiques solides et sans compromis est sans doute l'enjeu matériel le plus important car il a une incidence sur la fiabilité de la Banque ainsi que sur sa rentabilité et sa création de valeur à long terme.

LA LUTTE CONTRE L'EVASION FISCALE

Le Groupe publie chaque année un reporting financier détaillé avec toutes les données pertinentes : produit net bancaire, résultat, impôt payé...

NOS CLIENTS

SATISFACTION DE NOS CLIENTS

La relation de confiance que le Groupe a su construire au fil du temps avec ses clients constitue aujourd'hui son premier capital. Engagée dans une démarche d'amélioration continue, la BMCI s'appuie sur une approche orientée client pour évaluer de façon objective et régulière leur niveau de satisfaction sur le service, les produits et les tarifs.

Plusieurs enquêtes sont ainsi menées chaque année auprès des particuliers, professionnels et entreprises, permettant également d'identifier les raisons d'insatisfaction, les attentes en termes de prestations et de qualité de service, mais aussi de mesurer le degré de fidélité de la clientèle ou encore le niveau d'attractivité des banques concurrentes au regard des clients de la Banque. Ces différentes enquêtes ont mis en évidence les axes d'amélioration qui ont donné lieu à des plans d'action régulièrement suivis et mis à jour. Il est impératif de garantir un traitement équitable des réclamations clients, en toute transparence et en temps utile.

La BMCI vise l'excellence opérationnelle et veille, en permanence, à ancrer auprès de ses collaborateurs une culture orientée accroissement de la satisfaction client tout en respectant les exigences légales et réglementaires ainsi que les valeurs partagées du Groupe BNP Paribas. C'est ainsi que la démarche qualité s'inscrit dans une dynamique d'amélioration en continue pour placer la Satisfaction Client au centre de la stratégie de la Banque et de ses priorités tout en s'appuyant sur de multiples dispositifs d'écoute clients et sur l'engagement et l'implication des différents acteurs dans la recherche de l'efficacité et l'excellence opérationnelles.

La BMCI ambitionne d'être parmi le top 3 des banques recommandées en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre de son plan de rénovation des agences, lancé en 2023, la BMCI intègre systématiquement l'aspect accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans tout nouveau projet de rénovation.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Le traitement des réclamations de toutes les entités de la Banque est aujourd'hui centralisé au niveau du Service Traitement des Réclamations (STR) au niveau de la Direction Expérience Client et Qualité de Service. Le délai moyen de traitement des réclamations est passé de 27 jours en 2022 à 9 jours en 2023. Cette évolution est le résultat de la stabilisation du système d'information, le renforcement des compétences des collaborateurs en charge du traitement des réclamations, et un suivi rigoureux des réclamations avec les différentes parties prenantes.

Une analyse régulière des réclamations reçues alimente la définition des axes de progrès dans une démarche à la fois curative et préventive.

RESPECTER L'INTERET DES CLIENTS

Comprendre les besoins des clients est une obligation qui implique la responsabilité de toujours chercher à comprendre les besoins, les attentes et les intérêts des clients afin de leur fournir les produits et services adaptés.

Le traitement équitable des clients doit être garanti et on attend de la BMCI d'agir avec équité, honnêteté et transparence pour mériter la confiance des clients, ne pas accorder de traitement préférentiel injustifié à un client, et accompagner les clients en difficulté financière pour trouver une solution à leur situation qui convienne à toutes les parties.

Protéger les intérêts des clients est un engagement fort, et cela implique de connaître et respecter toutes les règles protégeant les droits des consommateurs en vigueur sur les marchés dans lesquels la BMCI exerce ses activités ; de concevoir des produits servant les intérêts des clients, et d'appliquer des tarifs justes et transparents conformément aux lois et réglementations en vigueur.

LA POLITIQUE DE PROTECTION DES INTERETS DES CLIENTS (PIC)

Elle rassemble en un seul texte la politique globale de protection des intérêts des clients. Elle définit les règles de conduite et d'organisation applicables au sein du Groupe en matière de protection des intérêts des clients :

- Règles de conduite : La politique PIC réaffirme les standards minimums attendus au sein du Groupe en matière de comportements vis-à-vis des clients.
- Règles d'organisation : La politique PIC définit l'organisation permettant de prévenir les risques et anticiper les évolutions de nos activités, en précisant notamment les rôles respectifs des Métiers et de la Conformité.

Les quatre règles de conduite PIC qui doivent être appliquées tout au long de la relation avec un client sont les suivantes :

- Les produits et services proposés au client répondent à ses besoins et à sa situation
- Une information claire, exacte et non trompeuse est fournie au client
- La tarification des produits et services est transparente et raisonnable

- Les éventuels conflits d'intérêts sont identifiés et sont traités de telle sorte qu'ils ne soient pas susceptibles de porter préjudice au client.

Ces règles doivent être observées à tous les stades de la vie des produits et services, et leur prise en compte doit être validée lors des comités de validation.

Les dispositions relatives aux règles de conduite PIC ne sont pas spécifiques à des activités ou à des réglementations particulières. Elles sont le socle des bonnes pratiques qui s'appliquent à tous les Métiers, Territoires et Entités, quelles que soient leurs catégories de clients. Elles sont complétées par eux en fonction des normes applicables à leurs activités.

Une attention particulière est également portée aux réclamations, qui doivent être identifiées, analysées et comprises, afin de déterminer les mesures correctives à mettre en œuvre.

LE CREDIT RESPONSABLE

Dans son offre de produits et services, la BMCI prend en compte l'intérêt de ses clients et veille à ce qu'ils conservent une situation financière saine et viable. Pour anticiper des périodes de fortes dépenses pour les emprunteurs ou les éventuels coups durs, la BMCI prévoit dans ses produits de crédit immobilier la possibilité de reporter des échéances, permettant ainsi à ses clients de disposer d'un délai pour assainir leur situation financière et maintenir leur bien-être. Pour s'adapter à l'évolution de la situation de ses emprunteurs, la BMCI leur offre une grande flexibilité quant à la gestion de leur crédit : la possibilité de modifier le montant de l'échéance ou la durée du crédit, de changer le type de taux pour bénéficier de conditions plus avantageuses, la possibilité de rembourser leur crédit par anticipation de manière totale ou partielle.

UNE COMMUNICATION RESPONSABLE

La BMCI veille à adopter une communication responsable envers ses clients, et à leur fournir une information claire, transparente et accessible. La BMCI est ainsi la première banque au Maroc à mettre en ligne des simulateurs de crédit permettant au client de consulter en toute transparence l'ensemble des éléments de coût de son futur emprunt, y compris le taux effectif global (TEG). Afin de s'assurer que la communication respecte les règles de conformité de la banque, les services juridiques et de conformité sont mobilisés pour valider

les supports de communication sur des sujets tels que le crédit ou les opérations de tirage au sort. Afin de protéger les intérêts du consommateur, des règles et normes très strictes sont appliquées en matière de communication et de termes utilisés pour ne pas induire la cible en erreur ou inciter à la surconsommation. La BMCI attache une attention particulière à inclure dans tous ses supports commerciaux et de communication les mentions légales qui précisent les conditions de commercialisation de ses produits et services. En 2019, la BMCI a publié une Charte de Communication Responsable.

En savoir plus sur la Charte de Communication Responsable :

https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2019/09/Charte-communication-responsable_signee.pdf

VIE PRIVEE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La BMCI accorde une importance majeure à la protection des données personnelles. Pour cela, la banque met en œuvre tous les moyens pour veiller à la sécurité et la confidentialité des données des clients, employés, fournisseurs, partenaires et tiers avec qui elle entretient des relations.

En plus du strict respect des directives de la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, la BMCI, vu son appartenance au groupe BNP Paribas, applique des normes qui lui permettent d'améliorer la transparence, la traçabilité et la sécurité des traitements de données personnelles.

En matière de respect des droits des personnes concernées, les sollicitations directes (e-mailing, SMS) sont opérées dans le respect de la loi et les mesures d'exercice de ces droits sont clairement communiquées et mises en œuvre.

Face à la montée en puissance du digital et du volume de données traitées, tous les collaborateurs de la banque sont impliqués dans le processus de protection des données personnelles. Ils bénéficient pour cela de formations régulières et sont en permanence sensibilisés sur les bonnes pratiques à adopter ainsi que les risques liés à la Cybersécurité.

NOS FOURNISSEURS

Nos activités dépendent d'une chaîne d'approvisionnement qui reflète nos valeurs. Nous avons identifié près de 45 fournisseurs en 2023. En moyenne nos délais de paiement sont de 40 jours.

ACHATS RESPONSABLES : UN ENGAGEMENT RECIPROQUE

Le montant des achats de la BMCI représente environ 973 millions de MAD de dépenses, dont 90% dédiées aux fournisseurs locaux. La BMCI développe des relations équilibrées avec ses fournisseurs, en cohérence avec ses engagements.

La Charte RSE des fournisseurs regroupe les engagements entrepris par la BMCI vis-à-vis de ses fournisseurs, notamment le respect des règles éthiques, des conditions de travail et de sécurité, de l'âge minimum légal et de la lutte contre le travail des enfants, contre le travail forcé, la non-discrimination et le respect de l'environnement et la lutte contre la pollution. 100% des fournisseurs ayant signé un contrat avec la BMCI en 2023, ont signé la Charte RSE Fournisseur.

Un questionnaire RSE, couvrant plusieurs thématiques tel que la protection de l'environnement, la santé et sécurité, les droits de l'homme, est adressé aux fournisseurs et sert de processus de sélection. Les fournisseurs retenus signent une lettre d'engagement RSE adossée au contrat. La BMCI souhaite promouvoir les fournisseurs qui l'accompagnent dans sa politique RSE, en adoptant une attitude proactive soucieuse de l'environnement, en particulier ceux qui proposent des solutions contribuant à réduire leur impact environnemental (consommation d'eau, d'énergie, de matières premières) ou à améliorer leur impact social (les conditions de travail des collaborateurs, la diversité au sein de leur entreprise, les conséquences de leur activité sur la société en général).

Afin de réduire le risque de dépendance économique, la BMCI ne souhaite pas avoir un poids trop élevé dans les carnets de commandes de ses fournisseurs

et réciproquement. La BMCI souhaite éviter les monopoles techniques et mettra tout en œuvre pour diversifier ses sources d'approvisionnement auprès d'autres fournisseurs, y compris via la sensibilisation des collaborateurs

La responsabilité économique de la BMCI s'applique également vis-à-vis de ses fournisseurs, auprès desquels elle prend des engagements forts, à l'instar de la politique d'achats responsables du Groupe BNP Paribas. Ainsi, la BMCI s'engage à :

- respecter un processus de sélection équitable, en instaurant les conditions d'une concurrence loyale et en assurant un traitement équitable de ses fournisseurs dans le cadre de ses appels d'offres.
- tout mettre en œuvre pour régler ses fournisseurs dans les délais contractuels et légaux, dans la mesure où la prestation ou le bien livré sont conformes au contrat.

LA CHARTE RSE FOURNISSEUR : Les engagements attendus des fournisseurs

- 1- **Respect des règles éthiques de la BMCI, notamment relatives à l'interdiction de pratiques déloyales ou relevant de la corruption**
- 2- **Respect des conditions de travail, de sécurité et de protection sociale**
- 3- **Respect de l'âge minimum légal et lutte contre le travail des enfants**
- 4- **Lutte contre le travail forcé**
- 5- **Lutte contre la discrimination**
- 6- **Respect de l'environnement et lutte contre la pollution**

Le non-respect de ces engagements par le fournisseur peut entraîner la résiliation du contrat.

ENGAGEMENT 3 : UNE GESTION RIGOUREUSE DES RISQUES ESG

Notre engagement

La BMCI s'engage à financer ses clients dans le cadre de principes de finance responsable, dans une approche maîtrisée des risques ESG.

INTEGRER DES CRITERES RSE DANS NOS ACTIVITES DE FINANCEMENT

En tant qu'établissement bancaire finançant des industries présentant de multiples enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG »), la BMCI est confrontée à des enjeux éthiques très variés, qui requièrent une vigilance accrue dans les décisions de financement et d'investissement. Une gestion appropriée des risques ESG est primordiale pour la BMCI car elle contribue à la maîtrise du risque financier que représentent les financements et investissements de la Banque. Le dispositif de gestion des risques ESG s'inscrit dans la démarche globale de gestion des risques, autour de l'élaboration de politiques de financement et d'investissement encadrant les activités de la BMCI dans les secteurs présentant de forts enjeux ESG ; ainsi que la mise en place d'un dispositif spécifique d'évaluation des risques ESG de ses produits et services.

POLITIQUES SECTORIELLES ET EXCLUSIONS

La responsabilité économique de la BMCI implique d'intégrer des critères responsables dans l'ensemble de ses activités. Ce principe a tout naturellement été adopté en priorité pour les activités de financement et d'investissement, à travers la mise en place de politiques sectorielles qui fixent des règles d'intervention dans certains secteurs sensibles. Ces politiques intègrent des critères environnementaux et sociaux pour les décisions de financement et d'investissement dans des secteurs présentant de forts enjeux : déforestation, gestion de l'eau, émission de CO2, gestion des déchets... Ces critères permettent de mieux appréhender l'ensemble des risques liés à certaines transactions pour ne sélectionner que les projets les plus responsables. La BMCI s'engage à accompagner les secteurs d'activité concernés (agriculture, huile de palme, pâte à papier, centrales à charbon, extraction minière, hydrocarbures, défense et nucléaire) vers l'adoption des meilleures pratiques. Les risques sociaux sont également pris en compte afin de lutter contre le travail des enfants et le non-respect des droits de l'homme.

Les collaborateurs concernés ont bénéficié en 2023 d'une formation e-learning et/ou en présentiel sur les sujets ESG. Depuis 2018, de nouveaux engagements ont été pris par le Groupe BNP Paribas dans les secteurs suivants :

- Hydrocarbures :
 - arrêt de financement de projets dédiés au gaz et pétrole de schiste
 - Réduction des financements de l'exploration-production de pétrole de 80% d'ici 2030 (vs. fin Septembre 2022) avec l'arrêt immédiat de tout financement dédié au développement de nouveaux champs pétroliers et l'arrêt programmé des financements consentis aux acteurs non diversifiés de l'amont pétrolier
 - Réduction des financements de l'exploration-production gazière de 30% d'ici 2030 (vs. fin Septembre 2022) avec arrêt immédiat de tout financement dédié au développement de nouvelles capacités
- Tabac: arrêt de toute activité de financement et d'investissement des entreprises du tabac (Le Groupe BNP Paribas est un des membres fondateurs du Tobacco-Free Finance Pledge, lancé en septembre 2018. Cette initiative regroupe les institutions financières ayant adopté des politiques visant à ne plus financer ni assurer le secteur du tabac).
- Charbon : arrêt de financement de tout nouveau projet de centrale électrique à base de charbon, et toute nouvelle mine de charbon. En Mai 2020, BNP Paribas annonce une sortie complète du secteur du charbon à horizon 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE, et à horizon 2040 pour le reste du monde, et n'acceptera plus aucun nouveau client dont la part de production d'électricité à base de charbon est supérieure à 25%. La BMCI s'engage donc à sortir du secteur du Charbon d'ici 2040.
- Secteur minier: arrêt de toute activité de financement et d'investissement des projets dédiés à l'extraction, stockage et/ou transport de charbon thermique, aux entreprises de négoce de charbon, aux entreprises minières développant de nouvelles mines de charbon et/ou sans stratégie de sortie du charbon thermique.
- Agriculture : renforcement des engagements du Groupe envers la biodiversité

LES RISQUES ESG

Enjeux	Politique	Risques	Indicateur
Respect des lois et conformité	Code de conduite	Risques de conformité, réglementaire	Taux de collaborateurs ayant effectué les formations conformité
Lutte contre la corruption et la fraude	Code de Conduite	Risques de conformité	Taux de collaborateurs ayant effectué les formations ABC (Anti-bribery and corruption)
Confidentialité des données	Code de Conduite	Risques IT, d'exécution des processus métier, de gestion des données	Taux de collaborateurs ayant effectué la formation sur protection des données personnelles
Intérêts des clients et publicité responsable	Politique de protection des intérêts des clients	Risques de conformité	Taux de collaborateurs ayant effectué la formation PIC
Ethique, valeurs et intégrité	Code de Conduite	Risques de conformité	Taux de collaborateurs ayant effectué la formation Conduct Journey
Satisfaction des clients	Politique de protection des intérêts des clients	Risques de gestion de la relation client	NPS
Sécurités des systèmes informatiques	Politique de sécurité des systèmes d'information	Risques IT, de gestion des données	Taux de collaborateurs ayant effectué la formation sur la cybersécurité
Gouvernance	Chartes des comités Statuts	Risques d'exécution des processus métier	Nombre de membres indépendants dans le Conseil de Surveillance
Contribution fiscale locale	Code de conduite fiscale	Risques de redressement fiscal	Taux de collaborateurs ayant effectué la formation Conduct Journey
Egalité professionnelle homme/femme	Charte Diversité Maroc Charte RSE	Risques RH	Taux de femmes au sein de l'effectif.
Finance responsable	Charte RSE	Risques environnementaux et sociaux	Montant des financements à impact positif

CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

La BMCI considère la maîtrise des risques auxquels elle est exposée comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité. La BMCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales. Ainsi, conformément à la réglementation de Bank Al-Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par la BMCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposée la BMCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe. Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ce dispositif, la Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BMCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité. La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.

Le dispositif de contrôle interne de la BMCI couvre les familles de risques suivantes :

- Le risque de crédit et de contrepartie
- Les risques de marché
- Le risque de taux et de liquidité
- Les risques opérationnels.
- Les risques ESG

CONFORMITE

Par ailleurs, une fonction « Conformité » a été mise en œuvre dans le cadre du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Il s'agit d'une structure indépendante directement rattachée au Directoire, chargée du suivi du risque de non-conformité, lequel est défini comme étant le risque d'exposition à un risque de réputation, de perte financière ou de sanction en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires ou des normes et pratiques en vigueur.

Application de la réglementation BÂLE II

Le nouveau dispositif Bâle II est entré en vigueur au Maroc en Janvier 2007 pour les approches standards de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels.

Dès la publication de ces textes par le régulateur, la banque a engagé un large chantier induisant la mobilisation significative des équipes et ce afin d'être conforme à la réglementation Bâle II sur les méthodes standards.

**2691
collaborateurs**

**99% des effectifs en
contrat permanent**

**Taux de roulement du
personnel de 7,4%**

55,3% de femmes salariées
47,5% de femmes cadres
43% de femmes managers

La BMCI est engagée en faveur d'une gestion transparente et responsable des ressources humaines. Pour cela, elle apporte une attention particulière aux fondamentaux du développement du capital humain ainsi qu'à la promotion de la diversité.

La Direction des Ressources Humaines accompagne la transformation de la Banque et s'appuie dans le cadre de sa stratégie Twenty 4 Change sur 4 piliers principaux, intégrant les orientations du Groupe BNP PARIBAS en matière de gestion et développement du Capital Humain :

1. Stratégie Go-To-Campus : recrutement des meilleurs profils et amélioration de l'expérience nouvelle recrue
2. Développement des compétences : renforcement des programmes de formation et des actions de gestion de carrière

3. Développement et rétention des talents : accompagnement à la définition du plan de développement et à la montée en compétences des talents
4. Optimisation des opérations : refonte et digitalisation des processus et référentiels RH

ENGAGEMENT 4 : PROMOTION DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION

Notre engagement

La BMCI a pour ambition d'intégrer la diversité dans toutes les réalités des Ressources Humaines au quotidien et met une priorité sur l'avancement professionnel des femmes.

En 2014, la BMCI a adopté la politique Diversité du Groupe BNP Paribas, qui repose sur la lutte contre les discriminations dans le respect des lois et des cultures de chaque pays, ainsi que la valorisation de toutes les différences avec des actions de promotion de la diversité.

Les collaborateurs BMCI ne doivent faire preuve d'aucune discrimination vis-à-vis de quiconque au sein de la banque. Les collaborateurs doivent rejeter toute forme de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement à l'égard d'autres collaborateurs, de clients ou de toute personne entretenant une relation avec la BMCI, qui serait fondé(e) sur des critères d'appartenance raciale, de couleur de peau, de convictions, de religion, de nationalité, d'origine ethnique, d'âge, de sexe, d'état civil, de handicap ou d'opinion politique. Cette interdiction s'applique à toutes les étapes de la vie professionnelle de nos collaborateurs : embauche, évolution salariale ou de carrière.

Signe fort de cet engagement, la BMCI a été l'une des 12 entreprises fondatrices, filiales des groupes du CAC40 ou grandes structures marocaines, ayant signé la **Charte Diversité Maroc** en 2016.

[En savoir sur la Charte Diversité Maroc](#)

UN ENGAGEMENT POUR L'AVANCEMENT PROFESSIONNEL DES FEMMES

La diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements prioritaires de la BMCI, avec quatre grands axes d'actions pour

favoriser l'égalité professionnelle : la sensibilisation, le développement des compétences, le networking et le mentoring. La BMCI suit de près toute disparité salariale potentielle entre ses collaborateurs hommes et femmes. L'analyse effectuée en 2023 a fait ressortir de très bons résultats quant à l'égalité de rémunération hommes/femmes et ne nécessitant pas de mesure correctrice. Au sein de l'effectif de la banque, la part des femmes est en constante augmentation.

La BMCI suit une politique de parité engagée, et enregistre un taux de 55% de collaboratrices au sein de la Banque dont près de 43% sont en position de managers. A noter que près de 33% des membres du Comité de Direction, et 33% des membres du Conseil de Surveillance sont des femmes. La BMCI à l'instar du Groupe BNP Paribas, a renforcé son engagement en faveur de la mixité en signant les chartes « Jamais sans Elles » et WE4SHE.

[En savoir plus sur la Charte Jamais sans Elles](#)

ENGAGEMENT 5: « GOOD PLACE TO WORK » ET GESTION RESPONSABLE DE L'EMPLOI

Notre engagement

Notre responsabilité sociale se traduit par notre capacité à faire bénéficier nos collaborateurs d'un environnement sécurisé et épanouissant, préservant leur santé et l'équilibre entre vie professionnelle-personnelle, dans un cadre ouvert de dialogue social.

ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT

Au sein de la BMCI, l'action RH est pilotée et mesurée, outre les outils analytiques, par une écoute active de nos collaborateurs à travers l'enquête PULSE : le baromètre social du Groupe BNP Paribas qui mesure la perception et la satisfaction par rapport à tous les sujets RH, mesure l'engagement au sein de l'entreprise et garantit la confidentialité et l'anonymat des collaborateurs. Les résultats de l'enquête PULSE sont largement partagés, analysés et transformés en plan d'action spécifique piloté par la RH et les managers.

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

La BMCI promeut la gestion responsable de l'emploi à travers son engagement de respecter strictement les obligations légales relatives à la déclaration de tous les salariés aux organismes de sécurité et de protection sociales. La BMCI assure à tous les collaborateurs des conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la législation et respecte strictement la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Le département Sécurité Groupe de la BMCI veille à la mise en conformité des mesures de sécurité dans le respect des exigences réglementaires et des standards du Groupe BNP Paribas et est rattachée directement au Secrétaire Général. La BMCI a organisé une formation secourisme et incendie au profit de ses EPI (équipiers de première intervention) ainsi que des exercices d'évacuation. Allant au-delà de ses obligations légales en matière de médecine du travail, la BMCI s'engage pour la préservation de la santé de ses collaborateurs, en les accompagnant en cas de maladie mais aussi à travers de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation. Depuis ces dernières années, la BMCI a renforcé ses

efforts en matière de santé et d'hygiène au travail pour améliorer la vie sociale des collaborateurs :

- Depuis 2015, création d'une cellule d'écoute et de conseil
- Aménagement d'un cabinet médical au siège de la BMCI et d'un espace médical à La Colline à Casablanca
- Aménagement d'un espace médical à Rabat, Agadir et Marrakech pour les visites médicales annuelles des collaborateurs de ces régions.
- Acquisition d'un défibrillateur pour les cas d'urgence, avec la formation des assistantes sociales
- Mise à disposition d'un appartement en faveur des collaborateurs des régions, appelés à séjourner à Casablanca pour des raisons médicales ou pour accompagner un parent ou un enfant malade. Un second appartement est en cours d'aménagement à Rabat.
- Signature de conventions avec des médecins pour accompagner les collaborateurs malades
- Distribution de chaises ergonomiques et notamment pour les collaborateurs souffrant d'un mal de dos
- Réunions régulières du comité médico-social pour un meilleur suivi des maladies psychiatriques
- Campagne annuelle de vaccination contre le virus de la grippe saisonnière, de dépistage pulmonaire et de don du sang
- Conférence de sensibilisation pour les collaboratrices au sujet du cancer du sein durant « l'Octobre rose »

VEILLER AU BIEN-ETRE DE NOS COLLABORATEURS

La BMCI a renforcé ses efforts en matière de bien-être au travail :

- Mise à disposition d'un restaurant d'entreprise. Des visites inopinées au restaurant dans le cadre du contrôle d'hygiène
- Bourse d'études pour les enfants des collaborateurs, prestations du fonds d'urgence et solidarité, centres de vacances
- Prime d'encouragement « Enfants Méritants » en faveur des enfants des collaborateurs ayant obtenu leur baccalauréat avec mention « Très Bien »

- Offres conventionnées pour le bien-être des collaborateurs dans l'éducation, le mobilier, l'immobilier, sport, centres de beauté, shopping...
- La banque renforce la cohésion des équipes par la participation des collaborateurs et collaboratrices aux diverses manifestations sportives : Marathon, foot... En 2023, la BMCI a été sacrée « Entreprise sportive de l'année 2023 », suite à sa participation à la 2^{ème} édition des Jeux Marocains du Sport en Entreprise « JMSE »

DIALOGUE SOCIAL

La BMCI s'engage à respecter la liberté d'association et l'exercice du droit syndical ainsi que la promotion de la négociation collective et la prévention des conflits du travail pour toutes les catégories de personnel. La BMCI gère l'emploi dans le respect des accords avec les partenaires sociaux et des dispositions de l'OIT (conventions 98 et 135). La BMCI encourage un dialogue social de qualité, donne la priorité au reclassement et confirme son engagement d'assurer une gestion sociale responsable.

- La BMCI dispose de 112 délégués du personnel (titulaires et suppléants)
- L'ensemble des délégués syndicaux sont représentants du personnel. Le bureau syndical est organisé au niveau central et se compose de plusieurs comités (CMIM, œuvres sociales, formation, RSE, ...)
- Les délégués syndicaux disposent d'un local aménagé, d'une salle de réunion, et de tableaux d'affichage dans chaque région. Pour la communication externe, une boîte mail est mise à disposition par la DRH.

- La BMCI n'interfère pas dans le processus de constitution du bureau syndical. Des réunions ont lieu à fréquence bimensuelle entre la DRH et les délégués syndicaux et aucune discrimination n'est exercée pour l'exercice de leur rôle.
- Aucune allégation relevant du non-respect par la BMCI de ses obligations en termes de liberté d'association et de libre exercice du droit syndical n'a été communiquée, en externe ou à l'interne.

Un code de dialogue social relatif à l'exercice de la liberté syndicale a été formalisé et une formation a été réalisée pour les délégués titulaires en Mai 2023. Une 2^{ème} session est prévue en 2024 pour les délégués suppléants.

	2021	2022	2023
Employés BMCI couverts par les accords de négociation collective	100%	100%	100%

ENGAGEMENT 6 : UNE ENTREPRISE APPRENANTE OFFRANT UNE GESTION DYNAMIQUE DES CARRIERES

Notre engagement

Notre responsabilité sociale se traduit par notre capacité à proposer un environnement permettant aux collaborateurs de se développer et de renforcer leurs compétences et leur employabilité.

BMCI place chaque collaborateur au cœur du dispositif de la formation, afin qu'il puisse renforcer ses compétences individuelles, améliorer son efficacité opérationnelle et développer ses connaissances pour réaliser ses missions.

- La BMCI dispose d'un centre de formation, la BMCI Academy, entièrement équipé à Casablanca et d'une équipe dédiée exclusivement à la formation des collaborateurs de la Banque
- La BMCI offre également à ses collaborateurs de la formation continue tout au long de leur carrière, afin de développer l'expertise, la transversalité et la transférabilité des compétences techniques ou managériales.

LA FORMATION, UNE RESSOURCE CLE POUR LE DEVELOPPEMENT

La BMCI porte une attention particulière à la formation et au développement des compétences de ses collaborateurs par une offre large et diversifiée. La

- Les formations proposées sont organisées par domaine (métiers, culture managériale, compétences individuelles, technique, management et risques).
- La BMCI accompagne également les collaborateurs souhaitant valoriser leur expérience professionnelle en effectuant une formation diplômante et certifiante : brevet bancaire, ITB (Institut des Techniques Bancaires), Master...

La BMCI, dans sa politique de gestion des ressources humaines, apporte une attention toute particulière à la valorisation de son capital humain en termes de développement des compétences, de reconnaissance de la performance ou d'accompagnement de carrière. A ce titre, la Direction des Ressources Humaines de la BMCI propose des parcours professionnels riches et diversifiés par l'intermédiaire de mobilités fonctionnelles ou géographiques à l'ensemble de ses collaborateurs. Ainsi, la DRH privilégie la gestion du capital humain interne pour promouvoir les collaborateurs sur les postes à responsabilités.

DES OUTILS DE FORMATION INNOVANTS ET FLEXIBLES

Depuis 2015, la BMCI dispose d'une plateforme e-learning offrant un large choix de formations à distance, et accessible à tous les collaborateurs. La BMCI a conçu et lancé des modules permettant à chaque collaborateur de se former aux aspects réglementaires de la conformité et de la sécurité. Le développement des formations e-learning permet d'optimiser le temps d'apprentissage et de les déployer au plus grand nombre de collaborateurs. Des parcours de formation « mixtes » regroupant plusieurs méthodes d'apprentissage (e-learning, documentation en ligne, vidéo, formation au centre de formation...) sont en cours de déploiement. Le contenu et la pertinence des formations sont évalués à chaud par les collaborateurs.

LA GESTION DE LA PERFORMANCE ET DE L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE

La BMCI a mis en place des procédures pour réussir la gestion de carrière et assurer aux collaborateurs une information précise sur les critères et les modalités de leur évaluation professionnelle.

Afin de favoriser le développement de carrière des collaborateurs du Groupe, la BMCI donne la priorité à la mobilité interne sur le recrutement externe.

LES PRINCIPES DE MOBILITE DU GROUPE BNP PARIBAS

1. La mobilité est encouragée et facilitée afin de répondre aux besoins du Groupe et aux attentes des collaborateurs en ce qui concerne leur carrière.
2. Les responsables RH et les managers encouragent la mobilité transversale / horizontale qui permet de répondre aux besoins du Groupe en matière de ressources et aux besoins de développement des collaborateurs.
3. Les postes vacants sont pourvus en priorité grâce à la mobilité interne, avant de faire appel à tout recrutement externe.
4. Les postes disponibles doivent être publiés de manière ouverte et transparente.
5. Les responsables RH et les managers accompagnent les collaborateurs en leur donnant des informations et des conseils précis sur la manière d'évoluer vers de nouveaux postes et de futures opportunités de carrière.
6. Chaque collaborateur est acteur(actrice) de sa carrière.
7. Chaque collaborateur est libre de présenter sa candidature pour un poste vacant dès lors qu'il(elle) respecte les conditions nécessaires d'ancienneté dans son poste actuel et qu'il(elle) en a informé de manière transparente son(sa) manager.
8. Dans le processus de sélection, les responsables RH et les managers s'assurent que la shortlist de candidats retenus est suffisamment diversifiée et inclut au moins une femme ou un homme.
9. La sélection des collaborateurs est basée sur les compétences et elle s'effectue en totale conformité avec toutes les réglementations et principes relatifs à l'égalité des chances.
10. Si besoin, des formations appropriées et des programmes de développement sont prévus pour accompagner la mobilité.

RESPONSABILITE CIVIQUE

La BMCI, banque citoyenne, soutient directement la société civile du Maroc et apporte une dimension humaine dans ses relations. Elle veille à respecter les droits de l'Homme dans sa chaîne de valeur et la Fondation BMCI œuvre en faveur de la solidarité et de la culture.

ENGAGEMENT 7 : DES PRODUITS ET SERVICES ACCESSIBLES AU PLUS GRAND NOMBRE

Notre engagement

Notre responsabilité civique se traduit par notre capacité à rendre les produits financiers accessibles au plus grand nombre.

L'EDUCATION ET L'INCLUSION FINANCIERE

L'inclusion financière des populations est un des axes majeurs du développement économique qui apporte un progrès aux ménages, les aide à anticiper les périodes difficiles et les encourage à entreprendre. Cette démarche s'accompagne d'un effort dans le soutien à l'éducation financière. En effet, pour utiliser les produits et services financiers de façon responsable et autonome, les consommateurs doivent être capables de les comprendre et de les comparer.

La BMCI a pris part à la Global Money Week 2023. Cette action civique et éducative du programme RSE de la banque a pour objectif de familiariser les jeunes aux fondamentaux de la finance et de lutter contre le surendettement. Dans ce cadre, la BMCI a vu ses collaborateurs d'agences de différentes régions du Maroc se mobiliser en proposant des visites en agences au cours desquelles les jeunes ont assisté à une présentation des concepts financiers dans un langage vulgarisé. Des conférences ont également été animées par les collaborateurs BMCI pour présenter les fondamentaux de la finance dans

les lycées et collèges. Ces initiatives ont bénéficié à plus de 1500 élèves et étudiants.

LA MICROFINANCE

Consciente de l'importance de la microfinance comme outil puissant de lutte contre la pauvreté, la BMCI a développé le financement des activités de ce secteur à travers l'accompagnement de grands acteurs, notamment AL AMANA et AL BARAKA.

BMCI NAJMAH

Dans une volonté d'élargir sa gamme de produits et services, la BMCI a développé son offre participative via le label BMCI NAJMAH.

Créée conformément à la loi bancaire 103.12 et suite à l'agrément de Bank Al Maghrib, NAJMAH est la fenêtre dédiée à la commercialisation des produits et services participatifs.

Najmah garantit une totale étanchéité par rapport à l'activité conventionnelle au travers d'une gouvernance en parfaite adéquation avec les exigences du Conseil Supérieur des Oulémas.

ENGAGEMENT 8 : LA PROMOTION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Notre engagement

Notre responsabilité civile se traduit par notre responsabilité à n'être en aucun cas complice, directement ou indirectement, de violation des Droits de l'Homme.

PROMOUVOIR ET RESPECTER LES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL SUR LES DROITS DE L'HOMME

La BMCI rejette toute forme d'esclavage et de trafic des êtres humains. Dans son Code de conduite, la BMCI s'est notamment engagée à promouvoir le respect des droits de l'Homme dans sa sphère d'influence et à traiter avec dignité tous les collaborateurs. Les collaborateurs effectuent, dans ce sens, une formation obligatoire sur le Code Conduite.

LES DROITS DE L'HOMME DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

La BMCI a mis en place un engagement contractuel de respect réciproque des Droits humains avec ses fournisseurs et sous-traitants et a également conçu un programme de formation obligatoire dédié à cette thématique pour ses collaborateurs.

La Charte RSE Fournisseurs de BMCI intègre l'engagement des fournisseurs à respecter et à faire respecter les droits de l'Homme auprès de leurs sous-traitants et notamment les exigences suivantes :

- Ne pas faire travailler des adolescents de moins de 15 ans

- Ne pas avoir recours au travail forcé ou obligatoire au sens défini par l'OIT
- Ne pas discriminer sur toute distinction fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou origine sociale ou toute autre distinction.
- Respecter des conditions de travail décentes et proposer une protection sociale.

Le non-respect des engagements signés dans la lettre des fournisseurs pourra entraîner la résiliation du contrat après mise en demeure dûment notifiée et restée sans effet durant plus de 30 jours.

LES DROITS DE L'HOMME DANS LA RELATION AVEC LES CLIENTS

Dans le cadre de l'ouverture d'un compte pour un nouveau client entreprise, une vérification est faite en relation avec les droits de l'Homme (processus KYC).

ENGAGEMENT 9 : UNE POLITIQUE DE MECENAT EN FAVEUR DE LA CULTURE, DE LA SOLIDARITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Notre engagement

Notre responsabilité civile se traduit par notre engagement en faveur du développement socio-culturel du Maroc, où la solidarité est une valeur essentielle tout en assurant la promotion de la culture et la protection de l'environnement.

La BMCI contribue à des initiatives de portée nationale et locale dédiées à la promotion de la culture, des arts et des savoirs et coordonne sa politique de mécénat autour de trois domaines d'intervention :

1. Solidarité : lutter contre l'exclusion et les discriminations ; encourager le bénévolat des salariés ; soutenir la scolarisation, l'éducation et l'insertion professionnelle.
2. Culture : encourager l'expression artistique, préserver et valoriser le patrimoine culturel marocain
3. Environnement : accompagner les projets à impact positif sur l'environnement

MOBILISATION DES COLLABORATEURS

Plus de 1800 heures de bénévolat ont été réalisées en 2023 dans le cadre du programme 1 Million Hours 2 Help (1MH2H). Ce programme de mécénat de compétences initié par le Groupe BNP Paribas et lancé en 2021 par la BMCI a comme objectif de permettre aux collaborateurs de contribuer à l'effort des associations sur leur temps de travail pour un monde plus inclusif et écologique. Dans le cadre de ce programme, la BMCI offre à ces collaborateurs une journée de congés spécial Mécénat par an, pour venir en aide à l'association de leur choix.

FONDATION BMCI, UN ENGAGEMENT FORT

Créée en 2008, la Fondation BMCI poursuit et développe les actions de mécénat menées depuis 1990 par la BMCI, banque citoyenne, dans les domaines de la culture, de la solidarité et de l'environnement. Depuis sa création, la Fondation BMCI renforce et diversifie ses actions pour soutenir le développement socio-culturel du Maroc, tout en étant en phase avec la politique de mécénat de la Fondation BNP Paribas.

L'année 2023 a été riche pour la Fondation BMCI qui a dédié un budget de MAD 8 millions à ses actions de Solidarité et de Culture dans un environnement marqué par le tremblement de terre qui a frappé le Maroc le 8 septembre. La Fondation s'est évertuée à développer ses partenariats historiques tout en accompagnant de nouveaux projets qui s'inscrivent dans ses domaines d'intervention tout en étant en phase avec la politique d'Engagement du Groupe.

SOLIDARITE

Help2Help

Help2Help est un programme d'accompagnement par la Fondation BMCI de projets à impact social portés par des associations dans lesquelles les collaborateurs sont membres actifs. La Fondation a soutenu depuis 2009 plus de 160 initiatives d'intérêt général et de solidarité portées par des associations dans lesquelles les collaborateurs BMCI sont directement impliqués à titre bénévole. Une synergie a débuté en 2022 et s'est poursuivie en 2023 entre le programme Help2Help et le programme de bénévolat 1MillionHours2Help pour permettre à d'autres collaborateurs BMCI de participer à la concrétisation des projets Help2Help.

Sourire de Reda

La Fondation BMCI soutient depuis 2016 l'association Sourire de Réda pour la prévention du suicide chez l'adolescent en détresse à travers la mise en place d'une plateforme d'écoute anonyme et d'une application de chat en ligne "Stop Silence".

JADARA FOUNDATION

Depuis 2006 à aujourd'hui, la BMCI, puis la Fondation BMCI soutient JADARA FOUNDATION, en prenant en charge chaque année, 28 jeunes méritants issus de couches sociales défavorisées d'avoir accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur tout en contribuant à leur intégration socio-économique.

Au-delà de l'appui financier, la Fondation BMCI soutient le programme de parrainage des étudiants de JADARA à travers des cadres bénévoles de la BMCI. Des tuteurs de la BMCI accompagnent ainsi les étudiants tout au long de leur cursus dans leur développement moral et professionnel.

ANAÏS

Dans le cadre de son soutien depuis 2008, la Fondation BMCI prend en charge, annuellement, 15 apprentis âgés de 18 à 35 ans, souffrant du syndrome de Down, qui sont formés au métier de la blanchisserie.

AMI

Soutien annuel depuis 2008 aux enfants atteints d'infirmité motrice d'origine cérébrale (IMOC) avec le centre de jour AMI où ils bénéficient de services relevant du paramédical avec un apprentissage pédagogique et un éveil psychomoteur en vue de favoriser leur intégration sociale.

Association AL JISR

Depuis 2012, la Fondation BMCI soutient à AL JISR pour différents projets dans le domaine de l'éducation (Projet de bibliobus en 2022).

Cette année la Fondation BMCI a œuvré au lancement du programme de soutien scolaire auprès des élèves de 4ème année primaire dans deux établissements scolaires publics.

Une trentaine de bénévoles collaborateurs de la BMCI ont participé à ce programme à raison d'une séance par semaine par binôme.

La deuxième phase prévue pour ce projet est le déploiement de la plateforme digitale de cours de soutien en ligne.

CENTRE FIER ET FORTS

Depuis 2022, la Fondation BMCI soutient le centre Fiers et Forts à Tamesloht dans la région de Marrakech pour la prise en charge de 105 enfants démunis en leur assurant tous leurs besoins primaires (nourriture, habillement, hygiène et scolarisation).

Ce centre a pour objectif de protéger les enfants abandonnés ou orphelins victimes de pauvreté, de criminalité et/ou de violence.

INSAF

La Fondation BMCI, partenaire historique d'INSAF a renforcé son soutien par le projet de lutte contre le travail des travailleuses domestiques de moins de 18 ans (47 filles), la protection des mères célibataires et la lutte contre le travail des enfants issus de la région de Casablanca /Settat (61enfants) afin de leur permettre d'accéder à leurs droits fondamentaux : scolarité, formation, soutien et suivi scolaire. Le projet s'étale sur une durée de 3ans (2023 à 2025)

Fondation Oum Keltoum :

- DREAM UP : Projet d'une classe de danse classique au sein de la Fondation Oum Keltoum
Créé en 2015, Dream Up est un programme international d'éducation par l'art de la Fondation BNP Paribas. Présent dans 29 pays du Groupe, le but de ce programme est de donner accès à des enfants et adolescents défavorisés à la pratique d'une ou plusieurs activités artistiques.
Pour cette 3ème édition, La Fondation BNP Paribas a reconduit le programme Dream Up pour 3 années de 2021 à 2023 en faveur de l'inclusion des jeunes pour un budget par pays de 20.000 euros par an sur 3 ans. La Fondation Oum Keltoum a été sélectionnée pour son projet de classes de danse classique dans le cadre du programme Dream up.
L'aide du programme Dream Up consistera à soutenir, réorganiser et développer l'activité de danse classique pour filles de 5 à 18 ans et aura pour objectifs:
 - o D'augmenter le nombre de bénéficiaires et d'augmenter le nombre de cours dispensés.
 - o D'améliorer les infrastructures avec un environnement structuré, une logistique optimisée pour un apprentissage avec un niveau d'exigence supérieur
 - o De mettre en place un système d'évaluation académique avec des sessions diplômantes.
- Initiative « Nouvelle Ere »
Partenaire de la Fondation BMCI, la Fondation Oum Keltoum relance l'initiative « Nouvelle ère » à travers la lutte contre la précarité menstruelle. L'initiative comprend 2 volets :

- L'opération de distribution de culottes menstruelles dans des régions les plus reculées au Maroc, réalisée auparavant en 2021 et puis en 2023 dans le village Ouanskra (région d'Al Haouz), où des collaboratrices de la BMCI ont participé à la distribution de 300 culottes menstruelles au profit de 100 jeunes filles du village. Les jeunes filles ont également bénéficié d'un atelier de sensibilisation à l'hygiène intime par un pédiatre.
- La seconde action de « Nouvelle ère » concerne l'atelier de confection de serviettes hygiéniques durables et réutilisables, destinées à la commercialisation à bas prix. L'ensemble des bénéficiaires iront aux femmes travaillant dans cet atelier, toutes issues du quartier défavorisé de Sidi Moumen et souvent seul soutien financier au sein de leur famille.

Association Nahda Zenata

L'association s'est rapprochée de la Fondation BMCI afin d'organiser des activités d'été pour 180 enfants en situation défavorisée au centre estival de Zenata. En plus des activités sportives et de natation, les enfants ont bénéficié d'ateliers de sensibilisation sur le civisme, la protection de l'environnement, la sécurité routière et les premiers soins. Le budget offert par la Fondation BMCI a pu couvrir les frais liés aux repas, transport, tenues sportives et médicaments.

Association TIBU Maroc

L'association TIBU est une ONG qui utilise la force du sport pour concevoir des solutions sociales et innovantes dans le domaine de l'éducation, de l'autonomisation et de l'inclusion socio-économique des jeunes et femmes par le sport.

Le projet financé par la Fondation BMCI est un programme d'éducation à travers le tennis pour les enfants de la commune d'Ouled Azzouz.

Les axes de ce projet, qui s'étend sur 3 années scolaires (2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026), sont :

- L'aménagement d'un terrain de tennis dans la commune d'Ouled Azzouz, inauguré en Juin 2023 par la Fondation BMCI ;

- La mise en place du programme à travers trois séances de 3 heures par semaine au profit de 150 enfants (séances de tennis, ateliers de langues étrangères, ateliers « Sport for Sustainability », sensibilisation à l'hygiène personnelle, santé et éthique) ;
- Atelier pour accompagnement de parents, familles et enseignants pour les sensibiliser à la communication positive ;
- Formation en amont des entraîneurs de tennis.

Projets relatifs au séisme

La Fondation BMCI a accompagné plusieurs associations dans la réalisation d'actions d'urgence pour venir en aide aux sinistrés de Al Haouz notamment l'association TIBU, la Banque Alimentaire, Amal Biladi, Aquassistance Maroc, INSAF...

La Fondation BMCI a également fait appel aux collaborateurs à travers le lancement du programme Help2Help spécial actions séisme.

CULTURE

Festival Jazzablanca : 16^{ème} Edition du festival du 22 au 24 Juin 2023

La Fondation BMCI a soutenu la 16^{ème} édition du festival de jazz à Casablanca, Jazzablanca dont elle est sponsor officiel depuis 2014. Cette édition a eu lieu au Casa Anfa Park et avec 2 scènes privées, une principale et une autre scène avec des artistes émergents. Des têtes d'affiches internationales s'y sont produits tels que Mika, Aloe Blacc et Beth Hart. Une scène publique BMCI a été déployée au niveau de la Place des Nations Unies.

Festival Tanjazz

Le festival TANJAZZ était prévu du 22 au 24 Septembre 2023 mais a dû être reportée suite à la catastrophe du séisme de Al Haouz.

Orchestre philharmonique du Maroc (OPM)

La Fondation s'investit également dans la musique classique via son soutien depuis 2018 de l'OPM.

Collection Robert Chastel

La Fondation BMCI a fait don de la collection de photographies historiques de la ville de Casablanca du docteur Robert Chastel aux Archives du Maroc.

Beau livre « Rabat Ville Nouvelle »

« Les Editions Bouillon de Culture », financé par la Fondation BMCI, a édité le Beau Livre sur le patrimoine culturel et architectural de la capitale marocaine sur la découverte de 100 édifices remarquables du centre-ville de Rabat à travers les textes de l'architecte Abderrahmane Chorfi.

La Fondation BMCI a financé l'édition de 1000 exemplaires.

ENVIRONNEMENT

Aquassistance Maroc

Créée en 2001, Aquassistance Maroc (Fondation Lydec, filiale du Groupe Suez) est une association à vocation caritative qui intervient dans les régions rurales

enclavées du Maroc et vient en aide aux populations défavorisées en réalisant notamment les infrastructures collectives dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité.

La Fondation BMCI a réalisé deux projets auprès d'Aquassistance Maroc :

- Aménagement de blocs sanitaires de l'école Tella Khaled dans la province de Chefchaoun afin d'améliorer les conditions de vie scolaire des enfants et leur sécurité ;
- Alimentation en eau potable du village Boure à Al Haouz à travers la mise en place d'un puits avec système de pompage solaire, d'une station de relevage et de conduites pour acheminer l'eau du puit jusqu'au village.

EVALUATION DE L'IMPACT DES PROJETS

Un bilan est établi annuellement avec chaque partenaire (association, acteur de la société civile) pour confirmer la reconduction des projets et les axes de progrès.

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

ENGAGEMENT 10 : L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS CLIENTS DANS LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE BAS CARBONE

Notre engagement

Notre responsabilité environnementale se traduit par notre engagement à soutenir la stratégie nationale pour satisfaire une demande croissante d'électricité au moindre coût et dans le respect de l'environnement.

La BMCI considère que le changement climatique présente à la fois des risques et des opportunités. Les risques physiques ou de transition peuvent se matérialiser en risque de crédit, de liquidité et de marché. La BMCI affiche une volonté de renforcer son engagement dans le financement de la transition énergétique, conformément à la politique du Groupe BNP Paribas et celle du

Royaume du Maroc, qui souhaitent investir de manière significative dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

PROGRAMME "GEFF MOROCCO "

La BMCI a renouvelé en Décembre 2021 son partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) dans le cadre du Programme "GEFF Morocco " (Green Economy Financing Facility). Ce renouvellement doté d'une ligne de financement de 25 millions d'euros est dédié à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et à la gestion des ressources (eau, déchets...).

ENGAGEMENT 11 : LA DIMINUTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIEE A NOTRE FONCTIONNEMENT PROPRE

Notre engagement

Notre responsabilité environnementale se traduit par notre engagement à réduire l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement afin de mieux gérer les risques environnementaux et préserver les ressources naturelles dans le respect des exigences réglementaires.

La BMCI s'efforce de limiter les impacts sur l'environnement qui résultent de ses activités bancaires. Son action vient en soutien des objectifs à 2025 du Groupe BNP Paribas.

La réduction de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre concerne la consommation d'eau et de papier, la gestion des déchets, et les émissions de gaz à effet de serre, principalement issues de l'énergie consommée. La BMCI n'est pas une source significative de pollution sonore ou de toute autre pollution spécifique, elle mène néanmoins diverses actions en faveur du bien-être dans l'immobilier de ses espaces, bureaux et agences. Un budget annuel estimatif de près de MAD 3 millions est dédié à l'amélioration de l'empreinte environnementale directe de la BMCI.

REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE

La BMCI a initié plusieurs chantiers pertinents pour impacter durablement sa consommation énergétique :

- Depuis 2017, mise en place de la GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) pour digitaliser et fiabiliser son tableau de bord énergétique. Les relevés réguliers favorisent la mise en œuvre d'une démarche globale et durable, basée sur des relevés des consommations d'eau et d'électricité, mais aussi l'engagement des fournisseurs de maintenance à proposer des solutions de progrès énergétiques.
- La Direction Immobilier Exploitation (IMEX), a mis en place le Facility Management (FM) pour externaliser la maintenance du Parc Immobilier, pour réduire la consommation énergétique et accroître la durée de vie des équipements. IMEX œuvre à la généralisation de solutions optimisées, à savoir : l'éclairage LED, les détecteurs de mouvements, les films solaires, VRV (volume de réfrigérant variable) pour l'optimisation du chauffage et climatisation, ainsi que les ajustements des temps de fonctionnement des

installations techniques. Ces solutions seront déployées à terme sur l'ensemble des sites et le réseau d'agences de la BMCI. IMEX veille à intégrer les critères liés notamment à la sécurité, l'efficacité énergétique, l'hygiène et tout autre aspect contribuant à l'amélioration du confort et bien-être des collaborateurs dans tout projet de construction et rénovation.

- Trois bâtiments, la Perna, la Colline et la Banque privée, ont été équipés en panneaux photovoltaïques

REDUCTION DE L'IMPACT LIE AUX DEPLACEMENTS

- Installation de systèmes de visioconférences pour éviter les déplacements dans le cadre de réunions internes.
- Développement du système de formation en e-learning pour réduire les séances en présentiel.

REDUCTION DE L'IMPACT LIE A LA CONSOMMATION DE PAPIER

La BMCI a initié plusieurs actions pour réduire l'impact lié à la consommation de papier :

- Remplacement des imprimantes individuelles par des imprimantes multifonctions mutualisées.
- Optimisation des dotations de papier
- Numérisation de nombreux documents internes (bulletins de paie, supports de communication interne).
- Impression des relevés de compte en recto/verso.
- Intégration de critères environnementaux dans le processus d'achat du papier. 100% du papier (interne et clients) utilisé est certifié « responsable » depuis 2015

GESTION OPTIMISEE DES DECHETS

La BMCI a lancé plusieurs projets pour améliorer le traitement et la valorisation des déchets :

- Politique Déchets s'articulant autour de 3 axes et des actions ci-après :

1. Tri sélectif des déchets
 2. Définition des points de collecte et de regroupement
 3. Valorisation et traçabilité
- Equipement des bâtiments centraux de poubelles de tri.
 - Publication de la **Charte Zéro Plastique**, formalisant l'engagement de la BMCI de lutter contre le plastique à usage unique, dans les espaces de travail.
 - Récupération et recyclage des toners des imprimantes

- La gestion du matériel informatique obsolète en collaboration avec des partenaires ayant pour mission de revaloriser le matériel informatique usagé.

LA BMCI ne fait l'objet d'aucun litige relatif à des problématiques d'ordre environnemental.

ENGAGEMENT 12 : LA CONNAISSANCE ET LE PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Notre engagement

Notre responsabilité environnementale se traduit par notre engagement à diffuser de bonnes pratiques environnementales auprès du plus grand nombre.

IMPLIQUER NOS COLLABORATEURS

La BMCI a initié en 2023 le déploiement de la fresque du climat au profit de ses collaborateurs. Une vingtaine de sessions ont été dispensées pour près de 180 collaborateurs.

Chaque année, la BMCI lance une campagne « éco gestes » détaillant les gestes que chaque collaborateur peut adopter au quotidien afin de contribuer à la démarche de l'entreprise pour réduire son impact environnemental.

La BMCI a organisé en 2023 la 9^{ème} édition de la Semaine du Développement Durable, avec un focus sur la région de Marrakech, et ayant pour objectif de :

- Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du développement durable.
- Réaliser des actions en faveur du climat, des jeunes, de l'entrepreneuriat social et des écosystèmes locaux.

A cette occasion, plusieurs initiatives ont été lancées: atelier fresque du climat , atelier de poterie pour des usages plus écologiques, visite de la Station d'épuration des eaux usées (STEP) de Marrakech, diffusion de messages de sensibilisation aux gestes écolos, formation e-learning sur le changement climatique.

Cet événement permet également d'acculturer les collaborateurs sur notre engagement sociétal au travers notamment l'organisation d'une cérémonie de clôture des programmes de bénévolat 1MillionHours2Help et Help2Help pour distinguer les collaborateurs bénévoles les plus actifs ainsi que les partenaires associatifs.

INDICATEURS

Indicateurs	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif des employés total	Nombre	2985	2886	2797	2714	2691
Effectif des employés Région Casablanca	Nombre	2113	2243	2023	1953	1965
Effectif des employés Région Agadir	Nombre	140	132	126	122	112
Effectif des employés Région Fès (Région EST)	Nombre	206	197	176	177	174
Effectif des employés Région Marrakech	Nombre	150	119	134	136	127
Effectif des employés Région Rabat	Nombre	225	84	199	196	191
Effectif des employés Région Tanger	Nombre	151	111	139	130	122
Effectif des employés en CDD	Nombre	0	0	0	0	0
Effectif des employés en contrat permanent (CDI)	Nombre	2926	2836	2750	2643	2661
Effectif des employés en contrat temporaire Anapec	Nombre	59	50	47	71	30
Effectif intérimaires	Nombre	166	172	457	430	303
Effectif BMCI par branche d'activité - Banque privée	Nombre	46	44	42	40	40
Effectif BMCI par branche d'activité - BUCC	Nombre	158	117	118	127	133
Effectif BMCI par branche d'activité - Corporate Banking	Nombre	367	355	340	339	306
Effectif BMCI par branche d'activité - Fonctions Support	Nombre	879	866	832	784	835
Effectif BMCI par branche d'activité - Retail Banking	Nombre	1535	1504	1465	1424	1377
Effectif des employés	Femmes	1567	1525	1501	1454	1488
	Hommes	1418	1361	1296	1260	1203
Effectif des employés hommes en contrat permanent	Nombre	1399	1343	1278	1235	1193
Effectif des employés hommes en contrat temporaire Anapec	Nombre	19	18	18	25	10

Effectif des employés femmes en contrat permanent	Nombre	1527	1493	1472	1408	1468
Effectif des employés femmes en contrat temporaire Anapec	Nombre	40	32	29	46	20
Effectif des employés cadres - Total	Nombre	1306	1383	1333	1301	1366
Effectif des employés femmes cadres	%	49,50%	50,00%	51%	50%	52%
Effectif des employés femmes managers	%	40,40%	41,06%	40,89%	37,47%	42,86%
Taux de femmes au sein de la population SMP (Senior Management Position)	%	45%	32%	26%	29,63%	32,26%
Effectif des employés gradés - Total	Nombre	1577	1448	1343	1262	1184
Effectif des employés gradés - Femmes	%	54,00%	55,25%	56,14%	57,05%	58,70%
Recrutements de nouveaux employés	Femmes	78	29	99	125	156
	Hommes	53	25	72	107	97
Recrutements de nouveaux employés (permanents)	Nombre	99	31	124	179	233
Recrutements de nouveaux employés (temporaires ANAPEC)	Nombre	32	23	47	53	20
Recrutements de nouveaux employés (total)	Nombre	131	54	171	232	253
Recrutements de nouveaux employés femmes (permanents)	Nombre	56	17	69	92	143
Recrutements de nouveaux employés femmes (temporaires ANAPEC)	Nombre	22	12	30	33	13
Recrutements de nouveaux employés hommes (permanents)	Nombre	43	14	55	87	90
Répartition par ancienneté (de 10 à 14 ans)	Femmes	285	330	420	441	453
	Hommes	339	393	421	401	379
Répartition par ancienneté (de 15 à 19 ans)	Femmes	117	138	156	169	211

	Hommes	106	145	201	234	264
Répartition par ancienneté (de 20 à 24 ans)	Femmes	34	44	56	60	73
	Hommes	43	41	43	51	61
Répartition par ancienneté (de 25 à 29 ans)	Femmes	82	73	52	27	25
	Hommes	85	75	61	28	27
Répartition par ancienneté (de 30 à 34 ans)	Femmes	37	43	49	53	51
	Hommes	45	55	46	64	53
Répartition par ancienneté (de 35 ans et plus)	Femmes	13	7	5	4	5
	Hommes	17	15	10	7	8
Répartition par ancienneté (de 5 à 9 ans)	Femmes	573	548	454	360	325
	Hommes	486	404	305	242	195
Répartition par ancienneté (moins de 5 ans)	Femmes	426	342	309	340	345
	Hommes	297	233	209	233	216
Départs par genre	Femmes	126	74	123	172	122
	Hommes	130	89	137	143	154
Départ (employés temporaires)	Femmes	7	0	10	5	6
	Hommes	2	2	3	3	4
Départ par motif - Démission	Nombre	153	106	143	152	195

Départ par motif - Licenciement	Nombre	14	11	2	16	18
Départ par motif - Retraite	Nombre	35	25	30	28	27
Départ par motif - Autres	Nombre	54	21	85	119	36
Départs (employés permanents)	Femmes	119	74	113	167	116
	Hommes	128	87	134	139	150
Absentéisme	Total (%)	6,15%	6,06%	5,57%	5,52%	4,67%
	Femmes (%)	10,90%	10,04%	8,99%	4,71%	7,35%
	Hommes (%)	1,56%	1,63%	1,73%	0,81%	1,44%
Absentéisme (maladies longue durée et maternité non incluse)	%	2,10%	2,11%	2,15%	1,95%	1,00%
Accident de travail et durant trajet	Nombre	2185	1809	2283	2180	1882
Accidents du travail	Nombre	85	63	82	68	60
Autres absences (autres absences rémunérées et non rémunérées)	Nombre	615	1689	821	484	506
Grèves	Nombre	-	-	-	0	0
Licenciement dû à une réorganisation	Nombre	0	0	0	0	0
Total absences (maternité et maladies longue durée incluses)(jours)	Jours	68716	67918	58167	56196	45809
Taux de fréquence des accidents de travail /200 000 heures travaillées	Ratio	2,90	2,10	2,93	2,00	2,84
Total absences (accidents de travail)	Jours	-	-	990	979	868
Employés couverts par une protection sociale en matière de santé, prévoyance et retraite	%	100%	100%	100%	100%	100%
Employés en situation de handicap	%	<1%	<1%	<1%	<1%	<1%
Part des collaborateurs ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation annuel (%)	%	97%	95%	99%	93%	100%
Budget annuel dédié à la formation	Milliers Dirhams	7 564	5 522	7 180	9 288	9 580
Employés ayant eu au moins une formation durant l'année	%	99%	99%	99%	99%	99%
Heures de formation en E-learning	Heures	15 450	9 172	13 603	10 814	18 933
Heures de formation en présentiel	Heures	34 190	70 340	60 236	43 063	26 836

Participation à la formation en e-learning	Nombre	32 392	15 568	42 224	32 884	49 268
Participation à la formation en présentiel	Nombre	4 039	6 592	5 656	5 304	4 691
Mobilités internes réalisées	Nombre	601	445	514	581	662
Taux de mobilité interne	%	20%	15%	18%	21%	25%
Heures travaillées	Nombre	5862208	5930320	5 589 757	5 465 623	5 354 164
Part des employés couverts par les Comités Hygiène et Sécurité	%	100%	100%	100%	100%	100%
Rotation du personnel (turnover)	%	5,42%	3,62%	5,09%	5,53%	7,38%
Salariées femmes promus dans une catégorie supérieure	Nombre	314	337	262	364	363
Total salariés promus dans une catégorie supérieure	Nombre	621	675	523	646	648
Accords de convention collective	Nombre	1	1	1	1	1
Employés BMCI couverts par les accords de négociation collective / convention GPBM	%	100%	100%	100%	100%	100%
Réunions avec les partenaires sociaux	Nombre	5	7	4	3	6
Consommation de papier	Tonnes	317	293	280	267	233
% papier responsable (certifié ou issu de matières recyclées)	%	100%	100%	100%	100%	100%
Déchets générés	Tonnes	105	75	69	88	107
Déchets recyclés ou réutilisés	%	50%	50%	50%	50%	50%
Consommation d'eau	m ³	52 868	46 789	47 365	42 298	43 340
Consommation d'énergie	MWh	8 810	7 399	8 901	9 720	9 460
Emissions CO2 (scope1/2/3 ¹)	Tonnes	7 018,2	5 838,6	7 421,4	8 219,85	7 209

INDEX GRI

Norme GRI	Elément d'information	Localisation
-----------	-----------------------	--------------

¹ Le scope 3 ici ne couvre que les déplacements professionnels

GRI 2: Eléments généraux d'information 2021	2-1 Informations organisationnelles	Notre Profil
	2-2 Entités	A propos du Rapport
	2-3 Période, fréquence et point de contact	A propos du Rapport
	2-4 Retraitement des informations	A propos du Rapport
	2-6 Activité et chaîne de valeur	Notre Profil
	2-7 Employés	Indicateurs
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Indicateurs
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	Gouvernance
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Gouvernance
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Gouvernance
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Gouvernance
	2-15 Conflits d'intérêts	Gouvernance

	2-18 Evaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance
	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	Les attentes de nos parties prenantes
	2-30 Négociations collectives	Dialogue social
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Enjeux pertinents de la BMCI
	3-2 Liste des thèmes pertinents	Enjeux pertinents de la BMCI
	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Responsabilité environnementale
	201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Indicateurs
GRI 203: Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	Responsabilité civique
GRI 204: Pratiques d'achats 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Responsabilité économique
GRI 205: Lutte contre la corruption 2016	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	Responsabilité économique
	205-2 Communication/formation sur politiques/procédures anti-corruption	Responsabilité économique
GRI 207: Fiscalité 2019	207-1 Approche fiscale	Charte RSE
	207-3 Engagement des parties prenantes et prise en compte de leurs préoccupations	Les attentes de nos parties prenantes
	207-4 Reporting par pays	Notre Profil
	301-2 Matières recyclées utilisées	Indicateurs

	301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	Responsabilité environnementale
GRI 302: Energie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Indicateurs
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	Responsabilité environnementale
GRI 303: Eau et effluents 2018	303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	Responsabilité environnementale
	303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau	Responsabilité environnementale
GRI 305: Emissions 2016	305-1 Emissions directes de GES (champ d'application 1)	Indicateurs
	305-2 Emissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Indicateurs
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Indicateurs
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Responsabilité environnementale
	306-3 Déchets générés	Indicateurs
GRI 307: Conformité environnementale 2016	307-1 Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	Responsabilité environnementale
GRI 308: Evaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés avec des critères environnementaux	Responsabilité économique
GRI 401: Emploi 2016	401-1 Recrutements de nouveaux employés et rotation du personnel	Indicateurs
GRI 403: Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de management de la santé et de la sécurité au travail	Responsabilité sociale
	403-3 Services de santé au travail	Responsabilité sociale

	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Indicateurs
	403-9 Accidents du travail	Indicateurs
	403-10 Maladies liées à un accident du travail	Indicateurs
GRI 404: Formation et éducation 2016	Carrières	Responsabilité sociale
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences/aide à la transition	Responsabilité sociale
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Indicateurs
GRI 405: Diversité et égalité des chances	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Gouvernance Indicateurs
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Responsabilité sociale
GRI 407: Liberté syndicale et négociation collective 2016	407-1 Opérations/fournisseurs avec un droit de liberté syndicale	Responsabilité sociale
GRI 412: Evaluation des droits de l'homme 2016	412-2 Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	Responsabilité civique
GRI 413: Communautés locales 2016	413-1 Activités impliquant la communauté locale (impact et programmes)	Responsabilité civique
GRI 414: Evaluation sociale des fournisseurs	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Responsabilité économique



**8-LISTE DES COMMUNIQUÉS
DE PRESSE PUBLIÉS EN 2023**



LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE 2023

- Nomination du nouveau président du directoire à la BMCI.
- La BMCI cède sa filiale de gestion d'actifs, BMCI Asset Management.
- La BMCI et Equatorial Maroc innovent au Maroc en signant le premier « Sustainable Linkend Loan » pour un financement d'acquisition.
- Soutenue par la Fondation BMCI, la première édition du festival « Moroccan Short Mobile Film Contest », organise sa cérémonie de remise des prix.
- La BMCI présente sa nouvelle solution e-banking "BMCI Connect Entreprise by Centric", dédiée au cash management des entreprises.
- La BMCI devient sponsor officiel de l'Orchestre Mazaya des Jeunes..
- La BMCI et l'Association Aquassistance signent deux conventions de partenariat pour le soutien du monde rural.
- Tibu Africa et la Fondation BMCI s'unissent pour la promotion de l'éducation par le tennis à Ouled Azzouz.
- La BMCI lance son cycle "Petit Déjeuner Expert" pour les sujets trade et marchés des capitaux.
- Nomination de Samir Mezzine à la direction générale de la BMCI.
- La Fondation BMCI soutient « Les Archives du Maroc » et lui fait don de la collection du Docteur Robert Chastel, dédiée au patrimoine de la ville de Casablanca.
- CIH Bank finalise l'acquisition de la filiale d'OPCVM de la BMCI et noue avec cette dernière un important partenariat de distribution.
- Les agences BMCI se modernisent.
- La BMCI décroche la certification ISO37001.
- La BMCI accompagne les femmes entrepreneures à travers le programme Women in Business.

Pour consulter nos communiqués de presse :

<https://www.bmci.ma/nous-connaître/actualités-et-presse/communiqués-de-presse/>

